MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS

2006-07

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

LES DONNÉES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
FONT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION DISTINCTE.

AVRIL 2006

Québec

BIBLIOTHÈQUE
16 MAI 2006
ASSEMBLÉE NATIONALE

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOTHÈQUE
16 MAI 2006
ASSEMBLÉE NATIONALE

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle
Table des matières

NUMÉRO	LIBELLÉ DE LA QUESTION	PAGE
1	Pour toutes les sociétés (OSBL) créées par le Ministère ou par un des employés du Ministère ou d'une des sociétés relevant du Ministère dans les deux dernières années : a) date et contexte de création; b) objectifs poursuivis; c) nombre d'employés et/ou d'administrateurs incluant leur nom, titre, salaire incluant le cas échéant les comptes de dépenses, frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation ainsi que leur CV; d) indiquer, le cas échéant, la date du début du contrat, de la nomination ou autre et de la fin; e) indiquer le budget dévolu.	
2	Copie des études, scénarios et/ou analyses réalisés depuis le 1er mai 2003 concernant la régionalisation, la déconcentration des effectifs et programmes du Ministère et/ou des organismes relevant de celui-ci.	
3	Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2005-2006, dont a fait partie le Ministère et/ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.	
4	Pour chacun des organismes, agences ou autres relevant du Ministère pour l'année 2005-2006 indiquer : a) la liste des employés et/ou membres du conseil d'administration; b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération; c) la liste des personnes qui ont été nommées en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération et leur CV; d) leur frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation.	
5	Pour l'année 2005-2006, le nombre d'employés à statut occasionnel dont le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé, par secteurs d'activité.	13
6	Pour l'année 2005-2006, le nombre d'employés à statut occasionnel qui ont été congédiés, par secteurs d'activité.	
7	Nombre et pourcentage d'employés occasionnels au Ministère en 2005-2006 et comparaison avec les quatre années précédentes.	
8	Nombre et pourcentage d'employés occasionnels devenus permanent pour 2004-2005 et pour 2005-2006.	
9	Prévisions budgétaires pour l'année en cours et ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor pour le Ministère et pour tous les organismes sous sa juridiction pour l'année 2005-2006.	
10	Pour tout organisme relevant du Ministère, concernant le bureau de la présidence : a) nombre de rencontres, repas ou de réunions et les frais afférents; b) liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre; c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation; d) liste des participants à des colloques, des congrès et la liste des participants, incluant les coûts afférents.	
11	Liste et copie de tous les sondages commandés en 2005-2006, en incluant les coûts.	
12	Frais de traduction et liste des documents traduits incluant la liste des contrats et le nom des firmes sélectionnées, de même que les coûts.	
13	La liste des dirigeants de la Sûreté du Québec (SQ), la direction dont ils ont la responsabilité et leur rémunération respective pour la période 2005-2006 ainsi que les augmentations ou bonis reçus.	15
14	La liste des dépenses de la direction "Surveillance du territoire" pour la période 2005-2006 et le budget pour la prochaine année.	
15	La liste des dépenses de la direction "Administration" pour la période 2005-2006 et le budget pour la prochaine année.	
16	La liste des dépenses de la direction "Enquêtes criminelles" pour la période 2005-2006 et le budget pour la prochaine année.	
17	La liste des dépenses de la direction "Développement et affaires institutionnelles" pour la période 2005-2006 et le budget pour la prochaine année.	
18	La liste des dépenses effectuées dans le cadre du registre des armes à feu pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006, et prévisions pour 2006-2007.	

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle
Table des matières

NUMÉRO	LIBELLÉ DE LA QUESTION	PAGE
19	Le nombre de véhicules de la SQ répartis par catégorie (automobiles, camions, minibus, motocyclettes, hélicoptères, motoneiges, etc.) et par district au 31 mars 2006.	15
20	L'investissement pour la période 2005-2006 en véhicules, par catégorie (automobiles, camions, minibus, motocyclettes, hélicoptères, motoneiges, etc.) et par district, et prévisions pour 2006-2007.	
21	L'investissement pour la période 2005-2006 en équipements spécialisés, par catégorie et par district, et prévisions pour 2006-2007.	
22	Liste des MRC et municipalités desservies par la SQ, copie des contrats et montants facturés à chacune d'elle pour 2005-2006 et prévisions pour 2006-2007.	17
23	Le nombre d'effectifs (policiers/civils) au 31 mars 2006, répartis par district et par quart de travail.	21
24	Le nombre d'effectifs affectés aux patrouilles autoroutières.	
25	La répartition par catégories (directeurs, inspecteurs, capitaines, etc., pour policiers et cadres, professionnels, techniciens, etc., pour les civils) au 31 mars 2006.	
26	Les principales attributions du personnel policier (patrouille, enquête, soutien opérationnel, administratif ou gestion) au 31 mars 2006.	
27	La répartition détaillée des interventions en sécurité routière (constats d'infraction [provinciaux/municipaux], vérification technique, capacités affaiblies, conduite dangereuse, etc.) pour la période 2005-2006.	
28	Le nombre et la nature des constats d'infraction émis par les policiers de la SQ du 1er janvier au 31 décembre 2005 : a) sur les routes entretenues par le ministère des Transports; b) sur les routes entretenues par une municipalité.	
29	Le nombre d'interventions techniques de la SQ sur son territoire pour l'année 2004 et pour l'année 2005.	
30	Le nombre d'interventions techniques de la SQ sur le territoire des corps de police municipaux pour l'année 2004 et pour l'année 2005..	
31	La répartition au 31 mars 2006 des membres des Escouades régionales mixtes ainsi que le budget annuel accordé, par lieux d'affectation.	
32	Le nombre d'heures et les coûts par poste du temps supplémentaire effectué à la SQ, en précisant le type d'activité auquel est relié le temps supplémentaire pour la période 2005-2006.	
33	La liste des nouveaux officiers et agents de la SQ et de ceux qui ont fait l'objet d'une promotion, par poste, pour l'année 2005-2006 avec, dans le cas des nouveaux agents, leur profil de formation.	
34	La liste des procureurs qui ont travaillé sur des dossiers de déontologie policière pour la défense des policiers, liste de ces dossiers et leur conclusion, la rémunération de ces procureurs pour la période 2005-2006, ainsi que les augmentations prévues.	
35	Évaluation des coûts engendrés par les moyens de pression des policiers de la SQ en vue du renouvellement de leur convention collective, par région. Fournir la liste la plus exhaustive des moyens de pressions recensés.	

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle
Table des matières

NUMÉRO	LIBELLÉ DE LA QUESTION	PAGE
36	La capacité d'accueil, le taux d'occupation, les coûts per diem, les dépenses et les crédits alloués pour chaque centre de détention pour la période 2005-2006.	23
37	Le nombre de places occupées pour chaque centre de détention au 31 mars 2006.	27
38	La répartition de la population carcérale par catégorie de crimes (meurtre, vol, viol, drogue, etc.) pour chaque centre de détention au 31 mars 2006.	31
39	La liste des organismes communautaires dont le MSP a signé une entente, le type d'entente (per diem ou programme), le montant global de l'entente et une brève description des services attendus de l'organisme communautaire.	35
40	Le nombre d'admissions de détenus et de prévenus pour chaque centre de détention pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006.	51
41	Les effectifs (par catégorie d'emplois et hommes/femmes) ainsi que la masse salariale, par centre de détention pour la période 2005-2006.	55
42	Le nombre d'absences temporaires accordées par détenu, par centre de détention et par catégorie (congé médical, humanitaire et de réinsertion sociale) pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006.	59
43	Répartition de la durée des octrois d'absences temporaires par centre de détention pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006.	63
44	Le nombre d'heures et les coûts par poste du temps supplémentaire effectué par les agents correctionnels pour chaque centre de détention, pour la période 2005-2006.	67
45	Le ratio d'heures de travail par activité d'évaluation en milieu ouvert et en milieu fermé pour chaque région administrative pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006.	71
46	Les effectifs de la Direction générale des services correctionnels, par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chaque catégorie pour la période 2005-2006.	75
47	Relevé de la moyenne mensuelle des suivis en milieu ouvert selon le type de surveillance pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006.	79
48	Liste des études et analyses effectuées sur la possibilité, pour les détenus qui en ont les moyens, de contribuer aux frais de leur incarcération.	83
49	La liste des corps de police municipaux, la description du territoire qu'ils couvrent, la population desservie et le niveau de services requis.	87
50	Le nombre d'effectifs (policiers/civils) au 31 mars 2005, répartis par corps de police municipal.	93
51	La liste des corps de police municipaux et leurs coûts d'opération ventilés par catégorie (rémunération, transport et communication, location, services professionnels et administratifs, entretien et réparation, biens non durables, etc.).	97
52	La liste des corps policiers autochtones, en précisant la communauté desservie, la nation, le statut, le nombre de policiers, la population desservie, le coût annuel ainsi que les districts couverts.	103
53	Le nombre de crimes rapportés et solutionnés, par catégorie de crimes (contre la personne, contre la propriété, drogue, et autres) sur le territoire de la SQ et celui des corps de police municipaux pour la période 2005-2006.	109

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle
Table des matières

NUMÉRO	LIBELLÉ DE LA QUESTION	PAGE
54	Le nombre de fugues rapportées et solutionnées, par région, sur le territoire de la SQ et celui des corps de police municipaux pour la période 2005-2006.	113
55	Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 et les prévisions pour 2006.	115
56	Moyens et effectifs utilisés pour contrer la fuite de renseignements confidentiels et/ou soumis à l'interdiction de publication en vertu de l'article 33 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. c. A-2.1) par le ministère de la Sécurité publique pour l'ensemble du gouvernement du Québec. Préciser si des enquêtes ont été mises en œuvre en 2005-2006 à propos de prétendues divulgations de documents confidentiels.	151
57	Coûts pour assurer la sécurité lors d'évènements tenus au Québec à l'initiative du gouvernement fédéral pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006, ventilés par événement et par organisme gouvernemental.	155
58	Effectifs additionnels embauchés pour la période 2005-2006 par le Service de protection des personnalités pour la protection des ministres et coûts engendrés par ceux-ci.	159
59	Copie de la correspondance avec le gouvernement fédéral ou tout autre interlocuteur concernant la crise survenue à Kanesatake le 12 janvier 2004.	163
60	Copie de la correspondance avec le gouvernement fédéral ou tout autre interlocuteur concernant le renouvellement d'entente tripartite sur les corps policiers autochtones.	167
61	Copie de toute correspondance concernant les Escouades régionales mixtes pour la période 2005-2006.	171
62	Copie des dossiers des policiers autochtones et liste des documents manquants à ces dossiers.	173
63	La liste des programmes d'aide pour la sécurité civile et, pour chaque programme, le nombre de réclamations demandées, les montants versés depuis le début du programme, le budget et les effectifs et les montants versés du 1er avril 2003 à aujourd'hui.	177
64	Dans le cadre de la *Loi sur la sécurité civile,* liste des MRC avec, pour chacune d'entre elle : a) la date de l'avis du ministre pour le schéma de couverture de risques; b) la date prévue pour le dépôt de schéma de couverture de risques; c) toute demande de prolongation; d) la date du dépôt du schéma de couverture de risques; e) la décision du Ministère pour celles qui ont déposé leur schéma de couverture de risques.	185
65	Dans le cadre de la *Loi sur la sécurité civile*, subventions accordées aux MRC en 2005-2006 et prévisions pour 2006-2007.	189
66	La liste des bureaux régionaux de la sécurité civile en précisant, pour chacun, l'effectif et le budget alloué.	193
67	La liste de tous les services incendie du Québec avec, pour chacun : territoire desservi, superficie du territoire desservi, effectifs (temps plein/temps partiel).	197
68	La liste des lois et règlements en processus d'élaboration ou de modification avec la date du début du processus et une description de l'état de l'avancement.	203
69	La liste de tous les programmes de financement ou de subventions du Ministère, le montant global attitré au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, le nom des organismes ou projets qui ont obtenu un financement ou une subvention, le montant qui leur a été accordé pour la période 2005-2006.	207

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle
Table des matières

NUMÉRO	LIBELLÉ DE LA QUESTION	PAGE
70	La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.	213
71	Pour chaque programme de financement ou de subvention, la liste des organismes communautaires ou des projets qui se sont vu refuser un financement ainsi que les motifs de refus pour la période 2005-2006.	225
72	Ventilation des budgets accordés pour mesurer et diminuer les coûts sociaux causés par les jeux de hasard pour la période 2005-2006.	229
73	Ventilation des budgets accordés pour lutter contre le terrorisme, depuis 2001, et prévisions pour 2006-2007.	233
74	Montants alloués à l'organisation des Jeux mondiaux policiers pompiers, avec, pour chaque montant : a) le destinataire de la subvention; b) la date à laquelle la subvention est accordée; c) le montant pour chaque subvention; d) l'utilisation prévue.	237
75	Copie des résolutions envoyées par des conseils municipaux concernant les services de la Sûreté du Québec pour la période 2005-2006.	241
76	Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2005-2006, dont a fait partie le Ministère et/ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.	243
77	Liste et copie des études et analyses faites concernant le profilage racial dans les services policiers.	247
78	Liste et copie des études et analyses faites concernant les mesures à mettre en œuvre à propos des jeunes en fugue. Sommes accordées depuis 2001 afin de dresser un portrait de la situation des jeunes fugueurs québécois sur le territoire du Québec et ailleurs dans le monde.	251
79	Liste et copie des études et analyses faites concernant les mesures à mettre en œuvre afin de retracer les criminels évadés ou en liberté illégale.	255
80	État de situation et copie des études et analyses faites concernant le projet Souverains anonymes, de la prison de Bordeaux. Ventilation de l'aide financière gouvernementale fournie à ce projet depuis 2001.	259
81	Statistiques à l'égard des nouvelles mesures mises en place par la *Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, notamment en ce qui a trait aux modifications apportées à la section III du *Code de procédure pénale.*	263
82	Sommes accordées depuis 2003 pour la sécurité dans les palais de justice et actions concrètes du Ministère à ces mêmes fins, par année et par district judiciaire.	267
83	Sommes accordées pour la préparation du *Rapport Boisvert* sur la protection des collaborateurs de justice. Liste des personnes et des groupes rencontrés par ce comité, fournir les dates. Échéancier prévu pour le dépôt et la mise en œuvre des recommandations de ce rapport.	271
84	Copie des recommandations émises par les coroners, en 2005-2006, concernant spécifiquement le gouvernement, ses ministères et ses organismes et suivi donné à ces recommandations.	275
85	Les effectifs du Bureau du coroner, par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour 2005-2006.	407
86	La liste des coroners investigateurs et des coroners enquêteurs, leur rémunération respective pour la période 2005-2006 ainsi que les augmentations prévues.	411

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle
Table des matières

NUMÉRO	LIBELLÉ DE LA QUESTION	PAGE
87	L'état des rapports d'investigation (terminés ou non) sur les décès signalés en 2003, 2004 et 2005 ainsi que le délai moyen entre le signalement du décès et le dépôt du rapport.	415
88	La liste des enquêtes terminées en 2005-2006 (incluant la date d'ordonnance, la nature de l'événement, le nom du coroner enquêteur en charge du dossier, la date du décès, l'endroit et la date de remise du rapport).	419
89	La liste des enquêtes pendantes au 31 mars 2006 (incluant la date d'ordonnance, la nature de l'événement, le nom du coroner enquêteur en charge du dossier, la date du décès, l'endroit) ainsi que l'état d'avancement de l'enquête.	425
90	Copie des directives envoyées par le Bureau du coroner en chef à tous les coroners pour la période 2005-2006.	429
91	Les effectifs du Commissaire à la déontologie policière, par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2005-2006.	433
92	La liste des dirigeants du Commissaire à la déontologie policière, leur rémunération respective pour la période 2005-2006 ainsi que les augmentations et bonis prévus.	437
93	La répartition des plaintes adressées au Commissaire par corps policier et constable spécial pour la période 2005-2006 (incluant le nombre de plaintes, le total des policiers en cause), ainsi que le nombre de dossiers portés en appel par corps policier.	441
94	La répartition des dossiers selon la décision prise à la réception des plaintes par le Commissaire pour la période 2005-2006 ou, si le dossier est en suspens, les motifs pour lesquels aucune décision n'a été prise.	445
95	Motifs invoqués pour le refus de plaintes par le Commissaire et nombre de plaintes refusées par motif.	449
96	Les effectifs du Comité de déontologie policière, par catégorie d'emplois, ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2005-2006.	453
97	La liste des dirigeants du Comité, leur rémunération respective pour la période 2005-2006 ainsi que les augmentations prévues.	457
98	Le nombre de dossiers reçus pour la période 2005-2006, par catégorie (citations/révisions) et par origine (SQ, SPVM, corps municipaux) durant la période 2005-2006.	461
99	Le nombre de dossiers en suspens au 31 mars 2006, par catégorie et par origine.	465
100	Le délai moyen pour le traitement d'un dossier.	469
101	Les effectifs de la CQLC, par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chaque catégorie pour la période 2005-2006, et prévisions pour 2006-2007.	473
102	La liste des commissaires (permanents/communautaires) de la Commission pour la période 2005-2006, incluant leur CV, leur traitement annuel et la date de la fin de leur mandat.	477
103	La répartition des décisions prises par la Commission pour la période 2005-2006, (libérations conditionnelles avec ou sans audiences, programme de semi-liberté et programme d'appel en matière d'absence temporaire).	545

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle
Table des matières

NUMÉRO	LIBELLÉ DE LA QUESTION	PAGE
104	La répartition territoriale, par établissement de détention, des renonciations et des décisions de la Commission pour la période 2005-2006.	549
105	Copie d'entente(s) conclue(s) avec la Commission nationale des libérations conditionnelles (fédéral) concernant l'échange d'information contenue dans les dossiers de détenus.	553
106	Les effectifs de l'École nationale de police du Québec, par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2005-2006.	577
107	La liste des dirigeants de l'École, leur rémunération respective pour la période 2005-2006 ainsi que les augmentations prévues.	581
108	La liste des cours offerts par l'École nationale de police du Québec.	585
109	La liste des conditions et des tests requis pour être admis à l'École nationale de police du Québec et pour y graduer.	591
110	Les effectifs de la RACJ par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2005-2006.	597
111	La liste des dirigeants et des régisseurs de la RACJ, leur rémunération respective pour la période 2005-2006 ainsi que les augmentations prévues. Préciser pour chacun la date d'entrée en fonction et la date d'échéance du contrat d'embauche.	601
112	Le nombre d'enquêtes et d'inspections effectuées par la RACJ et les corps de police mandatés, pour chaque secteur d'activités pour la période 2005-2006.	605
113	Le nombre de permis d'alcool accordés, suspendus ou révoqués, pour la période 2005-2006, incluant les principales raisons de suspension ou de révocation.	609
114	Le nombre de licences d'appareils de loterie vidéo accordées, suspendues ou révoquées, pour la période 2005-2006, incluant les principales raisons de suspension ou de révocation.	613
115	Le nombre d'événements de bingo et de licences, selon la catégorie, pour la période 2005-2006.	617
116	Le nombre de licences de course, de pistes de course, de salles de paris et de demandes de réciprocité accordées pour la période 2005-2006.	621
117	Le nombre de décisions rendues par le personnel désigné et par les régisseurs, pour chaque secteur d'activités pour la période 2005-2006 ainsi que le résultat de la décision.	625
118	Procès-verbaux des rencontres du comité de direction de la Régie pour 2005-2006. Préciser sujets abordés, compte rendus des discussions, dates et personnes présentes.	629
119	La liste des municipalités ou des villes de moins de 5 000 habitants qui ont choisi de conserver ou créer un corps policier municipal ou qui ont signé de nouvelles ententes intermunicipales relatives aux corps policiers ou qui ont opté pour la Sûreté du Québec.	633
120	Liste des municipalités desservies par la Sûreté du Québec, copie des contrats et montant facturé à chacune d'elle pour 2005-2006.	637
121	Liste des municipalités de plus de 5 000 habitants qui n'ont pas de corps de police.	641

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle
Table des matières

NUMÉRO	LIBELLÉ DE LA QUESTION	PAGE
122	Liste des municipalités qui ont un corps de police, mais dont les services rendus ne sont pas conformes à ceux prescrits par le Règlement sur les services policiers de base.	645
123	Produire le plan triennal d'immobilisation (agrandissement, rénovation ou construction) pour chacune des prisons sous la juridiction du Québec. Copie de la programmation pluriannuelle à la suite de la réflexion qui s'est poursuivie au cours de l'exercice 2005-2006.	649

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

LES QUESTIONS 1 À 12 INCLUSIVEMENT DE LA TABLE DES MATIÈRES NE S'APPLIQUENT PAS DANS LE CADRE DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

(POUR LES RÉPONSES AUX QUESTIONS 13 À 21 INCLUSIVEMENT, VOIR LE CAHIER DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

13- La liste des dirigeants de la Sûreté du Québec (SQ), la direction dont ils ont la responsabilité et leur rémunération respective pour la période 2005-2006 ainsi que les augmentations ou bonis reçus.
14- La liste des dépenses de la direction "Surveillance du territoire" pour la période 2005-2006 et le budget pour la prochaine année.
15- La liste des dépenses de la direction "Administration" pour la période 2005-2006 et le budget pour la prochaine année.
16- La liste des dépenses de la direction "Enquêtes criminelles" pour la période 2005-2006 et le budget pour la prochaine année.
17- La liste des dépenses de la direction "Développement et affaires institutionnelles" pour la période 2005-2006 et le budget pour la prochaine année.
18- La liste des dépenses effectuées dans le cadre du registre des armes à feu pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006, et prévisions pour 2006-2007.
19- Le nombre de véhicules de la SQ répartis par catégorie (automobiles, camions, minibus, motocyclettes, hélicoptères, motoneiges, etc.) et par district au 31 mars 2006.
20- L'investissement pour la période 2005-2006 en véhicules, par catégorie (automobiles, camions, minibus, motocyclettes, hélicoptères, motoneiges, etc.) et par district, et prévisions pour 2006-2007.
21- L'investissement pour la période 2005-2006 en équipements spécialisés, par catégorie et par district, et prévisions pour 2006-2007.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

22. Liste des MRC et municipalités desservies par la SQ, copie des contrats et montants facturés à chacune d'elle pour 2005-2006 et prévisions pour 2006-2007.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 22 : Liste des MRC et municipalités desservies par la SQ, copie des contrats et montants facturés à chacune d'elle pour 2005-2006 et prévisions pour 2006-2007.

La réponse à cette question est la même que celle de la question numéro 55 de ce cahier.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

(POUR LES RÉPONSES AUX QUESTIONS 23 À 35 INCLUSIVEMENT, VOIR LE CAHIER DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

23. Le nombre d'effectifs (policiers/civils) au 31 mars 2006, répartis par district et par quart de travail.
24. Le nombre d'effectifs affectés aux patrouilles autoroutières.
25. La répartition par catégories (directeurs, inspecteurs, capitaines, etc., pour policiers et cadres, professionnels, techniciens, etc., pour les civils) au 31 mars 2006.
26. Les principales attributions du personnel policier (patrouille, enquête, soutien opérationnel, administratif ou gestion) au 31 mars 2006.
27. La répartition détaillée des interventions en sécurité routière (constats d'infraction [provinciaux/municipaux], vérification technique, capacités affaiblies, conduite dangereuse, etc.) pour la période 2005-2006.
28. Le nombre et la nature des constats d'infraction émis par les policiers de la SQ du 1er janvier au 31 décembre 2005 : a) sur les routes entretenues par le ministère des Transports; b) sur les routes entretenues par une municipalité.
29. Le nombre d'interventions techniques de la SQ sur son territoire pour l'année 2004 et pour l'année 2005.
30. Le nombre d'interventions techniques de la SQ sur le territoire des corps de police municipaux pour l'année 2004 et pour l'année 2005.
31. La répartition au 31 mars 2006 des membres des Escouades régionales mixtes ainsi que le budget annuel accordé, par lieux d'affectation.
32. Le nombre d'heures et les coûts par poste du temps supplémentaire effectué à la SQ, en précisant le type d'activité auquel est relié le temps supplémentaire pour la période 2005-2006.
33. La liste des nouveaux officiers et agents de la SQ et de ceux qui ont fait l'objet d'une promotion, par poste, pour l'année 2005-2006 avec, dans le cas des nouveaux agents, leur profil de formation.
34. La liste des procureurs qui ont travaillé sur des dossiers de déontologie policière pour la défense des policiers, liste de ces dossiers et leur conclusion, la rémunération de ces procureurs pour la période 2005-2006, ainsi que les augmentations prévues.
35. Évaluation des coûts engendrés par les moyens de pression des policiers de la SQ en vue du renouvellement de leur convention collective, par région. Fournir la liste la plus exhaustive des moyens de pressions recensés.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

36. La capacité d'accueil, le taux d'occupation, les coûts per diem, les dépenses et les crédits alloués pour chaque centre de détention pour la période 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME: Services correctionnels - 01.02

Question 38 : La capacité d'accueil, le taux d'occupation, les coûts per diem, les dépenses et les crédits alloués pour chaque centre de détention pour la période 2005-2006[1]

Établissements de détention	Capacité d'accueil [2]	Population moyenne quotidienne	Taux d'occupation [3]	Per diem [4]	Dépenses et crédits 2005-06 (k$)	
	2005-2006	2005-2006	2005-2006	2005-06	Services correctionnels	Éléments de gestion centrale
GROUPE A						
Montréal - Prison de Bordeaux	1 046	1 069	102%	125 $	33 219,5 $	15 735,7 $
Québec [5]	577	612	106%	156 $	22 238,4 $	12 540,9 $
Rivière-des-Prairies	477	519	109%	211 $	25 501,0 $	14 484,4 $
St-Jérôme	341	374	110%	162 $	13 845,3 $	8 227,4 $
GROUPE B						
Montréal - Maison Tanguay	160	149	93%	162 $	5 976,8 $	2 840,8 $
Sherbrooke	193	204	106%	152 $	6 901,3 $	4 400,7 $
Trois-Rivières	171	184	108%	140 $	6 565,0 $	2 839,6 $
Hull	187	195	104%	164 $	6 723,9 $	4 924,6 $
GROUPE C						
Amos et Grand-Nord	76	90	118%	239 $	5 366,8 $	2 494,7 $
Baie-Comeau	76	73	96%	142 $	2 827,8 $	945,9 $
Chicoutimi	70	70	100%	164 $	2 993,1 $	1 177,5 $
Roberval	51	54	106%	139 $	2 250,6 $	489,4 $
Sorel	78	82	105%	176 $	3 901,8 $	1 395,3 $
GROUPE D						
New-Carlisle et Havre-Aubert	89	82	92%	160 $	3 591,3 $	1 179,9 $
Rimouski	105	107	102%	153 $	3 707,9 $	2 273,2 $
Valleyfield	55	58	105%	132 $	2 240,8 $	573,3 $
Sept-Iles	24	22	92%	296 $	2 035,5 $	340,1 $
Total	**3 776**	**3 944**	**104%**	**158 $**	**149 886,8 $**	**76 863,4 $**

[1] Selon les données disponibles au 1er avril 2006.

[2] La capacité d'accueil correspond à la capacité opérationnelle moyenne.

[3] Taux d'occupation = Population moyenne quotidienne / capacité.

[4] Le calcul du per diem comprend les dépenses des services correctionnels en rémunération, en fonctionnement et les dépenses effectuées par le MSP relatives à la CSST, aux loyers, aux aménagements, aux immobilisations et aux achats regroupés (télécommunications, véhicules, vêtements, informatique et déménagement). Per diem = Dép. / Nb de jours-séjours.

[5] Comprend les secteurs masculin et féminin de l'Établissement de détention de Québec.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

37. Le nombre de places occupées pour chaque centre de détention au 31 mars 2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 37 : Le nombre de places occupées pour chaque établissement au 31 mars 2006

ÉTABLISSEMENTS		PLACES OCCUPÉES
AMO	AMOS	91
BCO	BAIE-COMEAU	81
CHI	CHICOUTIMI	82
HAV	HAVRE-AUBERT	0
HUL	HULL	206
BOR	MONTRÉAL - PRISON DE BORDEAUX	1099
NEW	NEW-CARLISLE	84
CDF	QUÉBEC - SECTEUR FÉMININ	54
CDQ	QUÉBEC - SECTEUR MASCULIN	584
RIM	RIMOUSKI	108
RDP	RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	518
ROB	ROBERVAL	67
SEP	SEPT-ÎLES	18
SHE	SHERBROOKE	207
SOR	SOREL	82
SJE	ST-JÉRÔME	375
TAN	MONTRÉAL - MAISON TANGUAY	162
TRR	TROIS-RIVIÈRES	183
VLY	VALLEYFIELD	57
	TOTAL	4 058

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

38. La répartition de la population carcérale par catégorie de crime (meurtre, vol, viol, drogue, etc.) pour chaque centre de détention au 31 mars 2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 38 : La répartition de la population carcérale par catégorie de crimes pour chaque centre de détention au 31 mars 2006[1]

Répartition des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement provinciale en fonction de la sous-classe du délit principal - année 2005-2006

Sous-classe du délit principal	AMO	BCO	BOI	BOR	CDF	CDQ	CHI	HAV	HUL	NEW	RDP	RIM	ROB	SEP	SHE	SJE	SOR	TAN	TRR	VLY	Total
Infractions contre l'État	4	1	2	41	2	15	2	0	30	3	46	4	1	2	6	19	3	13	9	2	205
Homicides involontaires	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Tentatives de meurtre	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Infractions sexuelles	21	5	0	15	1	44	8	0	5	4	23	8	3	3	20	32	7	3	12	14	228
Voies de fait	104	23	31	222	8	148	30	1	60	32	160	50	27	35	61	116	33	57	78	53	1 329
Vols qualifiés	10	2	4	115	3	47	6	0	18	2	85	4	3	3	19	47	7	17	23	9	424
Autres infractions contre la personne	20	2	7	60	2	56	10	0	15	14	53	21	9	5	25	36	17	15	28	13	408
Introductions par effraction	46	11	9	171	9	127	27	0	43	16	115	33	12	15	75	126	30	11	63	31	970
Extorsions	2	0	1	12	0	7	1	0	1	0	3	0	1	0	3	3	3	1	6	4	48
Vols simples	9	10	17	350	29	126	31	0	78	7	171	14	2	5	68	295	27	85	41	27	1 392
Méfaits, incendies, dommages	24	19	7	81	6	45	17	0	17	16	76	12	6	6	23	36	8	17	11	11	438
Recels	0	0	4	22	0	22	1	0	15	1	11	2	0	0	15	19	6	8	6	6	138
Autres infractions contre la propriété	0	0	1	13	0	1	0	0	3	0	10	0	0	0	5	9	2	0	3	0	47
Armes à feu	5	0	3	13	0	4	2	0	7	2	28	1	0	0	3	12	4	1	5	4	94
Fraudes, corruptions, escroqueries	0	2	3	13	7	9	6	0	11	1	14	5	0	1	12	9	1	7	4	4	109
Paris, prostitutions, moeurs	0	0	0	5	2	1	3	0	3	0	2	0	0	0	1	0	0	22	1	0	40
Outrages	0	0	1	4	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	7
Complots, complicités, tentatives	5	3	9	87	4	57	3	0	5	0	41	4	2	0	19	47	8	8	28	7	337
Évasions	13	14	12	116	8	73	10	0	33	6	272	17	5	13	66	70	24	53	38	13	856
criminel)	87	25	115	127	28	296	47	3	104	54	53	104	47	19	170	186	66	38	134	86	1 789
Autres délits au Code criminel	24	7	22	156	18	109	21	0	63	9	144	22	11	4	63	78	20	146	56	20	993
Stupéfiants	40	12	62	286	10	179	4	0	92	14	182	15	16	18	115	302	41	87	105	73	1 653
Aliments et drogues	0	0	0	0	0	0	11	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	12
Immigration	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	1	1	0	0	8
Assurance-chômage	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	4
Loi sur les Indiens	0	0	0	5	0	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2	1	1	1	1	1	16
Autres infractions aux statuts fédéraux	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Chasse et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Conservation de la faune	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	3
Transport	0	0	0	2	0	1	0	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	7
Main-d'oeuvre	4	9	0	144	5	17	3	0	45	6	19	3	7	3	14	48	1	20	8	25	381
Infractions provinciales (boisson et circulation)	1	0	0	22	2	7	4	0	3	1	0	0	4	1	2	3	0	8	2	2	62
Autres infractions aux lois québécoises	8	0	0	37	1	6	4	0	23	2	11	6	3	4	9	10	18	5	17	9	173
Infractions municipales (circulation)	2	3	0	143	16	99	36	0	78	1	26	7	24	30	10	54	15	51	31	2	628
Autres infractions aux règlements municipaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	431	148	311	2 265	161	1 499	287	4	759	191	1 553	333	184	169	807	1 561	343	675	711	417	12 809

[1] Ces données ne constituent pas les données officielles pour l'année 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

39. La liste des organismes communautaires dont le MSP a signé une entente, le type d'entente (per diem ou programme), le montant global de l'entente et une brève description des services attendus de l'organisme communautaire.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 39 : La liste des organismes communautaires dont le MSP a signé une entente, le type de l'entente (per diem ou programme), le montant global de l'entente et une brève description des services attendus de l'organisme communautaire.

Foyer d'accueil & Coordination des foyers *Service d'hébergement*	Nbre de places 2005-2006	Nbre de jours 2005-2006	Contrat 2005-2006 incluant avenant	Per diem 2005-2006
Foyer Jean Bériau	3,00	1095,0	34 393,95 $	31,41 $
Transition pour elles inc.	0,50	183,0	5 171,58 $	28,26 $
Maison d'hébergement Jeunesse Roland Gauvreau	1,20	438,0	12 377,88 $	28,26 $
Hébergement Urgence Lanaudière	0,50	183,0	7 065,00 $	28,26 $
Maison d'hébergement dépannage de Valleyfield	2,00	730,0	20 629,80 $	28,26 $
Francine Vandal	3,00	1095,0	34 393,95 $	31,41 $
Manoir Gaulin	1,00	365,0	10 314,90 $	28,26 $
Centre de transition en itinérance - MHDV	0,67	243,0	6 867,18 $	28,26 $
France Lemay	2,00	730,0	23 840,19 $	31,41 $
Margot Michel	2,00	730,0	33 954,21 $	31,41 $
Diane Marceau	4,00	1460,0	45 858,60 $	31,41 $
Marc Rhéaume	2,00	730,0	31 158,72 $	31,41 $
Expansion-Femmes - Coordination des foyers	13,00	4745,0	65 196,30 $	13,74 $
		Total	331 222,26 $	

DRF/P-26 (2006-07)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 39 : La liste des organismes communautaires dont le MSP a signé une entente, le type de l'entente (per diem ou programme), le montant global de l'entente et une brève description des services attendus de l'organisme communautaire.

Centre d'hébergement communautaire (C.H.C.) *Service d'hébergement*	Nbre de places 2005-2006	Nbre de jours 2005-2006	Contrat 2005-2006	Per diem 2005-2006
Répit du Passant	0,12	45,0	2 480,85 $	55,13 $
Point de rencontre	3,00	1095,0	60 367,35 $	55,13 $
Auberge sous mon toit	2,40	876,0	48 293,88 $	55,13 $
Maison Radisson	3,26	1190,0	65 604,70 $	55,13 $
C.H.C. La Relève	11,63	4245,0	234 026,85 $	55,13 $
		Total	410 773,63 $	

DRF/P-26 (2006-07)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 39 : La liste des organismes communautaires dont le MSP a signé une entente, le type de l'entente (per diem ou programme), le montant global de l'entente et une brève description des services attendus de l'organisme communautaire.

Centre résidentiel communautaire (C.R.C.) *Service d'hébergement*	Nbre de places 2005-2006	Nbre de jrs 2005-2006	Contrat 2005-2006 Incluant avenant (estimé)	Per diem 2005-2006
CRC de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québecà	13,01	4749,0	368 962,94 $	73,66 $
Arc-en-soi	8,99	3281,0	253 030,72 $	77,12 $
Centre d'accueil le Joins-toi - Région de l'Estrie	5,68	2073,0	171 120,00 $	74,40 $
CRC La Traverse - Services d'aide Bruno Dandenault	12,00	4380,0	308 352,00 $	70,40 $
Reno-Vie	10,00	3650,0	338 501,00 $	92,74 $
CRC Curé Labelle	23,16	8453,0	602 783,43 $	71,31 $
Maison Waseskun	7,48	2730,0	289 388,48 $	80,03 $
CRC de Joliette	14,18	5176,0	423 273,60 $	76,68 $
Maison Radisson	17,38	6344,0	432 470,48 $	68,17 $
Centre d'accueil le Joins-toi - Région de la Montérégie	4,06	1482,0	143 517,60 $	74,40 $
Maison St-Laurent - Maison de transition de Montréal	24,01	8764,0	647 013,28 $	70,96 $
Société Élizabeth Fry - Maison Thérèse Casgrain	14,39	878,0	66 728,00 $	76,00 $
		4375,0	317 537,50 $	72,58 $
			384 265,50 $	
L'Issue - Transition Centre-Sud	20,00	7300,0	538 816,80 $	73,05 $
Maison Charlemagne	23,03	8406,0	595 144,80 $	70,80 $
Les CRC de l'Outaouais	20,48	2499,0	181 377,42 $	72,58 $
Changement de catégorie le 1er août 2005		4977,0	344 856,33 $	69,29 $
			526 233,75 $	
Expansion-Femmes	10,00	3650,0	371 525,40 $	77,16 $
Maison Painchaud	14,86	5424,0	385 861,28 $	70,31 $
CRC Le Pavillon	25,09	9158,0	645 822,16 $	70,52 $
CRC de Roberval	15,68	5723,0	420 239,89 $	73,43 $
		Total	7 846 323,11 $	

DRF/P-26 (2006-07)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 39 : La liste des organismes communautaires dont le MSP a signé une entente, le type de l'entente (per diem ou programme), le montant global de l'entente et une brève description des services attendus de l'organisme communautaire.

Santé mentale ***Hébergement dans une ressource spécialisée en santé mentale***	**Nbre de places 2005-2006**	**Nbre de jours 2005-2006**	**Contrat 2005-2006**	**Per diem 2005-2006**
Maison de l'Espoir	1,00	365,0	10 749,25 $	29,45 $
Maison d'hébergement pour personnes en difficulté de Granby	1,00	365,0	10 749,25 $	29,45 $
Accueil Blanche Goulet	1,00	365,0	10 749,25 $	29,45 $
Maison à Damas	0,16	60,0	1 767,00 $	29,45 $
Centre Accalmie	0,99	360,0	10 602,00 $	29,45 $
L'Éclaircie	1,00	365,0	10 749,25 $	29,45 $
Groupe d'action sociale et psychiatrique des Monts	1,00	365,0	10 749,25 $	29,45 $
Reine Beauchamp	2,00	730,0	21 498,50 $	29,45 $
Yolande Lalonde	0,80	292,0	8 599,40 $	29,45 $
Résidence Lafleur	6,00	2190,0	64 495,50 $	29,45 $
Foyer Aurel Michaud	8,00	2920,0	85 994,00 $	29,45 $
Maison du Havre	2,00	730,0	21 498,50 $	29,45 $
Le Hamac	0,50	183,0	5 389,35 $	29,45 $
Maison de transition de la Batiscan	1,50	548,0	16 138,60 $	29,45 $
Association canadienne pour la santé mentale - Section Saguenay (héberg.)	7,00	2555,0	75 244,75 $	29,45 $
Association canadienne pour la santé mentale - Section Saguenay (externe)	2,42	885,0	16 275,15 $	18,39 $
		Total	381 249,00 $	

DRF/P-26 (2006-07)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 39 : La liste des organismes communautaires dont le MSP a signé une entente, le type de l'entente (per diem ou programme), le montant global de l'entente et une brève description des services attendus de l'organisme communautaire.

Toxicomanie ***Hébergement dans une ressource spécialisée en toxicomanie***	**Nbre de places 2005-2006**	**Nbre de jours 2005-2006**	**Contrat 2005-2006**	**Per diem 2005-2006**
L'Arrimage	2,50	913,0	26 887,85 $	29,45 $
Centre régional ADH Le Tremplin	2,00	730,0	21 498,50 $	29,45 $
Auberge du cœur le Transit	1,00	365,0	10 749,25 $	29,45 $
Centre l'Étape - Services d'aide Bruno Dandenault	2,00	730,0	14 541,60 $	19,92 $
Pavillon Chaleurs	2,14	780,0	22 971,00 $	29,45 $
Centre de référence pour alcooliques et toxicomanes (Fin de contrat le 31 mai 2005)		1397,0	38 263,83 $	27,39 $
Centre d'accueil le Portage (Fin de contrat le 31 mai 2005)	10,50	3833,0	69 300,64 $	18,08 $
Maison Carignan	3,00	1095,0	20 137,05 $	18,39 $
Maison Jean Lepage	2,00	730,0	13 424,70 $	18,39 $
Maison d'entraide l'Arc-en-ciel	1,00	365,0	6 712,35 $	18,39 $
Maison de Job	4,00	1460,0	26 849,40 $	18,39 $
Maison d'entraide pour toxicomanes Le Rucher	7,00	2555,0	46 986,45 $	18,39 $
Résidence le Portail	2,00	730,0	13 424,70 $	18,39 $
Croisée des chemins	1,00	365,0	6 712,35 $	18,39 $
		Total	338 459,67 $	

DRF/P-26 (2006-07)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 39 : La liste des organismes communautaires dont le MSP a signé une entente, le type de l'entente (per diem ou programme), le montant global de l'entente et une brève description des services attendus de l'organisme communautaire.

Surveillance en milieu ouvert	Contrat 2005-2006	Per diem 2005-2006	Titre du programme
CRC Amos	16 819,20 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (16 dossiers)
Arc-en-soi	33 638,40 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (32 dossiers)
L'Arrimage	33 638,40 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (32 dossiers)
Unité Domrémy de Baie-Comeau	10 512,00 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (10 dossiers)
Centre d'intervention le Rond Point	6 105,60 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (10 dossiers du 1er sept. au 31 mars 2006)
Centre d'accueil le Joins-toi - Estrie	33 638,40 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (32 dossiers)
Reno-Vie	16 819,20 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (16 dossiers)
CRC La Traverse - Services d'aide Bruno Dandenault	16 819,20 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (16 dossiers)
CRC Joliette	23 126,40 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (22 dossiers)
CRC Curé Labelle	67 276,80 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (64 dossiers)
Maison Radisson	67 276,80 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (64 dossiers)
Centre d'accueil le Joins-toi - Montérégie	67 276,80 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (64 dossiers)
Société Elisabeth Fry	52 560,00 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (50 dossiers)
C.R.C. Transition Centre-Sud (Maison l'Issue)	67 276,80 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (64 dossiers)
Maison Charlemagne	67 276,80 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (64 dossiers)
Maison St-Laurent	67 276,80 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (64 dossiers)
Centre de jour l'Espadrille	67 276,80 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (64 dossiers)
Agence sociale spécialisée de l'Outaouais	33 638,40 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (32 dossiers)
Expansion-Femmes - Surveillance externe	67 276,80 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (64 dossiers)
Expansion-Femmes - Surveillance externe	11 151,36 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (32 dossiers du 1er déc. au 31 mars 2006)
Maison Painchaud - Surveillance externe	67 276,80 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (64 dossiers)
C.R.C. Le Pavillon - Surveillance externe	87 249,60 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (83 dossiers)
Réhabilitation Beauce - Surveillance externe	134 553,60 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (128 dossiers)
C.R.C. de Roberval	33 638,40 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (32 dossiers)
C.H.C. La Relève	33 638,40 $	2,88 $	Surveillance en milieu ouvert (32 dossiers)
Total	1 183 037,76 $		Total des dossiers : 1151 dossiers

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 39 : La liste des organismes communautaires dont le MSP a signé une entente, le type de l'entente (per diem ou programme), le montant global de l'entente et une brève description des services attendus de l'organisme communautaire.

Achat de programmes	Contrat 2005-2006	Per diem 2005-2006	Titre du programme
CRC Amos - S.A.T.A.S.	25 000,00 $		Programme d'intervention auprès de conjoints violents - Amos, Val D'Or & Rouyn-Noranda
CRC Amos	15 259,50 $		Accompagnement et escorte des personnes inuites à Amos et Val D'Or
CRC Amos - S.A.T.A.S.	9 042,80 $		Sensibilisation à la violence sous toutes ses formes
Arc-en-soi	10 000,00 $		Programme d'aide aux agresseurs sexuels
C-TA-C	2 300,00 $		Programme d'intervention de groupe auprès des conjoints violents
Arc-en-soi	8 997,00 $		Soutien à l'éducation
Arc-en-soi	14 030,00 $		Agir sur l'impulsivité
Unité Domrémy de Baie-Comeau	5 535,00 $		Programme "Stratégies" pour faire face aux difficultés, conflits ou crises
Centre d'intervention le Rond-Point	5 535,00 $		Activités de sensibilisation et de réflexion sur les comportements humains
L'Âtre	5 390,00 $		Soutien, accompagnement et aide à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes
Le Transit de Sept-Îles	5 390,00 $		Soutien, accompagnement et aide à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes
Unité Domrémy de Baie-Comeau	8 409,66 $		Programme en délinquance sexuelle
Unité Domrémy de Baie-Comeau	19 161,50 $		Programme en délinquance sexuelle pour Sept-Îles
La Just'elles de l'Estrie	53 560,00 $		Centre de service en justice pénale pour les femmes
Civas Estrie	29 215,00 $		Programme d'intervention auprès d'hommes abuseurs sexuels
Centre d'entraide la Boussole inc.	9 750,00 $		Traitements et références en toxicomanie et alcoolisme
Fondation des œuvres du Père St-Laurent	24 160,00 $		Médiation victime - personne contrevenante
Services d'aide Bruno Dandenault	21 180,00 $		Appartements supervisés
Maison à Damas	3 000,00 $		Support et accompagnement dans la réinsertion sociale
L'Éclaircie	10 000,00 $		Aide en santé mentale
Auberge chez mon père	90 000,00 $		Soutien et accompagnement des personnes incarcérées (centre de jour)
Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi	50 000,00 $		Service de liaison entre Mi'gmagwei Mawiomi Secretariat et la Direction régionale des services correctionnels - Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine
Sous-total page 1	424 915,46 $		

DRF/P-26 (2006-07)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 39 : La liste des organismes communautaires dont le MSP a signé une entente, le type de l'entente (per diem ou programme), le montant global de l'entente et une brève description des services attendus de l'organisme communautaire.

Achat de programmes	Contrat 2005-2006	Per diem 2005-2006	Titre du programme
A.C.C.R.O.C - MRC Antoine Labelle	8 600,00 $		Suivi et encadrement thérapeutique spécifiques à la clientèle correctionnelle aux prises avec un problématique de violence conjugale - MRC Antoine Labelle
A.C.C.R.O.C - St-Jérôme	6 400,00 $		IDEM - pour la clientèle de St-Jérôme
Maison Waseskun	12 000,00 $		Programme Waseya pour délinquants sexuels autochtones
Maison de thérapie l'Entre-temps	8 100,00 $		Accompagnement de la clientèle correctionnelle féminine
Centre de référence pour alcooliques et toxicomanes (C.R.A.T.)	5 390,00 $		Conscientisation
Centre d'aide pour hommes oppresseurs (C.A.H.O.)	18 700,00 $		1er volet - La violence, j'y renonce 2e volet - Prise en charge de la clientèle correctionnelle dans le cadre du programme de thérapie offert par C.A.H.O.
Centre d'intervention en délinquance sexuelle (C.I.D.S.)	20 500,00 $		Offrir des services professionnels auprès des abuseurs sexuels en groupe ou individuel
Centre pour hommes opprimants et colériques inc. (C.H.O.C.)	18 000,00 $		La violence, j'y renonce
Parents unis Laurentides	14 350,00 $		Programme de rencontres d'accueil, d'évaluation et de référence des délinquants sexuels
Parents unis Laurentides	15 000,00 $		Programme de sensibilisation (pré-traitement)
Maison Radisson	14 510,00 $		Gestion et traitement de la déviance sexuelle (G.T.D.S.)
Maison Radisson	9 060,00 $		Programme d'accompagnement individualisé et communautaire (P.A.I.C.)
Accord Mauricie	6 820,00 $		Thérapie pour conjoints violents
Société Élizabeth Fry	54 530,00 $		Centre de services en justice pénale pour femmes
Après-coup inc.	7 100,00 $		Programme d'intervention auprès des conjoints violents
Centre d'intervention en délinquance sexuelle (C.I.D.S.)	18 655,00 $		Programme d'intervention auprès des délinquants sexuels minimisant leur problème d'abus
Centre de traitement l'Envolée	20 000,00 $		Offrir des services d'accompagnement à la clientèle correctionnelle masculine présentant des problèmes de toxicomanie
Centre sur l'autre rive	4 000,00 $		Offrir des services d'accompagnement à la clientèle correctionnelle masculine présentant des problèmes de toxicomanie
Pavillon l'essence ciel	3 000,00 $		Offrir des services d'accompagnement à la clientèle correctionnelle masculine présentant des problèmes de toxicomanie
Maison de réhabilitation l'Exode	5 000,00 $		Offrir des services d'accompagnement à la clientèle correctionnelle masculine présentant des problèmes de toxicomanie
Programme de réadaptation et d'alternatives à la judiciarisation en santé mentale (PRAJ-SM)	5 000,00 $		Programme de réadaptation et d'alternatives à la judiciarisation en santé mentale (PRAJ-SM)
Sous-total page 2	274 715,00 $		

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 39 : La liste des organismes communautaires dont le MSP a signé une entente, le type de l'entente (per diem ou programme), le montant global de l'entente et une brève description des services attendus de l'organisme communautaire.

Achat de programmes	Contrat 2005-2006	Per diem 2005-2006	Titre du programme
Communications accessibles Montréal	5 000,00 $		Site des souverains anonymes
Continuité famille auprès des détenus	39 800,00 $		Objectif : Maintenir et améliorer la relation existant entre la mère incarcérée et son enfant afin de faciliter la transition du milieu carcéral au milieu naturel lors de la libération conditionnelle
Groupe de suppport et de réhabilitation Amorce - milieu ouvert	30 750,00 $		Objectif : Permettre aux individus ayant des comportements ou des fantasmes sexuels déviants à l'égard des personnes mineures de s'insérer dans un groupe de socialisation et d'entraide
Maison de transition de Mtl (St-Laurent) - action vol.	3 000,00 $		Objectif : Supporter une partie du salaire de la personne responsable d'Action volontaire St-Laurent qui travaille au niveau de l'implication des bénévoles offrant du support à la clientèle contrevenante
Société Élizabeth Fry - EVE	48 687,00 $		Programme d'entraide vol à l'étalage
Société Élizabeth Fry - Tanguay	20 353,00 $		Programme de services à la Maison Tanguay
Centre d'intervention en délinquance sexuelle (CIDS)	27 960,00 $		Programme d'intervention auprès des délinquants sexuels minimisant leur problème d'abus
Diogène	10 000,00 $		Suivi communautaire intensif et accompagnement court terme
Centre de jour l'Espadrille - YMCA Mtl - programme	403 021,00 $		Centre de jour - programme
Société Élisabeth Fry - Gestion de la colère	7 590,00 $		Gestion de la colère
Groupe de suppport et de réhabilitation Amorce - milieu fermé	19 050,00 $		Objectif : Permettre aux individus ayant des comportements ou des fantasmes sexuels déviants à l'égard des personnes mineures d'initier une démarche thérapeutique par l'entremise de rencontres de groupe ouvert
Maison de transition de Mtl (St-Laurent)	2 100,00 $		Programme d'immersion en langue française
Société Élizabeth Fry	9 100,00 $		Gestion de la colère en milieu ouvert
Sous-total page 3	626 411,00 $		

DRF/P-26 (2006-07)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 39 : La liste des organismes communautaires avec qui le ministère de la Sécurité publique a signé une entente, le type de l'entente (per diem ou programme), le montant global de l'entente et une brève description des services attendus de l'organisme communautaire.

Achat de programmes	Contrat 2005-2006	Per diem 2005-2006	Titre du programme
Centre Femmes aux 3-A	26 650,00 $		Centre de réinsertion sociale
Comité des intervenants du réseau correctionnel du Québec (C.I.R.C.Q.)	2 500,00 $		CIRCQ'ulaire & diners-rencontres
Association des foyers d'accueil	5 000,00 $		Programme de formation pour les foyers d'accueil et fonds de dépannage
Centre d'action bénévole de Québec inc.	51 250,00 $		Service de support et d'accompagnement réalisé par des bénévoles pour la clientèle correctionnelle contrevenante adulte
Expansion-Femmes - Temps d'arrêt	11 275,00 $		Offrir en externe un programme d'encadrement et de support à la clientèle contrevenante féminine pour des problématiques spécifiques reliées à leurs comportements délinquants
CKRL MF 89,1 inc.	3 800,00 $		Souverains d'Orsainville : 10 émissions radiophoniques de 60 minutes produites par les personnes incarcérées (EDM, EDQ)
Programme d'encadrement clinique et d'hébergement (P.E.C.H.)	58 685,00 $		Suivi communautaire intensif
Programme d'encadrement clinique et d'hébergement (P.E.C.H.)	20 500,00 $		Alternative à la judiciarisation de la clientèle Santé mentale - Justice
C.R.C. le Pavillon	12 915,00 $		Ateliers toxicomanie
Expansion-Femmes - Volte-face	11 275,00 $		Aider les personnes à comprendre et à cesser leurs comportements compulsifs de vol à l'étalage
Au Bercail	15 000,00 $		Programme de mesures alternatives pour contrevenants (clientèle aux prises avec des problèmes de santé mentale et/ou judiciaires)
C.R.C. Le Pavillon	5 535,00 $		Programme de sensibilisation en violence conjugale
Réhabilitation Beauce	15 000,00 $		Programme l'Azimut (toxicomanie)
Expansion-Femmes	11 000,00 $		MIRAGE (fraude)
Sous-total page 4	250 385,00 $		

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 39 : La liste des organismes communautaires dont le MSP a signé une entente, le type de l'entente (per diem ou programme), le montant global de l'entente et une brève description des services attendus de l'organisme communautaire.

Achat de programmes	Contrat 2005-2006	Per diem 2005-2006	Titre du programme
Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille	29 450,00 $		Thérapie pour hommes abuseurs sexuels
Société Élizabeth Fry	72 775,00 $		Centre de services en justice pénale pour les femmes de l'Outaouais
CRC de l'Outaouais	1 735,20 $		Programme de sensibilisation sur les effets de la criminalité et préparation à l'élargissement dans la communauté
L'Impact rivière Gatineau	11 250,00 $		Ateliers de sensibilisation aux divers comportements et formes de violence
Centre Jellinek	6 000,00 $		Conscientisation aux toxicomanies en milieu fermé
C.H.C. La Relève	9 000,00 $		Bacchus - prévention de la récidive
C.H.C. La Relève	5 300,00 $		Transport et encadrement de la clientèle contrevenante toxico/délinquance
Sous-total page 5	135 510,20 $		

DRF/P-26 (2006-07)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 39 : La liste des organismes communautaires dont le MSP a signé une entente, le type de l'entente (per diem ou programme), le montant global de l'entente et une brève description des services attendus de l'organisme communautaire.

Achat de programmes	Contrat 2005-2006	Per diem 2005-2006	Titre du programme
Association des services de réhabilitation sociale du Québec inc. (A.S.R.S.Q.)	56 375,00 $		Programme général - Secrétariat permanent
Conseil des églises pour la justice et la criminologie (C.E.J.C.)	10 250,00 $		Programme général de sensibilisation et de concertation - Mission globale
Société de criminologie du Québec (S.C.Q.)	60 000,00 $		Maintien d'un secrétariat permanent - Programme général - Mission globale
Regroupement des organismes de référence du Québec	41 000,00 $		Programme général de sensibilisation et de concertation - Mission globale
Sous-total page 6	167 625,00 $		
TOTAL DES ACHATS DE PROGRAMMES	1 879 561,66 $		

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 39 : La liste des organismes communautaires dont le MSP a signé une entente, le type de l'entente (per diem ou programme), le montant global de l'entente et une brève description des services attendus de l'organisme communautaire.

Contrats de services	Contrat 2005-2006 incluant avenant	Tarifs 2005-2006	Titre du programme
Unité Domrémy de Mont-Joli inc.	77 160,44 $	151,44 $	Travaux compensatoires
Centre d'action bénévole du Lac inc.	42 551,00 $	151,44 $	Travaux compensatoires
Association canadienne de santé mentale	54 897,20 $	129,14 $	Travaux compensatoires
Organisation anti-pauvreté de Québec inc.	186 213,20 $	129,14 $	Travaux compensatoires
Organisation anti-pauvreté de la Mauricie	154 742,50 $	129,14 $	Travaux compensatoires
Services d'aide Bruno Dandenault	101 537,90 $	129,14 $	Travaux compensatoires
Y.M.C.A. de Montréal	369 835,00 $	100,35 $	Travaux compensatoires
Services d'action communautaire de l'Outaouais	103 205,90 $	129,14 $	Travaux compensatoires
Vision-Travail Abitibi-Témiscamingue	56 950,52 $	151,44 $	Travaux compensatoires
Centre de bénévolat de Manicouagan	26 775,00 $	151,44 $	Travaux compensatoires
Centre d'action bénévole de Sept-Îles	27 095,00 $	151,44 $	Travaux compensatoires
Centre de bénévolat de Laval inc.	198 653,00 $	100,35 $	Travaux compensatoires
Centre de bénévolat de la Rive-Sud	208 094,04 $	129,14 $	Travaux compensatoires
Total	1 607 710,70 $		

DRF/P-26 (2006-07)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

40. Le nombre d'admissions de détenus et de prévenus pour chaque centre de détention pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 40 : Le nombre d'admissions de détenus et de prévenus pour chaque centre de détention pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006[1]

Répartition des admissions des personnes condamnées et des personnes prévenues par centre de détention - année 2004-2005. [2]

		STATUTS DE LA PERSONNE CONTREVENANTE À SON ADMISSION		
ÉTABLISSEMENTS		CONDAMNÉ	PRÉVENU	TOTAL
AMO	AMOS	255	572	827
BCO	BAIE COMEAU	60	342	402
CHI	CHICOUTIMI	151	845	996
HAV	HAVRE-AUBERT	4	25	29
BOI	HENRI-BOURASSA	174	0	174
HUL	HULL	778	1541	2 319
BOR	MONTRÉAL	2917	284	3 201
NEW	NEW CARLISLE	34	432	466
CDF	QUÉBEC (Femmes)	124	273	397
CDQ	QUÉBEC (Hommes)	1060	2616	3 676
RIM	RIMOUSKI	189	492	681
RDP	RIV. DES PRAIRIES	572	9584	10 156
ROB	ROBERVAL	118	259	377
SEP	SEPT-ÎLES	93	425	518
SHE	SHERBROOKE	595	2140	2 735
SOR	SOREL	325	905	1 230
SJE	ST-JÉRÔME	1068	4761	5 829
TAN	TANGUAY	639	1291	1 930
TRR	TROIS-RIVIÈRES	347	1410	1 757
VLY	VALLEYFIELD	351	867	1 218
	TOTAL	9 854	29 064	38 918

[1] Les personnes admises dans les quartiers cellulaires des Palais de justice de Montréal, Québec et Longueuil et libérées la même journée (par exemple suite à une mise en liberté provisoire) ne comptent pas comme des admissions. Ces cas représentent environ 14% des admissions.
[2] Les données de l'année 2004-2005 sont officielles.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 40 : Le nombre d'admissions de détenus et de prévenus pour chaque centre de détention pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006[1].

Répartition des admissions des personnes condamnées et des personnes prévenues par centre de détention - année 2005-2006[2].

		STATUTS DE LA PERSONNE CONTREVENANTE À SON ADMISSION		
ÉTABLISSEMENTS		CONDAMNÉ	PRÉVENU	TOTAL
AMO	AMOS	247	587	834
BCO	BAIE COMEAU	77	324	401
CHI	CHICOUTIMI	139	782	921
HAV	HAVRE-AUBERT	3	18	21
BOI	HENRI-BOURASSA	249	0	249
HUL	HULL	559	1597	2 156
BOR	MONTRÉAL	1891	217	2 108
NEW	NEW CARLISLE	30	374	404
CDF	QUÉBEC (Femmes)	113	269	382
CDQ	QUÉBEC (Hommes)	950	2589	3 539
RIM	RIMOUSKI	203	435	638
RDP	RIV. DES PRAIRIES	525	9953	10 478
ROB	ROBERVAL	123	307	430
SEP	SEPT-ÎLES	144	366	510
SHE	SHERBROOKE	459	2153	2 612
SOR	SOREL	254	1761	2 015
SJE	ST-JÉRÔME	916	5024	5 940
TAN	TANGUAY	486	1250	1 736
TRR	TROIS-RIVIÈRES	324	1534	1 858
VLY	VALLEYFIELD	285	757	1 042
	TOTAL	7 977	30 297	38 274

[1] Les personnes admises dans les quartiers cellulaires des Palais de justice de Montréal, Québec et Longueuil et libérées la même journée (par exemple suite à une mise en liberté provisoire) ne comptent pas comme des admissions. Ces cas représentent environ 14% des admissions.

[2] Les données de l'année 2005-2006 ne sont pas officielles. Les données finales seront compilées en mai 2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

41. Les effectifs (par catégorie d'emplois et hommes/femmes) ainsi que la masse salariale, par centre de détention pour la période 2005-2006.

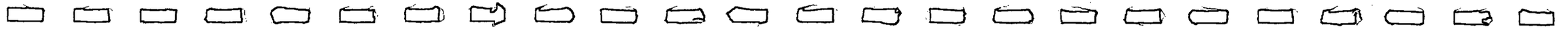

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDES DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

Question 41 : Les effectifs [1] (par catégorie d'emplois et hommes/femmes) ainsi que la masse salariale [2] par centre de détention pour la période 2005-2006.

C/R	Établissements de détention	Dépenses salariales																			
	Cat. / Corps	Cadres [3] [cat. 08] [630]			Prof. [3] [cat. 03] [100 à 199]			PBTA [cat. 04] [200 à 299]			ASC [cat. 05] [307]					Ouvriers [cat. 07] [400 à 499]			Total		
		Effectifs		Masse salariale	Effectifs		Masse salariale	Effectifs		Masse salariale	Effectifs ASC-TC		Effectifs ASC-TPR		Masse salariale	Effectifs		Masse salariale	Effectifs		Masse salariale
		Hommes	Femmes	k$	Hommes	Femmes	k$	Hommes	Femmes	k$	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	k$	Hommes	Femmes	k$	Hommes	Femmes	k$
3131	Sherbrooke	9	1	695,1		1	51,8	2	5	66,4	39	24	24	10	4 255,9	4	6	279,7	78	47	5 348,9
3141	Sorel	5	2	375,1					3	24,4	17	6	16	12	2 492,3	4	4	211,3	42	27	3 103,1
3142	Valleyfield	3	2	326,7					4,0	33,3	8	9	8	4	1 223,7	3	3	138,5	22	22	1 722,2
3151	Trois-Rivières	11		824,5		2	88,9	1	7	65,0	40	15	17	14	3 907,4	2	6	278,0	71	44	5 163,8
3211	Hull	9	2	639,1	1		55,6	2	6	72,4	45	18	22	19	4 318,6	5	6	366,9	84	51	5 452,6
3221	St-Jérôme	15	8	1 623,3	3	7	302,0	2	11	492,7	73	46	35	24	8 232,9	8	5	391,1	136	101	11 042,0
3251	Amos	3	1	289,3					4	25,7	16	13	20	10	2 743,8	4	1	184,4	43	29	3 223,2
3313	Rivière-des-Prairies	35	12	2 943,1		8	340,5	8	28	1 155,4	157	77	75	58	16 238,8	25	8	927,6	300	191	21 605,4
3327	Montréal - Maison Tanguay	3	6	580,7		3	149,4		3	69,3	11	39	6	22	3 545,6	9		298,6	29	73	4 643,6
3350	Montréal - Prison de Bordeaux	29	17	3 188,4	6	15	1 185,1	10	58	1 979,0	163	92	115	101	21 210,0	25	5	959,1	348	288	28 521,6
3511	Québec	21	19	2 623,6	7	5	501,3	4	25	966,6	140	78	64	59	14 412,8	18	9	878,4	254	195	19 382,7
3521	Chicoutimi	4	3	310,9					3	24,8	15	9	10	9	1 944,3	4	1	142,2	33	25	2 422,2
3522	Roberval	4		260,4				1	1	16,5	9	10	7	7	1 386,9	2	2	116,9	23	20	1 780,7
3531	Rimouski	4	2	304,5				1	3	24,4	21	9	11	8	2 314,2	3	3	197,7	40	25	2 840,8
3551	Baie-Comeau	2	4	312,6					2	16,0	13	9	7	10	1 756,7	4	1	163,4	26	26	2 248,7
3552	Sept-Îles	3	2	363,7					1	7,7	10	6	2	4	1 185,1				15	13	1 556,5
3561	New Carlisle & Havre-Aubert	6	1	391,6		2	43,4	1	2	26,2	18	7	11	8	1 878,6	2	6	189,2	38	26	2 529,0
	Sous-total	166	82		17	43		32	166		795	467	450	379		122	66		1 582	1 203	
	Total	248		16 052,6	60		2 718,0	198		5 065,8	1 262		829		93 047,6	188		5 703,0	2 785		122 587,0

[1] Les effectifs comprennent les employés réguliers et occasionnels selon les données disponibles au 16 mars 2006.

[2] La rémunération est celle à 24 périodes de paie extrapolée sur 26 périodes de paie. Elle inclut le temps régulier et le temps supplémentaire.

[3] À la suite de la révision de la structure au 10 octobre 2006, une partie des effectifs des bureaux régionaux et des DESMO a été transférée en milieu fermé.

DRF/ P-28 (2006-07)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

42. Le nombre d'absences temporaires accordées par détenu, par centre de détention et par catégorie (congé médical, humanitaire et de réinsertion sociale) pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 42 : Le nombre d'absences temporaires accordées par détenu, par centre de détention et par catégorie (congé médical, humanitaire et de réinsertion sociale) pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006

Répartition des octrois[1] d'absences temporaires par centre de détention - année 2004-2005[2]

	CATÉGORIES D'ABSENCE TEMPORAIRE			
ÉTABLISSEMENTS	HUMANITAIRE	MEDICAL	REINSERTION SOCIALE	TOTAL
AMOS	156	51	133	340
BAIE-COMEAU	72	37	12	121
CENT. HENRI BOURASSA	720	3	392	1 115
CHICOUTIMI	93	56	85	234
DETENTION MONTREAL	497	26	1292	1 815
DETENTION QUEBEC FEM	13	5	124	142
DETENTION QUEBEC HOM	305	16	832	1 153
HAVRE-AUBERT	0	0	2	2
HULL	155	307	452	914
MAISON TANGUAY	65	267	321	653
NEW CARLISLE	326	113	103	542
RIMOUSKI	70	150	45	265
RIVIERE DES PRAIRIES	11	176	165	352
ROBERVAL	35	37	57	129
SEPT-ILES	131	42	7	180
SHERBROOKE	402	346	231	979
SOREL	82	31	92	205
ST-JEROME	237	491	832	1 560
TROIS-RIVIERES	239	128	151	518
VALLEYFIELD	150	74	265	489
TOTAL	3 759	2 356	5 593	11 708

[1] Un octroi d'absence temporaire correspond à une demande d'absence, excluant les renouvellements.

[2] Les données pour l'année 2004-2005 sont officielles.

DRF/P-29 (2006-2007)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 42 : Le nombre d'absences temporaires accordées par détenu, par centre de détention et par catégorie (congé médical, humanitaire et de réinsertion sociale) pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006

Répartition des octrois[1] d'absences temporaires par centre de détention - année 2005-2006[2]

	CATÉGORIES D'ABSENCE TEMPORAIRE			
ÉTABLISSEMENTS	HUMANITAIRE	MEDICAL	REINSERTION SOCIALE	TOTAL
AMOS	236	74	119	429
BAIE-COMEAU	107	45	10	162
CENT. HENRI BOURASSA	647	3	369	1 019
CHICOUTIMI	72	21	71	164
DETENTION MONTREAL	479	35	911	1 425
DETENTION QUEBEC FEM	15	15	80	110
DETENTION QUEBEC HOM	268	30	688	986
HAVRE-AUBERT	0	0	2	2
HULL	106	304	343	753
MAISON TANGUAY	101	201	209	511
NEW CARLISLE	323	116	74	513
RIMOUSKI	61	147	33	241
RIVIERE DES PRAIRIES	11	179	125	315
ROBERVAL	45	34	57	136
SEPT-ILES	249	60	5	314
SHERBROOKE	334	255	211	800
SOREL	63	47	37	147
ST-JEROME	199	631	701	1 531
TROIS-RIVIERES	221	98	114	433
VALLEYFIELD	142	50	168	360
TOTAL	3 679	2 345	4 327	10 351

[1] Un octroi d'absence temporaire correspond à une demande d'absence, excluant les renouvellements.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

43. Répartition de la durée des octrois d'absences temporaires par centre de détention pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006.

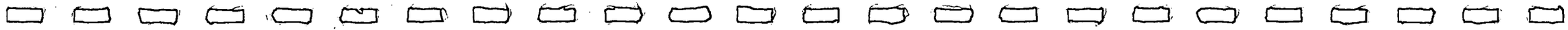

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 43 : Répartition de la durée des octrois d'absences temporaires par centre de détention pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006.

Répartition de la durée des octrois d'absences temporaires par centre de détention - année 2004-2005[1]

ÉTABLISSEMENTS	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 45 jours	46 à 60 jours	Total
Amos	98,6%	1,4%	0,0%	0,1%	100,0%
Baie-Comeau	73,2%	21,3%	4,7%	0,8%	100,0%
Chicoutimi	80,1%	15,2%	4,4%	0,3%	100,0%
Havre-Aubert	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Hull	95,6%	3,1%	0,6%	0,6%	100,0%
Montréal - Prison de Bordeaux	95,5%	2,5%	1,3%	0,7%	100,0%
New-Carlisle	90,5%	3,4%	4,1%	1,9%	100,0%
Québec - secteur féminin	56,0%	18,3%	17,1%	8,6%	100,0%
Québec - secteur masculin	64,9%	13,8%	18,7%	2,7%	100,0%
Rimouski	74,3%	14,0%	8,7%	3,1%	100,0%
Rivière-des-Prairies	68,3%	19,0%	7,8%	4,9%	100,0%
Roberval	85,2%	13,1%	1,8%	0,0%	100,0%
Sept-Îles	92,7%	5,6%	1,7%	0,0%	100,0%
Sherbrooke	72,5%	16,4%	7,4%	3,6%	100,0%
Sorel	83,4%	12,9%	3,7%	0,0%	100,0%
St-Jérôme	83,7%	13,6%	2,6%	0,1%	100,0%
Montréal - Maison Tanguay	86,3%	10,2%	3,0%	0,4%	100,0%
Trois-Rivières	77,6%	17,7%	2,7%	2,0%	100,0%
Valleyfield	93,1%	6,4%	0,5%	0,0%	100,0%
TOTAL	86,9%	8,2%	3,9%	1,0%	100,0%

[1] Les données pour la période 2004-2005 sont officielles.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 43 : Répartition de la durée des octrois d'absences temporaires par centre de détention pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006

Répartition de la durée des octrois d'absences temporaires par centre de détention - année 2005-2006[1]

ÉTABLISSEMENTS	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 45 jours	46 à 60 jours	Total
Amos	97,8%	2,0%	0,1%	0,1%	100,0%
Baie-Comeau	80,7%	14,7%	3,7%	0,9%	100,0%
Chicoutimi	89,9%	7,8%	2,0%	0,2%	100,0%
Havre-Aubert	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Hull	96,2%	3,3%	0,4%	0,2%	100,0%
Montréal - Prison de Bordeaux	96,5%	2,0%	0,8%	0,8%	100,0%
New-Carlisle	91,8%	4,0%	2,9%	1,2%	100,0%
Québec - secteur féminin	61,0%	19,2%	16,9%	2,9%	100,0%
Québec - secteur masculin	66,9%	11,6%	18,8%	2,8%	100,0%
Rimouski	87,6%	6,3%	4,7%	1,4%	100,0%
Rivière-des-Prairies	61,2%	24,8%	10,5%	3,5%	100,0%
Roberval	85,8%	11,6%	2,1%	0,6%	100,0%
Sept-Îles	96,5%	3,5%	0,0%	0,0%	100,0%
Sherbrooke	79,5%	12,6%	3,9%	4,0%	100,0%
Sorel	86,9%	12,5%	0,7%	0,0%	100,0%
St-Jérôme	91,5%	7,4%	0,8%	0,2%	100,0%
Montréal - Maison Tanguay	84,8%	10,8%	3,6%	0,9%	100,0%
Trois-Rivières	79,8%	15,3%	2,8%	2,1%	100,0%
Valleyfield	95,8%	4,1%	0,1%	0,1%	100,0%
TOTAL	89,5%	6,6%	3,0%	1,0%	100,0%

[1] Les données pour la période 2005-2006 ne sont pas officielles.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

44. Le nombre d'heures et les coûts par poste du temps supplémentaire effectué par les agents correctionnels pour chaque centre de détention, pour la période 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDES DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

Question 44 : Le nombre d'heures et les coûts par poste du temps supplémentaire effectué par les agents correctionnels pour chaque centre de détention, pour la période 2005-2006.

Établissement de détention	Total 2	
	Nombre d'heures estimées	Coûts estimés (En milliers $)
Sherbrooke	9 438	285,1 $
Sorel	12 791	358,4 $
Valleyfield	3 537	96,6 $
Trois-Rivières	11 598	362,5 $
Hull	7 129	210,1 $
St-Jérôme	28 789	896,1 $
Amos	18 793	546,6 $
Rivière-des-Prairies	42 056	1 243,9 $
Montréal - Maison Tanguay	15 978	477,1 $
Montréal - Prison de Bordeaux	105 352	3 183,2 $
Québec	39 285	1 210,0 $
Chicoutimi	7 409	224,5 $
Roberval	5 639	156,7 $
Rimouski	8 864	276,5 $
Baie-Comeau	6 402	189,4 $
Sept-Iles	3 528	103,0 $
New Carlisle et Havre-Aubert	5 043	154,9 $
Total	**331 631**	**9 974,6 $**

[1] Les données par poste ne sont pas disponibles.

[2] Les heures et les coûts sont ceux après 22 périodes de paie extrapolées sur 26 périodes de paie.

DRF/P-31 (2006-07)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

45. Le ratio d'heures de travail par activité d'évaluation en milieu ouvert et en milieu fermé pour chaque région administrative pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 45 : Le ratio heures de travail par activité d'évaluation en milieu ouvert et en milieu fermé pour chaque région administrative et pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006

Année 2004-2005 [5]

Répartition des rapports présentenciels, des rapports spécifiques produits et des évaluations des personnes contrevenantes

	Milieu ouvert								Milieu fermé				TOTAL	
	Rapports présentenciels		Rapports spécifiques		Évaluations sommaires		Évaluations approfondies		Évaluations sommaires		Évaluations approfondies			
Régions correctionnelles	Nombre	Heures [1]	Nombre	Heures [2]	Nombre	Heures [3]	Nombre	Heures [4]	Nombre [3]	Heures [3]	Nombre	Heures [4]	Nombre	Heures
Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec	160	1 760	23	92	16	16	45	405	67	67	121	1 089	432	3 429
Outaouais	236	2 596	74	296	18	18	5	45	13	13	164	1 476	510	4 444
Laval, Laurentides, Lanaudière	653	7 183	21	84	17	17	162	1 458	399	399	399	3 591	1 651	12 732
Montréal	1 089	11 979	4	16	27	27	191	1 719	1 074	1 074	902	8 118	3 287	22 933
Montérégie	641	7 051	69	276	12	12	5	45	129	129	175	1 575	1 031	9 088
Estrie	254	2 794	47	188	1	1	1	9	210	210	181	1 629	694	4 831
Mauricie/Centre du Québec	276	3 036	41	164	2	2	14	126	4	4	190	1 710	527	5 042
Capitale nationale et Chaudière Appalaches	540	5 940	94	376	27	27	0	0	576	576	496	4 464	1 733	11 383
Saguenay/Lac St-Jean	270	2 970	8	32	12	12	0	0	157	157	116	1 044	563	4 215
Bas St-Laurent	117	1 287	3	12	6	6	0	0	143	143	97	873	366	2 321
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	68	748	1	4	8	8	0	0	9	9	77	693	163	1 462
Côte-Nord	112	1 232	39	156	27	27	38	342	91	91	53	477	360	2 325
TOTAL	4 416	48 576	424	1 696	173	173	461	4 149	2 872	2 872	2 971	26 739	11 317	84 205

[1] Le nombre d'heures de travail de chaque rapport présentenciel a été établi selon le standard de 11 heures de travail.
[2] Le nombre d'heures de travail de chaque rapport spécifique a été établi selon le standard de 4 heures de travail.
[3] Le nombre d'heures de travail de chaque évaluation sommaire a été établi selon le standard de 1 heure de travail.
[4] Le nombre d'heures de travail de chaque évaluation approfondie a été établi selon le standard de 9 heures de travail.
[5] Les données de 2004-2005 ont été révisées en fonction des mises à jour touchant les évaluations correctionnelles

DRF/ P-32 (2006-07)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 45 : Le ratio heures de travail par activité d'évaluation en milieu ouvert et en milieu fermé pour chaque région administrative et pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006

Année 2005-2006[1]

Répartition des rapports présentenciels, des rapports spécifiques produits et des évaluations des personnes contrevenantes

	Milieu ouvert								Milieu fermé				TOTAL	
	Rapports présentenciels		Rapports spécifiques		Évaluations sommaires		Évaluations approfondies		Évaluations sommaires		Évaluations approfondies			
Régions correctionnelles	Nombre	Heures [2]	Nombre	Heures [3]	Nombre	Heures [4]	Nombre	Heures [5]	Nombre [3]	Heures [4]	Nombre	Heures [5]	Nombre	Heures
Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec	134	1 474	20	80	8	8	7	63	80	80	109	981	358	2 686
Outaouais	202	2 222	79	316	15	15	1	9	164	164	178	1 602	639	4 328
Laval, Laurentides, Lanaudière	664	7 304	23	92	8	8	240	2 160	69	69	412	3 708	1 416	13 341
Montréal	1 047	11 517	3	12	19	19	1	9	2 315	2 315	984	8 856	4 369	22 728
Montérégie	612	6 732	60	240	4	4	26	234	167	167	198	1 782	1 067	9 159
Estrie	243	2 673	36	144	0	0	1	9	418	418	194	1 746	892	4 990
Mauricie/Centre du Québec	276	3 036	50	200	0	0	0	0	66	66	217	1 953	609	5 255
Capitale nationale et Chaudière Appalaches	514	5 654	83	332	26	26	0	0	391	391	533	4 797	1 547	11 200
Saguenay/Lac St-Jean	224	2 464	2	8	3	3	0	0	319	319	115	1 035	663	3 829
Bas St-Laurent	120	1 320	6	24	6	6	2	18	230	230	91	819	455	2 417
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	57	627	0	0	10	10	1	9	12	12	82	738	162	1 396
Côte-Nord	82	902	37	148	21	21	24	216	131	131	54	486	349	1 904
TOTAL	4 175	45 925	399	1 596	120	120	303	2 727	4 362	4 362	3 167	28 503	12 526	83 233

[1] Les données pour l'année 2005-2006 ne sont pas officielles.
[2] Le nombre d'heures de travail de chaque rapport présentenciel a été établi selon le standard de 11 heures de travail.
[3] Le nombre d'heures de travail de chaque rapport spécifique a été établi selon le standard de 4 heures de travail.
[4] Le nombre d'heures de travail de chaque évaluation sommaire a été établi selon le standard de 1 heure de travail.
[5] Le nombre d'heures de travail de chaque évaluation approfondie a été établi selon le standard de 9 heures de travail.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

46. Les effectifs de la Direction générale des services correctionnels, par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chaque catégorie pour la période 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

Question 46 : Les effectifs de la Direction générale des services correctionnels, par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chaque catégorie pour la période 2005-2006[1] :

	Cadres	Professionnels	PBTA	ASC Temps complet & partiel	Ouvriers	Total (k$)
Exercice 2005-2006 :						
ETC autorisés :	**303,0**	**435,0**	**319,0**	**1 898,5**	**139,5**	**3 095,0**
Dépenses probables 2005-2006 (k$) :						
Dépenses excluant CSST :	18 928,7 $	21 837,6 $	10 825,1 $	98 185,7 $	5 703,0 $	155 480,1 $
Plus : CSST[2]						5 329,1 $
Dépenses probables totales 2005-2006 :	**18 928,7 $**	**21 837,6 $**	**10 825,1 $**	**98 185,7 $**	**5 703,0 $**	**160 809,2 $**

[1] Données au 31 janvier 2006 extrapolées jusqu' au 31 mars 2006.
[2] Ce montant tient compte de 347,8 k$ de remboursements prévus en provenance de la CSST.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

47. Relevé de la moyenne mensuelle des suivis en milieu ouvert selon le type de surveillance pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 47 : Relevé de la moyenne mensuelle des suivis en milieu ouvert selon le type de surveillance pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006

Année budgétaire	Surveillance en probation	Surveillance en libération conditionnelle	Surveillance en sursis	Surveillance en travaux communautaires
2004-2005	8 909	517	3 535	2 514
2005-2006[1]	9 150	628	3 523	2 675

1 Les données pour l'année 2005-2006 ne sont pas officielles.

DRF/P-34 (2006-2007)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

48. Liste des études et analyses effectuées sur la possibilité, pour les détenus qui en ont les moyens, de contribuer aux frais de leur incarcération.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : SERVICES CORRECTIONNELS - 01.02

QUESTION 48 : Liste des études et analyses effectuées sur la possibilité, pour les détenus qui en ont les moyens, de contribuer aux frais de leur incarcération.

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) s'est penché sur la question de faire participer les personnes incarcérées aux frais de leur incarcération. Le MSP a toutefois estimé qu'il n'était pas opportun d'aller de l'avant dans un tel projet. En effet, les détenus participent déjà financièrement à une bonne partie des activités de réinsertion sociale dans chacun des établissements de détention du Québec par l'intermédiaire des Fonds locaux au bénéfice des personnes incarcérées.

Ces Fonds locaux ont pour fonction de proposer aux personnes incarcérées des activités de formation académique, professionnelle ou personnelle, des activités de travail rémunérées ou non, ainsi que des activités sportives, socio-culturelles et de loisirs. Les activités de travail rémunérées permettent aux personnes incarcérées de participer aux frais de leur incarcération en finançant une partie du coût des programmes d'activités qui leur sont proposés.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

49. La liste des corps de police municipaux, la description du territoire qu'ils couvrent, la population desservie et le niveau de services requis.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 49: La liste des corps de police municipaux, la description du territoire qu'ils couvrent, la population desservie et le niveau de services requis.

LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX (31 mars 2006)

A - Corps de police municipaux à desserte unique * Au total : 16

Corps de police	Population Décret 1248 - 2005	Niveau de service
Blainville	42 896	2
Bromont	5 528	1
Gatineau	243 998	3
Laval	364 756	3
Lévis	127 352	2
Mascouche	32 044	2
Rivière-du-Loup	18 555	1
Saint-Eustache	42 103	2
Saint-Georges	29 271	1
Saint-Jean-sur-Richelieu	85 367	1
Saint-Jérôme	63 892	1
Sainte-Adèle	10 192	1
Sainte-Marie	11 666	1
Sherbrooke	146 372	2
Thetford Mines	26 284	1
Trois-Rivières	125 711	2

* Corps de police considérés à desserte unique malgré certaines défusions

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 49: La liste des corps de police municipaux, la description du territoire qu'ils couvrent, la population desservie et le niveau de services requis.

LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX (31 mars 2006)

B - Corps de police municipaux à desserte multiple 19

Corps de police	Population desservie	Niveau de services	Municipalités desservies	Population Décret 1248-2005
Châteauguay	69 531	2	Beauharnois	11 882
			Châteauguay	42 742
			Léry	2 370
			Mercier	10 082
			Saint-Isidore	2 455
Granby	58 390	1	Granby canton	11 839
			Granby	46 551
L'Assomption	19 778	2	L'Assomption	16 413
			Saint-Sulpice	3 365
Longueuil	384 504	3	Boucherville	38 123
			Brossard	69 575
			Longueuil	230 678
			Saint-Bruno Montarville	24 423
			Saint-Lambert	21 705
Memphrémagog (régie)	30 043	1	Austin (membre de la régie)	1 326
			Magog (membre de la régie)	23 386
			Orford (membre de la régie)	3 215
			Sainte-Catherine-de-Hatley (membre de la régie)	2 116
Mirabel	51 548	2	Mirabel	31 832
			Saint-Colomban	9 141
			Sainte-Sophie	10 575
Montréal	1 876 932	5	Baie D'Urfé	3 965
			Beaconsfield	20 183
			Côte-Saint-Luc	31 739
			Dollard-des-Ormeaux	50 738
			Dorval	18 311
			Hampstead	7 231
			Kirkland	21 735
			L'Île-Dorval	2
			Montréal	1 637 563
			Montréal-Est	3 796
			Montréal-Ouest	5 321
			Mont-Royal	19 400
			Pointe-Claire	30 581
			Sainte-Anne-Bellevue	5 336
			Senneville	1 028
			Westmount	20 003
Mont-Tremblant	8 911	1	Lac-Tremblant-Nord	4
			Mont-Tremblant	8 907
MRC Les Colline-de-l'Outaouais	38 280	2	Cantley	6 813
			Chealsea	6 861
			L'Ange-Gardien	3 862
			La Pêche	6 585
			Notre-Dame-de-la-Salette	719
			Pontiac	4 817
			Val-des-Monts	8 623
Québec	526 948	4	L'Ancienne-Lorette	16 618
			Notre-Dame-des-Anges	456
			Québec	492 937
			Saint-Augustin-Desmaures	16 937
Région de Deux-Montagnes	39 129	2	Deux-Montagnes	17 705
			Pointe-Calumet	6 038
			Saint-Joseph-du-Lac	5 285
			Sainte-Marthe-sur-le-Lac	10 101

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 49: La liste des corps de police municipaux, la description du territoire qu'ils couvrent, la population desservie et le niveau de services requis.

LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX (31 mars 2006)

B - Corps de police municipaux à desserte multiple 19

Corps de police	Population desservie	Niveau de services	Municipalités desservies	Population Décret 1248-2005
Région de Joliette (régie)	57 259	1	Crabtree (membre de la régie)	3 421
			Joliette (membre de la régie)	18 705
			Notre-Dame-de-Lourdes (membre de la régie)	2 300
			Notre-Dame-des-Prairies (membre de la régie)	7 860
			Saint-Ambroise-de-Kildare (membre de la régie)	3 418
			Saint-Charles-Borromée (membre de la régie)	11 697
			Saint-Paul (membre de la régie)	3 819
			Saint-Pierre (membre de la régie)	315
			Saint-Thomas (membre de la régie)	3 003
			Sainte-Mélanie (membre de la régie)	2 721
Région de Roussillon (régie)	89 981	2	Candiac (membre de la régie)	14 339
			Delson (membre de la régie)	7 271
			La Prairie	20 901
			Saint-Constant (membre de la régie)	24 433
			Sainte-Catherine (membre de la régie)	16 636
			Saint-Mathieu	2 022
			Saint-Philippe	4 379
Repentigny	80 916	2	Charlemagne	5 804
			Repentigny	75 112
Richelieu / Saint-Laurent	173 340	2	Beloeil	19 303
			Calixa-Lavallée	515
			Carignan	6 554
			Chambly	21 447
			Contrecoeur	5 504
			McMasterville	4 476
			Mont-Saint-Hilaire	15 338
			Otterburn Park	8 468
			Richelieu	5 649
			Saint-Amable	7 791
			Saint-Basile-le-Grand	14 413
			Sainte-Julie	28 741
			Saint-Jean-Baptiste	2 833
			Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 335
			Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 333
			Varennes	20 573
			Verchères	5 067
Rivière-du-Nord (régie)	11 702	1	Piedmont (membre de la régie)	2 209
			Saint-Hippolyte (membre de la régie)	6 622
			Sainte-Anne-des-Lacs (membre de la régie)	2 871
Saguenay	147 378	2	Larouche	1 046
			Saguenay	146 332
Terrebonne	110 773	2	Bois-des-Filion	8 193
			Sainte-Anne-des-Plaines	13 558
			Terrebonne	89 022
Thérèse-de-Blainville (régie)	76 962	2	Boisbriand (membre de la régie)	27 355
			Lorraine (membre de la régie)	9 943
			Rosemère (membre de la régie)	14 407
			Sainte-Thérèse (membre de la régie)	25 257

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

50. Le nombre d'effectifs (policiers/civils) au 31 mars 2005, répartis par corps de police municipal.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 50 : Le nombre d'effectifs (policiers/civils) au 31 mars 2005, répartis par corps de police municipal.

Corps de police	Au 31 décembre 2004[1]		
	Total policiers	Total civils	Total policiers et civils
Blainville	38	26	64
Bromont	13	6	19
Carignan	7	1	8
Chambly	24	16	40
Châteauguay	77	28	105
Gatineau	343	75	418
Granby	68	22	90
L'Assomption	24	14	38
Laval	471	214	685
Lévis	133	86	219
Longueuil	567	313	880
Mascouche	44	20	64
Memphrémagog	40	9	49
Mirabel	51	26	77
Montréal	4 155	1 288	5 443
Mont-Tremblant	29	8	37
MRC Les collines de l'Outaouais	45	136	181
Québec	720	162	882
Région de Deux-Montagnes	49	12	61
Région de Joliette	56	10	66
Région de Roussillon	90	25	115
Repentigny	102	48	150
Rivière-du-Loup	25	13	38
Rivière-du-Nord	22	8	30
Région de Vallée-du-Richelieu	48	11	59
Saguenay	177	131	308
Sherbrooke	200	50	250
St-Basile-le-Grand	10	6	16
Ste-Adèle	19	8	27
Ste-Julie	52	23	75
Ste-Marie	10	7	17
St-Eustache	49	33	82
St-Georges	28	15	43
St-Jean-sur-Richelieu	88	39	127
St-Jérôme	72	17	89
Terrebonne	116	53	169
Thérèse-De Blainville	95	25	120
Thetford Mines	29	12	41
Trois-Rivières	168	92	260
Varennes	17	18	35
Au Québec	**8 371**	**3 106**	**11 477**

1. Les données de 2005 ne sont pas encore disponibles.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

51. La liste des corps de police municipaux et leurs coûts d'opération ventilés par catégorie (rémunération, transport et communication, location, services professionnels et administratifs, entretien et réparation, biens non durables, etc.).

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 51 : La liste des corps de police municipaux et leurs coûts d'opération ventilés par catégorie (rémunération, transport et communication, location, services professionnels et administratifs, entretien et réparation, biens non durables, etc.).

(Coût pour l'exercice 2004[1] du corps de police selon le poste de dépenses, par corps de police).

	Coût du corps de police							
Corps de police municipal	Rémunération	Cotisations de l'employeur	Transport et communication	Services professionnels, techniques et autres	Location, entretien et réparation	Biens non durables	Frais de financement	Contribution à des organismes et autres objets[2]
Blainville	3 619 607	834 615	68 923	380 533	401 161	265 539	2 150	30 578
Bromont	946 080	177 393	14 027	35 488	47 054	91 428	0	8 529
Carignan	735 366	132 765	15 727	21 563	71 139	59 012	0	108 330
Chambly	2 034 656	455 715	62 823	17 582	109 852	105 977	0	25 825
Châteauguay	7 857 979	1 652 800	17 755	163 333	17 673	187 782	11 694	0
Gatineau	27 323 411	6 518 508	479 976	387 334	505 993	880 236	0	278 828
Granby	5 594 961	1 545 463	60 949	284 194	387 849	272 187	0	72 239
L'Assomption	2 178 053	404 250	20 967	135 047	115 162	114 503	26 868	12 207
Laval	44 826 665	19 521 876	592 107	2 395 806	2 421 193	2 353 252	484 765	1 308 730
Lévis	11 264 877	2 398 906	279 443	1 152 749	667 137	908 181	0	523 083
Longueuil	52 213 108	13 961 170	235 728	845 426	1 037 881	4 133 151	167 514	485 868
Mascouche	3 265 585	848 000	21 034	29 199	101 292	212 354	0	39 199
Memphrémagog (régie)	3 424 171	633 453	68 817	427 403	525 840	194 946	656	29 235
Mirabel	4 307 557	1 149 526	64 470	275 167	337 670	323 448	13 373	37 192
Montréal	350 662 000	39 786 700	5 433 800	6 862 700	18 150 900	12 859 100	13 347 000	3 403 600
Mont-Tremblant	2 319 776	416 452	35 284	132 170	513 621	214 883	0	19 713
MRC Les Colline-de-l'Outaouais	3 993 050	750 996	56 300	216 200	375 737	379 305	141 024	41 986
Québec	62 510 493	13 581 644	310 408	625 134	11 645 732	1 537 565	587 950	622 330
Région de Deux-Montagnes	4 229 047	970 788	73 949	224 205	147 026	238 763	102 830	138 313
Région de Joliette (régie)	3 935 794	769 924	57 248	308 319	416 164	251 015	0	43 337

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 51 : La liste des corps de police municipaux et leurs coûts d'opération ventilés par catégorie (rémunération, transport et communication, location, services professionnels et administratifs, entretien et réparation, biens non durables, etc.).

(Coût pour l'exercice 2004[1] du corps de police selon le poste de dépenses, par corps de police).

	Coût du corps de police							
Corps de police municipal	Rémunération	Cotisations de l'employeur	Transport et communication	Services professionnels, techniques et autres	Location, entretien et réparation	Biens non durables	Frais de financement	Contribution à des organismes et autres objets[2]
Région de Roussillon (régie)	7 953 572	2 160 221	90 451	363 595	307 351	481 222	139 483	134 035
Région de Vallée-du-Richelieu	5 174 192	996 083	75 551	251 556	594 370	223 992	0	35 845
Repentigny	7 821 631	1 446 972	127 810	463 385	570 082	386 444	42 818	75 565
Rivière-du-Loup	2 244 848	506 406	24 630	100 414	52 042	129 392	10 974	19 425
Rivière-du-Nord (régie)	1 930 358	362 635	21 807	291 846	117 665	151 099	40 509	21 518
Saguenay	14 862 643	4 439 385	194 268	132 344	2 107 791	453 289	5 874	150 827
Saint-Basile-le-Grand	1 039 234	225 651	49 683	19 413	100 283	76 715	0	102 988
Sainte-Adèle	1 976 688	332 836	19 394	69 831	38 367	109 050	1 039	11 627
Sainte-Julie	4 653 974	1 361 428	76 120	343 300	265 777	299 923	22 231	145 695
Sainte-Marie	916 903	182 638	29 397	87 104	43 092	70 821	0	9 853
Saint-Eustache	4 557 937	978 343	44 638	129 530	125 901	261 921	6 050	37 747
Saint-Georges	2 572 137	504 075	93 858	116 020	125 215	171 332	5 180	-8 441
Saint-Jean-sur-Richelieu	8 029 641	2 695 896	210 262	155 718	746 201	1 109 903	0	65 316
Saint-Jérôme	7 506 170	1 533 433	97 667	130 873	264 035	427 038	74 851	62 804
Sherbrooke	14 107 390	3 395 835	151 426	665 144	701 682	689 909	0	155 348
Terrebonne	11 376 550	2 267 008	326 150	405 296	500 244	706 146	411 604	74 002
Thérèse-De Blainville	8 304 040	1 613 275	160 352	627 142	651 576	514 678	8 109	241 230
Thetford Mines	2 437 126	569 615	18 127	38 992	26 376	153 039	0	23 103
Trois-Rivières	9 952 959	2 831 611	157 820	793 250	172 083	1 077 466	94 664	146 796
Varennes	1 983 583	383 592	28 891	529 488	131 320	113 061	0	23 068

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 51 : La liste des corps de police municipaux et leurs coûts d'opération ventilés par catégorie (rémunération, transport et communication, location, services professionnels et administratifs, entretien et réparation, biens non durables, etc.).

(Coût pour l'exercice 2004[1] du corps de police selon le poste de dépenses, par corps de police).

	Coût du corps de police							
Corps de police municipal	Rémunération	Cotisations de l'employeur	Transport et communication	Services professionnels, techniques et autres	Location, entretien et réparation	Biens non durables	Frais de financement	Contribution à des organismes et autres objets[2]
40	716 643 812	135 297 882	9 968 037	20 633 793	45 637 529	33 189 067	15 749 210	8 757 473
	72,7	13,7	1,0	2,1	4,6	3,4	1,6	0,9

1. Les données de 2005 ne sont pas encore disponibles.
2. *Contribution à des organismes* : comprend les contributions à des organimes municipaux, gouvernementaux (par exemple, l'immatriculation des véhicules, les droits de licence de communication et de télécommunication, la contribution à certains organismes comme l'École nationale de police du Québec) et à d'autres organismes. On doit exclure les achats de biens et de services qui doivent être représentés sous la rubrique "Services professionnels, techniques et autres". *Autres objets* : comprend les créances douteuses ou irrécouvrables en plus de tous les autres objets que l'on ne peut classer ailleurs." *Source : Questionnaire transmis aux municipalités.*

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

52. La liste des corps policiers autochtones, en précisant la communauté desservie, la nation, le statut, le nombre de policiers, la population desservie, le coût annuel ainsi que les districts couverts.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 52 : La liste des corps policiers autochtones, en précisant la communauté desservie, la nation, le statut, le nombre de policiers, la population desservie, le coût annuel ainsi que les districts couverts.

Nation	Communauté	Statut	Nombre de policiers	Population desservie [1]	Coût annuel [2]	District couvert [3]
Abénaquis	Odanak	Service	2	299	115 200 $	17
Abénaquis	Wôlinak	Service	1	69	84 000 $	17
Algonquins	Eagle Village	Corps	3	263	140 752 $	08
Algonquins	Kitigan Zibi	Corps	8	1 491	353 280 $	07
Algonquins	Lac Barrière	Service	4	497	176 256 $	07
Algonquins	Lac Simon	Service	4	1 207	317 157 $	08
Algonquins	Longue-Pointe (Winneway)	Service	3	355	199 680 $	08
Algonquins	Abitibiwinni (Pikogan)	Corps	3	546	148 800 $	08
Algonquins	Timiskaming	Corps	4	544	210 528 $	08
Atikamekw	Manawan	Corps	9	1 915	444 960 $	04
Atikamekw	Obedjiwan	Service	13	1 903	768 000 $	04

[1] Le site Internet du Secrétariat des affaires autochtones a été consulté afin de trouver la population desservie.
[2] Ce montant représente la part du Québec qui est de 48 % du coût annuel.
[3] Le district couvert correspond à la région administrative.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 52 : La liste des corps policiers autochtones, en précisant la communauté desservie, la nation, le statut, le nombre de policiers, la population desservie, le coût annuel ainsi que les districts couverts.

Nation	Communauté	Statut	Nombre de policiers	Population desservie [1]	Coût annuel [2]	District couvert [3]
Atikamekw	Wemotaci	Service	6	1 190	342 720 $	04
Cris	Baie-James	Corps	65	12 909	4 375 855 $	10
Wendat-Huron	Wendake	Corps	7	1 276	357 408 $	03
Inuit	Kativik	Corps	54	9 357	4 185 066 $	10
Micmac	Gesgapegiag	Service	4	541	189 600 $	11
Micmac	Listuguj	Corps	12	1 908	566 602 $	11
Mohawk	Akwesasne	Corps	24	4 843	720 000 $	16
Mohawk	Kahnawake	Corps	26	7 330	1 528 400 $	16
Mohawk	Kanesatake	Corps	12	1 347	624 000 $	15
Montagnais	Betsiamites	Corps	11	2 673	485 760 $	09
Montagnais	Essipit	Corps	2	178	111 360 $	09

[1] Le site Internet du Secrétariat des affaires autochtones a été consulté afin de trouver la population desservie.
[2] Ce montant représente la part du Québec qui est de 48 % du coût annuel.
[3] Le district couvert correspond à la région administrative.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 52 : La liste des corps policiers autochtones, en précisant la communauté desservie, la nation, le statut, le nombre de policiers, la population desservie, le coût annuel ainsi que les districts couverts.

Nation	Communauté	Statut	Nombre de policiers	Population desservie [1]	Coût annuel [2]	District couvert [3]
Montagnais	Unamen Shipu	Service	4	928	262 929 $	09
Montagnais	Mashteuiatsh	Corps	10	2 026	496 320 $	02
Montagnais	Matimekush-Lac-John	Service	3	715	227 047 $	09
Montagnais	Ekuanitshit (Mingan)	Service	2	499	146 565 $	09
Montagnais	Pakua Shipi	Service	2	277	173 085 $	09
Montagnais	Uashat Mak Mani-Utenam	Corps	14	2 766	678 720 $	09
Naskapis	Kawawachikamach	Corps	3	765	285 081 $	09

[1] Le site Internet du Secrétariat des affaires autochtones a été consulté afin de trouver la population desservie.
[2] Ce montant représente la part du Québec qui est de 48 % du coût annuel.
[3] Le district couvert correspond à la région administrative.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

53. Le nombre de crimes rapportés et solutionnés, par catégorie de crimes (contre la personne, contre la propriété, drogue, et autres) sur le territoire de la SQ et celui des corps de police municipaux pour la période 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 53: Le nombre de crimes rapportés et solutionnés, par catégorie de crimes (contre la personne, contre la propriété, drogues, autres) sur le territoire de la SQ et celui des corps de police municipaux pour la période 2005-2006

Type de corps policiers	*Code criminel*																											
	Infractions contre la personne				Infractions contre la propriété				Autres infractions (sauf conduite de véhicules)				Infractions - Conduite de véhicules				Total				Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants				Infractions aux autres lois fédérales				Infractions aux lois provinciales			
		Infractions classées				Infractions classées				Infractions classées				Infractions classées				Infractions classées				Infractions classées				Infractions classées			
	Nombre	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	% classées	Nombre	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	% classées	Nombre	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	% classées	Nombre	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	% classées	Nombre	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	% classées	Nombre	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	% classées	Nombre	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	% classées	Nombre	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	% classées
Corps de police municipaux, Sûreté du Québec et Kativik	75 026	36 209	20 342	75,4	289 221	30 254	17 038	16,4	35 839	23 266	5 355	79,9	29 986	18 739	2 070	69,4	430 072	108 468	44 805	35,6	18 928	9 555	4 841	76,1	629	437	88	83,5	4 071	2 550	504	75,0

[1] Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 extraites le 1er avril 2005 et recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et la police régionale Kativik (Kativik est à part en raison de son statut particulier, et ce, en vertu de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., chapitre V-6.1).

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

54. Le nombre de fugues rapportées et solutionnées, par région, sur le territoire de la SQ et celui des corps de police municipaux pour la période 2005-2006

(VOIR LE CAHIER DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

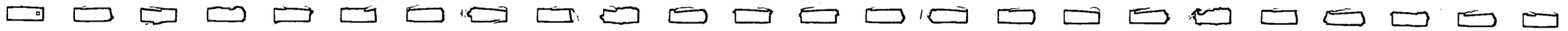

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

55. Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 et les prévisions pour 2006.

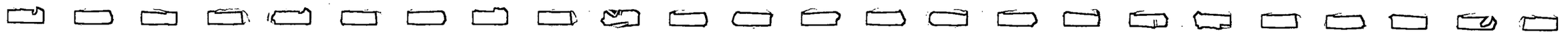

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b) (voir page 18).

55a. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005.

Nom de la municipalité	Population 2005	Richesse foncière uniformisée 2003	Facture 2005
Abercorn	319	30 689 254	55 241 $
Abitibi	222	7 427 232	13 369 $
Abitibi-Ouest	107	939 199	1 691 $
Acton Vale	7 506	281 062 722	677 361 $
Adstock	2 471	132 061 385	237 710 $
Aguanish	322	5 250 552	9 451 $
Albanel	2 437	63 415 375	114 148 $
Albertville	333	7 201 273	12 962 $
Alleyn-et-Cawood	164	21 285 790	38 314 $
Alma	30 450	1 503 950 773	4 436 655 $
Amherst	1 273	93 086 294	167 555 $
Amos	12 846	495 127 425	1 485 382 $
Amqui	6 395	226 641 570	679 925 $
Ange-Gardien	2 032	162 266 159	292 079 $
Angliers	333	11 339 658	20 411 $
Antoine-Labelle	-	24 778 758	44 602 $
Armagh	1 619	51 358 988	92 446 $
Arundel	547	39 918 646	71 854 $
Asbestos	6 645	299 779 400	872 358 $
Ascot Corner	2 437	94 270 100	169 686 $
Aston-Jonction	415	17 349 613	31 229 $
Auclair	517	15 504 108	27 907 $
Audet	714	30 058 470	54 105 $
Aumond	663	27 518 997	49 534 $
Authier	364	5 046 096	9 083 $
Authier-Nord	321	5 140 050	9 252 $
Avignon	-	174 317	314 $
Ayer's Cliff	1 165	64 305 654	115 750 $
Baie-Comeau	23 001	1 214 044 496	3 642 133 $
Baie-des-Sables	656	17 457 822	31 424 $
Baie-du-Febvre	1 110	69 799 653	125 639 $
Baie-James	1 928	259 900 976	467 822 $
Baie-Johan-Beetz	84	2 486 777	4 476 $
Baie-Sainte-Catherine	272	11 481 823	20 667 $
Baie-Saint-Paul	7 418	357 539 084	654 297 $
Baie-Trinité	605	20 335 117	36 603 $
Barkmere	43	19 184 772	34 533 $
Barnston-Ouest	601	43 868 475	78 963 $
Barraute	2 008	52 989 119	95 380 $
Batiscan	954	40 896 993	73 615 $
Béarn	890	26 074 403	46 934 $
Beauceville	6 470	236 848 447	433 433 $
Beaulac-Garthby	873	59 037 781	106 268 $
Beaumont	2 264	113 328 143	203 991 $
Beaupré	2 889	234 867 329	422 761 $
Bécancour	11 384	806 904 488	2 420 713 $
Bedford	2 639	107 597 659	193 676 $
Bedford	804	38 401 300	69 122 $
Bégin	918	23 218 063	41 793 $
Belcourt	270	4 709 717	8 477 $
Belleterre	372	8 442 032	15 196 $
Berry	512	13 618 653	24 514 $
Berthier-sur-Mer	1 319	69 321 872	124 779 $
Berthierville	3 979	156 855 238	373 315 $
Béthanie	337	20 560 800	37 009 $
Biencourt	601	15 367 510	27 662 $
Blanc-Sablon	1 281	39 998 897	71 998 $
Blue Sea	560	63 328 523	113 991 $
Boileau	237	28 787 500	51 818 $
Boischatel	4 586	171 034 099	448 109 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b) (voir page 18).

55a. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005.

Nom de la municipalité	Population 2005	Richesse foncière uniformisée 2003	Facture 2005
Bois-Franc	430	23 033 326	41 460 $
Bolton-Est	713	65 904 651	118 628 $
Bolton-Ouest	731	84 677 492	152 419 $
Bonaventure	2 842	101 519 846	182 736 $
Bonaventure	-	2 070 566	3 727 $
Bonne-Espérance	854	13 726 664	24 708 $
Bonsecours	548	30 960 787	55 729 $
Bouchette	706	49 856 257	89 741 $
Bowman	582	37 994 000	68 389 $
Brébeuf	854	36 449 900	65 610 $
Brigham	2 322	109 711 133	197 480 $
Bristol	1 072	75 446 852	135 804 $
Brome	267	16 822 055	30 280 $
Brownsburg-Chatham	6 934	262 957 411	591 654 $
Bryson	719	18 788 429	33 819 $
Bury	1 203	63 516 214	114 329 $
Cabano	3 237	116 000 825	229 682 $
Campbell's Bay	768	23 695 958	42 653 $
Cap-Chat	2 821	66 495 731	119 692 $
Caplan	2 021	52 215 043	93 987 $
Cap-Saint-Ignace	3 176	118 599 456	226 525 $
Cap-Santé	2 571	98 400 368	177 121 $
Carleton-Saint-Omer	4 070	142 043 737	255 679 $
Cascapédia-Saint-Jules	725	21 857 105	39 343 $
Causapscal	2 545	67 744 054	121 939 $
Cayamant	710	55 014 898	99 027 $
Chambord	1 689	95 457 451	171 823 $
Champlain	1 609	74 163 384	133 494 $
Champneuf	153	4 330 953	7 796 $
Chandler	8 312	240 189 008	465 967 $
Chapais	1 821	29 915 290	53 848 $
Charlevoix	1	8 480 000	15 264 $
Charlevoix-Est	210	22 480 350	40 465 $
Charrette	950	32 687 966	58 838 $
Chartierville	373	27 651 520	49 773 $
Château-Richer	3 504	116 707 385	253 255 $
Chazel	332	6 917 734	12 452 $
Chénéville	768	27 287 474	49 117 $
Chertsey	4 404	224 863 938	580 149 $
Chester-Est	383	17 455 564	31 420 $
Chesterville	830	40 575 750	73 036 $
Chibougamau	7 904	261 364 914	784 095 $
Chichester	378	15 619 096	28 114 $
Chute-aux-Outardes	1 934	43 638 611	78 549 $
Chute-Saint-Philippe	842	41 751 320	75 152 $
Clarendon	1 346	76 058 128	136 905 $
Clermont	3 097	149 239 428	274 601 $
Clermont	564	11 079 996	19 944 $
Clerval	338	10 987 088	19 777 $
Cleveland	1 572	60 518 117	108 933 $
Cloridorme	894	16 431 590	29 577 $
Coaticook	9 187	426 679 336	1 088 032 $
Colombier	885	17 667 059	31 801 $
Compton	3 012	185 838 531	341 943 $
Cookshire-Eaton	5 968	281 922 848	513 100 $
Coteau-du-Lac	6 105	264 830 634	794 492 $
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	1 161	30 476 863	54 858 $
Courcelles	1 003	38 225 556	68 806 $
Cowansville	12 323	476 825 074	1 430 475 $
Danville	4 229	141 973 500	255 552 $
Daveluyville	966	30 548 402	54 987 $
Dégelis	3 278	105 843 091	209 569 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b) (voir page 18).

55a. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005.

Nom de la municipalité	Population 2005	Richesse foncière uniformisée 2003	Facture 2005
Déléage	1 982	59 622 736	107 321 $
Denholm	534	40 944 087	73 699 $
Desbiens	1 116	29 605 683	53 290 $
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	1 036	43 997 565	79 196 $
Deschambault-Grondines	2 080	261 324 313	470 384 $
Disraeli	2 699	71 785 968	129 215 $
Disraeli	1 020	51 496 524	92 694 $
Dixville	746	42 436 345	76 385 $
Dolbeau-Mistassini	14 802	554 992 910	1 664 979 $
Donnacona	5 647	274 400 071	823 200 $
Dosquet	882	31 426 124	56 567 $
Drummondville	64 880	2 549 132 874	7 621 907 $
Dudswell	1 697	87 081 539	156 747 $
Duhamel	363	69 619 554	125 315 $
Duhamel-Ouest	816	41 622 834	74 921 $
Dundee	398	29 329 441	52 793 $
Dunham	3 312	200 611 913	411 254 $
Duparquet	677	21 766 970	39 181 $
Dupuy	1 003	20 682 724	37 229 $
Durham-Sud	1 081	39 977 330	71 959 $
East Angus	3 658	104 935 340	234 006 $
East Broughton	2 380	58 004 234	104 408 $
East Farnham	535	22 056 800	39 702 $
East Hereford	318	25 199 038	45 358 $
Eastman	1 453	138 908 535	250 035 $
Egan-Sud	539	21 670 257	39 006 $
Elgin	457	32 382 634	58 289 $
Entrelacs	829	75 857 734	136 544 $
Escuminac	614	19 916 871	35 850 $
Esprit-Saint	436	9 356 991	16 843 $
Farnham	7 946	314 021 370	838 437 $
Fassett	454	20 096 000	36 173 $
Ferland-et-Boilleau	614	20 604 325	37 088 $
Ferme-Neuve	3 054	107 711 752	174 493 $
Fermont	2 536	213 983 509	385 170 $
Forestville	3 620	109 799 442	244 853 $
Fort-Coulonge	1 669	34 419 813	61 956 $
Fortierville	700	24 302 110	43 744 $
Fossambault-sur-le-Lac	1 113	91 218 416	164 193 $
Frampton	1 342	68 063 281	122 514 $
Franklin	1 615	98 233 239	176 820 $
Franquelin	377	8 831 882	15 897 $
Frelighsburg	1 112	92 838 167	167 109 $
Frontenac	1 538	88 358 913	159 046 $
Fugèreville	328	11 585 956	20 855 $
Gallichan	473	9 941 025	17 894 $
Gaspé	14 979	500 121 173	1 500 364 $
Girardville	1 264	38 352 878	69 035 $
Godbout	334	11 489 619	20 681 $
Godmanchester	1 525	77 483 521	139 470 $
Gore	1 333	112 073 493	201 732 $
Grand-Calumet	703	29 743 500	53 538 $
Grande-Rivière	3 469	88 133 182	185 961 $
Grandes-Piles	384	21 334 080	38 401 $
Grande-Vallée	1 285	32 376 754	58 278 $
Grand-Métis	279	10 638 600	19 149 $
Grand-Remous	1 244	46 171 834	83 109 $
Grand-Saint-Esprit	498	21 684 253	39 032 $
Grandville-sur-le Rouge	2 682	142 457 057	256 423 $
Grenville	1 343	49 499 930	89 100 $
Gros-Mécatina	564	14 633 959	26 341 $
Grosses-Roches	443	9 894 792	17 811 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b) (voir page 18)

55a. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005.

Nom de la municipalité	Population 2005	Richesse foncière uniformisée 2003	Facture 2005
Guérin	312	9 705 834	17 471 $
Ham-Nord	948	38 786 644	69 816 $
Hampden	167	12 481 020	22 466 $
Harrington	787	90 300 684	162 541 $
Hatley	715	69 084 857	124 353 $
Hatley	1 595	116 361 360	209 450 $
Havelock	820	53 207 800	95 774 $
Havre-Saint-Pierre	3 312	147 564 200	302 507 $
Hébertville	2 405	83 725 692	150 706 $
Hébertville-Station	1 288	28 688 005	51 638 $
Hemmingford	735	30 457 117	54 823 $
Hemmingford	1 730	118 336 320	213 005 $
Henryville	1 522	87 390 049	157 302 $
Hérouxville	1 323	38 540 129	69 372 $
Hinchinbrooke	2 406	101 820 249	183 276 $
Honfleur	851	45 951 681	82 713 $
Hope	755	15 925 342	28 666 $
Hope Town	330	9 549 887	17 190 $
Howick	589	19 347 664	34 826 $
Huberdeau	937	33 299 868	59 940 $
Hudson	5 036	530 393 880	1 479 799 $
Huntingdon	2 726	82 766 892	148 980 $
Inverness	859	48 494 056	87 289 $
Irlande	942	41 800 320	75 241 $
Kamouraska	716	38 953 872	70 117 $
Kamouraska	10	1 716 876	3 090 $
Kazabazua	797	57 518 989	103 534 $
Kiamika	761	33 803 483	60 846 $
Kingsbury	144	4 121 920	7 419 $
Kingsey Falls	1 970	125 479 918	225 864 $
Kinnear's Mills	359	22 466 912	40 440 $
Kipawa	581	28 250 811	50 851 $
La Conception	1 090	93 840 600	168 913 $
La Corne	630	18 313 260	32 964 $
La Côte-de-Beaupré	-	41 694 752	75 051 $
La Côte-de-Gaspé	-	2 232 552	4 019 $
La Doré	1 553	46 019 182	82 835 $
La Durantaye	760	29 098 004	52 376 $
La Guadeloupe	1 737	57 132 780	102 839 $
La Haute-Côte-Nord	1	20 178 048	36 320 $
La Haute-Gaspésie	224	8 835 200	15 903 $
La Jacques-Cartier	-	2 131 003	3 836 $
La Malbaie	9 245	410 611 827	981 362 $
La Martre	261	3 434 196	6 182 $
La Matapédia	30	38 247 238	68 845 $
La Minerve	1 148	117 709 108	211 876 $
La Mitis	-	7 914 480	14 246 $
La Morandière	277	5 275 512	9 496 $
La Motte	439	13 141 610	23 655 $
La Patrie	781	43 770 266	78 786 $
La Pocatière	4 468	223 012 377	575 372 $
La Présentation	1 892	133 223 156	239 802 $
La Rédemption	538	11 195 337	20 152 $
La Reine	396	5 357 364	9 643 $
La Sarre	7 426	264 237 026	792 711 $
La Trinité-des-Monts	286	8 440 335	15 193 $
La Tuque	12 897	594 189 879	1 598 371 $
La Vallée-de-la-Gatineau	2	11 613 990	20 905 $
La Visitation-de-l'Île-Dupas	592	25 372 100	45 670 $
La Visitation-de-Yamaska	391	28 422 680	51 161 $
Labelle	2 395	124 673 736	224 413 $
Labrecque	1 276	34 558 122	62 205 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b) (voir page 18).

55a. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005.

Nom de la municipalité	Population 2005	Richesse foncière uniformisée 2003	Facture 2005
Lac Beauport	6 010	311 677 471	935 032 $
Lac Brome	5 578	522 873 590	1 568 621 $
Lac Delage	478	25 159 148	45 286 $
Lac Saint-Joseph	194	77 296 751	139 134 $
Lac-au-Saumon	1 569	40 996 438	73 794 $
Lac-aux-Sables	1 344	68 034 854	122 463 $
Lac-Bouchette	1 360	46 770 518	84 187 $
Lac-des-Aigles	648	16 429 156	29 572 $
Lac-des-Écorces	2 739	92 428 213	166 371 $
Lac-des-Plages	405	41 186 088	74 135 $
Lac-des-Seize-Îles	233	31 239 836	56 232 $
Lac-Drolet	1 189	56 091 749	100 965 $
Lac-du-Cerf	439	32 894 400	59 210 $
Lac-Etchemin	3 987	156 511 151	281 720 $
Lac-Frontière	165	6 669 559	12 005 $
Lachute	11 628	440 194 913	1 320 585 $
Lac-Mégantic	5 972	316 498 656	949 496 $
Lacolle	2 465	119 226 331	214 607 $
Lac-Poulin	95	19 743 350	35 538 $
Lac-Saguay	400	24 503 004	44 105 $
Lac-Sainte-Marie	517	97 386 017	175 295 $
Lac-Saint-Jean-Est	-	3 105 478	5 590 $
Lac-Saint-Paul	457	23 718 960	42 694 $
Lac-Sergent	273	27 601 455	49 683 $
Lac-Simon	711	112 216 131	201 989 $
Lac-Supérieur	1 462	159 457 211	287 023 $
Laforce	465	3 320 568	5 977 $
Lamarche	539	10 935 698	19 684 $
Lambton	1 548	104 673 816	188 413 $
Landrienne	1 047	26 626 778	47 928 $
L'Ange-Gardien	2 923	112 564 387	202 616 $
Lanoraie	4 024	165 342 276	302 576 $
L'Anse-Saint-Jean	1 176	37 183 378	66 930 $
Lantier	665	73 748 920	132 748 $
L'Ascension	804	42 771 615	76 989 $
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	1 936	56 999 998	102 600 $
L'Ascension-de-Patapédia	226	5 026 307	9 047 $
Latulipe-et-Gaboury	343	10 551 269	18 992 $
Launay	268	8 512 684	15 323 $
Laurier-Station	2 428	104 122 474	187 420 $
Laurierville	1 536	66 881 617	120 387 $
Lavaltrie	11 838	396 602 128	1 138 248 $
L'Avenir	1 330	52 811 607	95 061 $
Laverlochère	756	24 991 768	44 985 $
Lawrenceville	637	21 589 123	38 860 $
Le Bic	2 889	103 222 086	185 800 $
Le Domaine-du-Roy	3	31 438 992	56 590 $
Le Fjord-du-Saguenay	21	188 919 782	340 056 $
Le Rocher-Percé	-	283 836	511 $
Lebel-sur-Quévillon	3 195	171 573 523	327 705 $
Leclercville	581	24 356 183	43 841 $
Lefebvre	852	26 341 632	47 415 $
Lejeune	372	10 367 852	18 662 $
Lemieux	336	12 660 780	22 789 $
L'Épiphanie	4 316	114 307 452	290 341 $
L'Épiphanie	3 001	115 959 789	213 366 $
Les Basques	-	259 092	466 $
Les Bergeronnes	684	25 731 157	46 316 $
Les Cèdres	5 530	262 530 006	787 590 $
Les Coteaux	3 384	115 082 342	235 919 $
Les Éboulements	1 242	80 229 371	144 413 $
Les Escoumins	2 089	67 890 714	122 203 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b) (voir page 18)

55a. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005.

Nom de la municipalité	Population 2005	Richesse foncière uniformisée 2003	Facture 2005
Les Hauteurs	570	14 160 772	25 489 $
Les Îles-de-la-Madeleine	13 059	404 658 157	732 431 $
Les Méchins	1 173	37 614 870	67 707 $
L'Île-Cadieux	133	26 778 146	48 201 $
L'Île-d'Anticosti	264	18 486 377	33 275 $
L'Île-Perrot	9 797	363 691 204	1 091 074 $
Lingwick	424	33 766 737	60 780 $
L'Isle-aux-Allumettes	1 373	89 022 407	160 240 $
L'Isle-aux-Coudres	1 344	67 750 283	121 951 $
L'Islet	3 904	146 518 295	263 733 $
L'Isle-Verte	1 507	54 837 371	98 707 $
Litchfield	522	67 726 300	121 907 $
Lochaber	469	20 804 146	37 447 $
Lochaber-Partie-Ouest	465	28 395 974	51 113 $
Longue-Pointe-de-Mingan	508	12 039 622	21 671 $
Longue-Rive	1 364	26 446 773	47 604 $
Lorrainville	1 416	46 519 036	83 734 $
Lotbinière	912	48 283 618	86 911 $
Louiseville	7 744	290 145 405	870 436 $
Low	851	64 687 120	116 437 $
Lyster	1 658	70 443 766	126 799 $
Macamic	2 861	73 123 320	131 622 $
Maddington	455	11 090 520	19 963 $
Malartic	3 653	87 700 232	195 572 $
Mandeville	2 012	100 757 960	181 364 $
Manicouagan	52	50 144 006	90 259 $
Maniwaki	3 974	145 523 036	346 345 $
Manseau	896	32 801 913	59 043 $
Mansfield-et-Pontefract	2 099	84 324 832	151 785 $
Maria	2 437	94 244 825	169 641 $
Maria-Chapdelaine	175	47 526 885	85 548 $
Maricourt	518	22 838 310	41 109 $
Marieville	7 254	331 881 230	746 733 $
Marsoui	366	6 157 511	11 084 $
Marston	631	32 787 000	59 017 $
Martinville	474	20 776 830	37 398 $
Maskinongé	2 233	83 480 915	150 266 $
Massueville	554	14 315 518	25 768 $
Matagami	1 935	53 978 727	97 162 $
Matane	14 862	562 974 607	1 542 550 $
Matane	-	1 744 200	3 140 $
Matapédia	737	28 858 419	51 945 $
Matawinie	81	23 312 858	41 963 $
Mayo	442	29 525 265	53 145 $
Mékinac	10	22 563 200	40 614 $
Melbourne	976	56 947 155	102 505 $
Messines	1 555	81 066 459	145 920 $
Métabetchouan--Lac-à-la-Croix	4 288	153 569 621	305 604 $
Métis-sur-Mer	614	35 982 083	64 768 $
Milan	327	17 315 206	31 167 $
Mille-Isles	1 223	69 852 456	125 734 $
Moffet	217	6 468 763	11 644 $
Montcalm	554	47 185 500	84 934 $
Mont-Carmel	1 251	37 390 640	67 303 $
Montcerf-Lytton	719	25 213 815	45 385 $
Montebello	1 050	57 600 736	103 681 $
Mont-Joli	6 576	225 933 658	652 948 $
Mont-Laurier	13 981	536 751 053	1 567 313 $
Montmagny	11 814	463 295 560	1 389 887 $
Montpellier	766	44 188 650	79 540 $
Mont-Saint-Grégoire	3 080	171 390 010	311 930 $
Mont-Saint-Michel	628	22 538 262	40 569 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b) (voir page 18).

55a. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005.

Nom de la municipalité	Population 2005	Richesse foncière uniformisée 2003	Facture 2005
Mont-Saint-Pierre	232	5 049 590	9 089 $
Morin-Heights	2 894	259 438 346	466 989 $
Mulgrave-et-Derry	252	39 694 300	71 450 $
Murdochville	836	32 158 809	57 886 $
N.-D.-de-Bon-Secours-Ptie-Nord	288	32 614 406	58 706 $
N.-D.-Sacré-Coeur-Issoudun	798	32 125 830	57 826 $
Namur	561	18 302 629	32 945 $
Nantes	1 458	51 373 815	92 473 $
Napierville	3 204	118 958 277	235 537 $
Natashquan	375	9 507 093	17 113 $
N-Dame-Auxiliatrice-Buckland	814	33 205 508	59 770 $
Nédélec	430	10 978 468	19 761 $
Neuville	3 516	149 611 441	276 781 $
New Carlisle	1 430	45 103 408	81 186 $
New Richmond	3 750	159 338 114	363 291 $
Nicolet	7 848	318 728 343	729 888 $
Nominingue	2 196	145 621 206	262 118 $
Norbertville	275	8 747 767	15 746 $
Normandin	3 454	124 608 736	262 924 $
Normétal	997	14 211 965	25 582 $
North Hatley	780	71 779 426	129 203 $
Notre-Dame-de-Ham	409	11 693 448	21 048 $
Notre-Dame-de-la-Merci	805	77 412 537	139 343 $
Notre-Dame-de-la-Paix	682	26 805 063	48 249 $
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	9 236	488 633 106	1 465 899 $
Notre-Dame-de-Lorette	212	5 095 865	9 173 $
Notre-Dame-de-Lourdes	729	25 627 192	46 129 $
Notre-Dame-de-Montauban	794	38 826 027	69 887 $
Notre-Dame-de-Pontmain	648	38 379 421	69 083 $
Notre-Dame-des-Bois	817	34 207 870	61 574 $
Notre-Dame-des-Monts	860	19 300 858	34 742 $
Notre-Dame-des-Neiges	1 255	56 047 300	100 885 $
Notre-Dame-des-Pins	1 067	40 201 354	72 362 $
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	45	8 574 388	15 434 $
Notre-Dame-de-Stanbridge	756	51 525 435	92 746 $
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	1 444	47 101 799	84 783 $
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	979	49 896 392	89 814 $
Notre-Dame-du-Lac	2 124	71 402 282	128 524 $
Notre-Dame-du-Laus	1 453	105 019 383	189 035 $
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	5 194	150 909 239	430 091 $
Notre-Dame-du-Nord	1 112	36 409 508	65 537 $
Notre-Dame-du-Portage	1 206	78 536 927	141 366 $
Notre-Dame-du-Rosaire	397	16 273 928	29 293 $
Nouvelle	1 949	56 741 598	102 135 $
Noyan	1 139	67 665 472	121 798 $
Ogden	767	81 073 782	145 933 $
Oka	4 681	168 124 772	319 437 $
Ormstown	3 708	176 192 149	317 146 $
Otter Lake	876	58 635 420	105 544 $
Packington	616	19 297 099	34 735 $
Padoue	283	5 871 354	10 568 $
Palmarolle	1 472	39 726 061	71 507 $
Papineauville	2 256	95 853 047	172 535 $
Parisville	540	23 997 537	43 196 $
Paspébiac	3 341	98 128 325	176 631 $
Percé	3 550	104 919 006	227 674 $
Péribonka	579	43 266 646	77 880 $
Petite-Rivière-Saint-François	733	44 074 879	79 335 $
Petite-Vallée	200	4 309 872	7 758 $
Petit-Saguenay	835	17 798 701	32 038 $
Pierreville	2 386	93 039 935	167 472 $
Pincourt	10 497	401 253 333	1 203 760 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b) (voir page 18)

55a. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005.

Nom de la municipalité	Population 2005	Richesse foncière uniformisée 2003	Facture 2005
Piopolis	333	32 415 344	58 348 $
Plaisance	1 128	29 651 991	53 374 $
Plessisville	6 725	217 786 857	653 361 $
Plessisville	2 712	105 917 836	190 652 $
Pohénégamook	3 038	90 117 511	165 816 $
Pointe-à-la-Croix	1 559	39 036 069	70 265 $
Pointe-aux-Outardes	1 422	72 041 136	129 674 $
Pointe-des-Cascades	968	35 242 400	63 436 $
Pointe-Fortune	498	19 310 247	34 758 $
Pointe-Lebel	1 898	66 417 578	119 552 $
Pontiac	10	7 092 566	12 767 $
Pont-Rouge	7 635	232 687 670	544 489 $
Portage-du-Fort	243	7 160 297	12 889 $
Port-Cartier	6 849	363 106 725	1 074 796 $
Port-Daniel-Gascons	2 656	54 728 605	98 511 $
Portneuf	3 213	110 567 897	214 502 $
Portneuf	1	11 958 786	21 526 $
Portneuf-sur-Mer	889	17 732 197	31 918 $
Potton	1 834	238 377 818	429 080 $
Poularies	717	13 827 739	24 890 $
Preissac	706	67 277 223	121 099 $
Prévost	9 031	387 554 838	818 704 $
Price	1 791	34 039 213	61 271 $
Princeville	5 753	205 758 908	469 130 $
Racine	1 206	74 443 234	133 998 $
Ragueneau	1 568	40 920 221	73 656 $
Rapide-Danseur	295	6 882 400	12 388 $
Rapides-des-Joachims	201	7 154 880	12 879 $
Rawdon	9 301	351 385 261	857 380 $
Rémigny	373	8 649 744	15 570 $
Richelieu	5 446	218 583 441	465 583 $
Richmond	3 471	103 312 787	185 963 $
Rigaud	6 542	357 303 090	800 359 $
Rimouski	42 460	1 674 846 503	4 739 816 $
Ripon	1 343	62 410 182	112 338 $
Ristigouche-Partie-Sud-Est	173	5 211 480	9 381 $
Rivière-à-Claude	159	3 168 670	5 704 $
Rivière-à-Pierre	669	36 103 763	64 987 $
Rivière-au-Tonnerre	383	10 442 840	18 797 $
Rivière-Beaudette	1 599	83 121 367	149 618 $
Rivière-Bleue	1 460	37 471 814	67 449 $
Rivière-Éternité	560	13 108 724	23 596 $
Rivière-Héva	1 171	34 307 393	61 753 $
Rivière-Ouelle	1 180	49 979 096	89 962 $
Rivière-Rouge	5 654	280 554 167	504 998 $
Rivière-Saint-Jean	287	5 358 962	9 646 $
Roberval	10 866	387 067 791	1 161 203 $
Rochebaucourt	206	2 835 693	5 104 $
Roquemaure	447	9 595 545	17 272 $
Rougemont	2 619	155 736 613	280 326 $
Rouyn-Noranda	39 512	1 591 585 712	4 424 608 $
Roxton	1 050	60 025 000	108 045 $
Roxton Falls	1 312	43 099 994	77 580 $
Roxton Pond	3 590	175 465 148	345 666 $
Sacré-Coeur	2 106	60 737 680	109 328 $
Sacré-Coeur-de-Jésus	553	28 147 824	50 666 $
Saint-Adalbert	711	21 069 733	37 926 $
Saint-Adelme	527	12 692 036	22 846 $
Saint-Adelphe	961	39 524 087	71 143 $
Saint-Adolphe-d'Howard	2 746	318 041 404	572 475 $
Saint-Adrien	521	21 193 883	38 149 $
Saint-Adrien-d'Irlande	428	17 886 308	32 195 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b) (voir page 18).

55a. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005.

Nom de la municipalité	Population 2005	Richesse foncière uniformisée 2003	Facture 2005
Saint-Agapit	2 937	102 656 059	184 781 $
Saint-Aimé	528	55 550 081	99 990 $
Saint-Aimé-des-Lacs	976	40 840 213	73 512 $
Saint-Alban	1 160	43 716 812	78 690 $
Saint-Albert	1 530	58 280 058	104 904 $
Saint-Alexandre	2 494	123 330 903	221 996 $
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	1 810	64 213 414	115 584 $
Saint-Alexandre-des-Lacs	307	6 819 844	12 276 $
Saint-Alexis	583	19 058 721	34 306 $
Saint-Alexis	832	45 671 796	82 209 $
Saint-Alexis-de-Matapédia	665	15 037 955	27 068 $
Saint-Alexis-des-Monts	3 055	128 607 092	236 637 $
Saint-Alfred	435	19 658 400	35 385 $
Saint-Alphonse	776	20 832 850	37 499 $
Saint-Alphonse	2 882	141 971 337	255 548 $
Saint-Alphonse-Rodriguez	2 929	136 692 726	246 047 $
Saint-Ambroise	3 519	90 381 728	196 128 $
Saint-Anaclet-de-Lessard	2 642	84 550 418	152 191 $
Saint-André	670	22 922 301	41 260 $
Saint-André-Avellin	3 515	126 664 408	249 529 $
Saint-André-d'Argenteuil	3 069	134 334 898	247 176 $
Saint-André-de-Restigouche	214	5 551 040	9 992 $
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	540	13 547 499	24 385 $
Saint-Anicet	2 695	176 732 688	318 119 $
Saint-Anselme	3 330	155 581 865	289 382 $
Saint-Antoine/l'Isle-aux-Grues	150	14 632 752	26 339 $
Saint-Antoine-de-Tilly	1 427	85 574 319	154 034 $
Saint-Antoine-sur-Richelieu	1 559	112 951 380	203 312 $
Saint-Antonin	3 576	113 573 985	246 456 $
Saint-Apollinaire	4 154	160 039 586	395 298 $
Saint-Armand	1 297	95 290 048	171 522 $
Saint-Arsène	1 161	39 943 905	71 899 $
Saint-Athanase	316	7 900 423	14 221 $
Saint-Aubert	1 372	68 266 951	122 881 $
Saint-Augustin	414	13 509 674	24 317 $
Saint-Augustin	850	16 153 392	29 076 $
Saint-Augustin-de-Woburn	700	37 183 855	66 931 $
Saint-Barnabé	1 245	52 547 807	94 586 $
Saint-Barnabé-Sud	860	73 207 118	131 773 $
Saint-Barthélemy	1 999	77 763 359	139 974 $
Saint-Basile	2 582	101 478 282	182 661 $
Saint-Benjamin	867	30 943 857	55 699 $
Saint-Benoît-Labre	1 630	78 690 372	141 643 $
Saint-Bernard	2 029	116 377 584	209 480 $
Saint-Bernard-de-Lacolle	1 525	113 786 210	204 815 $
Saint-Bernard-de-Michaudville	590	43 912 229	79 042 $
Saint-Blaise-sur-Richelieu	2 016	111 997 125	201 595 $
Saint-Bonaventure	1 017	51 039 419	91 871 $
Saint-Boniface-de-Shawinigan	4 075	135 989 614	329 095 $
Saint-Bruno	2 351	72 158 138	129 885 $
Saint-Bruno-de-Guigues	1 121	41 392 732	74 507 $
Saint-Bruno-de-Kamouraska	559	19 504 760	35 109 $
Saint-Calixte	5 273	162 728 696	473 541 $
Saint-Camille	451	22 076 753	39 738 $
Saint-Camille-de-Lellis	908	27 966 300	50 339 $
Saint-Casimir	1 548	50 353 493	90 636 $
Saint-Célestin	745	22 430 249	40 374 $
Saint-Célestin	656	41 641 376	74 954 $
Saint-Césaire	4 984	229 864 595	418 354 $
Saint-Charles-de-Bellechasse	2 277	108 072 647	194 531 $
Saint-Charles-de-Bourget	690	19 191 913	34 545 $
Saint-Charles-Garnier	332	5 959 323	10 727 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b) (voir page 18).

55a. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005.

Nom de la municipalité	Population 2005	Richesse foncière uniformisée 2003	Facture 2005
Saint-Charles-sur-Richelieu	1 782	122 343 730	220 219 $
Saint-Christophe-d'Arthabaska	2 643	98 148 950	176 668 $
Saint-Chrysostome	2 665	108 330 581	194 995 $
Saint-Claude	1 070	43 779 275	78 803 $
Saint-Clément	546	11 298 454	20 337 $
Saint-Cléophas	418	8 107 600	14 594 $
Saint-Cléophas-de-Brandon	302	9 198 575	16 557 $
Saint-Clet	1 656	87 202 019	156 964 $
Saint-Côme	1 989	101 886 745	183 396 $
Saint-Côme-Linière	3 278	108 159 913	208 749 $
Saint-Cuthbert	1 985	88 203 919	158 767 $
Saint-Cyprien	1 223	39 443 066	70 998 $
Saint-Cyprien	588	20 833 954	37 501 $
Saint-Cyrille-de-Lessard	785	32 135 165	57 843 $
Saint-Cyrille-de-Wendover	4 003	127 394 328	308 294 $
Saint-Damase	443	13 127 845	23 630 $
Saint-Damase	2 516	162 357 242	292 243 $
Saint-Damase-de-L'Islet	604	21 958 061	39 525 $
Saint-Damien	2 036	90 660 768	163 189 $
Saint-Damien-de-Buckland	2 227	85 772 135	154 390 $
Saint-David	857	88 349 178	159 029 $
Saint-David-de-Falardeau	2 387	214 740 314	386 533 $
Saint-Denis	476	28 380 271	51 084 $
Saint-Denis-de-Brompton	2 828	163 053 153	293 496 $
Saint-Denis-sur-Richelieu	2 264	134 006 314	241 211 $
Saint-Didace	608	41 384 876	74 493 $
Saint-Dominique	2 270	111 381 942	200 487 $
Saint-Dominique-du-Rosaire	480	10 446 231	18 803 $
Saint-Donat	815	28 258 800	50 866 $
Saint-Donat	3 622	417 012 343	929 938 $
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	1 233	52 768 776	94 984 $
Sainte-Agathe-des-Monts	9 396	686 962 772	1 628 102 $
Sainte-Angèle-de-Mérici	1 107	24 957 100	44 923 $
Sainte-Angèle-de-Monnoir	1 464	71 001 042	127 802 $
Sainte-Angèle-de-Prémont	627	20 603 484	37 086 $
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 772	109 248 415	196 647 $
Sainte-Anne-de-la-Pérade	2 170	80 642 224	145 156 $
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	1 867	63 758 136	114 765 $
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	693	28 091 654	50 565 $
Sainte-Anne-de-Sabrevois	1 991	94 018 468	169 233 $
Sainte-Anne-de-Sorel	2 768	97 053 616	174 697 $
Sainte-Anne-du-Lac	585	26 892 765	48 407 $
Sainte-Anne-du-Sault	1 343	43 802 370	78 844 $
Sainte-Apolline-de-Patton	649	23 890 528	43 003 $
Sainte-Aurélie	940	38 844 709	69 920 $
Sainte-Barbe	1 405	92 730 500	166 915 $
Sainte-Béatrix	1 665	75 592 232	136 066 $
Sainte-Brigide-d'Iberville	1 263	99 674 103	179 413 $
Sainte-Brigitte-de-Laval	3 576	114 427 328	248 307 $
Sainte-Brigitte-des-Saults	764	33 951 259	61 112 $
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	4 939	179 977 088	494 937 $
Sainte-Cécile-de-Lévrard	427	17 028 963	30 652 $
Sainte-Cécile-de-Milton	1 974	85 560 392	154 009 $
Sainte-Cécile-de-Whitton	858	42 430 102	76 374 $
Sainte-Christine	740	41 067 317	73 921 $
Sainte-Christine-d'Auvergne	344	27 035 781	48 664 $
Sainte-Claire	3 229	148 156 025	293 349 $
Sainte-Clotilde-de-Beauce	569	30 364 345	54 656 $
Sainte-Clotilde-de-Châteauguay	1 580	92 836 441	167 106 $
Sainte-Clotilde-de-Horton	1 584	54 845 101	98 721 $
Sainte-Croix	2 444	121 709 674	219 077 $
Saint-Edmond	502	12 466 997	22 441 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b) (voir page 18)

55a. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005.

Nom de la municipalité	Population 2005	Richesse foncière uniformisée 2003	Facture 2005
Saint-Edmond-de-Grantham	633	33 353 900	60 037 $
Saint-Édouard	1 196	75 335 198	135 603 $
Saint-Édouard-de-Fabre	715	24 373 264	43 872 $
Saint-Édouard-de-Lotbinière	1 290	51 932 646	93 479 $
Saint-Édouard-de-Maskinongé	763	22 778 417	41 001 $
Sainte-Edwidge-de-Clifton	527	38 915 974	70 049 $
Sainte-Élisabeth	1 531	70 091 253	126 164 $
Sainte-Élisabeth-de-Warwick	397	19 674 480	35 414 $
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1 557	64 070 282	115 327 $
Sainte-Eulalie	879	45 277 343	81 499 $
Sainte-Euphémie-sur-Riv-du-Sud	351	9 816 695	17 670 $
Sainte-Famille	887	57 773 232	103 992 $
Sainte-Félicité	1 260	28 755 401	51 760 $
Sainte-Félicité	445	10 248 922	18 448 $
Sainte-Flavie	922	32 944 692	59 300 $
Sainte-Florence	476	10 867 757	19 562 $
Sainte-Françoise	449	13 069 308	23 525 $
Sainte-Françoise	492	23 236 876	41 826 $
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	1 136	48 276 446	86 898 $
Sainte-Geneviève-de-Berthier	2 412	104 360 286	187 849 $
Sainte-Germaine-Boulé	976	20 896 870	37 614 $
Sainte-Gertrude-Manneville	776	15 323 441	27 582 $
Sainte-Hedwidge	814	22 506 669	40 512 $
Sainte-Hélène	956	25 153 592	45 276 $
Sainte-Hélène-de-Bagot	1 539	93 903 085	169 026 $
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	371	7 976 509	14 358 $
Sainte-Hénédine	1 135	60 239 877	108 432 $
Sainte-Irène	321	12 585 070	22 653 $
Sainte-Jeanne-d'Arc	340	9 994 397	17 990 $
Sainte-Jeanne-d'Arc	1 099	28 607 513	51 494 $
Sainte-Julienne	7 358	232 982 100	698 946 $
Sainte-Justine	1 846	65 523 514	117 942 $
Sainte-Justine-de-Newton	961	76 047 662	136 886 $
Saint-Élie	1 558	73 971 028	133 148 $
Saint-Éloi	338	11 205 005	20 169 $
Sainte-Louise	742	23 379 700	42 083 $
Saint-Elphège	307	24 374 700	43 874 $
Sainte-Lucie-de-Beauregard	340	9 073 653	16 333 $
Sainte-Lucie-des-Laurentides	959	63 451 037	114 212 $
Saint-Elzéar	504	13 256 830	23 862 $
Saint-Elzéar	1 860	93 517 684	168 332 $
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	322	9 695 564	17 452 $
Sainte-Madeleine	2 104	70 971 994	127 750 $
Sainte-Marcelline-de-Kildare	1 370	60 692 704	109 247 $
Sainte-Marguerite	237	4 141 352	7 454 $
Sainte-Marguerite	1 047	59 921 483	107 859 $
Sainte-Marguerite--Estérel	2 466	290 810 501	523 459 $
Sainte-Marie-de-Blandford	491	19 848 417	35 727 $
Sainte-Marie-Madeleine	2 578	136 477 226	245 659 $
Sainte-Marie-Salomé	1 177	43 494 724	78 291 $
Sainte-Marthe	1 084	90 719 701	163 295 $
Sainte-Martine	3 832	188 764 980	347 328 $
Saint-Émile-de-Suffolk	551	22 726 500	40 908 $
Sainte-Monique	588	33 347 793	60 026 $
Sainte-Monique	902	39 486 084	71 075 $
Sainte-Paule	214	10 529 469	18 953 $
Sainte-Perpétue	1 958	52 765 626	94 978 $
Sainte-Perpétue	1 012	63 400 842	114 122 $
Sainte-Pétronille	1 069	77 808 651	140 056 $
Saint-Éphrem-de-Beauce	2 666	100 572 823	181 031 $
Saint-Épiphane	887	22 567 728	40 622 $
Sainte-Praxède	341	31 912 427	57 442 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b) (voir page 18)

55a. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005.

Nom de la municipalité	Population 2005	Richesse foncière uniformisée 2003	Facture 2005
Sainte-Rita	373	10 934 280	19 682 $
Sainte-Rose-de-Watford	788	31 107 181	55 993 $
Sainte-Rose-du-Nord	400	16 999 481	30 599 $
Sainte-Sabine	407	12 768 630	22 984 $
Sainte-Sabine	1 070	61 686 467	111 036 $
Sainte-Séraphine	436	21 163 600	38 094 $
Sainte-Sophie-de-Lévrard	794	32 661 073	58 790 $
Sainte-Sophie-d'Halifax	617	35 347 653	63 626 $
Saint-Esprit	1 886	113 137 593	203 648 $
Sainte-Thècle	2 481	86 953 682	156 517 $
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	1 178	24 972 481	44 950 $
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	363	34 459 013	62 026 $
Saint-Étienne-de-Beauharnois	741	58 057 089	104 503 $
Saint-Étienne-de-Bolton	513	48 106 600	86 592 $
Saint-Étienne-des-Grès	3 927	115 234 160	274 257 $
Saint-Eugène	1 146	53 214 288	95 786 $
Saint-Eugène-d'Argentenay	599	13 623 618	24 523 $
Saint-Eugène-de-Guigues	451	16 718 199	30 093 $
Saint-Eugène-de-Ladrière	487	19 917 462	35 851 $
Sainte-Ursule	1 485	54 900 303	98 821 $
Saint-Eusèbe	613	17 672 541	31 811 $
Saint-Évariste-de-Forsyth	599	30 327 759	54 590 $
Sainte-Victoire-de-Sorel	2 332	102 009 254	183 617 $
Saint-Fabien	1 854	62 139 431	111 851 $
Saint-Fabien-de-Panet	1 041	31 007 447	55 813 $
Saint-Faustin-Lac-Carré	2 945	199 493 000	359 087 $
Saint-Félicien	10 535	479 179 692	1 437 539 $
Saint-Félix-de-Dalquier	943	22 830 863	41 096 $
Saint-Félix-de-Kingsey	1 568	73 172 458	131 710 $
Saint-Félix-de-Valois	5 662	215 164 310	462 603 $
Saint-Félix-d'Otis	830	37 625 076	67 725 $
Saint-Ferdinand	2 487	112 284 994	202 113 $
Saint-Ferréol-les-Neiges	2 142	173 806 259	312 851 $
Saint-Flavien	1 527	62 681 132	112 826 $
Saint-Fortunat	324	15 292 512	27 527 $
Saint-François	525	47 651 312	85 772 $
Saint-François/Rivière-du-Sud	1 595	76 693 789	138 049 $
Saint-François-d'Assise	792	15 997 452	28 795 $
Saint-François-de-Sales	730	19 046 651	34 284 $
Saint-François-du-Lac	1 948	77 577 143	139 639 $
Saint-François-Xavier-Brompton	1 997	69 157 730	124 484 $
Saint-François-Xavier-de-Viger	275	8 233 727	14 821 $
Saint-Frédéric	1 117	41 914 219	75 446 $
Saint-Fulgence	2 019	57 797 208	104 035 $
Saint-Gabriel	2 772	83 686 489	150 636 $
Saint-Gabriel-de-Brandon	2 586	119 577 710	215 240 $
Saint-Gabriel-de-Rimouski	1 262	30 634 062	55 141 $
Saint-Gabriel-de-Valcartier	2 384	95 855 190	172 539 $
Saint-Gabriel-Lalemant	851	18 029 140	32 452 $
Saint-Gédéon	1 984	90 652 805	163 175 $
Saint-Gédéon-de-Beauce	2 458	86 274 290	155 294 $
Saint-Georges-de-Cacouna	1 138	44 284 973	79 713 $
Saint-Georges-de-Cacouna	699	42 856 320	77 141 $
Saint-Georges-de-Clarenceville	1 118	80 622 223	145 120 $
Saint-Georges-de-Windsor	914	40 883 401	73 590 $
Saint-Gérard-Majella	260	28 325 549	50 986 $
Saint-Germain	293	10 285 496	18 514 $
Saint-Germain-de-Grantham	3 751	152 904 018	307 337 $
Saint-Gervais	1 949	93 323 550	167 982 $
Saint-Gilbert	298	9 794 610	17 630 $
Saint-Gilles	1 857	68 162 299	122 692 $
Saint-Godefroi	346	11 356 004	20 441 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b) (voir page 18).

55a. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005.

Nom de la municipalité	Population 2005	Richesse foncière uniformisée 2003	Facture 2005
Saint-Guillaume	1 572	103 769 037	186 784 $
Saint-Guy	105	4 581 100	8 246 $
Saint-Henri	3 926	201 423 618	479 388 $
Saint-Henri-de-Taillon	756	37 549 425	67 589 $
Saint-Herménégilde	660	55 970 498	100 747 $
Saint-Hilaire-de-Dorset	110	21 241 734	38 235 $
Saint-Hilarion	1 118	39 978 845	71 962 $
Saint-Honoré	4 781	136 593 177	307 335 $
Saint-Honoré-de-Shenley	1 644	64 632 517	116 339 $
Saint-Honoré-de-Témiscouata	818	20 032 448	36 058 $
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1 342	55 195 357	99 352 $
Saint-Hugues	1 370	94 635 220	170 343 $
Saint-Hyacinthe	51 359	2 465 694 320	6 928 601 $
Saint-Ignace-de-Loyola	1 938	65 744 246	118 340 $
Saint-Ignace-de-Stanbridge	716	53 464 395	96 236 $
Saint-Irénée	697	45 455 173	81 819 $
Saint-Isidore	2 778	122 887 949	221 198 $
Saint-Isidore-de-Clifton	829	44 841 018	80 714 $
Saint-Jacques	3 789	155 858 029	280 544 $
Saint-Jacques/Wolfestown	182	11 878 853	21 382 $
Saint-Jacques-de-Leeds	769	33 362 826	60 053 $
Saint-Jacques-le-Mineur	1 609	90 511 472	162 921 $
Saint-Janvier-de-Joly	892	29 039 291	52 271 $
Saint-Jean	899	95 540 209	171 972 $
Saint-Jean-de-Brébeuf	369	20 177 100	36 319 $
Saint-Jean-de-Cherbourg	199	4 036 775	7 266 $
Saint-Jean-de-Dieu	1 735	40 269 210	72 485 $
Saint-Jean-de-la-Lande	281	10 722 792	19 301 $
Saint-Jean-de-Matha	3 755	179 725 784	409 775 $
Saint-Jean-Port-Joli	3 395	148 021 684	303 444 $
Saint-Joachim	1 493	51 838 640	93 310 $
Saint-Joachim-de-Shefford	1 168	64 283 462	115 710 $
Saint-Joseph-de-Beauce	4 528	183 168 359	359 010 $
Saint-Joseph-de-Coleraine	1 628	89 868 871	161 764 $
Saint-Joseph-de-Ham-Sud	240	17 743 390	31 938 $
Saint-Joseph-de-Kamouraska	421	13 233 943	23 821 $
Saint-Joseph-de-Lepage	565	16 937 740	30 488 $
Saint-Joseph-des-Érables	463	22 682 682	40 829 $
Saint-Joseph-de-Sorel	1 800	99 502 918	179 105 $
Saint-Jude	1 106	70 349 965	126 630 $
Saint-Jules	541	26 407 200	47 533 $
Saint-Julien	409	17 067 252	30 721 $
Saint-Just-de-Bretenières	830	26 178 946	47 122 $
Saint-Juste-du-Lac	660	17 717 946	31 892 $
Saint-Justin	1 069	44 587 145	80 257 $
Saint-Lambert	238	2 912 300	5 242 $
Saint-Lambert-de-Lauzon	5 157	190 246 202	542 202 $
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1 661	127 950 704	230 311 $
Saint-Lazare	14 468	851 804 746	2 555 414 $
Saint-Lazare-de-Bellechasse	1 166	48 493 048	87 287 $
Saint-Léandre	401	11 333 627	20 401 $
Saint-Léonard-d'Aston	2 209	93 643 961	168 559 $
Saint-Léonard-de-Portneuf	986	43 685 830	78 634 $
Saint-Léon-de-Standon	1 297	44 700 291	80 461 $
Saint-Léon-le-Grand	1 114	23 187 348	41 737 $
Saint-Léon-le-Grand	970	43 448 552	78 207 $
Saint-Liboire	2 871	132 327 495	238 189 $
Saint-Liguori	1 832	85 018 615	153 034 $
Saint-Lin-Laurentides	12 787	409 303 120	1 101 025 $
Saint-Louis	751	37 460 296	67 429 $
Saint-Louis-de-Blandford	890	35 664 912	64 197 $
Saint-Louis-de-Gonzague	453	17 805 889	32 051 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b) (voir page 18).

55a. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005.

Nom de la municipalité	Population 2005	Richesse foncière uniformisée 2003	Facture 2005
Saint-Louis-de-Gonzague	1 381	94 371 680	169 869 $
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	1 435	38 341 750	69 015 $
Saint-Luc-de-Bellechasse	471	18 825 444	33 886 $
Saint-Luc-de-Vincennes	610	20 816 235	37 469 $
Saint-Luce	2 895	105 103 553	189 186 $
Saint-Lucien	1 353	58 576 667	105 438 $
Saint-Ludger	1 179	49 680 313	89 425 $
Saint-Ludger-de-Milot	780	24 400 667	43 921 $
Saint-Magloire	690	28 167 349	50 701 $
Saint-Majorique-de-Grantham	1 002	39 014 971	70 227 $
Saint-Malachie	1 372	56 217 549	101 192 $
Saint-Malo	520	33 612 829	60 503 $
Saint-Marc-de-Figuery	638	19 766 699	35 580 $
Saint-Marc-des-Carrières	2 842	106 951 402	192 513 $
Saint-Marc-du-Lac-Long	482	13 699 805	24 660 $
Saint-Marcel	529	15 645 302	28 162 $
Saint-Marcel-de-Richelieu	604	45 651 766	82 173 $
Saint-Marcellin	349	15 037 704	27 068 $
Saint-Marc-sur-Richelieu	2 019	116 399 597	209 519 $
Saint-Martin	2 608	89 021 429	160 239 $
Saint-Mathieu-de-Rioux	616	25 309 652	45 557 $
Saint-Mathieu-d'Harricana	719	33 387 906	60 098 $
Saint-Mathieu-du-Parc	1 278	82 366 354	148 259 $
Saint-Maurice	2 305	78 269 508	140 885 $
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	1 274	22 247 740	40 046 $
Saint-Médard	283	5 205 650	9 370 $
Saint-Michel	2 589	130 171 717	234 309 $
Saint-Michel-de-Bellechasse	1 661	91 454 386	164 618 $
Saint-Michel-des-Saints	2 456	170 228 570	306 411 $
Saint-Michel-du-Squatec	1 292	37 879 255	68 183 $
Saint-Modeste	881	36 063 617	64 915 $
Saint-Moïse	652	17 351 445	31 233 $
Saint-Narcisse	1 854	64 459 844	116 028 $
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	996	68 070 267	122 526 $
Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 006	30 789 706	55 421 $
Saint-Nazaire	2 046	50 944 098	91 699 $
Saint-Nazaire-d'Acton	902	48 271 969	86 890 $
Saint-Nazaire-de-Dorchester	406	14 616 012	26 309 $
Saint-Nérée	822	29 795 986	53 633 $
Saint-Noël	509	9 281 735	16 707 $
Saint-Norbert	1 038	48 027 646	86 450 $
Saint-Norbert-d'Arthabaska	881	42 096 087	75 773 $
Saint-Octave-de-Métis	518	14 053 410	25 296 $
Saint-Odilon-de-Cranbourne	1 448	55 055 327	99 100 $
Saint-Omer	378	10 659 726	19 188 $
Saint-Onésime-d'Ixworth	643	17 162 409	30 892 $
Saint-Ours	1 650	87 268 965	157 084 $
Saint-Pacôme	1 701	48 714 589	87 686 $
Saint-Pamphile	2 804	88 497 682	159 296 $
Saint-Pascal	3 669	130 419 309	234 755 $
Saint-Patrice-de-Beaurivage	1 124	59 198 608	106 557 $
Saint-Patrice-de-Sherrington	1 958	119 268 481	214 683 $
Saint-Paul-d'Abbotsford	2 922	169 040 528	304 273 $
Saint-Paul-de-la-Croix	373	8 915 230	16 047 $
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	1 988	107 506 920	193 512 $
Saint-Paul-de-Montminy	858	33 938 249	61 089 $
Saint-Paulin	1 600	58 097 870	104 576 $
Saint-Philémon	877	34 206 497	61 572 $
Saint-Philibert	377	14 567 896	26 222 $
Saint-Philippe-de-Néri	945	28 364 624	51 056 $
Saint-Pie	5 131	253 956 051	457 121 $
Saint-Pie-de-Guire	437	25 908 444	46 635 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b) (voir page 18).

55a. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005.

Nom de la municipalité	Population 2005	Richesse foncière uniformisée 2003	Facture 2005
Saint-Pierre/Rivière-du-Sud	911	41 350 058	74 430 $
Saint-Pierre-Baptiste	504	30 989 571	55 781 $
Saint-Pierre-de-Broughton	838	43 026 303	77 447 $
Saint-Pierre-de-Lamy	123	5 389 065	9 700 $
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1 917	95 912 397	172 642 $
Saint-Pierre-les-Becquets	1 246	55 767 191	100 381 $
Saint-Placide	1 514	81 386 589	146 496 $
Saint-Polycarpe	1 649	113 187 118	203 737 $
Saint-Prime	2 740	96 855 413	174 340 $
Saint-Prosper	3 817	111 557 316	259 929 $
Saint-Prosper	540	29 893 802	53 809 $
Saint-Raphaël	2 272	80 233 351	144 420 $
Saint-Raymond	9 142	349 210 461	824 137 $
Saint-Rémi	5 956	271 918 468	815 755 $
Saint-Rémi-de-Tingwick	479	22 084 888	39 753 $
Saint-René	611	18 094 428	32 570 $
Saint-René-de-Matane	1 093	21 612 834	38 903 $
Saint-Robert	1 797	67 148 800	120 868 $
Saint-Robert-Bellarmin	712	25 413 241	45 744 $
Saint-Roch-de-l'Achigan	4 293	197 142 257	494 827 $
Saint-Roch-de-Mékinac	311	20 177 012	36 319 $
Saint-Roch-de-Richelieu	1 853	60 252 006	108 454 $
Saint-Roch-des-Aulnaies	1 023	41 227 514	74 210 $
Saint-Roch-Ouest	320	31 188 465	56 139 $
Saint-Romain	695	38 289 116	68 920 $
Saint-Rosaire	777	41 505 055	74 709 $
Saint-Samuel	716	20 904 374	37 628 $
Saints-Anges	1 028	48 665 862	87 599 $
Saint-Sauveur	8 669	815 765 152	2 014 940 $
Saint-Sébastien	824	38 201 797	68 763 $
Saint-Sébastien	799	76 687 406	138 037 $
Saint-Sévère	326	21 604 869	38 889 $
Saint-Séverin	270	17 212 742	30 983 $
Saint-Séverin	911	28 848 257	51 927 $
Saint-Siméon	1 260	29 719 551	53 495 $
Saint-Siméon	1 452	51 512 905	92 723 $
Saint-Simon	456	17 718 939	31 894 $
Saint-Simon	1 128	85 813 728	154 465 $
Saint-Simon-les-Mines	458	16 155 400	29 080 $
Saint-Sixte	449	16 764 091	30 175 $
Saints-Martyrs-Canadiens	225	32 798 430	59 037 $
Saint-Stanislas	1 088	39 497 609	71 096 $
Saint-Stanislas	317	8 929 213	16 073 $
Saint-Stanislas-de-Kostka	1 676	99 125 772	178 426 $
Saint-Sylvère	831	40 518 768	72 934 $
Saint-Sylvestre	969	66 880 410	120 385 $
Saint-Télesphore	734	61 098 165	109 977 $
Saint-Tharcisius	520	10 209 730	18 378 $
Saint-Théodore-d'Acton	1 565	67 326 987	121 189 $
Saint-Théophile	768	43 094 707	77 570 $
Saint-Thomas-Didyme	785	25 558 001	46 004 $
Saint-Thuribe	308	11 426 500	20 568 $
Saint-Tite	3 839	149 526 400	269 148 $
Saint-Tite-des-Caps	1 447	55 127 700	99 230 $
Saint-Ubalde	1 470	70 551 338	126 992 $
Saint-Ulric	1 617	46 858 095	84 345 $
Saint-Urbain	1 457	49 562 147	89 212 $
Saint-Urbain-Premier	1 197	70 617 056	127 111 $
Saint-Valentin	495	38 913 372	70 044 $
Saint-Valère	1 352	58 178 655	104 722 $
Saint-Valérien	876	25 865 311	46 558 $
Saint-Valérien-de-Milton	1 826	107 071 041	192 728 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b) (voir page 18).

55a. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005.

Nom de la municipalité	Population 2005	Richesse foncière uniformisée 2003	Facture 2005
Saint-Vallier	1 064	53 622 797	96 521 $
Saint-Venant-de-Paquette	137	11 016 301	19 829 $
Saint-Vianney	509	11 460 830	20 629 $
Saint-Victor	2 493	108 831 962	195 898 $
Saint-Wenceslas	1 106	56 996 735	102 594 $
Saint-Zacharie	2 091	69 852 725	125 735 $
Saint-Zénon	1 242	72 584 481	130 652 $
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	428	10 821 538	19 479 $
Saint-Zéphirin-de-Courval	794	62 051 897	111 693 $
Saint-Zotique	4 470	199 802 135	515 490 $
Salaberry-de-Valleyfield	39 948	1 560 994 551	4 636 154 $
Sayabec	1 932	89 225 288	160 606 $
Schefferville	248	3 040 721	5 473 $
Scotstown	657	14 550 228	26 190 $
Scott	1 729	66 063 973	118 915 $
Senneterre	3 254	104 076 342	206 071 $
Senneterre	1 182	34 577 400	62 239 $
Sept-Îles	25 227	1 270 768 278	3 748 766 $
Sept-Rivières	95	5 803 968	10 447 $
Shannon	4 065	77 898 545	188 514 $
Shawinigan	52 057	1 826 008 805	5 149 345 $
Shawville	1 590	73 453 531	132 216 $
Sheenboro	134	22 185 792	39 934 $
Shefford	5 325	259 490 674	768 092 $
Shigawake	379	7 866 942	14 160 $
Sorel-Tracy	34 660	1 213 138 808	3 639 416 $
Stanbridge East	917	39 902 445	71 824 $
Stanbridge Station	361	26 268 090	47 283 $
Stanstead	3 098	92 524 580	157 292 $
Stanstead	1 086	182 062 848	327 713 $
Stanstead-Est	652	56 500 308	101 701 $
St-Cyprien-de-Napierville	1 369	111 561 978	200 812 $
Ste-Anne-des-Monts-Tourelle	6 986	184 918 919	525 170 $
Ste-Madeleine-Riv.-Madeleine	389	9 993 240	17 988 $
St-Jean-Baptiste	2 766	164 609 369	296 297 $
St-Mathias-sur-le-Richelieu	4 195	194 228 732	479 745 $
St-Mathieu-de-Beloeil	2 343	167 561 472	301 611 $
Stoke	2 638	105 804 891	190 449 $
Stoneham-et-Tewkesbury	5 630	279 790 267	839 371 $
Stornoway	599	28 569 161	51 424 $
St-Pierre-Véronne-à-Pike-River	588	50 365 970	90 659 $
Stratford	899	78 940 742	142 093 $
Stukely-Sud	1 048	42 424 366	76 364 $
Sutton	3 694	368 995 046	664 191 $
Tadoussac	857	56 871 943	102 369 $
Taschereau	1 031	18 169 303	32 705 $
Témiscaming	2 883	170 966 952	307 741 $
Témiscamingue	80	29 829 176	53 693 $
Terrasse-Vaudreuil	2 127	83 127 466	149 629 $
Thorne	424	45 910 377	82 639 $
Thurso	2 502	112 900 619	203 221 $
Tingwick	1 420	66 743 435	120 138 $
Tourville	701	15 737 860	28 328 $
Trécesson	1 183	39 955 524	71 920 $
Très-Saint-Rédempteur	627	30 024 960	54 045 $
Très-Saint-Sacrement	1 254	74 579 901	134 244 $
Tring-Jonction	1 347	44 575 643	80 236 $
Trois-Pistoles	3 601	100 733 623	224 636 $
Trois-Rives	487	38 472 885	69 251 $
Ulverton	383	18 344 000	33 019 $
Upton	2 022	85 411 141	153 740 $
Val-Alain	980	28 326 763	50 988 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b) (voir page 18)

55a. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005.

Nom de la municipalité	Population 2005	Richesse foncière uniformisée 2003	Facture 2005
Val-Brillant	999	28 400 353	51 121 $
Valcourt	2 432	99 991 127	179 984 $
Valcourt	983	51 054 000	91 897 $
Val-David	4 128	202 512 154	500 205 $
Val-des-Bois	765	50 832 164	91 498 $
Val-des-Lacs	724	61 730 160	111 114 $
Val-d'Or	31 798	1 163 103 604	3 210 166 $
Val-Joli	1 626	67 918 257	122 253 $
Vallée-de-l'Or	392	8 254 558	14 858 $
Vallée-Jonction	1 925	69 300 547	124 741 $
Val-Morin	2 346	170 111 786	306 201 $
Val-Racine	118	10 291 597	18 525 $
Val-Saint-Gilles	160	2 691 576	4 845 $
Vaudreuil-Dorion	22 087	1 128 016 765	3 384 050 $
Vaudreuil-sur-le-Lac	947	64 860 920	116 750 $
Venise-en-Québec	1 354	83 403 400	150 126 $
Victoriaville	40 105	1 489 931 774	4 469 795 $
Ville-Marie	2 762	115 520 498	207 937 $
Villeroy	513	17 796 583	32 034 $
Waltham	430	18 629 585	33 533 $
Warden	340	10 088 298	18 159 $
Warwick	4 851	216 599 140	389 878 $
Waterloo	4 265	140 026 408	351 466 $
Waterville	1 932	82 215 118	147 987 $
Weedon	2 696	108 978 411	196 161 $
Wentworth	452	79 171 600	142 509 $
Wentworth-Nord	1 200	152 013 362	273 624 $
Westbury	961	40 509 018	72 916 $
Wickham	2 526	99 524 611	179 144 $
Windsor	5 397	267 530 148	711 630 $
Wotton	1 561	56 443 714	101 599 $
Wright-Gracefield-Northfield	2 366	168 465 883	303 239 $
Yamachiche	2 674	123 345 020	222 021 $
Yamaska	1 713	73 632 071	132 538 $
	2 260 527	**100 131 029 645**	**228 185 766 $**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b).

55b. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2006.

Nom de la municipalité	Population 2006	Richesse foncière uniformisée 2004	Facture 2006
Abercorn	317	32 394 232	58 310 $
Abitibi	218	7 211 910	12 981 $
Abitibi-Ouest	104	939 098	1 690 $
Acton Vale	7 583	293 026 505	706 194 $
Adstock	2 488	149 039 182	268 271 $
Aguanish	319	5 194 103	9 349 $
Albanel	2 393	64 259 450	115 667 $
Albertville	350	9 097 197	16 375 $
Alleyn-et-Cawood	158	21 250 972	38 252 $
Alma	30 463	1 550 116 154	4 572 843 $
Amherst	1 277	106 510 299	191 719 $
Amos	12 755	496 285 152	1 488 855 $
Amqui	6 395	223 702 958	671 109 $
Ange-Gardien	2 038	169 080 229	304 344 $
Angliers	317	11 997 131	21 595 $
Antoine-Labelle	0	26 441 700	47 595 $
Armagh	1 601	52 301 161	94 142 $
Arundel	532	43 204 559	77 768 $
Asbestos	6 698	297 315 749	865 189 $
Ascot Corner	2 476	99 524 904	179 145 $
Aston-Jonction	400	17 743 536	31 938 $
Auclair	510	15 083 900	27 151 $
Audet	706	30 671 677	55 209 $
Aumond	676	29 024 300	52 244 $
Authier	305	4 890 117	8 802 $
Authier-Nord	308	5 143 994	9 259 $
Avignon	0	177 606	320 $
Ayer's Cliff	1 187	77 770 768	139 987 $
Baie-Comeau	22 793	1 235 922 168	3 707 767 $
Baie-des-Sables	668	19 422 574	34 961 $
Baie-du-Febvre	1 108	109 491 530	197 085 $
Baie-James	1 967	258 107 244	464 593 $
Baie-Johan-Beetz	79	2 319 538	4 175 $
Baie-Sainte-Catherine	260	10 506 706	18 912 $
Baie-Saint-Paul	7 392	349 820 094	776 601 $
Baie-Trinité	589	17 868 393	32 163 $
Barkmere	42	25 005 862	45 011 $
Barnston-Ouest	611	48 497 938	87 296 $
Barraute	1 986	53 348 550	96 027 $
Batiscan	937	43 267 103	77 881 $
Béarn	867	27 553 318	49 596 $
Beauceville	6 468	241 050 145	511 026 $
Beaulac-Garthby	906	59 730 626	107 515 $
Beaumont	2 292	118 014 235	212 426 $
Beaupré	2 909	262 409 413	472 337 $
Bécancour	11 436	832 070 862	2 496 213 $
Bedford	2 681	108 614 483	195 506 $
Bedford	817	47 843 631	86 119 $
Bégin	900	23 353 033	42 035 $
Belcourt	266	4 806 236	8 651 $
Belleterre	365	9 129 424	16 433 $
Berry	498	13 687 228	24 637 $
Berthier-sur-Mer	1 340	75 546 547	135 984 $
Berthierville	4 035	164 754 457	398 706 $
Béthanie	336	20 864 285	37 556 $
Biencourt	592	17 028 855	30 652 $
Blanc-Sablon	1 318	41 553 242	74 796 $
Blue Sea	558	68 074 163	122 533 $
Boileau	241	30 291 352	54 524 $
Boischatel	4 751	184 603 855	494 738 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b)

55b. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2006.

Nom de la municipalité	Population 2006	Richesse foncière uniformisée 2004	Facture 2006
Bois-Franc	441	24 324 013	43 783 $
Bolton-Est	746	71 202 917	128 165 $
Bolton-Ouest	747	88 809 320	159 857 $
Bonaventure	2 873	103 523 391	186 342 $
Bonaventure	0	2 557 784	4 604 $
Bonne-Espérance	860	14 269 036	25 684 $
Bonsecours	535	36 592 703	65 867 $
Bouchette	703	58 504 598	105 308 $
Bowman	596	39 985 862	71 975 $
Brébeuf	882	40 573 720	73 033 $
Brigham	2 352	116 128 756	209 032 $
Bristol	1 131	77 622 316	139 720 $
Brome	246	17 580 680	31 645 $
Brownsburg-Chatham	6 971	275 448 143	619 758 $
Bryson	727	18 007 371	32 413 $
Bury	1 219	69 210 166	124 578 $
Cabano	3 157	115 989 462	221 540 $
Campbell's Bay	773	23 779 833	42 804 $
Cap-Chat	2 814	65 738 136	118 329 $
Caplan	2 008	59 317 804	106 772 $
Cap-Saint-Ignace	3 219	124 753 358	247 012 $
Cap-Santé	2 554	98 696 071	177 653 $
Carleton-Saint-Omer	4 048	150 792 194	271 426 $
Cascapédia-Saint-Jules	725	21 252 120	38 254 $
Causapscal	2 556	62 810 717	113 059 $
Cayamant	730	56 697 867	102 056 $
Chambord	1 716	97 789 539	176 021 $
Champlain	1 583	77 120 020	138 816 $
Champneuf	151	4 416 294	7 949 $
Chandler	8 245	248 892 926	482 852 $
Chapais	1 788	30 905 449	55 630 $
Charlevoix	1	9 363 738	16 855 $
Charlevoix-Est	202	27 213 030	48 983 $
Charrette	961	32 358 400	58 245 $
Chartierville	349	31 590 164	56 862 $
Château-Richer	3 527	121 471 384	263 593 $
Chazel	320	6 653 998	11 977 $
Chénéville	779	29 869 205	53 765 $
Chertsey	4 518	237 522 499	622 309 $
Chester-Est	402	19 476 390	35 058 $
Chesterville	850	43 812 749	78 863 $
Chibougamau	7 788	280 546 001	841 638 $
Chichester	386	16 298 043	29 336 $
Chute-aux-Outardes	1 924	42 896 125	77 213 $
Chute-Saint-Philippe	843	46 951 851	84 513 $
Clarendon	1 353	76 980 906	138 566 $
Clermont	3 079	146 816 622	270 143 $
Clermont	560	12 590 221	22 662 $
Clerval	343	10 767 268	19 381 $
Cleveland	1 604	64 707 520	116 474 $
Cloridorme	873	16 132 982	29 039 $
Coaticook	9 144	460 201 935	1 173 515 $
Colombier	900	18 116 734	32 610 $
Compton	2 969	200 108 894	360 196 $
Cookshire-Eaton	5 886	289 397 636	526 704 $
Coteau-du-Lac	6 281	302 156 435	906 469 $
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	1 184	31 608 009	56 894 $
Courcelles	1 016	36 659 917	65 988 $
Cowansville	12 400	509 424 121	1 528 272 $
Danville	4 098	134 681 323	242 426 $
Daveluyville	949	30 144 961	54 261 $
Dégelis	3 210	115 513 175	228 716 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b)

55b. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2006.

Nom de la municipalité	Population 2006	Richesse foncière uniformisée 2004	Facture 2006
Déléage	1 984	60 308 451	108 555 $
Denholm	554	44 411 220	79 940 $
Desbiens	1 083	28 707 403	51 673 $
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	994	46 777 856	84 200 $
Deschambault-Grondines	2 058	265 069 856	477 126 $
Disraeli	2 710	79 203 771	142 567 $
Disraeli	1 022	53 934 500	97 082 $
Dixville	724	43 852 437	78 934 $
Dolbeau-Mistassini	14 742	562 593 818	1 687 781 $
Donnacona	5 673	284 716 540	854 150 $
Dosquet	879	31 717 835	57 092 $
Drummondville	66 752	2 757 442 182	8 244 752 $
Dudswell	1 707	104 897 705	188 816 $
Duhamel	354	76 461 573	137 631 $
Duhamel-Ouest	869	46 650 400	83 971 $
Dundee	425	34 004 559	61 208 $
Dunham	3 337	225 913 694	463 123 $
Duparquet	650	21 652 288	38 974 $
Dupuy	973	19 951 597	35 913 $
Durham-Sud	1 067	43 913 642	79 045 $
East Angus	3 681	109 136 328	243 374 $
East Broughton	2 365	59 815 696	107 668 $
East Farnham	541	23 114 520	41 606 $
East Hereford	317	25 725 907	46 307 $
Eastman	1 502	162 737 695	292 928 $
Egan-Sud	547	21 755 500	39 160 $
Elgin	459	33 298 598	59 937 $
Entrelacs	823	77 969 809	140 346 $
Escuminac	622	18 490 019	33 282 $
Esprit-Saint	423	10 154 186	18 278 $
Farnham	7 946	313 366 923	836 690 $
Fassett	461	20 197 800	36 356 $
Ferland-et-Boilleau	607	19 705 628	35 470 $
Ferme-Neuve	3 048	114 154 291	190 638 $
Fermont	2 471	210 323 008	378 581 $
Forestville	3 641	112 031 264	249 830 $
Fort-Coulonge	1 663	34 560 526	62 209 $
Fortierville	694	27 958 762	50 326 $
Fossambault-sur-le-Lac	1 132	97 985 885	176 375 $
Frampton	1 328	71 721 820	129 099 $
Franklin	1 601	99 086 048	178 355 $
Franquelin	358	9 513 730	17 125 $
Frelighsburg	1 124	99 905 286	179 830 $
Frontenac	1 558	97 761 513	175 971 $
Fugèreville	345	11 789 379	21 221 $
Gallichan	469	10 017 995	18 032 $
Gaspé	14 929	508 550 794	1 525 652 $
Girardville	1 240	37 852 990	68 135 $
Godbout	331	9 052 362	16 294 $
Godmanchester	1 532	97 420 108	175 356 $
Gore	1 338	115 108 458	207 195 $
Grand-Calumet	728	30 692 661	55 247 $
Grande-Rivière	3 458	88 773 922	187 313 $
Grandes-Piles	379	22 736 514	40 926 $
Grande-Vallée	1 283	31 908 130	57 435 $
Grand-Métis	274	11 152 319	20 074 $
Grand-Remous	1 241	46 731 408	84 117 $
Grand-Saint-Esprit	488	23 381 384	42 086 $
Grandville-sur-le Rouge	2 711	156 074 633	280 934 $
Grenville	1 334	51 501 914	92 703 $
Gros-Mécatina	554	15 406 769	27 732 $
Grosses-Roches	425	9 945 201	17 901 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b).

55b. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2006.

Nom de la municipalité	Population 2006	Richesse foncière uniformisée 2004	Facture 2006
Guérin	301	10 237 748	**18 428 $**
Ham-Nord	928	40 084 117	**72 151 $**
Hampden	163	14 550 881	**26 192 $**
Harrington	805	96 876 872	**174 378 $**
Hatley	728	89 679 360	**161 423 $**
Hatley	1 583	127 621 808	**229 719 $**
Havelock	823	53 635 545	**96 544 $**
Havre-Saint-Pierre	3 283	156 858 069	**310 579 $**
Hébertville	2 382	85 425 403	**153 766 $**
Hébertville-Station	1 284	31 608 504	**56 895 $**
Hemmingford	745	30 916 409	**55 650 $**
Hemmingford	1 753	130 443 204	**234 798 $**
Henryville	1 548	115 535 411	**207 964 $**
Hérouxville	1 339	41 563 525	**74 814 $**
Hinchinbrooke	2 410	124 480 475	**224 065 $**
Honfleur	866	57 266 317	**103 079 $**
Hope	772	16 687 061	**30 037 $**
Hope Town	330	9 950 872	**17 912 $**
Howick	586	20 379 708	**36 683 $**
Huberdeau	954	38 184 051	**68 731 $**
Hudson	5 153	540 534 862	**1 540 524 $**
Huntingdon	2 741	86 712 717	**156 083 $**
Inverness	845	58 166 391	**104 700 $**
Irlande	988	39 480 400	**71 065 $**
Kamouraska	707	44 197 766	**79 556 $**
Kamouraska	10	2 373 312	**4 272 $**
Kazabazua	779	57 551 270	**103 592 $**
Kiamika	761	34 632 484	**62 338 $**
Kingsbury	151	4 235 427	**7 624 $**
Kingsey Falls	2 006	131 909 742	**237 438 $**
Kinnear's Mills	354	19 775 400	**35 596 $**
Kipawa	577	27 898 752	**50 218 $**
La Conception	1 132	106 346 020	**191 423 $**
La Corne	625	19 131 586	**34 437 $**
La Côte-de-Beaupré	0	43 847 232	**78 925 $**
La Côte-de-Gaspé	0	2 207 328	**3 973 $**
La Doré	1 511	47 303 365	**85 146 $**
La Durantaye	772	29 377 487	**52 879 $**
La Guadeloupe	1 748	57 004 939	**102 609 $**
La Haute-Côte-Nord	1	22 837 716	**41 108 $**
La Haute-Gaspésie	222	10 150 700	**18 271 $**
La Jacques-Cartier	0	2 249 550	**4 049 $**
La Malbaie	9 177	415 745 372	**993 631 $**
La Martre	255	3 747 900	**6 746 $**
La Matapédia	30	39 742 921	**71 537 $**
La Minerve	1 133	125 099 994	**225 180 $**
La Mitis	0	8 220 600	**14 797 $**
La Morandière	271	5 645 474	**10 162 $**
La Motte	442	13 416 218	**24 149 $**
La Patrie	804	49 963 421	**89 934 $**
La Pocatière	4 508	224 222 238	**587 462 $**
La Présentation	1 963	139 816 653	**251 670 $**
La Rédemption	531	10 647 802	**19 166 $**
La Reine	383	5 464 550	**9 836 $**
La Sarre	7 435	272 842 869	**818 529 $**
La Trinité-des-Monts	278	8 493 380	**15 288 $**
La Tuque	12 883	595 615 980	**1 602 207 $**
La Vallée-de-la-Gatineau	2	11 647 200	**20 965 $**
La Visitation-de-l'Île-Dupas	597	26 173 124	**47 112 $**
La Visitation-de-Yamaska	379	31 319 134	**56 374 $**
Labelle	2 397	141 231 367	**254 216 $**
Labrecque	1 264	36 882 402	**66 388 $**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b).

55b. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2006.

Nom de la municipalité	Population 2006	Richesse foncière uniformisée 2004	Facture 2006
Lac Beauport	6 145	351 095 999	1 053 288 $
Lac Brome	5 597	556 480 501	1 669 442 $
Lac Delage	496	27 609 472	49 697 $
Lac Saint-Joseph	198	91 342 820	164 417 $
Lac-au-Saumon	1 517	40 003 058	72 006 $
Lac-aux-Sables	1 389	67 991 526	122 385 $
Lac-Bouchette	1 332	44 133 904	79 441 $
Lac-des-Aigles	629	16 405 049	29 529 $
Lac-des-Écorces	2 770	95 255 847	171 461 $
Lac-des-Plages	412	46 443 048	83 597 $
Lac-des-Seize-Îles	227	34 581 800	62 247 $
Lac-Drolet	1 163	58 381 627	105 087 $
Lac-du-Cerf	453	35 860 536	64 549 $
Lac-Etchemin	3 999	160 600 412	289 081 $
Lac-Frontière	167	8 275 500	14 896 $
Lachute	11 687	473 087 603	1 419 263 $
Lac-Mégantic	5 949	338 162 926	1 014 489 $
Lacolle	2 466	128 513 417	231 324 $
Lac-Poulin	94	20 853 985	37 537 $
Lac-Saguay	409	27 989 024	50 380 $
Lac-Sainte-Marie	520	102 593 930	184 669 $
Lac-Saint-Jean-Est	0	3 240 762	5 833 $
Lac-Saint-Paul	456	22 692 087	40 846 $
Lac-Sergent	270	30 788 100	55 419 $
Lac-Simon	722	120 586 536	217 056 $
Lac-Supérieur	1 469	167 652 795	301 775 $
Laforce	459	3 649 974	6 570 $
Lamarche	522	11 837 537	21 308 $
Lambton	1 555	110 266 691	198 480 $
Landrienne	1 030	26 777 930	48 200 $
L'Ange-Gardien	2 946	115 691 368	208 244 $
Lanoraie	4 067	171 500 543	313 846 $
L'Anse-Saint-Jean	1 148	38 366 679	69 060 $
Lantier	641	85 654 300	154 178 $
L'Ascension	805	44 038 986	79 270 $
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	1 938	62 814 164	113 065 $
L'Ascension-de-Patapédia	221	5 204 970	9 369 $
Latulipe-et-Gaboury	319	10 135 658	18 244 $
Launay	260	8 662 441	15 592 $
Laurier-Station	2 424	104 974 321	188 954 $
Laurierville	1 513	68 205 791	122 770 $
Lavaltrie	12 148	413 330 204	1 186 258 $
L'Avenir	1 291	53 337 440	96 007 $
Laverlochère	750	26 028 388	46 851 $
Lawrenceville	643	22 218 457	39 993 $
Le Bic	2 889	108 038 426	194 469 $
Le Domaine-du-Roy	3	37 430 903	67 376 $
Le Fjord-du-Saguenay	21	202 741 485	364 935 $
Le Rocher-Percé	0	741 600	1 335 $
Lebel-sur-Quévillon	3 142	161 524 860	308 512 $
Leclercville	558	33 054 032	59 497 $
Lefebvre	840	28 496 936	51 294 $
Lejeune	364	10 711 172	19 280 $
Lemieux	338	13 629 600	24 533 $
L'Épiphanie	4 398	122 892 993	312 148 $
L'Épiphanie	3 113	132 280 900	252 657 $
Les Basques	0	298 700	538 $
Les Bergeronnes	690	27 547 647	49 586 $
Les Cèdres	5 687	293 299 815	879 899 $
Les Coteaux	3 599	132 874 678	288 338 $
Les Éboulements	1 238	87 193 333	156 948 $
Les Escoumins	2 071	68 458 562	123 225 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b).

55b. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2006.

Nom de la municipalité	Population 2006	Richesse foncière uniformisée 2004	Facture 2006
Les Hauteurs	566	13 656 606	24 582 $
Les Îles-de-la-Madeleine	13 104	410 173 284	742 414 $
Les Méchins	1 177	39 560 213	71 208 $
Leslie-Clapham-et-Huddersfield	867	63 370 484	114 067 $
L'Île-Cadieux	137	29 303 890	52 747 $
L'Île-d'Anticosti	270	20 776 303	37 397 $
L'Île-Perrot	9 974	417 646 880	1 252 941 $
Lingwick	427	46 667 961	84 002 $
L'Isle-aux-Allumettes	1 400	99 144 692	178 460 $
L'Isle-aux-Coudres	1 333	69 890 220	125 802 $
L'Islet	3 862	153 571 984	276 430 $
L'Isle-Verte	1 498	54 882 654	98 789 $
Litchfield	525	78 000 727	140 401 $
Lochaber	477	20 854 080	37 537 $
Lochaber-Partie-Ouest	448	30 839 952	55 512 $
Longue-Pointe-de-Mingan	518	12 041 242	21 674 $
Longue-Rive	1 328	27 217 383	48 991 $
Lorrainville	1 373	47 465 309	85 438 $
Lotbinière	906	63 790 129	114 822 $
Louiseville	7 758	284 278 229	852 835 $
Low	864	69 471 062	125 048 $
Lyster	1 618	67 724 109	121 903 $
Macamic	2 838	73 473 410	132 252 $
Maddington	450	11 957 110	21 523 $
Malartic	3 592	83 282 813	180 724 $
Mandeville	2 027	92 471 906	166 449 $
Manicouagan	52	46 970 761	84 547 $
Maniwaki	3 940	152 177 415	362 182 $
Manseau	922	32 851 652	59 133 $
Mansfield-et-Pontefract	2 099	92 099 809	165 780 $
Maria	2 442	94 045 741	169 282 $
Maria-Chapdelaine	182	48 852 432	87 934 $
Maricourt	521	24 656 292	44 381 $
Marieville	7 261	342 108 275	769 744 $
Marsoui	385	5 777 059	10 399 $
Marston	630	34 222 836	61 601 $
Martinville	480	22 203 176	39 966 $
Maskinongé	2 265	89 919 907	161 856 $
Massueville	556	16 172 500	29 111 $
Matagami	1 886	54 269 745	97 686 $
Matane	14 877	565 807 507	1 550 313 $
Matane	0	1 883 149	3 390 $
Matapédia	758	29 429 299	52 973 $
Matawinie	83	25 920 588	46 657 $
Mayo	462	32 969 557	59 345 $
Mékinac	10	23 717 928	42 692 $
Melbourne	937	66 632 833	119 939 $
Messines	1 521	91 568 080	164 823 $
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	4 277	156 434 828	311 305 $
Métis-sur-Mer	626	41 834 592	75 302 $
Milan	322	18 248 274	32 847 $
Mille-Isles	1 206	81 965 772	147 538 $
Moffet	218	6 444 053	11 599 $
Montcalm	575	51 902 856	93 425 $
Mont-Carmel	1 222	38 001 506	68 403 $
Montcerf-Lytton	712	24 766 467	44 580 $
Montebello	1 080	61 941 632	111 495 $
Mont-Joli	6 654	246 032 276	711 033 $
Mont-Laurier	14 097	557 341 216	1 627 436 $
Montmagny	11 724	479 368 271	1 438 105 $
Montpellier	792	49 661 708	89 391 $
Mont-Saint-Grégoire	3 103	181 328 041	346 337 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b)

55b. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2006.

Nom de la municipalité	Population 2006	Richesse foncière uniformisée 2004	Facture 2006
Mont-Saint-Michel	635	23 854 690	42 938 $
Mont-Saint-Pierre	225	5 419 557	9 755 $
Morin-Heights	3 023	292 843 150	538 831 $
Mulgrave-et-Derry	254	46 074 744	82 935 $
Murdochville	825	12 983 018	23 369 $
N.-D.-de-Bon-Secours-Ptie-Nord	295	35 801 520	64 443 $
N.-D.-Sacré-Coeur-Issoudun	786	43 849 179	78 929 $
Namur	568	20 584 936	37 053 $
Nantes	1 443	53 143 641	95 659 $
Napierville	3 269	124 281 386	246 077 $
Natashquan	380	9 851 241	17 732 $
N-Dame-Auxiliatrice-Buckland	806	34 017 117	61 231 $
Nédélec	409	12 285 705	22 114 $
Neuville	3 633	156 881 186	310 625 $
New Carlisle	1 367	45 174 801	81 315 $
New Richmond	3 784	160 174 284	365 197 $
Nicolet	7 866	413 187 985	946 200 $
Nominingue	2 227	166 756 620	300 162 $
Norbertville	283	8 951 547	16 113 $
Normandin	3 409	124 215 303	262 094 $
Normétal	981	13 031 159	23 456 $
North Hatley	789	84 602 193	152 284 $
Notre-Dame-de-Ham	427	12 448 700	22 408 $
Notre-Dame-de-la-Merci	836	90 013 183	162 024 $
Notre-Dame-de-la-Paix	708	30 045 271	54 081 $
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	9 570	549 109 061	1 647 327 $
Notre-Dame-de-Lorette	210	5 362 567	9 653 $
Notre-Dame-de-Lourdes	731	27 420 233	49 356 $
Notre-Dame-de-Montauban	776	35 522 213	63 940 $
Notre-Dame-de-Pontmain	669	42 005 628	75 610 $
Notre-Dame-des-Bois	816	39 578 800	71 242 $
Notre-Dame-des-Monts	846	23 288 282	41 919 $
Notre-Dame-des-Neiges	1 223	59 704 260	107 468 $
Notre-Dame-des-Pins	1 071	39 259 139	70 666 $
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	44	9 479 368	17 063 $
Notre-Dame-de-Stanbridge	755	55 035 072	99 063 $
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	1 455	48 533 824	87 361 $
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	985	53 680 660	96 625 $
Notre-Dame-du-Lac	2 098	74 848 926	134 728 $
Notre-Dame-du-Laus	1 448	113 115 448	203 608 $
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	5 300	150 637 970	438 356 $
Notre-Dame-du-Nord	1 107	40 718 518	73 293 $
Notre-Dame-du-Portage	1 224	87 095 100	156 771 $
Notre-Dame-du-Rosaire	399	16 207 900	29 174 $
Nouvelle	1 948	56 787 290	102 217 $
Noyan	1 159	77 844 300	140 120 $
Ogden	793	94 451 400	170 013 $
Oka	4 678	196 714 900	373 758 $
Ormstown	3 716	177 445 087	319 401 $
Packington	618	20 933 385	37 680 $
Padoue	275	6 063 222	10 914 $
Palmarolle	1 446	41 863 254	75 354 $
Papineauville	2 329	98 683 625	177 631 $
Parisville	527	25 520 657	45 937 $
Paspébiac	3 301	100 557 034	181 003 $
Percé	3 512	96 947 184	210 375 $
Péribonka	564	47 588 115	85 659 $
Petite-Rivière-Saint-François	724	61 046 479	109 884 $
Petite-Vallée	198	5 459 157	9 826 $
Petit-Saguenay	825	19 004 096	34 207 $
Pierreville	2 403	95 321 254	171 578 $
Pincourt	10 588	464 886 510	1 394 660 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b).

55b. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2006.

Nom de la municipalité	Population 2006	Richesse foncière uniformisée 2004	Facture 2006
Piopolis	344	33 251 925	59 853 $
Plaisance	1 144	35 982 465	64 768 $
Plessisville	6 716	223 464 238	670 393 $
Plessisville	2 676	110 420 944	198 758 $
Pohénégamook	3 015	94 593 784	174 053 $
Pointe-à-la-Croix	1 581	42 213 222	75 984 $
Pointe-aux-Outardes	1 389	72 723 874	130 903 $
Pointe-des-Cascades	970	36 976 380	66 557 $
Pointe-Fortune	499	21 970 341	39 547 $
Pointe-Lebel	1 949	67 574 442	121 634 $
Pontiac	10	7 793 400	14 028 $
Pont-Rouge	7 651	242 679 986	647 956 $
Portage-du-Fort	247	8 421 052	15 158 $
Port-Cartier	6 825	369 030 171	1 092 329 $
Port-Daniel-Gascons	2 654	56 273 952	101 293 $
Portneuf	3 141	111 278 465	208 091 $
Portneuf	1	12 491 115	22 484 $
Portneuf-sur-Mer	873	18 695 300	33 652 $
Potton	1 803	260 764 867	469 377 $
Poularies	736	12 879 082	23 182 $
Preissac	716	62 606 050	112 691 $
Prévost	9 393	425 791 990	1 277 376 $
Price	1 755	35 962 347	64 732 $
Princeville	5 747	221 787 351	505 675 $
Racine	1 228	86 018 951	154 834 $
Ragueneau	1 548	42 629 836	76 734 $
Rapide-Danseur	300	7 113 555	12 804 $
Rapides-des-Joachims	210	8 310 258	14 958 $
Rawdon	9 423	377 695 657	921 577 $
Rémigny	367	9 401 924	16 923 $
Richmond	3 513	108 863 452	199 220 $
Rigaud	6 682	390 894 430	1 024 143 $
Rimouski	42 482	1 763 200 798	4 989 858 $
Ripon	1 381	66 157 052	119 083 $
Ristigouche-Partie-Sud-Est	176	5 284 580	9 512 $
Rivière-à-Claude	151	3 368 652	6 064 $
Rivière-à-Pierre	680	37 011 498	66 621 $
Rivière-au-Tonnerre	383	10 511 231	18 920 $
Rivière-Beaudette	1 651	88 291 806	158 925 $
Rivière-Bleue	1 457	41 252 837	74 255 $
Rivière-Éternité	559	14 313 073	25 764 $
Rivière-Héva	1 236	33 791 621	60 825 $
Rivière-Ouelle	1 200	55 656 512	100 182 $
Rivière-Rouge	5 696	301 422 319	542 560 $
Rivière-Saint-Jean	278	5 282 069	9 508 $
Roberval	10 767	409 078 764	1 227 236 $
Rochebaucourt	196	2 807 471	5 053 $
Roquemaure	432	9 775 132	17 595 $
Rougemont	2 622	159 980 782	287 965 $
Rouyn-Noranda	39 340	1 640 706 426	4 561 164 $
Roxton	1 046	69 788 210	125 619 $
Roxton Falls	1 307	48 133 200	86 640 $
Roxton Pond	3 620	182 990 568	380 620 $
Sacré-Coeur	2 095	64 828 186	116 691 $
Sacré-Coeur-de-Jésus	543	27 841 440	50 115 $
Saint-Adalbert	701	22 330 639	40 195 $
Saint-Adelme	529	13 534 873	24 363 $
Saint-Adelphe	971	38 798 211	69 837 $
Saint-Adolphe-d'Howard	2 785	349 938 636	629 890 $
Saint-Adrien	521	23 066 561	41 520 $
Saint-Adrien-d'Irlande	419	19 488 459	35 079 $
Saint-Agapit	2 974	109 514 528	197 126 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b).

55b. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2006.

Nom de la municipalité	Population 2006	Richesse foncière uniformisée 2004	Facture 2006
Saint-Aimé	530	55 036 559	99 066 $
Saint-Aimé-des-Lacs	996	41 413 119	74 544 $
Saint-Alban	1 142	44 699 974	80 460 $
Saint-Albert	1 536	64 203 581	115 566 $
Saint-Alexandre	2 508	131 518 245	236 733 $
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	1 823	67 482 186	121 468 $
Saint-Alexandre-des-Lacs	313	6 867 005	12 361 $
Saint-Alexis	589	21 962 643	39 533 $
Saint-Alexis	841	53 131 600	95 637 $
Saint-Alexis-de-Matapédia	660	15 249 845	27 450 $
Saint-Alexis-des-Monts	3 103	140 209 296	267 800 $
Saint-Alfred	451	20 653 972	37 177 $
Saint-Alphonse	780	21 090 514	37 963 $
Saint-Alphonse	2 886	145 742 185	262 336 $
Saint-Alphonse-Rodriguez	2 967	153 232 072	275 818 $
Saint-Ambroise	3 559	99 527 021	215 974 $
Saint-Anaclet-de-Lessard	2 676	85 161 486	153 291 $
Saint-André	673	26 663 960	47 995 $
Saint-André-Avellin	3 554	132 638 050	267 929 $
Saint-André-d'Argenteuil	3 115	143 250 402	273 608 $
Saint-André-de-Restigouche	220	5 551 364	9 992 $
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	533	13 132 125	23 638 $
Saint-Anicet	2 732	200 690 570	361 243 $
Saint-Anselme	3 321	161 051 151	307 608 $
Saint-Antoine/l'Isle-aux-Grues	154	15 433 601	27 780 $
Saint-Antoine-de-Tilly	1 432	97 300 355	175 141 $
Saint-Antoine-sur-Richelieu	1 567	117 766 123	211 979 $
Saint-Antonin	3 654	117 292 757	261 563 $
Saint-Apollinaire	4 219	180 110 402	452 077 $
Saint-Armand	1 278	107 331 256	193 196 $
Saint-Arsène	1 154	40 827 479	73 489 $
Saint-Athanase	315	8 183 243	14 730 $
Saint-Aubert	1 389	71 769 890	129 186 $
Saint-Augustin	410	13 450 610	24 211 $
Saint-Augustin	861	18 674 362	33 614 $
Saint-Augustin-de-Woburn	691	40 331 887	72 597 $
Saint-Barnabé	1 211	52 917 452	95 251 $
Saint-Barnabé-Sud	886	83 279 655	149 903 $
Saint-Barthélemy	1 973	85 453 193	153 816 $
Saint-Basile	2 663	103 599 214	186 479 $
Saint-Benjamin	876	30 805 259	55 449 $
Saint-Benoît-Labre	1 602	83 111 677	149 601 $
Saint-Bernard	2 015	129 908 078	233 835 $
Saint-Bernard-de-Lacolle	1 567	115 752 213	208 354 $
Saint-Bernard-de-Michaudville	588	56 864 608	102 356 $
Saint-Blaise-sur-Richelieu	1 993	116 138 582	209 049 $
Saint-Bonaventure	1 044	54 137 403	97 447 $
Saint-Boniface-de-Shawinigan	4 103	136 658 738	337 547 $
Saint-Bruno	2 352	77 036 616	138 666 $
Saint-Bruno-de-Guigues	1 124	47 011 923	84 621 $
Saint-Bruno-de-Kamouraska	560	20 680 266	37 224 $
Saint-Calixte	5 427	186 459 280	559 378 $
Saint-Camille	446	23 429 973	42 174 $
Saint-Camille-de-Lellis	913	29 138 773	52 450 $
Saint-Casimir	1 530	50 044 347	90 080 $
Saint-Célestin	745	23 719 863	42 696 $
Saint-Célestin	654	38 594 964	69 471 $
Saint-Césaire	5 061	234 164 811	433 205 $
Saint-Charles-de-Bellechasse	2 302	114 243 486	205 638 $
Saint-Charles-de-Bourget	673	21 205 782	38 170 $
Saint-Charles-Garnier	327	6 220 640	11 197 $
Saint-Charles-sur-Richelieu	1 795	131 956 952	237 523 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b).

55b. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2006.

Nom de la municipalité	Population 2006	Richesse foncière uniformisée 2004	Facture 2006
Saint-Christophe-d'Arthabaska	2 564	98 659 728	177 588 $
Saint-Chrysostome	2 674	124 028 695	223 252 $
Saint-Claude	1 061	46 836 362	84 305 $
Saint-Clément	545	13 712 742	24 683 $
Saint-Cléophas	426	9 475 900	17 057 $
Saint-Cléophas-de-Brandon	313	10 781 500	19 407 $
Saint-Clet	1 665	86 956 290	156 521 $
Saint-Côme	1 958	106 211 001	191 180 $
Saint-Côme-Linière	3 264	120 439 142	238 470 $
Saint-Cuthbert	2 022	89 451 381	161 012 $
Saint-Cyprien	1 238	43 202 141	77 764 $
Saint-Cyprien	576	19 820 898	35 678 $
Saint-Cyrille-de-Lessard	791	29 862 819	53 753 $
Saint-Cyrille-de-Wendover	3 994	139 898 921	332 959 $
Saint-Damase	429	13 839 016	24 910 $
Saint-Damase	2 494	166 404 378	299 528 $
Saint-Damase-de-L'Islet	602	24 523 032	44 141 $
Saint-Damien	2 044	100 543 254	180 978 $
Saint-Damien-de-Buckland	2 213	90 099 685	162 179 $
Saint-David	859	84 593 152	152 268 $
Saint-David-de-Falardeau	2 436	232 835 160	419 103 $
Saint-Denis	465	26 882 303	48 388 $
Saint-Denis-de-Brompton	2 891	177 770 009	319 986 $
Saint-Denis-sur-Richelieu	2 270	152 769 164	274 984 $
Saint-Didace	619	42 191 109	75 944 $
Saint-Dominique	2 309	120 575 862	217 037 $
Saint-Dominique-du-Rosaire	485	10 075 440	18 136 $
Saint-Donat	817	28 996 573	52 194 $
Saint-Donat	3 632	495 804 170	1 105 643 $
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	1 200	62 008 654	111 616 $
Sainte-Agathe-des-Monts	9 473	764 486 111	1 811 832 $
Sainte-Angèle-de-Mérici	1 081	25 732 884	46 319 $
Sainte-Angèle-de-Monnoir	1 477	77 569 061	139 624 $
Sainte-Angèle-de-Prémont	615	20 481 412	36 867 $
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 775	109 792 805	197 627 $
Sainte-Anne-de-la-Pérade	2 145	87 347 845	157 226 $
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	1 874	68 027 410	122 449 $
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	732	34 058 272	61 305 $
Sainte-Anne-de-Sabrevois	2 004	113 723 560	204 702 $
Sainte-Anne-de-Sorel	2 769	100 916 430	181 650 $
Sainte-Anne-du-Lac	598	30 310 147	54 558 $
Sainte-Anne-du-Sault	1 319	43 593 700	78 469 $
Sainte-Apolline-de-Patton	641	24 648 535	44 367 $
Sainte-Aurélie	952	41 299 780	74 340 $
Sainte-Barbe	1 377	92 949 500	167 309 $
Sainte-Béatrix	1 688	84 251 665	151 653 $
Sainte-Brigide-d'Iberville	1 270	122 488 997	220 480 $
Sainte-Brigitte-de-Laval	3 658	128 859 428	287 357 $
Sainte-Brigitte-des-Saults	763	54 279 121	97 702 $
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	5 024	192 109 989	535 987 $
Sainte-Cécile-de-Lévrard	423	18 924 348	34 064 $
Sainte-Cécile-de-Milton	1 984	99 173 378	178 512 $
Sainte-Cécile-de-Whitton	863	46 543 121	83 778 $
Sainte-Christine	743	41 327 018	74 389 $
Sainte-Christine-d'Auvergne	362	29 271 400	52 689 $
Sainte-Claire	3 174	165 123 071	315 385 $
Sainte-Clotilde-de-Beauce	565	30 015 828	54 028 $
Sainte-Clotilde-de-Châteauguay	1 603	94 702 186	170 464 $
Sainte-Clotilde-de-Horton	1 593	52 671 997	94 810 $
Sainte-Croix	2 451	127 294 606	229 130 $
Saint-Edmond-de-Grantham	650	35 178 644	63 322 $
Saint-Edmond-les-Plaines	487	12 671 181	22 808 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b)

55b. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2006.

Nom de la municipalité	Population 2006	Richesse foncière uniformisée 2004	Facture 2006
Saint-Édouard	1 189	75 254 801	135 459 $
Saint-Édouard-de-Fabre	698	26 731 714	48 117 $
Saint-Édouard-de-Lotbinière	1 273	71 282 983	128 309 $
Saint-Édouard-de-Maskinongé	763	22 450 189	40 410 $
Sainte-Edwidge-de-Clifton	519	42 548 022	76 586 $
Sainte-Élisabeth	1 510	78 216 958	140 791 $
Sainte-Élisabeth-de-Warwick	401	20 063 362	36 114 $
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1 600	65 119 207	117 215 $
Sainte-Eulalie	899	49 864 142	89 755 $
Sainte-Euphémie-sur-Riv-du-Sud	339	9 700 628	17 461 $
Sainte-Famille	871	61 954 900	111 519 $
Sainte-Félicité	1 255	27 830 266	50 094 $
Sainte-Félicité	436	10 910 601	19 639 $
Sainte-Flavie	915	37 197 776	66 956 $
Sainte-Florence	480	12 047 138	21 685 $
Sainte-Françoise	453	13 183 953	23 731 $
Sainte-Françoise	492	23 851 499	42 933 $
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	1 125	50 115 856	90 209 $
Sainte-Geneviève-de-Berthier	2 445	106 347 244	191 425 $
Sainte-Germaine-Boulé	963	20 389 859	36 702 $
Sainte-Gertrude-Manneville	775	17 454 873	31 419 $
Sainte-Hedwidge	791	24 137 540	43 448 $
Sainte-Hélène	973	25 340 941	45 614 $
Sainte-Hélène-de-Bagot	1 529	99 675 624	179 416 $
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	362	8 635 020	15 543 $
Sainte-Hénédine	1 163	64 897 422	116 815 $
Sainte-Irène	318	13 100 627	23 581 $
Sainte-Jeanne-d'Arc	346	10 155 258	18 279 $
Sainte-Jeanne-d'Arc	1 100	33 431 046	60 176 $
Sainte-Julienne	7 577	255 824 268	767 473 $
Sainte-Justine	1 846	63 899 233	115 019 $
Sainte-Justine-de-Newton	962	80 171 470	144 309 $
Saint-Élie	1 565	79 621 694	143 319 $
Saint-Éloi	348	11 925 462	21 466 $
Sainte-Louise	721	25 496 455	45 894 $
Saint-Elphège	318	26 705 700	48 070 $
Sainte-Lucie-de-Beauregard	320	11 298 114	20 337 $
Sainte-Lucie-des-Laurentides	910	67 486 424	121 476 $
Saint-Elzéar	500	13 965 608	25 138 $
Saint-Elzéar	1 903	109 627 077	197 329 $
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	320	9 652 775	17 375 $
Sainte-Madeleine	2 180	77 073 580	138 732 $
Sainte-Marcelline-de-Kildare	1 369	61 867 075	111 361 $
Sainte-Marguerite	242	4 993 248	8 988 $
Sainte-Marguerite	1 053	66 356 579	119 442 $
Sainte-Marguerite--Estérel	2 505	307 362 245	553 252 $
Sainte-Marie-de-Blandford	489	21 650 123	38 970 $
Sainte-Marie-Madeleine	2 672	154 338 812	277 810 $
Sainte-Marie-Salomé	1 205	48 334 622	87 002 $
Sainte-Marthe	1 123	93 329 958	167 994 $
Sainte-Martine	3 897	206 256 992	379 513 $
Saint-Émile-de-Suffolk	541	25 999 116	46 798 $
Sainte-Monique	586	36 642 478	65 956 $
Sainte-Monique	886	40 396 910	72 714 $
Sainte-Paule	219	10 544 278	18 980 $
Sainte-Perpétue	1 903	52 698 746	94 858 $
Sainte-Perpétue	992	62 278 389	112 101 $
Sainte-Pétronille	1 060	81 715 729	147 088 $
Saint-Éphrem-de-Beauce	2 680	108 324 835	194 985 $
Saint-Épiphane	914	23 390 129	42 102 $
Sainte-Praxède	342	34 037 043	61 267 $
Sainte-Rita	359	12 147 307	21 865 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b).

55b. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2006.

Nom de la municipalité	Population 2006	Richesse foncière uniformisée 2004	Facture 2006
Sainte-Rose-de-Watford	798	31 783 390	57 210 $
Sainte-Rose-du-Nord	407	18 675 672	33 616 $
Sainte-Sabine	418	13 220 700	23 797 $
Sainte-Sabine	1 071	67 691 372	121 844 $
Sainte-Séraphine	438	24 949 164	44 908 $
Sainte-Sophie-de-Lévrard	794	34 723 476	62 502 $
Sainte-Sophie-d'Halifax	628	37 086 080	66 755 $
Saint-Esprit	1 900	126 227 931	227 210 $
Sainte-Thècle	2 478	94 698 558	170 457 $
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	1 162	23 389 394	42 101 $
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	368	39 085 489	70 354 $
Saint-Étienne-de-Beauharnois	743	64 169 899	115 506 $
Saint-Étienne-de-Bolton	529	53 236 150	95 825 $
Saint-Étienne-des-Grès	3 942	123 513 094	293 961 $
Saint-Eugène	1 146	61 106 495	109 992 $
Saint-Eugène-d'Argentenay	590	14 373 239	25 872 $
Saint-Eugène-de-Guigues	451	19 752 228	35 554 $
Saint-Eugène-de-Ladrière	497	20 027 634	36 050 $
Sainte-Ursule	1 473	58 215 840	104 789 $
Saint-Eusèbe	631	17 178 619	30 922 $
Saint-Évariste-de-Forsyth	596	34 358 897	61 846 $
Sainte-Victoire-de-Sorel	2 355	102 456 487	184 422 $
Saint-Fabien	1 849	62 561 008	112 610 $
Saint-Fabien-de-Panet	1 021	30 409 115	54 736 $
Saint-Faustin-Lac-Carré	3 127	220 945 824	422 007 $
Saint-Félicien	10 441	499 481 833	1 498 445 $
Saint-Félix-de-Dalquier	963	22 270 481	40 087 $
Saint-Félix-de-Kingsey	1 555	76 861 822	138 351 $
Saint-Félix-de-Valois	5 664	225 481 687	532 137 $
Saint-Félix-d'Otis	831	37 802 576	68 045 $
Saint-Ferdinand	2 424	120 371 063	216 668 $
Saint-Ferréol-les-Neiges	2 223	191 822 244	345 280 $
Saint-Flavien	1 539	63 877 548	114 980 $
Saint-Fortunat	323	16 551 276	29 792 $
Saint-François	513	48 296 810	86 934 $
Saint-François/Rivière-du-Sud	1 570	83 298 984	149 938 $
Saint-François-d'Assise	795	15 697 431	28 255 $
Saint-François-de-Sales	718	20 722 490	37 300 $
Saint-François-du-Lac	1 953	80 238 533	144 429 $
Saint-François-Xavier-Brompton	2 023	75 943 501	136 698 $
Saint-François-Xavier-de-Viger	281	9 330 203	16 794 $
Saint-Frédéric	1 126	42 333 336	76 200 $
Saint-Fulgence	1 988	59 580 300	107 245 $
Saint-Gabriel	2 764	85 479 603	153 863 $
Saint-Gabriel-de-Brandon	2 580	122 655 159	220 779 $
Saint-Gabriel-de-Rimouski	1 293	35 092 575	63 167 $
Saint-Gabriel-de-Valcartier	2 502	101 640 878	182 954 $
Saint-Gabriel-Lalemant	839	19 666 598	35 400 $
Saint-Gédéon	1 990	92 383 715	166 291 $
Saint-Gédéon-de-Beauce	2 424	90 231 346	162 416 $
Saint-Georges-de-Cacouna	1 150	44 700 913	80 462 $
Saint-Georges-de-Cacouna	705	44 738 512	80 529 $
Saint-Georges-de-Clarenceville	1 138	77 644 311	139 760 $
Saint-Georges-de-Windsor	932	44 949 087	80 908 $
Saint-Gérard-Majella	261	29 200 315	52 561 $
Saint-Germain	298	12 734 436	22 922 $
Saint-Germain-de-Grantham	3 840	196 154 862	429 579 $
Saint-Gervais	1 908	98 019 263	176 435 $
Saint-Gilbert	285	9 927 027	17 869 $
Saint-Gilles	1 867	79 725 398	143 506 $
Saint-Godefroi	338	11 161 142	20 090 $
Saint-Guillaume	1 570	113 039 204	203 471 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b).

55b. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2006.

Nom de la municipalité	Population 2006	Richesse foncière uniformisée 2004	Facture 2006
Saint-Guy	89	4 689 654	8 441 $
Saint-Henri	3 966	232 513 293	553 382 $
Saint-Henri-de-Taillon	782	40 967 856	73 742 $
Saint-Herménégilde	636	59 108 326	106 395 $
Saint-Hilaire-de-Dorset	111	22 098 804	39 778 $
Saint-Hilarion	1 118	41 588 116	74 859 $
Saint-Honoré	4 794	146 253 846	329 071 $
Saint-Honoré-de-Shenley	1 639	70 605 483	127 090 $
Saint-Honoré-de-Témiscouata	812	21 554 532	38 798 $
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1 318	55 410 990	99 740 $
Saint-Hugues	1 407	100 407 044	180 733 $
Saint-Hyacinthe	51 323	2 546 302 023	7 155 109 $
Saint-Ignace-de-Loyola	1 955	68 973 663	124 153 $
Saint-Ignace-de-Stanbridge	694	56 900 531	102 421 $
Saint-Irénée	694	53 146 155	95 663 $
Saint-Isidore	2 756	137 486 307	247 475 $
Saint-Isidore-de-Clifton	839	50 923 579	91 662 $
Saint-Jacques	3 763	170 614 020	307 105 $
Saint-Jacques/Wolfestown	182	12 259 882	22 068 $
Saint-Jacques-de-Leeds	795	36 385 719	65 494 $
Saint-Jacques-le-Mineur	1 658	90 407 095	162 733 $
Saint-Janvier-de-Joly	884	44 603 050	80 285 $
Saint-Jean	885	98 174 149	176 713 $
Saint-Jean-de-Brébeuf	378	22 372 460	40 270 $
Saint-Jean-de-Cherbourg	196	4 041 031	7 274 $
Saint-Jean-de-Dieu	1 752	40 247 139	72 445 $
Saint-Jean-de-la-Lande	283	12 379 440	22 283 $
Saint-Jean-de-Matha	3 745	189 173 585	431 316 $
Saint-Jean-Port-Joli	3 439	150 110 851	316 734 $
Saint-Joachim	1 489	53 678 915	96 622 $
Saint-Joachim-de-Shefford	1 155	71 520 483	128 737 $
Saint-Joseph-de-Beauce	4 513	184 985 067	362 571 $
Saint-Joseph-de-Coleraine	1 621	95 010 047	171 018 $
Saint-Joseph-de-Ham-Sud	241	17 846 351	32 123 $
Saint-Joseph-de-Kamouraska	428	14 352 272	25 834 $
Saint-Joseph-de-Lepage	571	16 625 500	29 926 $
Saint-Joseph-des-Érables	461	23 211 618	41 781 $
Saint-Joseph-de-Sorel	1 818	110 110 348	198 199 $
Saint-Jude	1 107	79 979 083	143 962 $
Saint-Jules	530	27 146 578	48 864 $
Saint-Julien	407	17 018 900	30 634 $
Saint-Just-de-Bretenières	819	28 324 932	50 985 $
Saint-Juste-du-Lac	637	19 721 471	35 499 $
Saint-Justin	1 031	47 336 226	85 205 $
Saint-Lambert	236	2 929 800	5 274 $
Saint-Lambert-de-Lauzon	5 257	207 050 988	602 518 $
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1 607	141 245 310	254 242 $
Saint-Lazare	15 320	999 228 659	2 997 686 $
Saint-Lazare-de-Bellechasse	1 149	52 674 259	94 814 $
Saint-Léandre	419	12 077 507	21 740 $
Saint-Léonard-d'Aston	2 205	94 238 320	169 629 $
Saint-Léonard-de-Portneuf	1 007	44 184 209	79 532 $
Saint-Léon-de-Standon	1 292	47 685 510	85 834 $
Saint-Léon-le-Grand	1 111	26 585 950	47 855 $
Saint-Léon-le-Grand	963	48 504 572	87 308 $
Saint-Liboire	2 860	149 727 589	269 510 $
Saint-Liguori	1 901	88 446 791	159 204 $
Saint-Lin-Laurentides	13 177	474 111 631	1 275 360 $
Saint-Louis	751	41 165 700	74 098 $
Saint-Louis-de-Blandford	883	36 199 309	65 159 $
Saint-Louis-de-Gonzague	453	17 872 129	32 170 $
Saint-Louis-de-Gonzague	1 371	96 474 658	173 654 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b).

55b. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2006.

Nom de la municipalité	Population 2006	Richesse foncière uniformisée 2004	Facture 2006
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	1 408	38 037 165	68 467 $
Saint-Luc-de-Bellechasse	495	19 841 920	35 715 $
Saint-Luc-de-Vincennes	613	23 263 434	41 874 $
Saint-Luce	2 909	109 611 930	197 301 $
Saint-Lucien	1 373	60 322 156	108 580 $
Saint-Ludger	1 160	48 904 947	88 029 $
Saint-Ludger-de-Milot	763	24 640 670	44 353 $
Saint-Magloire	722	29 182 784	52 529 $
Saint-Majorique-de-Grantham	1 022	44 465 061	80 037 $
Saint-Malachie	1 371	67 944 660	122 300 $
Saint-Malo	546	36 439 437	65 591 $
Saint-Marc-de-Figuery	636	20 021 781	36 039 $
Saint-Marc-des-Carrières	2 851	105 024 889	189 045 $
Saint-Marc-du-Lac-Long	483	14 928 302	26 871 $
Saint-Marcel	529	17 211 306	30 980 $
Saint-Marcel-de-Richelieu	619	45 067 531	81 122 $
Saint-Marcellin	358	15 246 297	27 443 $
Saint-Marc-sur-Richelieu	1 997	123 707 290	222 673 $
Saint-Martin	2 604	91 089 033	163 960 $
Saint-Mathieu-de-Rioux	623	27 693 382	49 848 $
Saint-Mathieu-d'Harricana	695	34 747 071	62 545 $
Saint-Mathieu-du-Parc	1 263	82 061 169	147 710 $
Saint-Maurice	2 308	78 906 453	142 032 $
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	1 275	24 353 719	43 837 $
Saint-Médard	271	5 243 298	9 438 $
Saint-Michel	2 648	138 613 119	249 504 $
Saint-Michel-de-Bellechasse	1 665	102 048 147	183 687 $
Saint-Michel-des-Saints	2 506	163 654 790	294 579 $
Saint-Michel-du-Squatec	1 294	36 801 978	66 244 $
Saint-Modeste	887	37 448 320	67 407 $
Saint-Moïse	659	17 994 993	32 391 $
Saint-Narcisse	1 852	70 059 103	126 106 $
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	982	69 662 903	125 393 $
Saint-Narcisse-de-Rimouski	983	31 503 914	56 707 $
Saint-Nazaire	2 008	57 457 171	103 423 $
Saint-Nazaire-d'Acton	875	62 961 537	113 331 $
Saint-Nazaire-de-Dorchester	407	15 347 534	27 626 $
Saint-Nérée	806	28 769 751	51 786 $
Saint-Noël	515	10 118 632	18 214 $
Saint-Norbert	1 086	49 859 749	89 748 $
Saint-Norbert-d'Arthabaska	906	43 681 490	78 627 $
Saint-Octave-de-Métis	512	14 353 243	25 836 $
Saint-Odilon-de-Cranbourne	1 440	73 477 873	132 260 $
Saint-Omer	370	10 190 175	18 342 $
Saint-Onésime-d'Ixworth	637	18 096 555	32 574 $
Saint-Ours	1 659	94 622 113	170 320 $
Saint-Pacôme	1 717	51 582 230	92 848 $
Saint-Pamphile	2 805	90 713 052	163 283 $
Saint-Pascal	3 644	131 873 930	237 373 $
Saint-Patrice-de-Beaurivage	1 118	62 433 543	112 380 $
Saint-Patrice-de-Sherrington	1 957	125 008 942	225 016 $
Saint-Paul-d'Abbotsford	2 919	170 910 580	307 639 $
Saint-Paul-de-la-Croix	366	9 241 078	16 634 $
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	1 993	113 657 693	204 584 $
Saint-Paul-de-Montminy	864	34 359 365	61 847 $
Saint-Paulin	1 588	61 288 216	110 319 $
Saint-Philémon	847	33 698 102	60 657 $
Saint-Philibert	378	15 229 600	27 413 $
Saint-Philippe-de-Néri	936	27 254 908	49 059 $
Saint-Pie	5 173	279 511 869	503 121 $
Saint-Pie-de-Guire	449	30 938 724	55 690 $
Saint-Pierre/Rivière-du-Sud	931	39 462 032	71 032 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b).

55b. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2006.

Nom de la municipalité	Population 2006	Richesse foncière uniformisée 2004	Facture 2006
Saint-Pierre-Baptiste	495	31 477 771	56 660 $
Saint-Pierre-de-Broughton	846	44 532 426	80 158 $
Saint-Pierre-de-Lamy	114	5 610 497	10 099 $
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1 898	104 060 428	187 309 $
Saint-Pierre-les-Becquets	1 212	55 836 631	100 506 $
Saint-Placide	1 578	98 653 897	177 577 $
Saint-Polycarpe	1 703	130 716 908	235 290 $
Saint-Prime	2 743	99 663 649	179 395 $
Saint-Prosper	3 757	113 017 431	257 680 $
Saint-Prosper	555	30 197 895	54 356 $
Saint-Raphaël	2 306	81 545 413	146 782 $
Saint-Raymond	9 234	370 044 443	991 719 $
Saint-Rémi	6 061	293 597 535	880 793 $
Saint-Rémi-de-Tingwick	471	22 381 370	40 286 $
Saint-René	601	18 933 936	34 081 $
Saint-René-de-Matane	1 099	23 441 863	42 195 $
Saint-Robert	1 813	93 325 405	167 986 $
Saint-Robert-Bellarmin	708	27 260 534	49 069 $
Saint-Roch-de-l'Achigan	4 343	212 368 534	539 416 $
Saint-Roch-de-Mékinac	306	21 000 914	37 802 $
Saint-Roch-de-Richelieu	1 858	67 624 237	121 724 $
Saint-Roch-des-Aulnaies	1 013	44 070 989	79 328 $
Saint-Roch-Ouest	323	34 644 240	62 360 $
Saint-Romain	717	40 164 054	72 295 $
Saint-Rosaire	799	42 523 888	76 543 $
Saint-Samuel	710	23 604 110	42 487 $
Saints-Anges	1 061	58 431 656	105 177 $
Saint-Sauveur	8 865	916 891 832	2 264 723 $
Saint-Sébastien	793	40 260 337	72 469 $
Saint-Sébastien	780	90 112 052	162 202 $
Saint-Sévère	330	21 817 422	39 271 $
Saint-Séverin	276	17 541 472	31 575 $
Saint-Séverin	911	28 907 583	52 034 $
Saint-Siméon	1 252	31 845 638	57 322 $
Saint-Siméon	1 407	53 766 206	96 779 $
Saint-Simon	459	19 767 810	35 582 $
Saint-Simon	1 093	94 970 268	170 946 $
Saint-Simon-les-Mines	460	17 035 200	30 663 $
Saint-Sixte	456	17 270 200	31 086 $
Saints-Martyrs-Canadiens	233	34 911 234	62 840 $
Saint-Stanislas	1 077	47 865 449	86 158 $
Saint-Stanislas	316	9 059 081	16 306 $
Saint-Stanislas-de-Kostka	1 636	102 675 280	184 816 $
Saint-Sylvère	829	42 530 227	76 554 $
Saint-Sylvestre	954	67 377 517	121 280 $
Saint-Télesphore	751	64 728 323	116 511 $
Saint-Tharcisius	510	9 575 642	17 236 $
Saint-Théodore-d'Acton	1 538	88 128 077	158 631 $
Saint-Théophile	784	48 103 305	86 586 $
Saint-Thomas-Didyme	781	27 364 018	49 255 $
Saint-Thuribe	312	11 458 600	20 625 $
Saint-Tite	3 852	152 311 328	274 160 $
Saint-Tite-des-Caps	1 450	55 742 100	100 336 $
Saint-Ubalde	1 452	73 871 395	132 969 $
Saint-Ulric	1 593	51 329 012	92 392 $
Saint-Urbain	1 453	55 381 784	99 687 $
Saint-Urbain-Premier	1 178	65 289 847	117 522 $
Saint-Valentin	510	40 391 679	72 705 $
Saint-Valère	1 307	57 129 241	102 833 $
Saint-Valérien	887	27 016 832	48 630 $
Saint-Valérien-de-Milton	1 791	114 700 415	206 461 $
Saint-Vallier	1 078	57 683 257	103 830 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b).

55b. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2006.

Nom de la municipalité	Population 2006	Richesse foncière uniformisée 2004	Facture 2006
Saint-Venant-de-Paquette	141	11 484 832	20 673 $
Saint-Vianney	520	12 996 438	23 394 $
Saint-Victor	2 491	116 750 533	210 151 $
Saint-Wenceslas	1 117	57 977 504	104 360 $
Saint-Zacharie	2 063	68 531 234	123 356 $
Saint-Zénon	1 256	72 639 824	130 752 $
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	427	13 542 864	24 377 $
Saint-Zéphirin-de-Courval	802	66 628 532	119 931 $
Saint-Zotique	4 714	225 259 480	603 695 $
Salaberry-de-Valleyfield	40 036	1 627 827 188	4 834 647 $
Sayabec	1 877	86 455 719	155 620 $
Schefferville	248	4 084 597	7 352 $
Scotstown	634	14 125 776	25 426 $
Scott	1 777	79 528 181	143 151 $
Senneterre	3 211	105 051 871	208 003 $
Senneterre	1 168	35 231 229	63 416 $
Sept-Îles	25 218	1 267 424 503	3 738 902 $
Sept-Rivières	90	7 567 455	13 621 $
Shannon	4 149	89 276 102	220 512 $
Shawinigan	51 958	1 892 013 869	5 335 479 $
Shawville	1 598	75 345 203	135 621 $
Sheen-Esher-Aberdeen-et-Malakoff	128	24 181 872	43 527 $
Shefford	5 411	296 117 900	888 354 $
Shigawake	383	8 007 782	14 414 $
Sorel-Tracy	34 702	1 268 747 124	3 806 241 $
Stanbridge East	911	48 307 700	86 954 $
Stanbridge Station	356	26 893 400	48 408 $
Stanstead	3 159	97 464 836	179 335 $
Stanstead	1 074	211 404 200	380 528 $
Stanstead-Est	617	63 000 861	113 402 $
St-Cyprien-de-Napierville	1 396	114 315 600	205 768 $
Ste-Anne-des-Monts-Tourelle	6 998	189 063 661	536 941 $
Ste-Madeleine-Riv.-Madeleine	383	9 159 876	16 488 $
Stoke	2 690	113 116 399	203 610 $
Stoneham-et-Tewkesbury	5 846	308 697 419	926 092 $
Stornoway	592	30 550 072	54 990 $
St-Pierre-Véronne-à-Pike-River	594	50 227 100	90 409 $
Stratford	918	84 128 226	151 431 $
Stukely-Sud	1 048	46 761 300	84 170 $
Sutton	3 809	380 535 225	715 406 $
Tadoussac	858	56 378 274	101 481 $
Taschereau	1 004	17 503 666	31 507 $
Témiscaming	2 850	171 626 145	308 927 $
Témiscamingue	82	30 718 400	55 293 $
Terrasse-Vaudreuil	2 104	90 979 002	163 762 $
Thorne	443	43 854 020	78 937 $
Thurso	2 545	126 675 455	228 016 $
Tingwick	1 455	67 868 242	122 163 $
Tourville	698	15 726 606	28 308 $
Trécesson	1 173	39 368 746	70 864 $
Très-Saint-Rédempteur	641	38 904 165	70 027 $
Très-Saint-Sacrement	1 249	102 807 600	185 054 $
Tring-Jonction	1 370	49 940 201	89 892 $
Trois-Pistoles	3 616	94 391 837	210 494 $
Trois-Rives	473	39 449 300	71 009 $
Ulverton	370	20 792 352	37 426 $
Upton	1 980	91 641 615	164 955 $
Val-Alain	989	34 038 602	61 269 $
Val-Brillant	1 002	28 835 507	51 904 $
Valcourt	2 413	109 231 055	196 616 $
Valcourt	976	59 256 848	106 662 $
Val-David	4 255	230 140 445	577 653 $

150

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Titre et programme : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 55 : Les factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2005 (55a) et les prévisions pour 2006 (55b)

55b. Les prévisions des factures des services de la SQ pour chacune des municipalités en 2006.

Nom de la municipalité	Population 2006	Richesse foncière uniformisée 2004	Facture 2006
Val-des-Bois	782	55 094 263	**99 170 $**
Val-des-Lacs	721	65 699 500	**118 259 $**
Val-d'Or	31 905	1 181 300 107	**3 260 388 $**
Val-Joli	1 631	74 597 004	**134 275 $**
Vallée-de-l'Or	392	8 172 881	**14 711 $**
Vallée-Jonction	1 881	77 398 528	**139 317 $**
Val-Morin	2 429	183 314 813	**329 967 $**
Val-Racine	118	11 741 202	**21 134 $**
Val-Saint-Gilles	154	2 648 430	**4 767 $**
Vaudreuil-Dorion	23 257	1 236 634 304	**3 709 903 $**
Vaudreuil-sur-le-Lac	1 009	80 079 600	**144 143 $**
Venise-en-Québec	1 390	87 993 984	**158 389 $**
Victoriaville	40 562	1 625 475 490	**4 876 426 $**
Ville-Marie	2 815	121 662 661	**218 993 $**
Villeroy	524	18 154 298	**32 678 $**
Waltham	423	20 058 661	**36 106 $**
Warden	339	10 380 376	**18 685 $**
Warwick	4 688	232 928 384	**419 271 $**
Waterloo	4 346	146 553 140	**372 245 $**
Waterville	2 041	87 117 873	**156 812 $**
Weedon	2 700	111 942 154	**201 496 $**
Wentworth	460	80 694 400	**145 250 $**
Wentworth-Nord	1 247	169 912 246	**305 842 $**
Westbury	968	40 765 131	**73 377 $**
Wickham	2 475	101 544 833	**182 781 $**
Windsor	5 483	268 782 533	**725 713 $**
Wotton	1 520	57 614 086	**103 705 $**
Wright-Gracefield-Northfield	2 407	177 069 655	**318 725 $**
Yamachiche	2 663	140 048 086	**252 087 $**
Yamaska	1 701	78 551 645	**141 393 $**
	2 256 838	**105 591 660 004**	**241 945 018 $**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

56. Moyens et effectifs utilisés pour contrer la fuite de renseignements confidentiels et/ou soumis à l'interdiction de publication en vertu de l'article 33 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. c. A-2.1) par le ministère de la Sécurité publique pour l'ensemble du gouvernement du Québec.
Préciser si des enquêtes ont été mises en œuvre en 2005-2006 à propos de prétendues divulgations de documents confidentiels.

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 56 : Moyens et effectifs utilisés pour contrer la fuite de renseignements confidentiels et/ou soumis à l'interdiction de publication en vertu de l'article 33 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. c. A-2.1) par le ministère de la Sécurité publique pour l'ensemble du gouvernement du Québec. Préciser si des enquêtes ont été mises en œuvre en 2005-2006 à propos de prétendues divulgations de documents confidentiels.

Le MSP assure des services conseils auprès des ministères et des organismes gouvernementaux. Il revient à chacun d'entre eux d'assurer la mise en place des mesures de sécurité et de contrôle d'accès de leurs locaux.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

57. Coûts pour assurer la sécurité lors d'évènements tenus au Québec à l'initiative du gouvernement fédéral pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006, ventilés par événement et par organisme gouvernemental.

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 57 : Coûts pour assurer la sécurité lors d'événements tenus au Québec à l'initiative du gouvernement fédéral pour les périodes 2004-2005 et 2005-2006, ventilés par événement et par organisme gouvernemental.

Visite de la gouverneure générale du Canada, madame Michaëlle Jean, à l'Établissement de détention de Montréal – Prison de bordeaux.

La visite de madame Jean n'a entraîné aucun frais d'encadrement.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

58. Effectifs additionnels embauchés pour la période 2005-2006 par le Service de protection des personnalités pour la protection des ministres et coûts engendrés par ceux-ci.

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 58 : Effectifs additionnels embauchés pour la période 2005-2006 par le Service de protection des personnalités pour la protection des ministres et coûts engendrés par ceux-ci.
Aucun.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

59. Copie de la correspondance avec le gouvernement fédéral ou tout autre interlocuteur concernant la crise survenue à Kanesatake le 12 janvier 2004.

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 59 : Copie de la correspondance avec le gouvernement fédéral ou tout autre interlocuteur concernant la crise survenue à Kanesatake le 12 janvier 2004.

La copie de la correspondance avec le gouvernement fédéral ou tout autre interlocuteur, concernant la crise survenue à Kanesatake le 12 janvier 2004, n'est pas accessible actuellement puisqu'elle contient des renseignements dont la divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite de la négociation en cours.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

60. Copie de la correspondance avec le gouvernement fédéral ou tout autre interlocuteur concernant le renouvellement d'entente tripartite sur les corps policiers autochtones.

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 60 : Copie de la correspondance avec le gouvernement fédéral ou tout autre interlocuteur concernant le renouvellement d'entente tripartite sur les corps policiers autochtones.

La copie de la correspondance avec le gouvernement fédéral ou tout autre interlocuteur, concernant le renouvellement d'entente tripartite sur les corps policiers autochtones, n'est pas accessible actuellement puisqu'elle contient des renseignements dont la divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite de la négociation en cours.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

61. Copie de toute correspondance concernant les Escouades régionales mixtes pour la période 2005-2006.

(VOIR LE CAHIER DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

62. Copie des dossiers des policiers autochtones et liste des documents manquants à ces dossiers.

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 62 : Copie des dossiers des policiers autochtones et liste des documents manquants à ces dossiers.

La DGAPPSS et la SQ ne possèdent aucune copie des dossiers des policiers y compris des policiers autochtones. Seul l'employeur possède cette information.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

63. La liste des programmes d'aide pour la sécurité civile et, pour chaque programme, le nombre de réclamations demandées, les montants versés depuis le début du programme, le budget et les effectifs et les montants versés du 1er avril 2003 à aujourd'hui.

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 63 : La liste des programmes d'aide pour la sécurité civile et, pour chaque programme, le nombre de réclamations demandées, les montants versés depuis le début du programme et les montants versés depuis le 1er avril 2005, le budget et les effectifs.

Programmes	Nombre des réclamations reçues	Montants versés ($) du 1er avril au 31 mars			
		2003-2004	2004-2005	2005-2006	Depuis le début du programme
PROGRAMME DES INONDATIONS ET DES PLUIES DILUVIENNES					
Inondation 17 octobre 2005 municipalité de Larouche (1383-2003)	1	0	0	126	126
Inondations 15 janvier 2006 diverses mun. du Québec (1383-2003)	31	0	0	49 822	49 822
Pluies abondantes 15 et 16 octobre 2005 (1383-2003)	217	0	0	629 583	629 583
Inondation 2 octobre 2005, municipalité de Larouche (1383-2003)	5	0	0	13 703	13 703
Pluies abondantes 25 et 26 septembre 2005 (1383-2003)	331	0	0	1 587 372	1 587 372
Pluies abondantes du 31 août 2005 (1383-2003)	148	0	0	952 809	952 809
Pluies abondantes du 5 juillet 2005 (1383-2003)	9	0	0	72 301	72 301
Pluies abondantes du 1er juillet 2005 (1383-2003)	29	0	0	226 541	226 541
Inondation 26 juin 2005 municipalité de L'Anse-Saint-Jean (1383-2003)	3	0	0	70 645	70 645
Pluies abondantes 10 juin 2005 (1383-2003)	126	0	0	585 609	585 609
Inondation 7 juin 2005 municipalité de Larouche (1383-2003)	1	0	0	8 543	8 543
Inondation 31 mai 2005 municipalité de Bégin (1383-2003)	1	0	0	924	924
Inondations du mois d'avril 2005 (1383-2003)	578	0	0	3 690 400	3 690 400
Inondations des mois de janvier, février et mars 2005 (1383-2003)	15	0	0	166 791	166 791
Pluies abondantes ville de Port-Cartier (1383-2003)	1	0	0	13 190	13 190
Inondations et embâcle décembre 2004 (1383-2003)	122	0	79 706	332 816	412 522
Inondations du 11 décembre 2004 (1383-2003)	26	0	970	161 883	162 853
Inondation 6 novembre 2004 - Saint-Faustin-Lac-Carré (1383-2003)	4	0	8 335	50 311	58 647
Pluies abondantes des 9 et 10 septembre 2004 (1383-2003)	188	0	580 145	494 026	1 074 171
Pluies abondantes des 29 et 30 août 2004 (1383-2003)	33	0	113 406	153 712	267 118
Pluies abondantes des 12 et 13 août 2004 (1383-2003)	29	0	52 685	191 691	244 376
Pluies abondantes du 3 août 2004 - Kingsey Falls (1383-2003)	1	0	14 659	1 598	16 257
Pluies abondantes tornade du 31 juillet 2004 (1383-2003)	15	0	38 288	16 932	55 220
Pluies abondantes du 23 juillet 2004 (1383-2003)	5	0	11 577	11 655	23 231

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 63 : La liste des programmes d'aide pour la sécurité civile et, pour chaque programme, le nombre de réclamations demandées, les montants versés depuis le début du programme et les montants versés depuis le 1er avril 2005, le budget et les effectifs.

Programmes	Nombre des réclamations reçues	Montants versés ($) du 1er avril au 31 mars			
		2003-2004	2004-2005	2005-2006	Depuis le début du programme
Pluies abondantes du 17 juillet 2004 (1383-2003)	3	0	4 971	46	5 017
Pluies abondantes des 14 et 15 juillet 2004 (1383-2003)	42	0	207 224	36 969	244 192
Pluies abondantes du 12 juillet 2004 (1383-2003)	26	0	11 965	12 110	24 075
Pluies abondantes du 11 juillet 2004 (1383-2003)	53	0	138 324	128 654	266 978
Inondations du mois de mai 2004 (1383-2003)	187	0	496 032	218 011	714 043
Inondations décembre 2003 (1383-2003)	588	718 245	2 627 251	682 736	4 028 231
Pluies abondantes novembre 2003 (1239-2003 et 1285-2003)	11	969	77 900	7 647	86 517
Pluies abondantes 4 au 11 août 2003 (819-2003)	486	5 049 074	2 638 117	538 734	8 225 925
Inondations hiver et printemps 2003 (820-2003)	43	140 683	91 619	127 057	359 358
Pluies abondantes 1er et 2 juillet 2002 (865-2002)	483	2 234 314	101 129	38 589	4 072 791
Pluies abondantes été 2002 (1149-2002)	78	361 217	47 884	2 536	583 694
Inondations printemps 2002 (842-2002)	396	993 751	187 041	57 347	2 348 258
Pluies abondantes mai et été 2001 (782-2002)	35	68 197	10 176	0	124 769
Pluies 17 et 18 décembre 2000 et dégel hiver print. 2001 (1192-2001)	121	97 427	105 784	19 926	743 890
Pluies abondantes août 2000 (1339-2000)	33	201 210	213 432	361 493	1 267 520
Pluies abondantes juin 2000 (1119-2000)	121	938 289	0	0	2 057 059
Inondations hiver & printemps 2000 (1021-2000)	23	62 006	0	0	203 924
Inondations décembre 1997, hiver et printemps 1998 (452-1998)	2 058	86 370	121 707	9 409	19 274 364
Inondations décembre 1996, hiver & printemps 1997 (1356-1997)	155	180 145	46 016	0	806 360
Pluies des 8 et 9 novembre 1996 (1446-96)	1 971	6 079	4 047	4 219	9 185 741
Inondations 2, 3 et 4 décembre 2005, diverses mun. Québec (1383-2003)	3	0	0	0	0

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 63 : La liste des programmes d'aide pour la sécurité civile et, pour chaque programme, le nombre de réclamations demandées, les montants versés depuis le début du programme et les montants versés depuis le 1er avril 2005, le budget et les effectifs.

Programmes	Nombre des réclamations reçues	Montants versés ($) du 1er avril au 31 mars			
		2003-2004	2004-2005	2005-2006	Depuis le début du programme
PROGRAMMES DE SAUVETAGE					
Mouvements sol, rue St-Jean-Baptiste, municipalité L'Anse-St-Jean	1	0	0	22 993	22 993
Risque de coulée argileuse ville de Nicolet (992-2005)	1	0	0	1 345 000	1 345 000
Mouvements sol rue Mars ville de Sept-Iles (1383-2003)	3	0	0	47 063	47 063
Mouvement de sol municipalité de L'Épiphanie (1383-2003)	3	0	0	64 267	64 267
Mouvement de sol municipalité des Escoumins (1383-2003)	2	0	0	111 834	111 834
Mouvement de sol Petite-Rivière-Saint-François (1383-2003)	8	0	0	72 750	72 750
Mouvement de sol Pointe-aux-Outardes (1383-2003)	1	0	0	18 020	18 020
Risque d'éboulement rocheux Ville de Saguenay (560-2005)	1	0	0	400 000	400 000
Glissement de terrain 470 10e rue Shawinigan (1383-2003)	1	0	0	18 637	18 637
Glissement de terrain à La Tuque (1383-2003)	2	0	0	3 700	3 700
Mouvement de sol Îles-de-la-Madeleine (1383-2003)	1	0	0	81 500	81 500
Mouvement de sol municipalité de Rawdon (1383-2003)	3	0	0	69 446	69 446
Risque d'éboulement rocheux ville de Lévis (1383-2003)	3	0	0	105 555	105 555
Mouvement de sol 2370 rue Principale Shawinigan (1383-2003)	2	0	0	58 632	58 632
Mouvement de sol municipalité de Saint-Calixte (1383-2003)	2	0	40 500	41 350	81 849
Evacuation d'une résidence ville de Saguenay (1383-2003)	1	0	2 750	0	2 750
Mouvement de sol Canton de Stanstead (1383-2003)	1	0	4 365	4 365	8 731
Évacuation et mouvement de sol 20 résidences Saguenay (1383-2003)	52	0	1 499 421	91 292	1 590 712
Glissement de terrain Rigaud (1383-2003)	1	0	91 500	38 300	129 800
Mouvement sol Paroisse Saint-Barnabé (1383-2003)	1	0	29 028	0	29 028
Évacuation Saint-Étienne-des-Grès (1383-2003)	1	0	1 200	0	1 200
Gel conduite eau potable Petit-Saguenay (1383-2003)	1	0	8 625	0	8 625
Contamination eau potable Saint-Henri (1383-2003)	1	0	76 662	0	76 662

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 63 : La liste des programmes d'aide pour la sécurité civile et, pour chaque programme, le nombre de réclamations demandées, les montants versés depuis le début du programme et les montants versés depuis le 1er avril 2005, le budget et les effectifs.

Programmes	Nombre des réclamations reçues	Montants versés ($) du 1er avril au 31 mars			
		2003-2004	2004-2005	2005-2006	Depuis le début du programme
Mouvements de sol Saint-Placide (1383-2003)	3	52 396	29 344	0	81 740
Décrochement amoncellement de neige Gros-Mécatina (1383-2003)	2	0	13 270	0	13 270
Décrochement rocheux Val-des-Lacs (1383-2003)	2	22 059	15 627	365	38 051
Grandes-Marées Carleton/Saint-Omer (1383-2003)	1	0	10 993	0	10 993
Évacuation pluies abondantes novembre 2003 (1239-2003)	11	4 070	0	0	4 070
Mouvement sol Baie-Sainte-Catherine (1090-2003)	1	96 951	5 749	0	102 700
Mouvement sol Chesterville (1089-2003)	1	34 647	853	0	35 500
Mouvement sol Chelsea (532-2003)	2	207 850	0	0	207 850
Mouvement sol Port-Daniel-Gascon (497-2003)	1	51 457	10 491	0	61 948
Mouvement sol La Guadeloupe (382-2003)	2	69 017	0	0	69 017
Mouvement sol Rouyn-Noranda (1150-2002)	1	49 500	0	0	100 955
Sauvetage Notre-Dame-du-Nord (843-2002)	1	305 802	0	0	477 713
Pluies abondantes Rivière-Pentecôte (1593-2001)	1	53 154	0	0	53 154
Ville de Saint-Pie (999-2001)	1	20 565	0	0	20 565
Grandes marées & pluies abondantes octobre & décembre 2000 (557-2001)	38	299 338	610	0	340 813
Glissement de terrain Saint-Césaire (1399-2000)	1	147 380	0	0	349 749
Sauvetage Nunavik et Basse-Côte-Nord (1206-2000 et 832-2001)	11	1 750 656	5 389 024	589 398	18 274 821
Mouvements sol - 16e Rang, municipalité de Wotton (1383-2003)	1	0	0	0	0
Imminence mouvements sol ville de Percé (1383-2003)	1	0	0	0	0
Glissement de terrain Petite-Rivière-Saint-François (899-2005)	1	0	0	0	0

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 63 : La liste des programmes d'aide pour la sécurité civile et, pour chaque programme, le nombre de réclamations demandées, les montants versés depuis le début du programme et les montants versés depuis le 1er avril 2005, le budget et les effectifs.

Programmes	Nombre des réclamations reçues	Montants versés ($) du 1er avril au 31 mars			
		2003-2004	2004-2005	2005-2006	Depuis le début du programme
AUTRES PROGRAMMES DE SAUVETAGE					
Contamination de 6 résidences principales (477-2004)	12	0	188 238	80 039	268 276
Incendie de forêt 6 juin 2005 Chibougamau et Baie-James (1383-2003)	1	0	0	5 667	5 667
Incendie BPC Saint-Basile-Le-Grand (1444-1988)	3 843	47 633	9 400	0	57 033
PROGRAMMES VENTS VIOLENTS					
Vents violents 29 août 2005, mun. de Denholm (1383-2003)	1	0	0	6 642	6 642
Vents violents Ville de Prévost (1383-2003)	1	0	0	1 743	1 743
Vents violents ville de Mirabel (444-2003)	1	10 100	0	0	10 100
AUTRES PROGRAMMES					
Pluies diluviennes du Saguenay (658-1998)	7 782	692 485	250 000	207 602	139 066 000
Tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998 (27-98)	1 013	32 918	0	0	255 595 002
TOTAUX	21 665	15 085 954	15 708 040	15 214 626	484 617 587

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 63 : La liste des programmes d'aide pour la sécurité civile et, pour chaque programme, le nombre de réclamations demandées, les montants versés depuis le début du programme, les montants versés depuis le 1er avril 2005 le budget et les effectifs.

	EFFECTIFS 1er avril 2003 au 31 mars 2004	BUDGET 1er avril 2003 au 31 mars 2004	EFFECTIFS 1er avril 2004 au 31 mars 2005	BUDGET 1er avril 2004 au 31 mars 2005	EFFECTIFS 1er avril 2005 au 31 mars 2006	BUDGET 1er avril 2005 au 31 mars 2006
PROGRAMMES						
Verglas	0,2	43 607	0,0	0	0,0	0
Saguenay	1,2	657 561	0,1	256 500	0,0	220 019
Autres programmes	29,0	14 154 891	41,0	18 440 300	41,0	18 440 300

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

64. Dans le cadre de la *Loi sur la sécurité civile,* liste des MRC avec, pour chacune d'entre elle :

a) la date de l'avis du ministre pour le schéma de couverture de risques;
b) la date prévue pour le dépôt de schéma de couverture de risques;
c) toute demande de prolongation;
d) la date du dépôt du schéma de couverture de risques;
e) la décision du Ministère pour celles qui ont déposé leur schéma de couverture de risques.

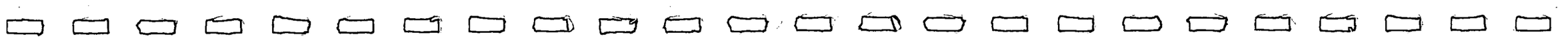

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 64 : Dans le cadre de la *Loi sur la sécurité civile*, liste des MRC avec, pour chacune d'entre elle :
A. la date de l'avis du ministre pour le schéma de couverture de risques;
B. la date prévue pour le dépôt de schéma de couverture de risques;
C. toute demande de prolongation;
D. la date du dépôt du schéma de couverture de risques;
E. la décision du Ministère pour celles qui ont déposé leur schéma de couvertures de risques.

Aucune MRC n'a produit son schéma en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, la priorité étant accordée à la finalisation de leur schéma de couverture de risque en incendie.

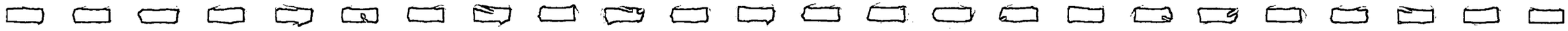

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

65. Dans le cadre de la *Loi sur la sécurité civile*, subventions accordées aux MRC en 2005-2006 et prévisions pour 2006-2007.

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 65 : Dans le cadre de la *Loi sur la sécurité civile*, subventions accordées aux MRC en 2005-2006 et prévisions pour 2006-2007.

Aucune subvention n'a été accordée en 2005-2006 et n'est prévue pour l'année 2006-2007, car les MRC n'ont pas encore commencé l'élaboration de leur schéma, tel que précisé dans la réponse de la question numéro 64.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

66. La liste des bureaux régionaux de la sécurité civile en précisant, pour chacun, l'effectif et le budget alloué.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 66 : La liste des bureaux régionaux de la sécurité civile en précisant, pour chacun, l'effectif et le budget alloué.

Identification	Effectifs réguliers 2004-2005	Personnel occasionnel 2004-2005	Budget initial $ 2005-2006
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine			
-70, rue Saint-Germain Est, bureau 110, Rimouski (Québec) G5L 7J9	5	0	496 901
-96, Montée Sandy Beach, bureau 1.02, Gaspé (Québec) G4X 2W4	2	0	
Direction régionale de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et du Nunavik			
-1122, chemin St-Louis, bureau 200, Sillery (Québec) G1S 1E5	11	0	729 403
-4, rue Place de l'Église, C.P. 3007, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 3B6	1	0	
Direction régionale du Saguenay- Lac Saint-Jean-et de la Côte-Nord			
-3950, boulevard Harvey, RC-01, Jonquière (Québec) G7X 8L6	6	0	474 263
-625, boulevard Laflèche, bureau 1.807, Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5	3	0	
Direction régionale de la Mauricie et du Centre du Québec			
-4000, rue Louis-Pinard, Trois-Rivières (Québec) G8Y 4L9	11	0	544 423
Direction régionale de la Montérégie et de l'Estrie			
-200, rue Belvédère Nord, bureau 3.03, Sherbrooke (Québec) J1H 4A9	3	0	749 540
-165, rue Jacques-Cartier Nord, St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6S9	6	0	
- 5100, rue Sherbrooke Est, RC 23, Montréal (Québec) H1V 3R9	1		
Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides			
- 5100, rue Sherbrooke Est, RC 23, Montréal (Québec) H1V 3R9	13	0	901 161
-85, rue de Martigny, local 4.39, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8	2	0	
-150, rue Saint-Paul, Rez-de-chaussée, Joliette (Québec) J6E 5G3	2	0	
Direction régionale de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec			
-817, boul. Saint-René Ouest, Gatineau (Québec) J8T 8M3	5	0	506 599
-170, avenue Principale, bureau 205, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7	4	0	
	75	**0**	**4 402 290**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

67. La liste de tous les services incendie du Québec avec, pour chacun : territoire desservi, superficie du territoire desservi, effectifs (temps plein/temps partiel).

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 67 : La liste de tous les services incendie du Québec avec, pour chacun : territoire desservi, superficie du territoire desservi, effectifs (temps plein/temps partiel).

La réponse à cette question est disponible sur le site Internet du MSP. Cette liste de 161 pages regroupe 770 territoires. La superficie du territoire desservi n'est pas disponible dans la banque de données. Vous trouverez ci-joint la première page de la base de données ainsi qu'un exemple des résultats d'une recherche effectuée.

201

Sécurité publique Québec

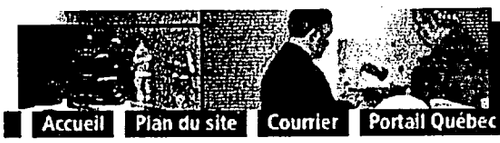

Accueil | Plan du site | Courrier | Portail Québec | Recherche | English

Ministère | Alcool, courses et jeux | Coroner | Criminalité et prévention | Détention et réinsertion | Incendie | Police et sécurité privée | Sé

Incendie

Impression facile!

- **Bottin des services d'incendie du Québec**
- Commissaire aux incendies
- Congrès ACSIQ
- Déclaration des incendies
- Formation
- Intervention
- Législation
- Prévention
- Publications
- Retraits de produits
- Schéma de couverture de risques
- Statistiques

Boîte à outils

Recherche

Chercher
Aide à la navigation
Vous n'avez pas trouvé?
Envoyez à un ami
Cyberbulletin

Base de données des services de sécurité incendie du Québec

Vous pouvez faire une recherche dans notre base de données des services de sécurité incendie du Québec. Plusieurs choix de recherche vous sont offerts. Une requête doit contenir au minimum trois lettres. Pour les villes dont le nom comporte le mot «Saint ou Sainte», nous vous suggérons d'entrer la particule au complet.

Pour nous signaler tout changement de directeur ou d'adresse, s'il-vous-plaît, communiquer avec :

Mme Carole Lachance
Téléphone : (418) 644-6420
Sans frais : 1 866 702-9214
Télécopieur : (418) 644-4448
Sans frais : 1 866 605-1675
Courriel : carole.lachance@msp.gouv.qc.ca

Recherche en texte libre

Cette option vous permet également de rechercher un service d'incendie par le nom de son directeur.

ACTON Rechercher

Liste complète Rechercher

Recherche par région administrative

CHOISISSEZ Rechercher

Liste complète Rechercher

Recherche par MRC

CHOISISSEZ Rechercher

Liste complète Rechercher

Recherche par strate de population

CHOISISSEZ Rechercher

2006-03-02 11:10

Ministère | Alcool, courses et jeux | Coroner | Criminalité et prévention
Déontologie policière | Détention et réinsertion | Incendie | Police et sécurité privée
Sciences judiciaires et médecine légale | Sécurité civile | Statistiques

Politique de confidentialité | Déclaration de services aux citoyens | Réalisation

Québec

© Gouvernement du Québec, 1996-2006

202

Bottin des services de sécurité incendie du Québec

Résultats de votre recherche

Ministère Alcool, courses et jeux Coroner Criminalité et prévention Détention et réinsertion Incendie Police et sécurité privée Sé

1. **Municipalité :** ACTON VALE, V (48028)

Directeur : Réjean Messier (Temps partiel)
1025, rue Boulay
C.P. 640
Acton Vale (Québec)
J0H 1A0

Téléphone : (450) 546-2703
Télécopieur : (450) 546-4865

Région administrative : 16
MRC : ACTON
Population (municipalité) : 7495 habitants

Effectifs

Aucun temps plein
26 temps partiel
Aucun policier-pompier

Municipalité(s) protégée(s) : ACTON VALE, SAINT-THEODORE-D'ACTON

---

2. **Municipalité :** SAINT-NAZAIRE-D'ACTON, P (48050)

Directeur : Richard Hébert (Temps partiel)
750, rue des Loisirs

Saint-Nazaire-d'Acton (Québec)
J0H 1V0

Téléphone : (819) 392-2347
Télécopieur : (819) 392-2039

Région administrative : 16
MRC : ACTON
Population (municipalité) : 904 habitants

Effectifs

Aucun temps plein
19 temps partiel
Aucun policier-pompier

Municipalité(s) protégée(s) : SAINT-NAZAIRE-D'ACTON

Québec

© Gouvernement du Québec, 1996-2006

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

68. La liste des lois et règlements en processus d'élaboration ou de modification avec la date du début du processus et une description de l'état de l'avancement.

TITRE ET PROGRAMME : Direction et services supports à la gestion - 01.01

Question 68 : Liste des lois et règlements en processus d'élaboration ou de modification avec la date du début du processus et une description de l'état de l'avancement.

TITRE	DÉBUT DU PROCESSUS	ÉTAT D'AVANCEMENT
Projets de loi		
Loi modifiant la Loi sur la police (Projet de loi n° 80)	Novembre 2004	Le projet de loi a été présenté à l'Assemblée nationale le 11 novembre 2004. Le principe en a été adopté le 30 novembre 2004. La Commission des institutions a tenu une première séance le 7 décembre 2004 et a entendu, à cette occasion, certains intervenants intéressés à faire valoir leurs observations. Pour donner suite aux commentaires reçus lors de ces consultations, des amendements sont en cours de rédaction. La prochaine étape consistera à reprendre l'étude détaillée du projet devant la Commission des institutions.
Loi sur la sécurité privée (Projet de loi n° 88)	Décembre 2004	Le projet de loi a été présenté à l'Assemblée nationale le 16 décembre 2004. Il a fait l'objet de consultations devant la Commission des institutions les 17 février et 17 mars 2005 ainsi que les 13 et 15 septembre 2005. Pour donner suite aux commentaires reçus lors de ces consultations, des amendements sont en cours de rédaction. Les prochaines étapes consisteront en l'adoption du principe devant l'Assemblée nationale et en l'étude détaillée devant la Commission des institutions.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 68 : Liste des lois et règlements en processus d'élaboration ou de modification avec la date du début du processus et une description de l'état de l'avancement.

TITRE	DÉBUT DU PROCESSUS	ÉTAT D'AVANCEMENT
Règlements		
Règlement modifiant le règlement sur la somme payable par les municipalités pour la Sûreté du Québec.	Automne 2005	Prépublication et publication prévues au cours des prochains mois.
Règlement sur les qualités minimales requises pour exercer les fonctions d'enquête dans un corps de police.	Préavis – novembre 2005	Publication prévue en juin.
Règlement sur la tarification des services supplétifs de la Sûreté du Québec.	15 décembre 2004 (dépôt au Conseil des ministres) 20 décembre 2004 (mémoire complémentaire)	Hiver 2006-2007.
Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence.	Travaux du Comité d'harmonisation initiés en 2003	Préavis prévu à l'automne 2006.
Règlement sur les uniformes des policiers.	En cours	Prépublication à l'automne 2006 ou à l'hiver 2006-2007.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

69. La liste de tous les programmes de financement ou de subventions du Ministère, le montant global attitré au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, le nom des organismes ou projets qui ont obtenu un financement ou une subvention, le montant qui leur a été accordé pour la période 2005-2006.

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 69 : La liste de tous les programmes de financement ou de subventions du ministère, le montant global attitré au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, le nom des organismes ou projets qui ont obtenu un financement ou une subvention, le montant qui leur a été accordé pour la période 2005-2006.

La Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité gère l'ensemble de tous les programmes de financement ayant comme objectif commun de subventionner des projets ponctuels en prévention de la criminalité.

Deux programmes de financement sont gérés par la Direction : le Programme sur le partage des produits de la criminalité (montant accordé pour l'année 2005-2006 : 1 250 000 $) et un budget de transfert dédié à la prévention de la criminalité (montant accordé pour l'année 2005-2006 : 112 000 $).

PROGRAMME DE FINANCEMENT ISSU DU PARTAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ

Action Jeunesse St-Pie X de Longueuil inc. (Maison de jeunes Kekpart)	69 836 $
Centre de prévention de la violence familiale Générations	33 000 $
Centre Éclosion inc.	41 710 $
Comité Jeunesse La Presqu'Île	20 000 $
Défi-jeunesse du Haut St-Maurice inc.	20 000 $
Équipe R.D.P.	87 820 $
La fondation québécoise pour les jeunes contrevenants	94 766 $
La maison des jeunes la Parenthèse	66 310 $
La Société de criminologie du Québec	110 000 $
L'Autre Avenue, organisme de justice alternative	17 615 $
Le Bon Dieu dans la rue	110 000 $
Le Journal de la Rue	95 500 $
Le Relais des Jeunes Gatinois	44 155 $
Maison de jeunes de St-Prime	25 000 $
Maison de jeunes de Varennes inc.	18 380 $
Maisons de transition de Montréal inc.	100 000 $
MotivAction Jeunesse	50 300 $
Mouvement Jeunesse Montréal-Nord	40 000 $
Patro Laval inc.	45 000 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 69 : La liste de tous les programmes de financement ou de subventions du ministère, le montant global attitré au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, le nom des organismes ou projets qui ont obtenu un financement ou une subvention, le montant qui leur a été accordé pour la période 2005-2006.	
Plein milieu	40 000 $
Projet Ado-Communautaire en Travail de rue	40 000 $
Réseaux d'Entraide-Amiante	37 155 $
Rue action prévention jeunesse (RAP jeunesse)	40 000 $
Travail de Rue / Action Communautaire	40 000 $
TOTAL	**1 250 000 $**

BUDGET DE TRANSFERT DÉDIÉ À LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

Centre international pour la prévention de la criminalité	75 000 $
Secrétariat à l'action communautaire autonome	12 000 $
PROGRAMME BAC / MSP : ce programme consiste à subventionner, à parts égales, des projets spécifiques en prévention de la criminalité en fonction de certaines problématiques.	25 000 $
TOTAL	**112 000 $**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie 01.05

Question 69 : La liste de tous les programmes de financement ou de subventions du ministère, le montant global attitré au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, le nom des organismes ou projets qui ont obtenu un financement ou une subvention, le montant qui leur a été accordé pour la période 2005-2006.	
L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) – contribution financière pour le fonctionnement de l'organisation	50 000 $
L'Association de sécurité civile du Québec (ASCQ) – subvention pour la participation de cet organisme au 6e Colloque de la sécurité civile	2 000 $
CRAIM Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs – subvention pour la participation de cet organisme au 6e Colloque de la sécurité civile	2 000 $
Association DRIE-Montréal – Promouvoir la continuité des affaires – subvention pour la participation de cet organisme au 6e Colloque de la sécurité civile	2 000 $
TOTAL	**56 000 $**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

70. La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 70 : La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.

Municipalité ou MRC ayant soumis un plan d'organisation	Date de réception au MSP	Décision rendue	Date de la décision
MRC Abitibi-Ouest	05-03-10	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 06-03-20.	À venir
MRC Acton	04-10-29	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	06-03-30
MRC Antoine-Labelle	04-03-01	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-04-11
MRC Argenteuil	04-09-08	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-09-19
Administration régionale Kativik (ARK)	05-06-08	Des précisions additionnelles ont été demandées le 05-12-22.	À venir
MRC Avignon	06-02-02	Analyse en cours.	À venir
MRC Beauce-Sartigan	03-07-20	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 05-04-12.	À venir
MRC Bellechasse	04-12-01	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 05-06-13.	À venir
MRC Brome-Missisiquoi	04-07-08	Analyse complétée. Recommandation d'attestation en préparation.	À venir
MRC Charlevoix	04-02-16	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 04-04-21.	À venir

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 70 : La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.

Municipalité ou MRC ayant soumis un plan d'organisation	DATE DE RÉCEPTION AU MSP	DÉCISION RENDUE	DATE DE LA DÉCISION
MRC Charlevoix-Est	05-05-13	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 06-02-24.	À venir
MRC D'Autray	03-11-04	À la demande de la MRC, le projet déposé a été retiré. Un projet modifié sera déposé ultérieurement.	À venir
MRC L'Érable	04-06-25	À la demande de la MRC, le projet déposé a été retiré. Un projet modifié sera déposé ultérieurement.	À venir
MRC L'Île-d'Orléans	04-08-10	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-10-21
MRC L'Islet	04-05-14	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-02-28
MRC Haut St-Laurent	05-09-23	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 06-03-15.	À venir
MRC La Côte-de-Beaupré	04-04-30	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 05-08-15.	À venir
MRC La Haute-Côte-Nord	04-05-06	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 05-12-13.	À venir

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 70 : La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.

Municipalité ou MRC ayant soumis un plan d'organisation	DATE DE RÉCEPTION AU MSP	DÉCISION RENDUE	DATE DE LA DÉCISION
MRC La Haute-Gaspésie	05-01-17	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 06-01-30.	À venir
MRC La Jacques-Cartier	04-07-05	Un projet de schéma modifié a été déposé le 05-12-05 et l'analyse de ce dernier est en cours.	À venir
MRC Lajemmerais	05-05-19	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 05-10-24.	À venir
MRC La Matapédia	05-12-15	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	06-03-22
MRC La Nouvelle-Beauce	04-08-31	Un schéma modifié a été déposé le 05-12-21 et l'analyse de ce dernier est en cours.	À venir
MRC La Rivière-du-Nord	03-09-10	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	04-05-15
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	04-05-06	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 05-01-25.	À venir
MRC La Vallée-de-l'Or	04-03-11	Un schéma modifié a été déposé le 05-08-24 et des modifications sont en cours.	À venir
MRC La Vallée-du-Richelieu	05-01-24	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 05-07-28.	À venir

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 70 : La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.

Municipalité ou MRC ayant soumis un plan d'organisation	DATE DE RÉCEPTION AU MSP	DÉCISION RENDUE	DATE DE LA DÉCISION
MRC Le Bas-Richelieu	05-05-05	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Des précisions seront apportées au projet de schéma.	À venir
MRC Le Domaine-du-Roy	04-07-08	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-12-12
MRC Le Fjord-du-Saguenay	05-07-21	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Des modifications ont été apportées. Analyse en cours.	À venir
MRC Le Haut-Richelieu	04-11-29	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 05-06-02.	À venir
MRC Le Haut-St-François	06-03-23	Analyse en cours.	À venir
MRC Le Haut St-Laurent	05-09-23	Analyse complétée. Les commentaires du MSP seront transmis à la MRC.	À venir
MRC Le Val St-François	05-04-26	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 05-12-12.	À venir
MRC Les Chenaux	05-10-24	Analyse en cours.	À venir
MRC Les Collines de l'Outaouais	05-06-17	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 05-12-22.	À venir

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 70 : La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.

Municipalité ou MRC ayant soumis un plan d'organisation	DATE DE RÉCEPTION AU MSP	DÉCISION RENDUE	DATE DE LA DÉCISION
MRC Les Etchemins	05-09-08	Analyse complétée. Recommandation d'attestation en préparation.	À venir
MRC Les Jardins-de-Napierville	04-12-13	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 05-04-11.	À venir
MRC Les Laurentides	04-02-16	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-12-12
MRC Les Moulins	04-06-17	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-09-09
MRC Les Pays-d'en-Haut	04-03-11	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 04-10-12.	À venir
MRC Lotbinière	05-10-31	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 06-01-12.	À venir
MRC Maria-Chapdelaine	05-03-31	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-09-27
MRC Maskinongé	05-02-04	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 05-06-15.	À venir
MRC Mékinac	05-06-03	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 05-10-24.	À venir

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 70 : La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.

Municipalité ou MRC ayant soumis un plan d'organisation	Date de réception au MSP	Décision rendue	Date de la décision
MRC Memphrémagog	04-10-15	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 05-07-08.	À venir
Mirabel	03-06-18	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 03-10-29.	À venir
MRC Montcalm	04-03-23	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 04-08-09.	À venir
MRC Montmagny	04-09-01	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 05-03-15.	À venir
Municipalité Baie-James	05-08-26	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 06-01-17.	À venir
MRC Papineau	04-03-03	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 04-08-10.	À venir
MRC Pontiac	05-04-28	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 05-12-15.	À venir
MRC Portneuf	05-11-07	Analyse en cours.	À venir
MRC Rimouski-Neigette	05-07-08	Le MSP a rencontré les représentants de la MRC. Des précisions seront apportées au projet de schéma.	À venir

Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

QUESTION 70 : La liste des plans d'organisation (services policiers ou incendie) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.			
Municipalité ou MRC ayant soumis un plan d'organisation	**DATE DE RÉCEPTION AU MSP**	**DÉCISION RENDUE**	**DATE DE LA DÉCISION**
MRC Rouville	04-05-03	À la demande de la MRC, le projet déposé a été retiré. Un projet modifié sera déposé ultérieurement.	À venir
MRC Témiscamingue	04-07-09	Le MSP est en attente des informations additionnelles demandées le 04-11-03.	À venir
Ville de Laval	06-01-19	Analyse complétée. Recommandation d'attestation en préparation.	À venir
Ville de Longueuil	05-04-19	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-09-27
Ville de Québec	05-02-09	L'attestation de conformité du schéma a été délivrée par le ministre.	05-09-27
Ville de Shawinigan	05-10-20	Analyse complétée. Recommandation d'attestation en préparation.	À venir
Ville de Trois-Rivières	06-02-21	Analyse complétée. Recommandation d'attestation en préparation.	À venir

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 70 : Liste des plans d'organisation (services policiers) soumis au MSP par une municipalité ou une MRC pour approbation avec, pour chacun, la date de réception au MSP, la décision rendue et la date de la décision.

Corps de police qui ont soumis un plan d'organisation	Date de réception	Approbation du plan
Bromont	13-01-2003	26-02-2003
Granby	19-07-2002	18-09-2002
Mont-Tremblant	01-08-2002	30-09-2002
Régie intermunicipale de police de la région de Joliette	25-03-2002	19-12-2002
Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord	18-07-2003	29-10-2004
Régie intermunicipale de police de Memphrémagog	19-12-2002	26-02-2003
Rivière-du-Loup	01-10-2002	21-11-2002
Sainte-Adèle	07-06-2002	26-06-2002
Saint-Georges	05-02-2002	21-05-2002
Saint-Jean-sur-Richelieu	19-09-2005 (toujours en attente d'une réponse aux modifications demandées)	
Saint-Jérôme	19-12-2002	26-02-2003
Sainte-Marie	17-12-2002	26-02-2003
Thetford Mines	26-02-2002	21-05-2002
Blainville	17-01-2003	12-08-2003
Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville	15-01-2003	27-10-2003
Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent	19-12-2002 (préliminaire)	
Châteauguay	15-02-2002	20-03-2003
Deux-Montagnes	09-04-2002	26-08-2002
L'Assomption	04-03-2003	28-03-2003
Lévis	18-12-2002	26-02-2003
Mascouche	06-05-2003	22-09-2003
Mirabel	21-12-2001	15-03-2002
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	01-02-2002	21-05-2002
Régie intermunicipale de police Roussillon	24-01-2002	05-07-2002
Repentigny	16-12-2002	13-08-2003
Saguenay	15-12-2003	14-03-2004
Saint-Eustache	17-10-2002	26-02-2003
Sherbrooke	11-12-2002	08-04-2003
Terrebonne	19-08-2002	26-02-2003
Trois-Rivières	18-12-2002	14-05-2003
Gatineau	20-07-2004	26-06-2005
Laval	14-12-2001	28-05-2002
Longueuil	21-02-2005	
Québec	04-11-2003	11-03-2004
Montréal	06-07-2004	11-11-2004

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

71. Pour chaque programme de financement ou de subvention, la liste des organismes communautaires ou des projets qui se sont vu refuser un financement ainsi que les motifs de refus pour la période 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 71 : Pour chaque programme de financement ou de subvention, la liste des organismes communautaires ou des projets qui se sont vu refuser un financement ainsi que les motifs de refus pour la période 2005-2006.

PROGRAMME DE FINANCEMENT ISSU DU PARTAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ

ORGANISME	MONTANT DEMANDÉ	MOTIFS DE REFUS
Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc.	49 675 $	Projet faible, aucune mobilisation.
Le Refuge La Piaule du Centre du Québec inc.	81 585 $	Projet pas en lien avec la thématique.
Maison des jeunes de Mascouche	82 810 $	Projet faible, aucune mobilisation.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

72. Ventilation des budgets accordés pour mesurer et diminuer les coûts sociaux causés par les jeux de hasard pour la période 2005-2006.

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 72 : Ventilation des budgets accordés pour mesurer et diminuer les coûts sociaux causés par les jeux de hasard pour la période 2005-2006.

Lors du discours sur le budget en 2001-2002, la Régie s'est vue octroyer la responsabilité d'un compte à fin déterminée pour le financement de la mise en place des mesures de contrôle pour limiter l'accès aux appareils de loterie vidéo.

Gestion des licences	**2005-2006**
– Analyser l'environnement social et physique du site;	1 700 000 $
– Visiter systématiquement les lieux à la suite d'une demande de changement de lieu d'exploitation d'une licence;	
– Mettre en place et exploiter un système de gestion rigoureux des licences qui facilite les échanges d'information avec la Société des loteries vidéo du Québec et les partenaires (autorités policières).	
Contrôle et impacts	
– Contrôler les licences par une inspection de tous les sites sur une période de deux ans (priorité aux multisites et aux endroits susceptibles d'être fréquentés par les jeunes);	1 300 000 $
– Réaliser des études comparatives sur les impacts des actions de la Régie.	
Total	**3 000 000 $**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

73. Ventilation des budgets accordés pour lutter contre le terrorisme, depuis 2001, et prévisions pour 2006-2007.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Question 73[1] : Ventilation des budgets accordés pour lutter contre le terrorisme, depuis 2001, et prévisions pour 2006-2007.

TITRE ET PROGRAMME : AFFAIRES POLICIÈRES ET SÉCURITÉ-PROTECTION - 01.04

Sécurité des édifices gouvernementaux.	Année 2002-2003	700 000 $
	Année 2003-2004	700 000 $
	Année 2004-2005	700 000 $
	Année 2005-2006	700 000 $
	Prévisions 2006-2007	700 000 $

TITRE ET PROGRAMME : SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE – 01.05

Intervention en risques de type chimique, biologique, radiologique, nucléaire (CBRN).	Année 2001-2002	145 800 $
	Année 2002-2003	350 000 $
	Année 2003-2004	350 000 $
	Année 2004-2005	350 000 $
	Année 2005-2006	0 [2]
	Prévisions 2006-2007	350 000 $

[1] Voir également le cahier de la Sûreté du Québec.
[2] Le versement de 350 000 $ de l'année financière 2005-2006 sera versé au début de l'année financière 2006-2007.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

74. Montants alloués à l'organisation des Jeux mondiaux policiers pompiers, avec, pour chaque montant :

a) le destinataire de la subvention;
b) la date à laquelle la subvention est accordée;
c) le montant pour chaque subvention;
d) l'utilisation prévue.

Question 74[1] : Montants alloués à l'organisation des Jeux mondiaux policiers pompiers, avec, pour chaque montant :
A. le destinataire de la subvention;
B. la date à laquelle la subvention est accordée;
C. le montant pour chaque subvention;
D. l'utilisation prévue.

TITRE ET PROGRAMME : Sécurité civile et sécurité incendie - 01.05

Récipiendaire	Date à laquelle la subvention est accordée	Montant	Utilisation prévue
Commission de la Capitale nationale pour les Jeux mondiaux policiers pompiers. Québec 2005	Juin 2005	200 000 $	Financement à l'organisation des Jeux mondiaux policiers pompiers.

[1] Voir également le cahier de la Sûreté du Québec.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

75. Copie des résolutions envoyées par des conseils municipaux concernant les services de la Sûreté du Québec pour la période 2005-2006.

(VOIR LE CAHIER DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

76. Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2005-2006, dont a fait partie le Ministère et/ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires.

Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

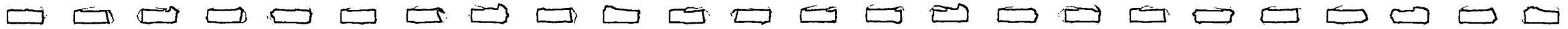

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Question 76 : La liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2005-2006, dont a fait partie le Ministère et/ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

La réponse à cette question est la même que celle de la question numéro 3 de ce cahier.

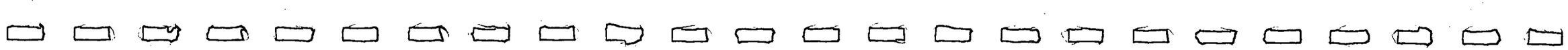

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

77. Liste et copie des études et analyses faites concernant le profilage racial dans les services policiers.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 77 : Liste et copie des études et analyses faites concernant le profilage racial dans les services policiers.

Aucune étude ou analyse n'a été effectuée concernant le profilage racial dans les services policiers.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

78. Liste et copie des études et analyses faites concernant les mesures à mettre en œuvre à propos des jeunes en fugue. Sommes accordées depuis 2001 afin de dresser un portrait de la situation des jeunes fugueurs québécois sur le territoire du Québec et ailleurs dans le monde.

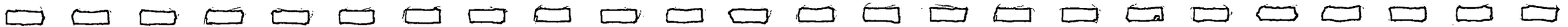

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 78 : Liste et copie des études et analyses faites concernant les mesures à mettre en œuvre à propos des jeunes en fugue. Sommes accordées depuis 2001 afin de dresser un portrait de la situation des jeunes fugueurs québécois sur le territoire du Québec et ailleurs dans le monde.

Aucune étude ou analyse n'a été réalisée concernant les mesures à mettre en œuvre à propos des jeunes en fugue.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

79. Liste et copie des études et analyses faites concernant les mesures à mettre en œuvre afin de retracer les criminels évadés ou en liberté illégale.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels – 01.02

QUESTION 79 : Liste et copie des études et analyses faites concernant les mesures à mettre en œuvre afin de retracer les criminels évadés ou en liberté illégale.

Lorsqu'une évasion se produit, la Direction générale des services correctionnels transmet rapidement l'information aux autorités policières qui prennent les mesures pour appréhender l'individu recherché ou obtiennent l'émission d'un mandat d'arrestation et l'inscription du cas au Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ).

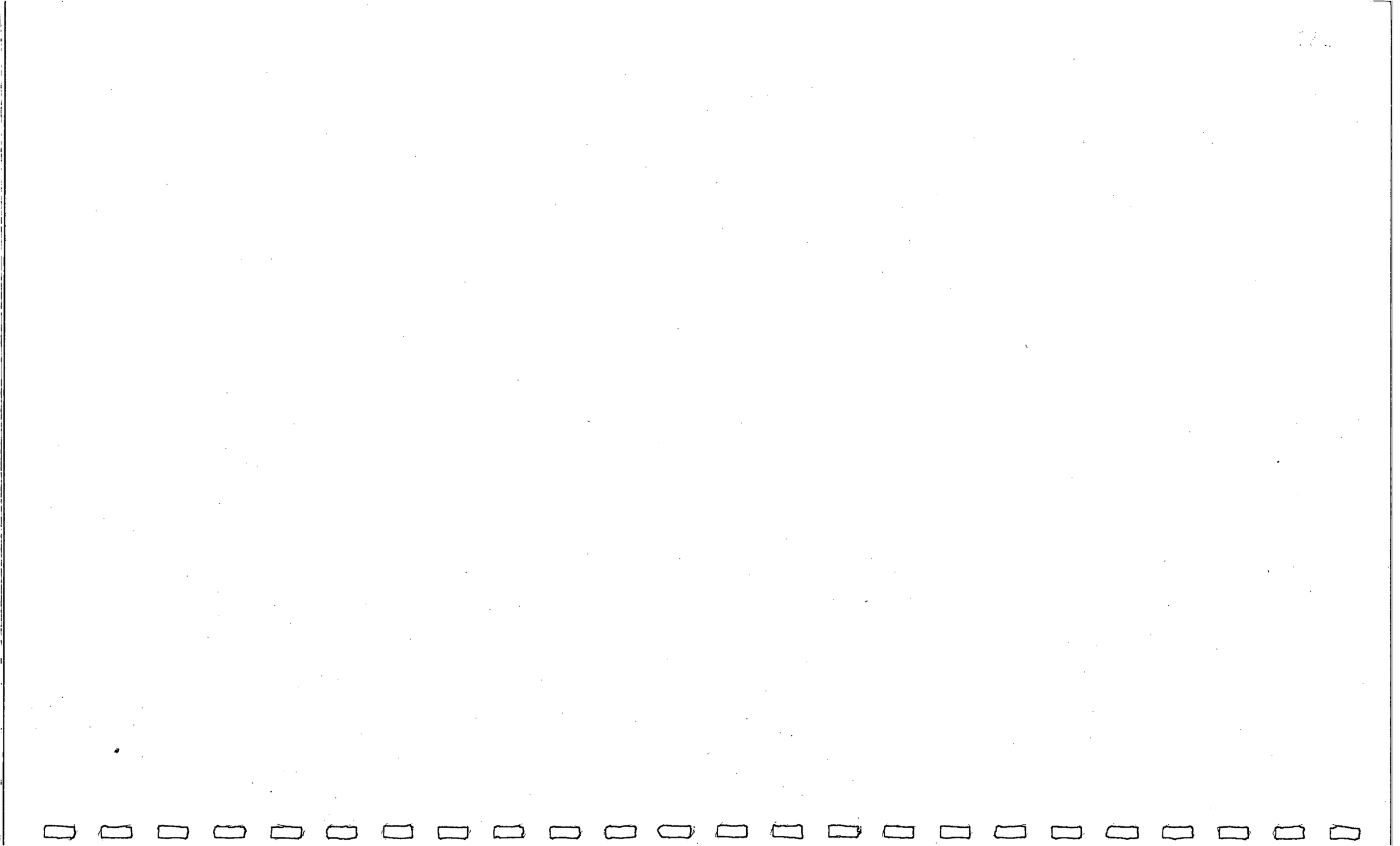

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

80. État de situation et copie des études et analyses faites concernant le projet Souverains anonymes, de la prison de Bordeaux. Ventilation de l'aide financière gouvernementale fournie à ce projet depuis 2001.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels – 01.02

QUESTION 80 : État de situation et copie des études et analyses faites concernant le projet Souverains anonymes, de la prison de Bordeaux. Ventilation de l'aide financière gouvernementale fournie à ce projet depuis 2001.

Le conseil d'administration du Fonds au bénéfice des personnes incarcérées (FBPI) de l'Établissement de détention de Montréal – Prison de Bordeaux a décidé de mettre fin au financement du programme Souverains anonymes le 13 mai 2004, faute de revenus suffisants pour financer ce programme.

Le ministère de la Sécurité publique a versé 5 000 $ en 2005-2006 en achat de programme[1] à Communications accessibles Montréal pour le site Internet de Souverains anonymes.

De nouveaux locaux neufs au rez-de-chaussée du secteur « B » ont été mis à la disposition de Souverains anonymes. Quelques travaux sont en cours.

[1] Même montant que celui indiqué dans la réponse à la question numéro 39 (section – Achats de programmes page 3).

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

81. Statistiques à l'égard des nouvelles mesures mises en place par la *Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, notamment en ce qui a trait aux modifications apportées à la section III du *Code de procédure pénale*.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 81 : Statistiques à l'égard des nouvelles mesures mises en place par la *Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, notamment en ce qui a trait aux modifications apportées à la section III du *Code de procédure pénale*.

Indicateurs	Année 2004-2005	Année 2005-2006	Variations	
			Nombre	%
Nombre d'infractions	4 055	2 444	-1 611	-40,0%
Nombre d'incarcérations	1 842	1 186	-656	-36,0%
Nombre de jours/séjour	15 237	10 074	-5 163	-34,0%
Nombre d'incarcérations / nouvelle loi	n/a	2	2	n/a
Nombre de places occupées par jour	**42,0**	**28,0**	**-14,0**	**-42,3%**
Taux d'occupation	1,1%	0,7%	n/a	-0,4%

DRF/P-81 (2006-2007)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

82. Sommes accordées depuis 2003 pour la sécurité dans les palais de justice et actions concrètes du Ministère à ces mêmes fins, par année et par district judiciaire.

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 82 : Sommes accordées depuis 2003 pour la sécurité dans les palais de justice et actions concrètes du ministère à ces mêmes fins, par année et par district judiciaire.

Les sommes accordées pour la sécurité dans les palais de justice sont disponibles par secteur (5) pour l'année 2005-2006 :

Secteur est	1 426 300 $
Secteur ouest	1 445 700 $
Secteur sud	1 382 200 $
Secteur Île de Montréal	3 933 400 $
Secteur Palais justice Québec	1 207 500 $

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

83. Sommes accordées pour la préparation du *Rapport Boisvert* sur la protection des collaborateurs de justice.
Liste des personnes et des groupes rencontrés par ce comité, fournir les dates.
Échéancier prévu pour le dépôt et la mise en œuvre des recommandations de ce rapport.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 83 : Sommes accordées pour la préparation du *Rapport Boisvert* sur la protection des collaborateurs de justice. Liste des personnes et des groupes rencontrés par ce comité, fournir les dates. Échéancier prévu pour le dépôt et la mise en œuvre des recommandations de ce rapport[1].

Coût	Personnes ou organismes rencontrés/consultés	Dates des rencontres
101 405 $	• Commission québécoise des libérations conditionnelles	12 mars 2004
	• Direction générale des services correctionnels du Québec	12 mars 2004
	• Ministère de la Sécurité publique du Québec	12 mars 2004
	• Police nationale des Pays-Bas, Unité de protection des témoins	1er avril 2004
	• Service de police de la Ville de Montréal	2 avril 2004
	• Her Majesty Customs and Excise – Delta Project	14 avril 2004
	• Gendarmerie royale du Canada	1er et 16 avril 2004
	• Sûreté du Québec, Service de la protection des témoins	7 et 16 avril 2004
	• Commission nationale des libérations conditionnelles	16 et 26 avril 2004
	• Ministère de la Justice de l'Ontario, Witness Protection Program	26 avril 2004
	• Service correctionnel du Canada	26 avril 2004
	• Ministère du Revenu du Québec, Direction des enquêtes	10 mai 2004
	• Régie de l'assurance maladie du Québec, Service de support aux opérations	10 mai 2004
	• Régie des rentes du Québec, Direction des affaires juridiques	10 mai 2004
	• Société de l'assurance automobile du Québec	10 mai 2004
	• Directeur de l'état civil alors en fonction et son prédécesseur	7 avril et 11 mai 2004
	• Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille du Québec	11 mai 2004

[1] Les recommandations du *Rapport Boisvert* ont été déposées au printemps 2005 et la date de mise en œuvre de ces recommandations est à déterminer.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection - 01.04

Question 83 : Sommes accordées pour la préparation du *Rapport Boisvert* sur la protection des collaborateurs de justice. Liste des personnes et des groupes rencontrés par ce comité, fournir les dates. Échéancier prévu pour le dépôt et la mise en œuvre des recommandations de ce rapport.

Coût	Personnes ou organismes rencontrés/consultés	Dates des rencontres
	• Ministère de la Justice du Québec, Bureau de lutte au crime organisé (B.L.A.C.O.)	21 mai 2004
	• British Home Office, Witness Protection and Intimidation Team	14 juin 2004
	• Garda Siochana (Police nationale d'Irlande)	15 juin 2004
	• London Metropolitain Police (Criminal justice protection Unit)	15 juin 2004
	• Scottish Crown Office and Procurator Fiscal Service	17 juin 2004
	• Scottish Drug Enforcement Agency, responsable du Scottish Witness Liaison Unit	17 et 18 juin 2004
	• Bundeskriminalamt (Office fédéral pour la police criminelle d'Allemagne), responsables du programme de protection des témoins	21 juin 2004
	• Police fédérale belge et Parquet	13 et 22 juin 2004
	• Direction générale de la police judiciaire belge	22 et 23 juin 2004
	• Servizio Centrale Di Protezione (Service central de protection des témoins) et Direzione Nationale Antimafia (Direction nationale antimafia du ministère de la Justice)	24 juin 2004
	• Unité de la protection des témoins de la police nationale suédoise	24 septembre 2004
	• US Marshalls Service	25 octobre 2004

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

84. Copie des recommandations émises par les coroners, en 2005-2006, concernant spécifiquement le gouvernement, ses ministères et ses organismes et suivi donné à ces recommandations.

TABLE DES MATIÈRES

1. ACCIDENTS DE TRANSPORT 3

1.1 Automobiles et camionnettes 5

1.2 Camions et autres véhicules lourds 24

1.3 Motocyclettes 27

1.4 Motoneiges 29

1.6 Bicyclettes 32

1.7 Piétons 33

1.8 Bateaux et autres embarcations nautiques 43

2. AUTRES DÉCÈS ACCIDENTELS 45

2.1 Accidents avec machine 47

2.2 Asphyxies 48

2.3 Chaleur ou froid excessif 52

2.4 Chutes 56

2.5 Électrocutions 60

2.6 Explosions 65

2.7 Intoxications 68

2.8 Noyades 73

2.9 Accidents médicaux ou chirurgicaux 75

2.10 Autres décès accidentels 84

3. SUICIDES, HOMICIDES, INDÉTERMINÉES 91

3.1 Suicides 93

3.2 Causes naturelles, Décès naturels 114

3.3 Causes indéterminées, Décès de nature indéterminée 129

1. ACCIDENTS DE TRANSPORT

1.1 AUTOMOBILES ET CAMIONNETTES

Avis/Dossier : A-147480 125927

Événement :

Un homme de 61 ans décède d'un polytraumatisme après que le véhicule dans lequel il prenait place comme passager a heurté un panneau de signalisation, sur l'autoroute 40 à Portneuf.

La conductrice a mentionné aux policiers s'être endormie au volant. L'autoroute 40, dans la région de Portneuf, n'a pas de stries sur l'accotement de droite comme certaines autoroutes.

Recommandation :

Que le ministère des Transports du Québec :

- fasse creuser des stries de roulement le long de l'accotement de droite de l'autoroute 40 dans le secteur de Portneuf, ce qui permettrait de réveiller des personnes qui s'endorment au volant de leur véhicule avant que ce dernier quitte la route. [1]

Organisation/personne visée :

Ministère des Transports du Québec

Suivi de la recommandation :

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-05-30, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Avis/Dossiers : A-149172 121819
A-149173 121820

Événement :

Une collision entre une camionnette et une automobile fait deux victimes sur la route 158 à Mirabel.

La conductrice de la camionnette a dévié de sa voie pour aboutir dans la voie inverse. Un premier véhicule a réussi de justesse à éviter la collision en se rangeant sur l'accotement. La camionnette a continué sur l'accotement et, dans une manœuvre de redressement, a percuté de plein fouet le véhicule arrivant en sens inverse, tuant les deux occupants.

La conductrice de la camionnette prenait des médicaments contre la douleur qui pouvaient causer de la somnolence. Elle connaissait les effets secondaires de ses médicaments, mais n'a jamais été mise en garde quant à la conduite automobile.

Recommandations :

Que les médecins traitants et le pharmacien de la conductrice de la camionnette :

- révisent avec elle, lors d'une rencontre, les effets secondaires des médicaments prescrits, leur potentialisation et les risques associés à la conduite automobile. [1]

Que la Société de l'assurance automobile du Québec :

- réévalue l'attribution du permis de conduire étant donné la médication prescrite. [2]

Organisations/personnes visées :

Société de l'assurance automobile du Québec
Médecins traitants
Pharmacie Jean Coutu

Suivi des recommandations :

Dr Alain Seyer

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-06-22, l'intervenant informe le coroner en chef de son intention d'appliquer la recommandation, mais d'y apporter certaines modifications.

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-07-13, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Pharmacie Jean Coutu

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-10-26, l'intervenant informe le coroner en chef de son intention d'appliquer la recommandation, mais d'y apporter certaines modifications.

Avis/Dossier : A-149262 123449

Événement :

Le conducteur d'une automobile perd la vie sur la route 138 à Grandes-Bergeronnes, lorsqu'une remorque remplie de tuyaux se détache du camion qui la tirait et percute le véhicule de la victime arrivant en sens inverse.

L'expertise mécanique effectuée sur le camion et le dispositif d'attelage démontre que c'est le bris des deux boulons qui retenaient l'anneau d'attelage du camion au timon d'attelage de la remorque qui a provoqué le détachement de la remorque. De plus, il n'y avait qu'une seule chaîne de sécurité installée sur la remorque alors que, pour le type de dispositif en place, il doit y en avoir deux.

Les statistiques du Bureau du coroner révèlent qu'au cours des dix dernières années, 16 accidents causant le décès de 19 personnes sont survenus dans des circonstances similaires.

Recommandations :

Que la Société de l'assurance automobile du Québec :

- fasse une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires de remorques et de roulottes relativement au système d'attelage et au système de sécurité, à leur bonne utilisation et à la vérification régulière de ceux-ci afin de les prémunir contre les défectuosités ou une mauvaise utilisation. [1]

Que la Sûreté du Québec et les corps de police municipaux :

- procèdent à des vérifications de routine auprès des automobilistes concernés quant au système d'attelage et au système de sécurité pour les remorques et les roulottes; [2]

- procèdent à des campagnes de vérification des véhicules qui tirent des remorques et des roulottes, du système d'attelage et du système de sécurité à l'instar des campagnes de vérification déjà faites en matière de sièges de bébés pour les véhicules automobiles. [3]

Organisations/personnes visées :

Société de l'assurance automobile du Québec
Sûreté du Québec

Corps de police municipaux
Sûreté municipale de Terrebonne
Sûreté municipale de Ste-Adèle
Sûreté municipale de Québec

Suivi des recommandations :

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-08-01, l'intervenant informe le coroner en chef de son intention d'appliquer la recommandation, mais d'y apporter certaines modifications.

Sûreté du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-08-24, l'intervenant informe le coroner en chef de son intention d'appliquer la recommandation, mais d'y apporter certaines modifications.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2005-08-24, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sûreté municipale de Ste-Adèle

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-06-17, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2005-06-17, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sûreté municipale de Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-07-15, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2005-07-15, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sûreté municipale de Terrebonne

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-06-07, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2005-06-07, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Service de police de la Ville de Montréal

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-07-25, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2005-07-25, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Avis/Dossier : A-151420 127022

Événement :

Un homme de 35 ans décède à la suite d'une embardée survenue à la sortie du pont Honoré-Mercier, à Montréal.

Avant l'accident, la victime, qui sortait d'un bar et avait une alcoolémie à 232 mg/dl, circulait à haute vitesse. De plus, l'homme discutait au téléphone cellulaire. Son véhicule, un modèle de 1985, éprouvait des problèmes, entre autres avec le chauffage et les essuie-glaces. De tous ces facteurs, le coroner indique que le plus important ayant causé la perte de maîtrise est la consommation d'alcool.

Selon le coroner, il importe de mettre l'accent sur une meilleure formation pour les propriétaires et les serveurs des établissements titulaires d'un permis d'alcool. Bien que ce secteur compte 100 000 travailleurs, seulement 1 500 d'entre eux ont, à ce jour, suivi la formation accélérée de quatre heures intitulée Action Service recommandée par Éduc-Alcool et la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et donnée par l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

Recommandations :

Que le propriétaire du Bar Ste-4 :

- s'assure que les employés de son établissement suivent la formation Action Service dans les plus brefs délais. [1]

Que la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec :

- multiplie ses efforts pour sensibiliser ses membres aux avantages de faire suivre à leurs employés cette formation; [2]

- distribue à tous ses membres un code de déontologie modèle ainsi qu'un exemple de politique interne pour susciter la réflexion et inciter les établissements à adopter de tels outils. [3]

Qu'Éduc-Alcool :

- étudie la pertinence et au besoin valide de nouveaux intervenants et instruments pour donner une formation soit traditionnelle, soit à distance, soit de type formation des formateurs. [4]

Que le ministère de la Sécurité publique :

- soumette une modification législative à la *Loi sur les permis d'alcool* (L.R.Q., chapitre P-9.1) ou à la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques* (L.R.Q., chapitre I-8.1) afin que tous les établissements s'assurent désormais que leurs employés ont suivi la formation donnée par Action Service ou un autre organisme similaire. [5]

Que la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec :

- étudie s'il y a lieu d'appliquer des sanctions au Bar Ste-4 de Sainte-Catherine; [6]

- soumette un avis au ministre sur la meilleure façon d'appliquer une réglementation visant à s'assurer que les employés d'établissements titulaires d'un permis d'alcool ont reçu une formation en service responsable. [7]

Organisations/personnes visées :

Bar Ste-4
Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec
Éduc-Alcool
Ministère de la Sécurité publique
Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

Suivi des recommandations :

Bar Ste-4

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Éduc-Alcool

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ministère de la Sécurité publique

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

Sur la recommandation numéro 6, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 7, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossiers : A-151213 122475
A-151214 122476

Événement :

Une collision entre deux véhicules sur le boulevard Marie-Victorin (route 132) à Verchères cause la mort de deux jeunes hommes.

Le conducteur de 18 ans a perdu la maîtrise de son véhicule en tentant de réintégrer sa voie après avoir effectué un dépassement sur une ligne double. Le véhicule a fait un tête-à-queue et s'est trouvé dans la voie inverse où il a été percuté par une automobile arrivant en sens inverse. Une mince couche de glace recouverte de neige rendait la chaussée très glissante.

La route 132 est très exposée aux vents en provenance du fleuve. Certains endroits sont protégés par des boisés ou des habitations alors que d'autres secteurs sont très dégagés.

Recommandations :

Que le ministère des Transports du Québec :

- installe dans ce secteur, de chaque côté de la route, un panneau de chaussée glissante sous les températures de 0 °C; [1]
- considère pour ce secteur un entretien supplémentaire en période hivernale, avec épandage d'abrasif; [2]
- favorise dans les zones dégagées la plantation de conifères en bordure de la route, du côté du fleuve, pour agir comme coupe-vent. [3]

Organisation/personne visée :

Ministère des Transports du Québec

Suivi des recommandations :

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-07-29, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il juge la recommandation non justifiée ou inapplicable.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-07-29, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2005-07-29, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il juge la recommandation non justifiée ou inapplicable.

Avis/Dossiers : A-153797 125772
A-153798 125773
A-153799 125774

Événement :

Un accident de la route fait trois morts à l'intersection du boulevard Sainte-Marguerite et de la montée Saint-Isidore, à Mercier.

Le conducteur du véhicule automobile dans lequel prenaient place les trois victimes circulait sur la montée Saint-Isidore. Il a fait son arrêt obligatoire à l'intersection en T avec le boulevard Sainte-Marguerite. Il maintenait un contact visuel pendant que, à son insu, son véhicule s'engageait lentement dans l'intersection. Au même moment, un camion lourd revenant d'une sablière est entré en collision avec le véhicule des victimes.

Le conducteur du véhicule automobile portait une botte plâtrée qui limitait les mouvements de sa cheville et de son pied, en plus de diminuer la perception de pression au niveau de la plante du pied. Il est possible qu'il n'ait pas perçu le relâchement du frein ou que, par son poids, la botte plâtrée ait appuyé sur l'accélérateur. Dans le cas présent, le conducteur avait besoin de ses deux pieds et de ses deux mains puisqu'il s'agit d'un véhicule muni d'une transmission manuelle.

Recommandations :

Que la Société de l'assurance automobile du Québec :

- rappelle aux conducteurs l'importance de ne pas conduire un véhicule muni d'une transmission manuelle lorsqu'un de leurs membres est immobilisé; [1]
- amende le *Code de la sécurité routière* pour y ajouter à l'article 34 que « la perte anatomique ou fonctionnelle d'un membre est incompatible avec la conduite de tout véhicule muni d'une transmission manuelle »; [2]
- ajoute au Guide d'évaluation de la capacité de conduire une section sur les consignes à donner en cas d'incapacité temporaire. [3]

Organisation/personne visée :

Société de l'assurance automobile du Québec

Suivi des recommandations :

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-08-04, l'intervenant informe le coroner en chef de son intention d'appliquer la recommandation, mais d'y apporter certaines modifications.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-08-04, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2005-08-04, l'intervenant informe le coroner en chef de son intention d'appliquer la recommandation, mais d'y apporter certaines modifications.

Avis/Dossiers : A-153785 125235
A-153786 125236

Événement :

Une collision entre une automobile et un orignal fait deux victimes sur l'autoroute 40 à Vaudreuil-Dorion.

Des panneaux de signalisation indiquant la présence de cervidés sont installés le long de l'autoroute. Selon les statistiques du ministère des Transports, environ 5000 collisions surviennent chaque année avec des cervidés, dont 500 avec des orignaux. À part la prudence au volant, aucun moyen efficace n'a encore été trouvé pour éviter les collisions avec ces animaux.

Recommandation :

Que le ministère des Transports du Québec :

- revoie la problématique des collisions avec des cervidés afin de trouver des moyens préventifs à la portée des usagers de la route et qu'il en fasse la promotion. [1]

Organisation/personne visée :

Ministère des Transports du Québec

Suivi de la recommandation :

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-09-08, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Avis/Dossiers : A-148532 121032
A-148533 121033
A-148534 121034

Événement:

Un accident de la route, impliquant deux automobiles et un tracteur de ferme tirant une remorque, fait trois victimes sur la route 344 à Saint-Placide.

Le conducteur d'un des véhicules a tenté d'éviter le tracteur et a heurté l'arrière de la remorque. Cet impact a provoqué un dérapage et un tonneau, avant que l'automobile percute un véhicule circulant en sens inverse, lequel a pris feu. La reconstitution de cet accident a permis de déterminer que la vitesse excessive du véhicule était le facteur dominant. Toutefois, la remorque agricole n'avait pas de réflecteurs rouges conformes aux normes requises par l'article 240.2 du *Code de la sécurité routière*. Le test de visibilité effectué sur la remorque a déterminé que le point de perception était de 90 m. Le même test effectué avec la remorque équipée de réflecteurs rouges conformes a permis de démontrer qu'il n'y aurait pas eu d'incidence sur le résultat, car le point de perception possible était seulement à 5 m plus loin. Ainsi, un véhicule circulant à une vitesse de 100 km/h serait entré en collision avec la remorque.

Un dernier test a été effectué avec la remorque équipée de feux de position standards. À plus de 150 m, les feux de position sont clairement visibles, alors qu'il est impossible de voir la remorque. Le même exercice fait à 300 m démontre que les feux de position sont toujours facilement visibles.

Un véhicule qui, par définition, est lent (<40 km/h) et qui circule sur la voie publique se doit d'être facilement visible, et ce, jour et nuit. Le *Code de la sécurité routière* précise que ces véhicules doivent être munis de simples réflecteurs rouges à l'arrière qui sont théoriquement visibles à une distance d'au moins 150 m (article 237). Or, la démonstration a permis de confirmer que l'on perçoit ce véhicule plus tardivement que ce qui est prévu dans le code. De plus, un véhicule de ferme peut

ne pas être équipé de phares avant blancs et de feux arrière rouges s'il appartient à un agriculteur au sens de l'article 16 du code. En d'autres termes, un agriculteur peut circuler sans problème sur une route lorsqu'il fait noir sans égard à la prudence la plus élémentaire.

Recommandations :

Que la Société de l'assurance automobile du Québec :

- modifie le *Code de la sécurité routière* pour que disparaisse l'actuelle exemption comme elle est définie à l'article 240.2, permettant aux véhicules de ferme de ne pas être munis de phares avant blancs et de feux arrière rouges; [1]

- s'assure que tous les véhicules circulant sur les routes du Québec sont munis de phares avant blancs et de feux arrière rouges permettant de signifier également l'intention de tourner et de s'immobiliser. [2]

Que l'Union des producteurs agricoles :

- relate les circonstances entourant cet accident aux agriculteurs, dans ses publications et les incite à modifier certaines habitudes acquises. [3]

Organisations/personnes visées :

Société de l'assurance automobile du Québec
Union des producteurs agricoles

Suivi des recommandations :

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-11-15, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-11-15, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Union des producteurs agricoles

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-146965 123831

Événement :

Un homme de 60 ans décède d'un polytraumatisme majeur après avoir perdu la maîtrise de son véhicule, sur le rang 5 à Stoke.

L'accident est survenu alors qu'une conductrice circulant sur le rang 5 reçoit un appel sur son téléphone portable. Elle diminue sa vitesse et se range à l'extrême droite du chemin de gravier. Il n'y a pas d'accotement à cet endroit et la route est en pente descendante. La victime, qui roule dans le même sens, aperçoit le véhicule à la dernière minute. Le conducteur l'évite par la gauche mais, au moment où il tente de revenir dans sa voie, il perd la maîtrise du véhicule. Le conducteur, qui n'était pas attaché, est éjecté de sa camionnette.

Recommandations :

Que la Municipalité de Stoke :

- installe sur le rang 5 des panneaux de signalisation de visibilité réduite et de limitation de vitesse. [1]

Que la Société de l'assurance automobile du Québec et les divers corps policiers du Québec :

- travaillent de concert afin de trouver le moyen de sensibiliser les automobilistes et l'ensemble des citoyens, comme passagers, à l'importance de boucler sa ceinture. [2]

Organisations/personnes visées :

Société de l'assurance automobile du Québec
Municipalité de Stoke
Sûreté du Québec
Association des directeurs de police du Québec

Suivi des recommandations :

Municipalité de Stoke

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-10-28, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Association des directeurs de police du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sûreté du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-155352 126460

Événement :

Un jeune homme de 22 ans décède d'un polytraumatisme à la suite d'un accident survenu sur l'autoroute 40 à Montréal.

Le véhicule de la victime est tombé en panne dans la voie du centre. L'homme, propriétaire d'une Honda Civic 1993, a alors actionné ses feux d'urgence puis avisé la Sûreté du Québec de sa position précaire. Dans l'instant suivant, le conducteur d'un véhicule Acura, circulant dans la voie de gauche, a décidé de changer de voie. Il a mis son clignotant avant de passer dans la voie du centre. Il n'a malheureusement pas eu le temps de freiner avant d'emboutir le véhicule en panne qui a pris feu.

Le temps chronométré qui séparait le véhicule Acura du véhicule qui le précédait était de 0,71 à 0,76 seconde. Or, la distance sécuritaire entre deux véhicules est de deux secondes selon les normes enseignées dans les écoles de conduite automobile. À plus courte distance, lors d'un changement de voie rapide, il est impossible d'éviter un accident si on se retrouve devant un véhicule immobilisé.

Par ailleurs, on ignore l'origine de l'arrêt du véhicule de la victime, mais on sait qu'il ne fonctionnait pas bien. La Honda Civic était âgée de 12 ans. Sachant que le moteur était en mauvais état et que

le véhicule a cessé de rouler sur une voie rapide de façon subite, on peut penser que l'âge du véhicule et son entretien ont joué un rôle dans son immobilisation.

Recommandations :

Que la Société de l'assurance automobile du Québec :

- mette en place un programme d'inspection obligatoire pour les véhicules âgés de 7 ans et plus qui serait demandée lors du renouvellement des immatriculations. Cette inspection serait suivie de réparations obligatoires si elles s'avéraient nécessaires ou de remisage si les réparations n'étaient pas effectuées. [1]

Que la Société de l'assurance automobile du Québec et le ministère des Transports du Québec :

- sensibilisent davantage le public par des campagnes de publicité en lien avec le danger de suivre un véhicule de trop près et insistent sur la règle de conserver une distance de deux secondes avec le véhicule précédent. [2]

Organisations/personnes visées :

Société de l'assurance automobile du Québec
Ministère des Transports du Québec

Suivi des recommandations :

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-10-28, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il juge la recommandation non justifiée ou inapplicable.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-108669 125169

Événement :

Un homme de 90 ans décède d'un polytraumatisme à la suite d'une collision avec une camionnette à l'intersection de la route 169 et de la rue Saint-Antoine, à Métabetchouan—Lac-à-la-Croix.

L'accident est survenu après que la victime s'est engagée sur la route 169 après avoir fait son arrêt obligatoire.

Recommandation :

Que le ministère des Transports du Québec :

- installe un feu de circulation à l'intersection de la route 169 et de la rue Saint-Antoine à Métabetchouan—Lac-à-la-Croix.[1]

Organisation/personne visée :

Ministère des Transports du Québec

Suivi de la recommandation :

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-09-29, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Avis/Dossier : A-152485 125008

Événement :

Un homme de 56 ans décède d'un traumatisme crânien sévère, à la suite d'un accident survenu sur la route 391, à Beaudry.

Au moment de l'accident, l'homme arrivait devant sa résidence et devait faire un virage à gauche pour s'introduire dans l'entrée. Il est frappé par une camionnette circulant en sens inverse. L'infrastructure de la route à cet endroit semble problématique, car il est difficile pour un conducteur d'avoir une vue sur une distance acceptable et, ainsi, d'anticiper ce qui pourrait arriver. Un accident mortel est d'ailleurs survenu au même endroit et de la même façon il y a 14 ans.

Par ailleurs, au moment de la construction de cette résidence, les propriétaires avaient eu la permission d'utiliser leur entrée non conforme (l'entrée ne respecte pas les distances requises pour un maximum de visibilité et de sécurité. Il semble que le ministère des Transports aurait avisé les résidants de cette demeure d'être plus prudents.

Recommandation :

Que le ministère des Transports du Québec :

- réévalue l'endroit concerné et, s'il le juge à propos, renouvelle des mises en garde pour les résidants de cette demeure. [1]

Organisation/personne visée :

Ministère des Transports du Québec

Suivi de la recommandation :

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-03-01, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Avis/Dossier : A-157109 127089

Événement :

Une collision entre deux véhicules fait une victime à l'intersection de la route 157 et du rang Saint-Louis, à Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

L'accident s'est produit alors qu'un des conducteurs effectuait un virage à gauche sur le rang Saint-Louis. Il aurait mal évalué la vitesse du véhicule de la victime arrivant en sens inverse.

Recommandations :

Que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel :

- inscrive, à l'entrée du rang Saint-Louis à la hauteur de la route 157, le nom de ce rang et s'assure qu'il est bien visible autant pour les conducteurs provenant de l'est que ceux de l'ouest. [1]

Que le ministère des Transports du Québec :

- évalue la possibilité d'installer des feux de circulation avec virage protégé pour tourner à gauche; [2]

- installe des feux de circulation pour faciliter l'engagement des véhicules sur le rang Saint-Louis. [3]

Organisations/personnes visées :

Ministère des Transports du Québec
Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Suivi des recommandations :

Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-03-14, l'intervenant informe le coroner en chef que les mesures proposées étaient déjà en place.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2005-03-14, l'intervenant informe le coroner en chef que les mesures proposées étaient déjà en place.

Avis/Dossier : A-155991 126293

Événement :

Un homme de 53 ans décède des suites d'une collision survenue un mois auparavant à l'intersection de la route 229 et du chemin Trudeau, à Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Une conductrice circule sur le chemin Trudeau. Après avoir fait son arrêt obligatoire, elle s'engage pour traverser l'intersection. Au même moment arrive une fourgonnette sur la route 229 où il n'y pas de signal d'arrêt. Le conducteur tente en vain d'éviter la collision. À la suite de l'impact, il perd la maîtrise de son véhicule et heurte de plein fouet le véhicule de la victime.

La route 229 est très passante dans le secteur de Saint-Mathieu-de-Beloeil. Les conducteurs circulant sur le chemin Trudeau doivent parfois attendre très longtemps avant de pouvoir traverser l'intersection.

Recommandation :

Que le ministère des Transports du Québec en collaboration avec la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil :

- installe des feux de circulation à l'intersection de la route 229 et du chemin Trudeau à Saint-Mathieu-de-Beloeil. [1]

Organisations/personnes visées :

Ministère des Transports du Québec
Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil

Suivi de la recommandation :

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-157703 126389

Événement :

Un jeune homme de 19 ans décède d'un polytraumatisme lors d'une collision avec un véhicule lourd sur la route 299, à Cascapédia—St-Jules.

L'accident est survenu lorsque le jeune homme, au volant d'une fourgonnette, en a perdu la maîtrise dans une courbe et a heurté le véhicule lourd arrivant en sens inverse. La collision serait due à la chaussée glacée et à l'usure des pneus de la fourgonnette.

Recommandation :

Que le ministère des Transports du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec :

- continuent d'informer la population des dangers de la route et des moyens pour éviter des accidents en encourageant, entre autres, les propriétaires de véhicule à s'assurer que les pneus sont toujours en bonne condition et en leur fournissant des trucs pour déterminer s'ils sont sécuritaires. [1]

Organisations/personnes visées :

Ministère des Transports du Québec
Société de l'assurance automobile du Québec

Suivi de la recommandation :

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-03-17, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-03-23, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Avis/Dossier : A-159838 130006

Événement :

Un homme de 79 ans décède d'un polytraumatisme lorsque son véhicule est heurté par un autobus, à l'intersection de la rue Notre-Dame et de la route 169, à Saint-Félicien.

La victime n'a pas fait son arrêt obligatoire sur la rue Notre-Dame avant de s'engager sur la route 169. Le tronçon de la route 169 où est survenu l'accident n'est ouvert que depuis le 25 juillet 2005.

Depuis ce temps, huit accidents ont fait seize blessés et un décès. Des démarches sont en cours pour faire installer un feu de circulation à cette intersection.

Recommandation :

Que le ministère des Transports du Québec :

- installe rapidement un feu de circulation à l'intersection de la rue Notre-Dame et la route 169, à Saint-Félicien. [1]

Organisation/personne visée :

Ministère des Transports du Québec

Suivi de la recommandation :

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-02-22, l'intervenant informe le coroner en chef que les mesures proposées étaient déjà en place.

Avis/Dossier : A-157810 126147

Événement :

Un homme de 33 ans décède d'un traumatisme crânien majeur lorsqu'il entre en collision avec l'arrière d'un véhicule lourd sur l'autoroute 20, à Saint-Cyrille-de-Wendover.

L'homme se dirigeait vers Montréal au volant d'une automobile. Il parlait au téléphone cellulaire. Subitement, un épais brouillard s'est installé avec de forts vents et de la poudrerie, réduisant beaucoup la visibilité et provoquant un carambolage dans la voie de droite. Un camion lourd s'est trouvé immobilisé dans la voie de gauche, obstruant la seule voie disponible. Quelques instants plus tard, le jeune homme, qui roulait trop rapidement, n'a pu freiner à temps et a embouti l'arrière du camion.

De multiples études démontrent que l'usage du téléphone cellulaire au volant est dangereux et source d'accidents. Pourtant, alors que tous les intervenants concernés s'entendent sur ce fait et alors que la population interrogée se dit largement favorable à une législation pour interdire l'utilisation du téléphone cellulaire au volant, rien n'a encore été fait au Québec pour en encadrer son utilisation pendant la conduite automobile. L'absence de données précises sur l'impact de l'utlisation du téléphone cellulaire sur les accidents de la route favorise aux yeux de certains le statu quo législatif. Le coroner est d'avis que, à l'instar de ce qui a été appliqué pour l'alcool au volant, des campagnes de sensibilisation et d'éducation demeurent nécessaires et indispensables puisque la législation seule ne peut assurer le succès de toute décision prise.

Recommandations :

Que la Société de l'assurance automobile du Québec :

- amorce les procédures afin de mener à l'adoption d'une loi interdisant l'utilisation du téléphone cellulaire au volant pour tous les conducteurs. Une politique de tolérance zéro devrait être appliquée aux groupes à risque dont les apprentis conducteurs. Les chauffeurs d'autobus et les chauffeurs de taxi devraient aussi être considérés dans ces groupes à risque. Cette interdiction du téléphone cellulaire au volant devrait toucher à la fois le modèle combiné et le modèle main libre. [1]

- prévoie des exceptions à cette loi pour les intervenants d'urgence en service (policiers, ambulanciers, pompiers, médecins); [2]

- poursuive ses campagnes de sensibilisation et d'éducation sur la vitesse excessive au volant, la conduite hivernale et l'utilisation du téléphone cellulaire au volant. [3]

Que Transports Canada :

- promeuve ou amorce, en fonction de ses compétences et de sa juridiction, les procédures afin de mener à l'adoption d'une loi interdisant l'utilisation du téléphone cellulaire au volant pour tous les conducteurs. Une politique de tolérance zéro devrait être appliquée aux groupes à risque dont les apprentis conducteurs. Cette interdiction du téléphone cellulaire au volant devrait toucher à la fois le modèle combiné et le modèle main libre. [4]

Que le ministère de la Sécurité publique :

- s'assure que la législation puisse permettre aux corps policiers d'avoir accès aux relevés de téléphonie cellulaire de tous les conducteurs en possession de leur téléphone au moment de leur implication dans des accidents de la route au Québec, et ce dans le but d'obtenir un portrait le plus précis possible du rôle du téléphone cellulaire dans la survenue des accidents. [5]

Que tous les corps policiers du Québec :

- vérifient systématiquement le relevé de téléphonie cellulaire de tous les conducteurs en possession de leur téléphone au moment de leur implication dans un accident leur étant fatal. [6]

- vérifient, en fonction des lois en vigueur ou à venir, le relevé de téléphonie cellulaire de tous les conducteurs impliqués dans des accidents de la route et ayant en leur possession leur téléphone au moment de l'accident.[7]

Que le Bureau du coroner :

- recommande, en vertu de la *Loi sur la recherche des causes et circonstances de décès*, à tous les coroners de vérifier systématiquement le relevé de téléphonie cellulaire de tous les conducteurs en possession de leur téléphone au moment de leur implication dans un accident leur étant fatal, ceci dans le but d'obtenir un portrait le plus précis possible des conséquence fatales de l'usage du téléphone cellulaire au volant au Québec. [8]

Organisations/personnes visées :

Société de l'assurance automobile du Québec
Ministère de la Sécurité publique
Corps policiers du Québec
Sûreté du Québec
Transports Canada

Suivi des recommandations :

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ministère de la Sécurité publique

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Corps policiers du Québec

Sur la recommandation numéro 6, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 7, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sûreté du Québec

Sur la recommandation numéro 8, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Transports Canada

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-157844 129212

Événement :

Un accident impliquant un véhicule automobile et une camionnette fait deux victimes sur la route 255, à Saint-Félix-de-Kingsey.

Le conducteur du camion s'est endormi au volant. Son véhicule s'est trouvé sur la voie opposée et est allé heurter le garde-fou en bordure de la route. Il semble que cet impact a réveillé son conducteur. Ce dernier a alors aperçu les phares d'un véhicule venant en sens inverse. Il a été incapable d'effectuer quelque manœuvre que ce soit pour l'éviter.

Les deux véhicules ont été inspectés et aucun défaut mécanique n'a été mis en évidence. Toutefois, les rapports d'inspection des véhicules ne comportent aucun endroit précis pour inscrire les observations concernant les coussins gonflables. Pour le coroner, il apparaît important d'obtenir des données fiables et systématiques sur l'efficacité des mécanismes de sécurité à bord des véhicules routiers lors d'accidents.

Recommandations :

Que la Sûreté du Québec :

- modifie son *Formulaire d'inspection d'un véhicule de promenade impliqué dans un accident majeur* pour y inclure un article particulier pour l'inspection des dispositifs de sécurité des véhicules, dont les coussins gonflables.[1]

Que le ministère de la Sécurité publique :

- fasse en sorte, s'il y a lieu, que tous les corps policiers du Québec modifient leur *Formulaire d'inspection d'un véhicule de promenade impliqué dans un accident majeur* pour y inclure un article pour l'inspection des dispositifs de sécurité des véhicules, dont les coussins gonflables. [2]

Que la Société de l'assurance automobile du Québec :

- inclue, dans son rapport d'accident de véhicule routier, une case pour préciser l'absence ou la présence de déploiement des coussins gonflables lors de l'inspection du véhicule par les policiers sur les lieux des accidents. [3]

Organisations/personnes visées :

Sûreté du Québec
Société de l'assurance automobile du Québec
Ministère de la Sécurité publique

Suivi des recommandations :

Sûreté du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-03-30, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-03-17, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Ministère de la Sécurité publique

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-301790 130450

Événement :

Un conducteur décède d'un polytraumatisme, à la suite d'un accident survenu sur la route Harwood à Vaudreuil-Dorion, lorsqu'il percute de plein fouet un muret de ciment.

L'homme avait un taux d'alcoolémie de 320 mg/%. Or, un conducteur sous l'emprise de l'alcool a un comportement dégradé. Selon certaines études, avec une concentration de 200 mg/%, les risques d'accident sont multipliés par 70. Ainsi, avec la concentration d'alcool trouvée chez la victime, celle-ci pouvait avoir des troubles importants de comportement et aurait même pu tomber dans un coma éthylique.

Ce que font des pays comme la Suède en matière de sécurité routière permet de croire que dans l'avenir il y aura moins de morts et de blessés en raison de l'alcool au volant. En effet, pour rendre ses routes plus sûres, ce pays doit, dès 2012, rendre obligatoire pour toutes les voitures neuves un antidémarreur avec éthylomètre. Cet appareil contraint le conducteur à souffler dans un petit appareil qui fait une analyse d'haleine et qui verrouille le contact si la concentration d'alcool dans le sang de l'automobiliste dépasse une limite programmée.

Recommandation :

Que le ministère des Transports du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec :

- encouragent les recherches et les initiatives portant sur la sécurité primaire et visant notamment à équiper les véhicules automatiques de tous les instruments nécessaires pour éviter des pertes de vie et des accidents. [1]

Organisations/personnes visées :

Ministère des Transports du Québec
Société de l'assurance automobile du Québec

Suivi de la recommandation :

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossiers : A-157919 128397
A-157920 128398

Événement :

Un accident fait deux victimes sur la route 309, à Notre-Dame-de-la-Salette, lorsqu'un conducteur ivre effectue un dépassement illégal à trop grande vitesse et perd la maîtrise de son véhicule.

Le conducteur fautif avait un taux d'alcoolémie de 170 mg/%. Malgré des sanctions de plus en plus importantes et la conscientisation sociale grandissante, un certain groupe de conducteurs récidivent. Pour le coroner, il apparaît nécessaire de revoir l'encadrement de ces conducteurs qui conduisent avec les capacités affaiblies par l'alcool. Il faut le plus possible réduire et limiter la présence de conducteurs ivres sur nos routes, particulièrement celle des récidivistes.

Recommandations :

Que le ministre des Transports :

- modifie le *Code de la sécurité routière* de façon à obliger tout conducteur condamné une seconde fois pour conduite avec facultés affaiblies à ne pouvoir conduire que des véhicules munis d'un antidémarreur relié à un ivressomètre, et ce, pour une période prolongée (de 2 à 5 ans, à la discrétion du législateur); [1]

- modifie le *Code de la sécurité routière* pour faire en sorte que, au terme de la période de conduite avec antidémarreur, il y ait obligatoirement une période prolongée (de 2 à 5 ans, à la discrétion du législateur) où la conduite n'est permise que sans alcool, soit une tolérance de 0 mg/%. [2]

Organisation/personne visée :

Ministre des Transports

Suivi des recommandations :

Ministre des Transports

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-153050 129458

Événement :

Une femme de 78 ans, circulant en quadriporteur sur le boulevard Poliquin à Sorel-Tracy, est emboutie par un véhicule automobile.

Sur ce boulevard, il n'y a aucun trottoir et l'accotement est inexistant. La femme circulait au milieu de la voie de droite. Au moment de l'accident, le temps était nuageux. Le quadriporteur était muni d'une faible lumière à l'avant et était très peu visible de l'arrière. Effectivement, il n'y avait que deux petits réflecteurs rouges et un petit fanion orange au bout d'une tige.

Recommandation :

Que l'Office des personnes handicapées du Québec :

- sensibilise les personnes handicapées utilisant des fauteuils roulants motorisés à se rendre plus visibles et, surtout, à respecter les règles de circulation en évitant d'emprunter les axes routiers principaux. [1]

Organisation/personne visée :

Office des personnes handicapées du Québec

Suivi de la recommandation :

Office des personnes handicapées du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-158392 127602

Événement :

Une jeune passagère de 19 ans décède à la suite d'une perte de contrôle avec éjection, survenue sur la voie de service de l'autoroute 440 à Laval.

Le conducteur du véhicule avait obtenu son permis de conduire récemment. Il détenait donc un permis probatoire. Ce type de permis comporte l'exigence que le détenteur ne doit pas conduire s'il a consommé de l'alcool.. C'est le régime de tolérance 0. Dans les faits, le conducteur admet avoir consommé de l'alcool dans les heures précédant l'accident. Sur les lieux, le test de détection d'alcool a démontré qu'il avait un taux de 30 mg/100 ml dans le sang.

Par ailleurs, à partir des traces laissées par le véhicule au moment de l'impact, la vitesse de celui-ci a été établie à 123 km/h selon les méthodes de calcul reconnues. L'endroit où a eu lieu l'accident est une zone où la vitesse maximale permise est de 70 km/h.

Les conditions du permis probatoire prévoient qu'un jeune conducteur, pour une durée de 2 ans, ne peut accumuler plus de 4 points de démérite et ne peut conduire s'il a consommé de l'alcool. Selon le coroner, cette période est raisonnable afin de permettre au jeune conducteur de faire ses preuves tout en acquérant de bonnes habitudes de conduite. Selon le coroner, celui qui n'a pas compris cet objectif devrait voir son permis suspendu pour une période de 2 ans pour une première suspension. Lorsqu'il bénéficierait de nouveau du privilège de conduire, la durée de ce nouveau permis devrait être multiplié par deux. Autrement dit, il devrait être soumis à un permis probatoire pour une durée de 4 ans.

Recommandations :

Que le ministre des Transports :

- modifie le *Code de la sécurité routière* afin que la première période de suspension d'un permis probatoire pour celui dont le permis de conduire est suspendu par la perte des points de démérite ou de conduite sous influence d'alcool ou de drogue soit de 2 ans et que la période de suspension soit doublée lors de chaque suspension subséquente de façon exponentielle; [1]

- modifie le *Code de la sécurité routière* afin que, à la suite d'une suspension d'un permis probatoire, le conducteur soit soumis à un permis probatoire pour une durée équivalente au double de la période où son permis a été suspendu, soit 4 ans pour une première suspension; [2]

- étudie la possibilité de restreindre la conduite durant la nuit chez les jeunes conducteurs et les personnes dont le permis fait l'objet d'une suspension par la perte des points d'inaptitude sous influence d'alcool ou de drogue lorsqu'ils retrouvent le privilège de conduire un véhicule sur nos routes; [3]

- s'assure de la plus grande visibilité des terre-pleins séparant une bretelle d'accès d'une desserte, notamment par l'ajout d'une peinture jaune ou par tout autre moyen. [4]

Que le Bureau d'Assurance du Canada :

- sensibilise ses membres à l'importance de connaître le risque à assurer lorsqu'ils assurent un véhicule, notamment la condition du véhicule et les modifications faites en cours de contrat, s'il y a lieu. [5]

Organisations/personnes visées :

Ministre des Transports
Bureau d'Assurance du Canada

Suivi des recommandations :

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Bureau d'Assurance du Canada

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-03-31, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

1.2 CAMIONS ET AUTRES VÉHICULES LOURDS

Avis/Dossier : A-152674 123334

Événement :

Un contremaître de 48 ans décède lorsque le véhicule lourd qu'il conduit fait une chute de 15 mètres à partir du chemin de halage d'une carrière, à l'Épiphanie.

La journée de l'événement, il y avait une pluie intermittente, ce qui rendait la chaussée glissante et boueuse. Les camionneurs qui transportaient des pierres concassées éprouvaient des difficultés en pente descendante. Les roues des camions bloquaient et glissaient, même si les conducteurs actionnaient l'accélérateur et le ralentisseur simultanément. Celui-ci est une composante du système de freinage dont la fonction est de maintenir une vitesse réduite en pente descendante des chemins de halage.

Ainsi, prenant place comme conducteur du camion, la victime était à montrer à un chauffeur comment utiliser le ralentisseur pour éviter que les roues bloquent. Toutefois, lorsqu'il aborde la pente descendante, le régime du moteur augmente. Il tente de ralentir en actionnant le ralentisseur et l'accélérateur simultanément. Les roues bloquent malgré la manœuvre. Le camion commence à glisser sur une distance d'environ 90 mètres, puis dérape. Il heurte des blocs utilisés comme butée en bordure du chemin de halage et chute de la falaise.

À la suite de cet accident, la Commission de la santé et de la sécurité du travail a pris des mesures et a formulé des directives à l'intention de l'employeur visé et de l'exploitant de la carrière, afin de

corriger les déficiences observées. Cependant, le coroner se demande si la présente situation est un cas d'espèce ou s'il n'y a pas d'autres sites ou opérations ailleurs au Québec où une situation semblable pourrait se produire.

Recommandations :

Que la Commission de la santé et de la sécurité du travail :

- inventorie les sites de carrières et les employeurs de travailleurs qui conduisent des camions miniers; [1]
- s'assure que l'aménagement et l'entretien des chemins de halage des sites sont conformes à la réglementation et aux règles de l'art et obtiennent les corrections, s'il y a lieu; [2]
- mène une campagne de formation et d'information sur la conduite sécuritaire des camions miniers sur les chemins de halage, auprès des travailleurs et qu'un certificat accompagne toute formation; [3]
- formule des directives sur l'usage du ralentisseur et que ces dernières soient affichées à l'intérieur de la boîte de tous les camions miniers. [4]

Organisation/personne visée :

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Suivi des recommandations :

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-08-01, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-06-10, l'intervenant informe le coroner en chef de son intention d'appliquer la recommandation, mais d'y apporter certaines modifications.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2005-06-10, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2005-06-10, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Avis/Dossier : A-150532 123991

Événement :

Un homme de 55 ans, circulant sur la route 162 à Saint-Rosaire, entre en collision avec un camion-remorque dont le conducteur était à exécuter une manœuvre de recul pour se garer dans une entrée privée.

Au moment de l'impact, le tracteur occupait la voie opposée, en direction est. Le camion-remorque se trouvait à angle dans la voie où circulait la victime. Les gyrophares, ainsi que les feux de détresse et de recul avaient été actionnés. Malgré ces précautions, un témoin précise que le camion-remorque était peu visible. Il avait plutôt l'impression que le véhicule arrivant en sens inverse avait une largeur excessive.

Recommandations :

Que la Société de l'assurance automobile du Québec révise sa réglementation pour :

- qu'en pareilles circonstances un signaleur assiste le conducteur qui exécute la manoeuvre; [1]

- qu'elle envisage la possibilité pour ces véhicules d'être munis de balises avec clignotants qui pourraient être disposés sur la route de chaque côté du véhicule, avant et pendant la manœuvre. [2]

Organisation/personne visée :

Société de l'assurance automobile du Québec

Suivi des recommandations :

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-06-17, l'intervenant informe le coroner en chef de son intention d'appliquer la recommandation, mais d'y apporter certaines modifications.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-06-17, l'intervenant informe le coroner en chef de son intention d'appliquer la recommandation, mais d'y apporter certaines modifications.

Avis/Dossier : A-155930 124574

Événement :

Un camionneur de 28 ans décède d'un polytraumatisme à la suite d'une mise en portefeuille sur l'autoroute 30, à Sainte-Julie.

L'homme circulait à contresens sur la travée est, en direction ouest, puisqu'il y avait des travaux de pavage. Les voies étaient séparées par des cônes en plastique placés à intervalles réguliers. Une conductrice, circulant en direction est, a alors amorcé un virage en U entre deux cônes. Alors qu'elle se trouve perpendiculaire à la route, elle ne voit pas le train routier qui y circule. Avec sa voie ainsi bloquée, la victime est en perte de contrôle, se trouve dans la voie inverse et entre en collision avec un poids lourd. Un incendie se déclare immédiatement entre les deux camions.

Le coroner indique que l'usage de balises espacées pour séparer les voies lors de déviation de la circulation ne constitue pas une barrière continue et infranchissable. Depuis 2000, quatre accidents mortels se sont produits sur nos autoroutes lorsqu'un véhicule a franchi cette barrière.

Recommandation :

Que le ministère des Transports du Québec

- ajoute la séparation des voies lors des travaux sur les autoroutes, à ses critères d'utilisation des barrières New Jersey. [1]

Organisation/personne visée :

Ministère des Transports du Québec

Suivi de la recommandation :

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-12-22, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

1.3 MOTOCYCLETTES

Avis/Dossier : A-151195 124275

Événement :

Un homme de 28 ans décède d'un polytraumatisme après avoir perdu la maîtrise de sa motocyclette, sur le chemin Laliberté à Saint-Élie-d'Orford.

La victime avait pris sans autorisation la motocyclette d'un ami. Cette moto, de marque Honda CBR 600, modèle sport 2003, peut atteindre une vitesse de pointe de 250 km/h. Selon des témoins de l'accident, le jeune homme circulait à très grande vitesse. L'examen de la scène démontre des "S" sur la chaussée, sur une distance de 71 m avant le dérapage sur l'accotement en gravier dont les traces s'étendent sur une distance de 85 m. Par ailleurs, les résultats des analyses toxicologiques révèlent une alcoolémie de 105 mg/100 ml.

L'accident est survenu dans une zone où la limite de vitesse est de 80 km/h. La chaussée présente des fissures et de légères dénivellations.

Recommandations :

Que la Société de l'assurance automobile du Québec, le ministère des Transports du Québec et Transports Canada :

- étudient la possibilité que les motocyclettes de type sportif dont la vitesse de pointe est supérieure à 250 km/h puissent être vendues au Québec, seulement après la mise en place d'un système limitant leur vitesse à 200 km/h. S'il y a infraction à ce règlement par le propriétaire, la moto sera saisie et le conducteur propriétaire devra suivre de nouveau son cours de conduite de motocyclette avant de pouvoir la reprendre. [1]

Que la Société de l'assurance automobile du Québec :

- permette la vente de motocyclettes de type sportif avec moteur original dont la vitesse de pointe est supérieure à 250 km/h seulement pour utilisation sur des circuits construits à cet effet. [2]

Organisations/personnes visées :

Société de l'assurance automobile du Québec
Ministère des Transports du Québec
Transports Canada

Suivi des recommandations :

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Transports Canada

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-07-15, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Avis/Dossier : A-301314 **127991**

Événement :

Un homme de 33 ans décède d'un polytraumatisme après avoir perdu la maîtrise de sa motocyclette dans une courbe et heurté le garde-fou, sur la route 329 à Morin-Heights.

La victime voyageait en compagnie de deux amis. Selon les déclarations des témoins, le trio roulait à une vitesse excessive. La victime conduisait une motocyclette de fort calibre et était peu expérimentée dans la conduite d'un tel véhicule.

Recommandation :

Que la Société de l'assurance automobile du Québec :

- prenne les mesures nécessaires pour limiter la puissance de certaines motocyclettes ou restreigne leur utilisation sur des routes ou terrains aménagés à cette fin. [1]

Organisation/personne visée :

Société de l'assurance automobile du Québec

Suivi de la recommandation :

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-12-09, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Avis/Dossier : A-157827 127843

Événement :

Un homme de 59 ans décède d'un polytraumatisme à la suite d'une perte de maîtrise de sa motocyclette sur le rang 2, à Saint-Bonaventure.

L'homme en était à sa deuxième sortie depuis l'acquisition de sa nouvelle motocyclette, deux mois auparavant. Il n'en avait pas fait depuis une quinzaine d'années et n'avait jamais suivi de cours de conduite pour ce type de véhicule.

Recommandation :

Que la Société de l'assurance automobile du Québec :

- évalue la pertinence d'exiger un cours de conduite de motocyclette ou effectue une évaluation sur route avant de délivrer un certificat d'immatriculation de motocyclette à toute personne n'ayant pas immatriculé un tel véhicule depuis plus de 10 ans. [1]

Organisation/personne visée :

Société de l'assurance automobile du Québec

Suivi de la recommandation :

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-12-08, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il juge la recommandation non justifiée ou inapplicable.

1.4 MOTONEIGES

Avis/Dossier : A-300788 126798

Événement :

Un jeune homme de 25 ans décède d'un traumatisme crânien, 13 jours après avoir perdu la maîtrise de sa motoneige sur la glace du chenal nord du fleuve, à la hauteur de Saint-Barthélémy.

Selon un témoin, la victime circulait à la vitesse maximale de sa motoneige qui, d'après le fabriquant, se situerait entre 160 km/h et 170 km/h. La perte de contrôle est donc attribuable à un excès de vitesse. Or, compte tenu que l'homme ne circulait pas sur un sentier ni sur un chemin public, la vitesse maximale à laquelle il devait circuler devait se limiter à 70 km/h, conformément à l'article 27 de la *Loi sur les véhicules hors route*.

Selon le coroner, il est malheureusement très fréquent dans l'opinion publique, ainsi que chez les motoneigistes, que lorsqu'on circule en dehors des sentiers aménagés par un club, par exemple un cours d'eau, comme dans le présent cas, il n'y a pas de limite maximale de vitesse. La motoneige est un loisir très répandu au Québec et les motoneiges peuvent atteindre des vitesses très élevées. Cette méconnaissance de la loi représente un grand danger.

Recommandation :

Que le ministère des Transports du Québec, la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et le Conseil canadien des organismes de motoneige :

- préparent et mettent en application une vaste campagne d'information publique, notamment par l'entremise de leurs sites Internet, afin de sensibiliser la population aux dispositions de la *Loi sur les véhicules hors route*, notamment sur les dispositions traitant des limites de vitesse ainsi que sur les dangers de circuler à motoneige à des vitesses excessives. [1]

Organisations/personnes visées :

Ministère des Transports du Québec
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
Conseil canadien des organismes de motoneige

Suivi de la recommandation :

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-06-08, l'intervenant informe le coroner en chef que les mesures proposées étaient déjà en place.

Fédération des clubs de motoneigistes du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-05-18, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il juge la recommandation non justifiée ou inapplicable.

Conseil canadien des organismes de motoneige

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-300651 126552

Événement :

Un motoneigiste de 38 ans décède d'une fracture cervicale à la suite d'un accident survenu dans un sentier fédéré, à Plaisance.

Alors qu'il sortait d'une légère courbe, où le sentier devient une pente descendante, la motoneige de la victime a quitté le sentier avant de tomber dans un ravin d'environ trois mètres. Les conditions étaient claires et la piste était en bon état. Toutefois, aucune signalisation n'indiquait un danger potentiel annonçant la pente descendante, située immédiatement après la courbe.

Recommandation :

Que l'Association des motoneigistes de la Vallée de la Nation :

- installe un panneau de signalisation indiquant la proximité d'une zone potentiellement dangereuse dans ce sentier. [1]

Organisation/personne visée :

Association des motoneigistes de la Vallée de la Nation

Suivi de la recommandation :

Association des motoneigistes de la Vallée de la Nation

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossiers : A-300192 126505
A-150971 122320

Événement :

La motoneige fait deux victimes, l'une à Mandeville et l'autre à Sainte-Agathe.

Les victimes étaient des touristes sans expérience dans la conduite de la motoneige. Une d'elles aurait effectué une sortie de piste dans une courbe, probablement à la suite d'une confusion entre les manettes de freinage et d'accélération. L'autre circulait à une vitesse excessive et a perdu la maîtrise de sa motoneige dans une courbe, pour heurter un arbre.

Le coroner s'interroge sur la sécurité qu'on offre aux touristes qui, sans formation prolongée ni expérience pratique, utilisent ce moyen de transport dans des conditions difficiles. Les participants doivent observer certaines règles de sécurité, mais le coroner se demande jusqu'à quel point elles sont suivies et respectées. Par ailleurs, il est d'avis qu'il pourrait également être indiqué de limiter le niveau de performance des motoneiges en location, évitant ainsi à des gens peu expérimentés d'atteindre des vitesses dangereuses.

Recommandations :

Que le ministère des Transports du Québec :

- prenne connaissance de ce rapport afin que les éléments pertinents de ce décès contribuent à la discussion lors de la consultation publique sur les véhicules hors route; [1]

- encadre étroitement les locataires de véhicules hors route (motoneige en particulier); [2]

- limite la vitesse et le pouvoir d'accélération des véhicules de location; [3]
- analyse avec les services préhospitaliers les secours d'urgence offerts aux motoneigistes en terrain éloigné. [4]

Organisation/personne visée :

Ministère des Transports du Québec

Suivi des recommandations :

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-07-27, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-07-27, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2005-07-27, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2005-07-27, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Avis/Dossier : A-152934 126833

Événement :

Un accident de motoneige fait une victime à Authier, en Abitibi-Témiscamingue.

L'homme de 44 ans circulait avec sa motoneige en bordure de la route 111 à Authier. Il n'aurait pas vu le câble d'acier qui retenait un poteau d'Hydro-Québec. Le câble a frappé le cou de la victime, causant un traumatisme cervical mortel. L'accident est survenu en début de soirée sur un chemin non éclairé.

Recommandation :

Qu' Hydro-Québec :

- installe des protège-haubans jaunes sur tous les câbles d'acier pouvant faire obstacle de manière à répondre à une norme de sécurité de la société d'État. [1]

Organisation/personne visée :

Hydro-Québec

Suivi de la recommandation :

Hydro-Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-01-26, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

1.6 BICYCLETTES

Avis/Dossier : A-159835 129265

Événement :

Un cycliste de 14 ans décède d'un polytraumatisme après avoir été heurté par une camionnette circulant dans le même sens, sur la rue Saint-Cyrille, à Normandin.

L'accident est survenu alors que la victime circulait en bordure de la route, sur un chemin non éclairé. Elle était habillée de vêtements foncés. Sa bicyclette était munie, entre autres, de réflecteurs rouges à l'arrière et dans les rayons des roues.

Recommandations :

Que la Société de l'assurance automobile du Québec :

- fasse une campagne de sensibilisation sur l'importance d'être visible lorsqu'on circule sur l'accotement d'une route, à pied ou à bicyclette;[1]
- établisse des normes pour que les bicyclettes aient un meilleur système d'éclairage. [2]

Organisation/personne visée :

Société de l'assurance automobile du Québec

Suivi des recommandations :

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-02-13, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-02-13, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Avis/Dossier : A-160157 128976

Événement :

Un garçon de 9 ans décède d'un traumatisme crânien, à la suite d'un accident de vélo survenu à l'intersection des rues Martin et Curé-Suzor, à Victoriaville.

Le jeune garçon n'a pas fait son arrêt obligatoire. Le conducteur d'une camionnette a aperçu l'enfant au dernier moment et n'a pas pu l'éviter. L'impact s'est fait à une vitesse d'environ 25 km/h. Le cycliste ne portait pas de casque protecteur.

Depuis plusieurs années, les recherches démontrent l'importance et l'efficacité du port du casque protecteur à vélo, afin de prévenir des traumatismes crâniens graves. Cette mesure de sécurité a un taux d'efficacité variant entre 40 % et 85 %. Or, à la suite de la mise en place d'une réglementation rendant le port du casque obligatoire dans certains pays, on a enregistré une forte augmentation du taux du port du casque (Australie : 75 % et Nouvelle-Zélande : 91 %). Le coroner est d'avis que le Québec devrait faire de même.

Recommandation :

Que la Société de l'assurance automobile du Québec :

- examine la pertinence de rendre le port du casque de vélo obligatoire pour tous. [1]

Organisation/personne visée :

Société de l'assurance automobile du Québec

Suivi de la recommandation :

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-02-13, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il juge la recommandation non justifiée ou inapplicable.

1.7 PIÉTONS

Avis/Dossier : A-300152 126041

Événement :

Un enfant de 6 ans est heurté mortellement par un autobus de la Société de transport de Montréal, à l'intersection des rues Sainte-Catherine et Davidson.

La collision est survenue alors que l'enfant traversait la rue Sainte-Catherine sur le feu vert et que l'autobus, circulant sur Davidson, effectuait un virage à gauche. Dans sa manoeuvre, le conducteur s'est assuré de ne pas accrocher les véhicules qui faisaient leur arrêt obligatoire sur Sainte-Catherine. Il n'a jamais vu l'enfant. Il a poursuivi sa route jusqu'à l'arrêt suivant où un témoin est venu frapper dans les portes de l'autobus pour le prévenir du drame.

Au moment de l'accident, le temps était sombre et il pleuvait beaucoup. De plus, l'enfant était vêtu de couleurs foncées.

Recommandations :

Que la Société de transport de Montréal et le Service de circulation de la Ville de Montréal :

- harmonisent le déplacement des autobus à cette intersection. [1]

Que la Direction de la santé publique du Québec :

- intensifie la publicité sur l'importance du port de vêtements clairs ou munis de parties réfléchissantes. [2]

Organisations/personnes visées :

Société de transport de Montréal
Ville de Montréal
Direction de la santé publique du Québec

Suivi des recommandations :

Société de transport de Montréal

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ville de Montréal

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Direction de la santé publique du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-08-10, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Avis/Dossier : A-154032 126948

Événement :

Une fillette de 9 ans décède d'un traumatisme crânien, alors qu'elle est heurtée par un véhicule automobile en traversant la route 138, à Portneuf-sur-Mer.

Des études pour permettre de contourner la municipalité de Portneuf-sur-Mer sont en cours, afin d'assurer aux résidants que leur milieu de vie ne sera pas traversé par une route nationale très passante. Un allègement de la circulation dans cette municipalité entraînerait moins de pollution, de nuisances sonores et améliorerait la sécurité. Finalement, il n'y a pas de trottoirs à l'endroit où est survenu l'accident.

Recommandation :

Que la Municipalité de Portneuf-sur-Mer et le ministère des Transports du Québec :

- travaillent conjointement à la concrétisation d'un projet d'amélioration de la sécurité routière pour les résidants de cette municipalité comportant l'aménagement d'avancées de trottoirs et le contournement de la municipalité pour la route nationale. [1]

Organisations/personnes visées :

Municipalité de Portneuf-sur-Mer
Ministère des Transports du Québec

Suivi de la recommandation :

Municipalité de Portneuf-sur-Mer

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-08-09, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Avis/Dossiers : A-145699 115457
A-140798 112735

Événement :

Enquête publique portant sur les décès de deux piétons heurtés par des autobus de la Société de transport de Montréal circulant dans la voie qui leur était réservée, sur le boulevard Pie-IX.

Il ressort des audiences que l'indiscipline des piétons qui traversent les rues, à l'extérieur des intersections et sur des feux rouges, est responsable de ces accidents et que la voie réservée du boulevard Pie-IX, qui a la particularité d'être médiane et à contresens de la circulation, augmente les risques de tels accidents. Certains intervenants qui ont témoigné lors de l'enquête estiment que la voie ne devrait jamais être remise en service.

Toutefois, l'analyse par la coroner de tous les éléments lus et entendus durant cette enquête l'amène à conclure autrement. Elle croit que l'on peut s'assurer de la protection de la vie humaine

en agissant sur trois éléments : la victime (le piéton), l'agent agresseur (l'autobus et son chauffeur) de même que l'environnement (le boulevard Pie-IX). En effet, bien que cette voie à contresens soit unique au Québec, on en trouve dans de nombreuses grandes villes en Europe et aux États-Unis.

Si la décision est prise de remettre en service la voie à contresens, la coroner insiste sur le fait que tout doit être mis en œuvre pour la rendre sécuritaire. Il faudra que les autorités responsables assurent une protection adéquate des usagers et, pour ce faire, des mesures devront être prises. Les partenaires devront concerter leurs actions et collaborer.

Recommandations :

Que la Ville de Montréal :

- crée un environnement urbain permettant de gérer adéquatement les conflits de circulation et surtout de penser « piétons ». [1]

Que la Société de l'assurance automobile du Québec :

- priorise pour les prochaines années des campagnes d'éducation des piétons qui viseraient tant les jeunes que le public en général. [2]

Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de même que les commissions scolaires de Montréal :

- continuent à encourager l'intégration dans les programmes scolaires d'un volet prévention et sécurité; [3]

Que le ministère des Transports du Québec :

- réfléchisse à la possibilité d'augmenter les amendes, en cas de violation, par les piétons, des dispositions du *Code de la sécurité routière*. [4]

Que, dans l'hypothèse d'une remise en service de la voie à contresens réservée aux autobus, la Ville de Montréal, l'Agence métropolitaine de transport et la Société de transport de Montréal :

- forment un comité permanent de sécurité, pour la voie réservée au boulevard Pie-IX où chaque organisation, partenaire dans l'exploitation de la voie réservée et des autobus qui y circulent, déléguerait à ses représentants l'autorité et les budgets nécessaires aux opérations et à son entretien; [5]

- mettent sur pied, avant la remise en service de la voie réservée, une importante campagne de publicité destinée aux riverains du boulevard Pie-IX mais, également, à ses utilisateurs, de façon que l'existence de la voie à contresens et que les règles de sécurité soient connues de tous; ils devront, en outre, prévoir des campagnes régulières d'information (rentrée scolaire, période des déménagements, etc.) durant l'année; ils devront s'assurer que ces campagnes atteindront une population d'origines ethniques très diversifiées et seront donc notamment faites en plusieurs langues; [6]

- prévoient une surveillance policière adéquate aux abords de la voie réservée; [7]

- réduisent la vitesse des autobus circulant sur la voie; [8]

- augmentent à 150 m la distance séparant deux autobus; [9]

- rendent disponible un guide de gestion des opérations de la voie, avant la remise en service du circuit 505 et s'assurent que des suivis réguliers de son application sont faits; [10]

- forment les chauffeurs susceptibles de circuler sur la voie réservée avant toute remise en service de celle-ci et s'assurent que la formation est reprise de façon régulière; [11]

- vérifient de nouveau la vision des chauffeurs (problèmes pouvant être causés par des autobus trop bondés ou par des abribus mal situés ou mal entretenus); [12]

- équipent les autobus circulant sur la voie réservée d'un klaxon distinct, afin que les chauffeurs puissent plus facilement éveiller l'attention des piétons; [13]

- munissent toutes les intersections de feux de piétons, avec décomptes numériques; sinon, qu'elles soient fermées aux passages pour piétons; [14]

- s'assurent que le marquage de la chaussée (y compris les macles) est prolongé à toutes les intersections et que son entretien est consigné dans un registre; [15]

- installent des clôtures infranchissables sur le terre-plein sur toute la longueur du boulevard, afin de limiter les conflits entre voitures et piétons uniquement aux intersections; [16]

- interdisent sur toute la longueur du boulevard tout virage à gauche durant les heures d'ouverture de la voie réservée. [17]

Organisations/personnes visées :

Ville de Montréal
Société de l'assurance automobile du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministère des Transports du Québec
Agence métropolitaine de transport
Société de transport de Montréal
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Suivi des recommandations :

Ville de Montréal

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 6, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 7, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 8, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 9, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 10, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 11, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 12, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 13, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 16, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 17, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-08-02, l'intervenant informe le coroner en chef de son intention d'appliquer la recommandation, mais d'y apporter certaines modifications.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2005-07-14, l'intervenant informe le coroner en chef que les mesures proposées étaient déjà en place.

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2005-08-03, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Agence métropolitaine de transport

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 6, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 7, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 8, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 9, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 10, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 11, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 12, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 13, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 16, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 17, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Société de transport de Montréal

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2005-09-07, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 6, en date du 2005-09-07, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 7, en date du 2005-09-07, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 8, en date du 2005-09-07, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 9, en date du 2005-09-07, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 10, en date du 2005-09-07, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 11, en date du 2005-09-07, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 12, en date du 2005-09-07, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 13, en date du 2005-09-07, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2005-09-07, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2005-09-07, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 16, en date du 2005-09-07, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 17, en date du 2005-09-07, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Commission scolaire de Montréal

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-155423 128727

Événement :

Une femme de 83 ans décède d'un polytraumatisme après avoir été heurtée par une camionnette, sur la route 139 à Sutton.

L'accident est survenu alors que la victime traversait la route 139 pour se rendre à sa boîte aux lettres, située du côté opposé, face à sa résidence. C'est la seule route provinciale menant à Sutton, à partir de Cowansville et de la ville de Lac-Brome. La densité de circulation est assez élevée. La vitesse permise est de 90 km/h, mais les automobilistes roulent facilement à 100-110 km/h vu le bon état de la chaussée.

Recommandations :

Que Postes Canada :

- voie à éliminer, dans la limite du possible, sur la route 139, les boîtes aux lettres situées du côté opposé aux résidences, vu la forte densité de circulation et la haute vélocité permise dans sa portion rurale. Cela peut se faire en modifiant la tournée du facteur dans ces sections ou en installant des boîtes rurales aux endroits stratégiques dans la région de Sutton. [1]

Que l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins et la Sûreté du Québec de la MRC Brome-Missisquoi :

- rappellent à leur personnel respectif que le coroner doit être avisé immédiatement à la suite d'un décès par traumatisme. [2]

Organisations/personnes visées :

Postes Canada
Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins
Sûreté du Québec de la MRC Brome-Missisquoi

Suivi des recommandations :

Postes Canada

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sûreté du Québec de la MRC Brome-Missisquoi

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-152312 124217

Événement :

Un homme de 51 ans décède d'un polytraumatisme majeur lorsqu'il est heurté par une semi-remorque, sur la route 155 à Lac-Bouchette.

L'homme en était à sa première journée comme opérateur de dépanneuse. Rendu sur la route 155 pour répondre à un appel pour un remorquage, il place la dépanneuse devant le véhicule en panne et actionne les commandes hydrauliques, placées du côté gauche de la plate-forme. Au même moment arrive une semi-remorque circulant dans le même sens. Le camionneur entend un bruit d'impact et voit, dans son rétroviseur, une masse projetée dans les airs. Il n'a jamais vu la victime.

Une formation insuffisante, une méthode de travail dangereuse et l'absence de signalisation au sol sont les principaux facteurs qui ont contribué à cet accident mortel.

Recommandations :

Que la Commission de la santé et de la sécurité du travail :

- demande aux employeurs utilisant une dépanneuse de même type que celle impliquée dans cet accident de s'assurer que leurs employés portent un dossard de sécurité; [1]

- mette en place une méthode de dépannage sécuritaire; [2]

- avise les employeurs de s'assurer des habiletés des opérateurs de dépanneuse pour déterminer les dangers et les moyens à mettre en place sur les lieux d'intervention; [3]

- voie à ce que tous les formateurs de camionneurs soulignent, dans leur programme de formation, l'importance d'être vigilant à l'approche d'un véhicule se trouvant sur l'accotement. [4]

Organisation/personne visée :

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Suivi des recommandations :

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-155433 129575

Événement :

Une femme de 81 ans décède d'un polytraumatisme lorsqu'elle est heurtée par un camion lourd, à l'intersection du boulevard Cavendish et de la rue Monkland, à Montréal.

La victime traversait le boulevard Cavendish sur le feu vert. Marchant tranquillement, elle n'a pas le temps de terminer la traversée avant que la lumière passe au rouge. Au même moment, le conducteur d'un camion arrêté au coin de Cavendish s'engage sur Monkland au feu vert et blesse mortellement la victime. Il ne s'est jamais rendu compte de l'accident.

Des travaux de réfection étant en cours sur Monkland, les camions doivent passer par le boulevard Cavendish pour se rendre au chantier. Aucun signaleur n'assure la sécurité des piétons. Par ailleurs, une inspection mécanique effectuée sur le camion a révélé de multiples défectuosités, dont quatre majeures. Toutefois, ces éléments nont pas contribué au décès.

Recommandation :

Que la Ville de Montréal, la Commission de la santé et de la sécurité du travail et le Service de police de la Ville de Montréal :

- se réunissent pour voir à la mise en place de mesures de sécurité du chantier lors de travaux effectués sur les voies publiques.[1]

Que la Société de l'assurance automobile du Québec :

- voie à s'investir davantage dans la surveillance des compagnies de transport, de sorte que, lorsqu'un camion lourd a autant de défectuosités mécaniques que celui impliqué dans ce dossier, Contrôle routier Québec ait l'obligation de mener une enquête sur la compagnie fautive, y compris son administration, et qu'elle effectue un suivi de l'inspection mécanique systématique de sa flotte de camions. [2]

Organisations/personnes visées :

Ville de Montréal
Commission de la santé et de la sécurité du travail
Service de police de la Ville de Montréal
Société de l'assurance automobile du Québec

Suivi de la recommandation :

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ville de Montréal

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Service de police de la Ville de Montréal

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-156555 126630

Événement :

Un travailleur de 58 ans décède d'un polytraumatisme alors qu'il est heurté par un rouleau compresseur, sur un chantier de construction sur l'autoroute 20, à Rivière-Beaudette.

L'apprenti opérateur du rouleau avait appris à conduire la machinerie lourde en Belgique. Il avait l'habitude de conduire une niveleuse ou un rouleau à siège fixe, mais n'avait jamais conduit ce type de rouleau à siège pivotant. L'apprenti opérateur en a perdu la maîtrise, a paniqué et a tenté de faire marche arrière. Toutefois, il a confondu les leviers de marche avant et de marche arrière parce que le siège avait pivoté.

Recommandations :

Que la Commission de la santé et de la sécurité du travail :

- fasse en sorte que les distributeurs et les locateurs de rouleaux compresseurs du Québec ajoutent un système de verrouillage de la vitesse maximale aux machines qui n'en possèdent pas déjà un; [1]

- fasse en sorte que les distributeurs et les locateurs de rouleaux compresseurs informent les utilisateurs du fonctionnement de ce système de verrouillage de vitesse maximale. [2]

Que la compagnie Dynapac, fabriquant de rouleaux compresseurs à siège pivotant :

- analyse cet événement afin de voir s'il y a possibilité d'améliorer la conception des commandes (Norme de la SAE J1814 FEB 1993). [3]

Que l'entreprise Ali Excavation inc., employeur :

- assure la formation, l'entraînement et la supervision de tous ses employés, afin qu'ils acquièrent les habiletés et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui leur est confié;[4]

- s'assure que tous les opérateurs du rouleau compresseur à siège pivotant maîtrisent bien les commandes avant de les affecter à ce poste de travail; [5]

- élabore un programme de prévention avant chaque projet. [6]

Que l'entreprise Grandmont et fils, maître d'œuvre :

- élabore un programme de prévention visant particulièrement les dangers relatifs à la présence simultanée de piétons et de machines et traite de l'organisation et de la coordination du travail entre les équipes. [7]

Organisations/personnes visées :

Commission de la santé et de la sécurité du travail
Dynapac
Ali Excavation inc.
Grandmont et fils

Suivi des recommandations :

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Dynapac

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ali Excavation inc.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 6, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Grandmont et fils

Sur la recommandation numéro 7, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossiers : A-155708 130594
A-155712 130600

Événement :

Deux accidents similaires survenus respectivement les 19 et 20 décembre 2005, impliquant des camions à déneigement vs piétons, font deux victimes, à Montréal.

Le premier est survenu à l'intersection des rues Stathcona et Sherbrooke, faisant une victime de 21 ans et un blessé grave. Le second est survenu à l'intersection des rues Maurice-Duplessis et Rodolphe-Forget, faisant une victime de 76 ans. Dans les deux cas, sur le feu vert, les piétons se sont avancés pour traverser la rue, alors qu'au même moment les camions effectuaient un virage. Dans les deux cas, les conducteurs de camions ont déclaré ne pas avoir aperçu les piétons. Pour le coroner, il existe un problème majeur de visibilité chez ces camions.

Recommandations :

Que les inspecteurs de la Société de l'assurance automobile du Québec :

- inspectent les camions à déneigement impliqués dans ces accidents; [1]
- inspectent les camions effectuant les transports de la neige à Montréal. [2]

Que la Société de l'assurance automobile du Québec :

- vérifie les champs de vision de ces camions à déneigement et apporte les correctifs, s'il y a lieu. [3]

Organisation/personne visée :

Société de l'assurance automobile du Québec

Suivi des recommandations :

Société de l'assurance automobile du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

1.8 BATEAUX ET AUTRES EMBARCATIONS NAUTIQUES

Avis/Dossier : A-151817 125517

Événement :

Une femme de 19 ans se noie après avoir subi une commotion cérébrale lors d'une descente en canot pneumatique sur la rivière Sainte-Anne, à Saint-Raymond de Portneuf.

La jeune femme faisait du camping sur le bord de la rivière avec des amis. En début de soirée, trois d'entre eux décident de descendre la rivière en canot. En raison des fortes précipitations des jours précédents, le niveau de l'eau est particulièrement élevé. Aucun ne portait de ceinture de sauvetage ni de casque protecteur. Quelques minutes après leur départ, le canot chavire. Un des jeunes voit la victime disparaître sous l'eau.

Des recherches sont entreprises, mais ce n'est que cinq jours plus tard qu'un citoyen voit un corps flotter près du débarcadère de Saint-Raymond.

Recommandation :

Que le Société de sauvetage :

- intensifie ses campagnes de publicité sur l'importance du port de la ceinture de sauvetage sur tout plan d'eau ainsi que sur l'importance du port du casque protecteur lors d'une descente en canot. [1]

Organisations/personnes visées :

Société de sauvetage
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Suivi de la recommandation :

Société de sauvetage

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-04-21, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

2. AUTRES DÉCÈS ACCIDENTELS

2.1 ACCIDENTS AVEC MACHINE

Avis/Dossier : A-152491 125013

Événement :

Un homme de 29 ans, mécanicien à la mine Doyon, à Preissac, décède d'un traumatisme crânien sévère lorsqu'il est écrasé par la plate-forme élévatrice qu'il réparait.

Le travailleur devait remplacer une pièce défectueuse dans le mécanisme de descente de la plate-forme. Comme il n'y avait aucune pièce de rechange disponible, il décide d'enlever la valve de retenue du vérin gauche pour la relier directement au circuit hydraulique. Le mécanisme ne fonctionnant toujours pas, il répète la même manœuvre du côté droit et c'est alors que la plate-forme s'effondre sur lui.

Selon l'enquête de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, une des principales causes de l'accident serait attribuable au fait que le travailleur aurait mal installé les pattes de sécurité qui soulevaient la plate-forme.

Recommandations :

Que la Commission de la santé et sécurité du travail et l'Association minière du Québec :

- recommandent aux fabricants de plates-formes élévatrices de mettre en place un système de blocage à positions multiples; [1]
- demandent aux utilisateurs de plates-formes élévatrices d'inclure dans leur programme d'entretien préventif une vérification systématique des valves de retenue aux quatre mois; [2]
- recommandent d'évaluer la pertinence de remplacer les pilotages électriques des valves de retenue par un pilotage hydraulique. [3]

Organisations/personnes visées :

Commission de la santé et de la sécurité du travail
Association minière du Québec

Suivi des recommandations :

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Association minière du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

2.2 ASPHYXIES

Avis/Dossier : A-152691 123775

Événement :

Un homme de 75 ans décède par asphyxie alimentaire à l'Hôpital Santa Cabrini.

L'homme est admis à cet hôpital à la suite d'un infarctus massif. Des consultations en cardiologie et en médecine générale sont demandées. Il a beaucoup de difficulté à s'alimenter et s'étouffe régulièrement, même si les aliments et les médicaments sont donnés en purée. On tente de lui installer une sonde de Salem pour lui administrer ses médicaments, ce qui s'avère impossible, car il n'a pas de réflexe de déglutition. Le médecin ordonne alors de ne plus rien donner à ce patient par voie orale.

Il est trouvé quelques heures plus tard en arrêt cardiorespiratoire avec des aliments dans la bouche. De la nourriture lui aurait été servie par mégarde.

Recommandation :

Que la direction des soins professionnels et la direction des soins infirmiers de l'Hôpital Santa Cabrini :

- analysent les circonstances entourant ce décès et prennent les mesures requises afin que les ordonnances médicales soient comprises, connues et respectées par tout le personnel soignant. [1]

Organisation/personne visée :

Hôpital Santa Cabrini

Suivi de la recommandation :

Hôpital Santa Cabrini

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-156261 124127

Événement :

Une femme de 61 ans, demeurant au Pavillon Fabre, décède d'une asphyxie alimentaire, à Laval.

La victime était attablée avec d'autres résidants pour le petit déjeuner. Soudainement, elle convulse et s'affaisse devant témoins. Des manœuvres de réanimation sont entreprises par le personnel jusqu'à l'arrivée des ambulanciers. Ces derniers ne perçoivent aucune obstruction alimentaire et la ventilation leur semble adéquate. Elle n'a pas de signes vitaux.

Transportée à la Cité de la santé de Laval, elle est prise en charge par l'équipe de l'urgence. L'examen des voies aériennes démontre la présence de débris alimentaires. Malgré des manœuvres de réanimation avancées, le décès est constaté.

Recommandations :

Que le Pavillon Fabre :

- révise, avec son personnel, les manoeuvres disponibles en cas d'étouffement alimentaire et s'assure qu'il connaît les techniques. [1]

Qu'Urgences-santé :

- révise les mesures prises par ses membres et y apporte les corrections nécessaires, s'il y a lieu. [2]

Organisations/personnes visées :

Pavillon Fabre
Urgences-santé

Suivi des recommandations :

Pavillon Fabre

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Urgences-santé

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-02-09, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Avis/Dossier : A-157052 124820

Événement :

Un homme de 70 ans décède d'une asphyxie alimentaire, alors qu'il était gardé en observation à l'urgence du Centre hospitalier régional de Lanaudière.

Le jour même, l'homme avait été admis pour détérioration générale de son état. À 17 h 30, on note qu'il n'accuse aucun malaise. À 18 h 10, il est trouvé cyanosé et sans pouls avec des aliments dans la cavité buccale. Entre 17 h 35 et 18 h 10, aucune note des soins infirmiers n'apparaît au dossier sur ce qui s'est passé. Cependant, ce patient était admis pour une détérioration importante de son état et il était possiblement atteint d'un cancer du larynx. Selon le coroner, un certain degré de surveillance semble pertinent et justifié pendant la période des repas, afin d'éviter qu'un bénéficiaire s'étouffe avec ses aliments.

Recommandation :

Que la Direction des soins infirmiers du Centre hospitalier régional de Lanaudière :

- révise le dossier et apporte les correctifs jugés nécessaires, notamment la procédure de surveillance des bénéficiaires durant les repas. [1]

Organisation/personne visée :

Centre hospitalier régional de Lanaudière

Suivi de la recommandation :

Centre hospitalier régional de Lanaudière

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossiers : A-151758 122144
A-151759 122145

Événement :

Une homme et une femme, âgés respectivement de 65 et 62 ans, décèdent d'asphyxie par intoxication au monoxyde de carbone, dans leur résidence de Lorraine.

La vérification du système de chauffage de la résidence (système bi-énergie avec chaudière au gaz naturel à air chaud avec conduits de chaleur ainsi qu'une thermopompe fonctionnant à l'électricité) a permis de mettre en lumière que le mauvais fonctionnement des brûleurs était attribuable à la présence d'une grande quantité de plaques de rouille qui s'étaient déposées sur ceux-ci. La même constatation a été faite en examinant la base des cinq cellules de la chambre à combustion.

Ainsi, la production d'oxyde de carbone est attribuable à une combustion incomplète causée par l'obstruction des brûleurs par des particules de rouille résultant de la délamination des surfaces des chambres à combustion. Cette situation est attribuable à deux facteurs : un manque d'entretien périodique et le fait que le serpentin de climatisation était situé en amont du générateur d'air chaud plutôt qu'en aval. Cette dernière particularité a occasionné de la corrosion.

Par ailleurs, des déficiences en ce qui concerne l'approvisionnement en air extérieur et la dépressurisation de la chambre mécanique ont fait en sorte qu'une proportion des produits de combustion toxiques s'est répandue dans la résidence durant une période prolongée et a occasionné l'intoxication des occupants.

Recommandation :

Que la Régie du bâtiment du Québec :

- modifie la loi pour rendre obligatoire l'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone conforme pour tout appareil de chauffage ayant potentiellement du monoxyde de carbone comme sous-produit de combustion. [1]

Organisation/personne visée :

Régie du bâtiment du Québec

Suivi de la recommandation :

Régie du bâtiment du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-03-09, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Avis/Dossier : A-152469 123018

Événement :

Une travailleur des Mines Agnico Eagle ltée, division Laronde, décède d'asphyxie mécanique par compression du tronc, à la suite de la chute de feuilles de grillage appuyées contre un mur.

À cette mine, les feuilles de grillage pour le fonctionnement de la boulonneuse étaient entreposées à la verticale. Pour commencer le travail, la victime devait détacher les feuilles, les prendre une à une et les accrocher sur la boulonneuse à des crochets prévus à cet effet. Pour ce faire, le travailleur devait tourner le dos à la pile de feuilles métalliques. Or, il semble que les feuilles appuyées contre le mur n'étaient pas suffisamment inclinées pour rester en position. Il est probable que le fait d'enlever la première feuille recouvrant le paquet aurait causé une instabilité pour les autres de la pile. De plus, en coupant les attaches retenant les feuilles très serrées une contre l'autre, il se peut que la victime ait déstabilisé le paquet, changeant ainsi le centre de gravité.

La Commission de la santé et de la sécurité du travail a formulé des recommandations, lesquelles ont été respectées par l'employeur, à savoir :

1) Désormais, toujours entreposer le grillage métallique à l'horizontale, à moins qu'un support spécialement conçu pour l'entreposer avec une inclinaison soit disponible;

2) Entreposer les tuyaux et autres matériaux semblables de façon sécuritaire;

3) Appliquer le programme de formation en s'assurant que tous les éléments touchant la sécurité sont compris;

4) S'assurer que tout incident est signalé et que des mesures sont prises pour éliminer le danger.

Recommandation :

Que l'Association minière du Québec :

- diffuse les recommandations de la Commission de la santé et de la sécurité du travail dans les milieux miniers du Québec. [1]

Organisation/personne visée :

Association minière du Québec

Suivi de la recommandation :

Association minière du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-159115 129721

Événement :

Un homme de 71 ans se suicide par asphyxie par compression des voies respiratoires ou du cou, à Sherbrooke.

L'homme demeurait dans une résidence pour personnes âgées autonomes. Il consultait régulièrement son médecin pour des épisodes dépressifs. Il avait appris récemment qu'il avait un cancer du poumon. Une employée, inquiète de ne pas l'avoir vu de la journée, se rend à sa chambre et le découvre allongé sur le dos, avec une chaise berçante placée sur sa tête.

Selon les statistiques du bureau du coroner, de 2000 à 2004, il y a en moyenne 125 décès par suicide par année chez les personnes de 65 ans et plus; 80 % sont des hommes.

Recommandations :

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux :

- insère dans la réglementation encadrant la certification des résidences pour personnes âgées, notamment aux articles 2.3 et 2.7, des mesures de prévention du suicide; [1]

- insère un volet concernant la prévention du suicide dans les formations données aux personnes travaillant auprès des personnes âgées. [2]

Que l'Association des résidences et CHSLD privés du Québec :

- diffuse ce rapport à ses membres; [3]

- incite ses membres à former leur personnel en matière de prévention du suicide donnée par les centres de prévention du suicide. [4]

Que la Résidence Sainte-Jeanne-d'Arc :

- forme le personnel en matière de prévention du suicide. [5]

Organisations/personnes visées :

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Résidence Sainte-Jeanne-d'Arc
Association des résidences et CHSLD privés du Québec

Suivi des recommandations :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-03-29, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-03-29, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Association des résidences et CHSLD privés du Québec

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Résidence Sainte-Jeanne-d'Arc

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

2.3 CHALEUR OU FROID EXCESSIF

Avis/Dossier : A-156159 126548

Événement :

Une femme de 81 ans en perte d'autonomie, hébergée à la Résidence Lambert de Bedford, décès d'hypothermie alors qu'elle s'est aventurée à l'extérieur, par une nuit à -30 °C.

Confuse, la victime circulait en chemise de nuit avec sa marchette dans le corridor pour se rendre au solarium et sortir à l'extérieur par la porte panique, et ce, par un froid sibérien. Elle chute dans les marches extérieures et, désorientée, elle marche dans la neige jusque derrière le solarium où elle décède d'hypothermie. Elle ne sera trouvée que 3 h 30 plus tard. Notant sa disparition, la préposée aux bénéficiaires a cherché un peu partout, mais en vain. Or, comme cette pensionnaire circulait en marchette et qu'elle ne pouvait pas se trouver aux étages supérieurs, le gros bon sens aurait exigé que la préposée s'habille et aille voir dehors. En fait, question de survie, vu les conditions climatiques, le seul endroit urgent à visiter après avoir noté la disparition était l'extérieur.

Par ailleurs, le coroner souligne l'absence de protocole de fugue, sauf communiquer rapidement avec le propriétaire. De plus, les portes n'étaient pas munies d'un système d'alarme relié à un téléavertisseur, de sorte que la préposée ignore si quelqu'un pénètre ou sort de l'édifice. De plus, le coroner trouve hasardeux qu'une seule préposée aux bénéficiaires travaille de nuit alors qu'elle est responsable d'une soixantaine de résidants, dont plusieurs sont en perte d'autonomie.

Environ un mois auparavant, la victime avait été transférée de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins de Cowansville, où elle avait été hospitalisée à la suite d'une chute survenue chez elle. Elle avait été dirigée vers cette résidence privée pour une évaluation de 42 jours. Elle pouvait ainsi reprendre des forces et elle était supervisée pour son anticoagulothérapie avec réévaluation des options d'hébergement, selon son évolution physique et mentale. L'évaluation n'était pas terminée, mais on pouvait déjà conclure que cette pensionnaire ne pouvait pas retourner vivre seule chez elle et qu'elle devait être orientée vers une résidence privée pour soins de longue durée.

Recommandations :

Que le ministère de la Santé et des Service sociaux, l'ADRLSSSS de la Montérégie, l'Association des résidences et CHSLD privés du Québec, le Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie ainsi que la Résidence Lambert, fassent en sorte que les résidences et les centres hospitaliers de soins de longue durée privés du Québec :

- munissent leurs portes menant à l'extérieur d'un système d'alarme qui serait relié à un téléavertisseur porté par le préposé ou la préposée de nuit; [1]
- aient un protocole de fugue, afin que le déroulement soit toujours identique, c'est-à-dire que, après vérification des lieux et à l'extérieur, le directeur soit immédiatement avisé et si, 30 minutes plus tard, la personne est toujours introuvable, on avise la police; [2]
- rappellent le protocole aux préposés aux bénéficiaires, avant la saison froide, vu les conséquences plus funestes d'une fugue en hiver; [3]
- emploient au moins deux préposés aux bénéficiaires durant la nuit dans les résidences hébergeant plus de 40 résidants. [4]

Organisations/personnes visées :

Ministère de la Santé et des Services sociaux
ADRLSSSS de la Montérégie
Association des résidences et CHSLD privés du Québec
Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie
Résidence Lambert

Suivi des recommandations :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-12-02, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-12-02, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2005-12-02, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2005-12-02, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

ADRLSSSS de la Montérégie

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Association des résidences et CHSLD privés du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Résidence Lambert

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-152460 124026

Événement :

Un jeune homme de 23 ans, engagé par la compagnie Paysagiste L. D. G. inc., décède d'un coup de chaleur alors qu'il tondait une pelouse par temps très chaud.

L'homme était passablement hypothéqué sur le plan médical. Il était diabétique insulinodépendant. Il avait transféré son insuline pour des hypoglycémiants oraux le matin de l'événement. Son diabète était associé à son obésité modérée. De plus, il était un schizophrène paranoïde médicamenté, mais en contrôle. Il ne travaillait que depuis six jours et c'était sa quatrième journée non consécutive de travail.

Plusieurs lacunes ont été relevées pour expliquer ce décès : le travailleur n'était pas acclimaté, il effectuait un travail pénible en ambiance chaude et il n'avait reçu ni formation ni information sur les contraintes thermiques. Ces éléments jumelés à une planification et à une organisation du travail déficientes ont contribué au décès du travailleur.

Recommandations :

Que la Commission de la santé et de la sécurité du travail fasse en sorte que toutes les compagnies exigeant un travail physique pouvant se jumeler à un milieu ambiant chaud :

- aient en leur possession une fiche médicale pour chacun de leurs employés et qu'elles les encouragent à porter des bracelets indicateurs en cas d'urgence; [1]
- possèdent un comité de santé; [2]
- aient obligatoirement une procédure écrite pour optimiser le travail sécuritaire; [3]
- disposent d'un plan d'urgence prévoyant des secouristes prêts à intervenir à tout moment dans les équipes de travail; [4]
- réunissent tous les travailleurs une fois par année, au printemps, pour les conscientiser et les informer au sujet des coups de chaleur, des premiers signes et des premiers soins à donner. [5]

Que la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec :

- remette à ses techniciens ambulanciers un dépliant chaque printemps pour une mise à jour concernant le diagnostic de coup de chaleur et les mesures simples à prendre; [6]
- s'assure que les techniciens ambulanciers ont à bord de leur véhicule un thermomètre rectal qu'ils pourraient utiliser s'ils pensent à un éventuel coup de chaleur. [7]

Que le ministère de la Santé et des Service sociaux :

- s'assure que des pancartes sont distribuées chaque printemps dans les cliniques médicales, les salles d'urgence et les CLSC, afin de sensibiliser les gens en garde aux coups de chaleur. [8]

Organisations/personnes visées :

Commission de la santé et de la sécurité du travail
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec

Suivi des recommandations :

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec

Sur la recommandation numéro 7, en date du 2006-01-20, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 6, en date du 2006-01-20, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sur la recommandation numéro 8, en date du 2006-02-06, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

2.4 CHUTES

Avis/Dossier : A-148686 118553

Événement :

Un homme de 78 ans, demeurant au CHSLD Lucille-Teasdale, pavillon J.-Henri Charbonneau, décède des suites d'une chute dans un escalier alors qu'il circulait en fauteuil roulant.

Il n'y a aucun témoin de la chute. Toutefois, le visionnement des enregistrements des caméras de surveillance a permis d'observer les allées et venues de la victime. Quelques minutes avant 18 h, le septuagénaire ouvre la porte 2 en avançant de face avec son fauteuil roulant, les pieds allongés vers l'avant sur des étriers. Il pousse ses roues, puis la caméra le perd de vue. Il est trouvé en bas des escaliers par un préposé après qu'un visiteur a demandé de l'aide parce qu'il entendait des cris provenant de la cage d'escalier. Les portes d'accès aux cages d'escalier du CHSLD sont déverrouillées entre 8 h et 18 h.

Recommandations :

Que le CHSLD Lucille-Teasdale :

- évalue le niveau de risques de chaque patient à son arrivée et mette au point un plan d'intervention; [1]
- mette en place un système de verrouillage automatique des portes et un système antifugue, et les vérifie quotidiennement; [2]
- tienne un registre des vérifications régulières du système de verrouillage des portes et du système antifugue ainsi qu'un registre portant sur l'entretien, les réparations et les incidents; [3]
- installe des affiches sur les portes de sortie afin de rappeler au personnel et aux visiteurs de redoubler de vigilance; [4]
- examine la possibilité, de concert avec le service de prévention des incendies et la Régie du bâtiment du Québec, de rendre plus sécuritaires les cages d'escalier pour leurs patients en fauteuil roulant.[5]

Organisation/personne visée :

CHSLD Lucille-Teasdale

Suivi des recommandations :

CHSLD Lucille-Teasdale

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-06-27, l'intervenant informe le coroner en chef que les mesures proposées étaient déjà en place.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-06-27, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2005-06-27, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2005-06-27, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-149243 121515

Événement :

Un homme de 52 ans décède d'un polytraumatisme à la suite du renversement de la plate-forme élévatrice sur laquelle il prenait place avec deux autres travailleurs, au chantier de l'Aluminerie Alouette à Sept-Îles.

Les travailleurs avaient fait une inspection visuelle sommaire des principales composantes de la plate-forme. Rendus à environ 12 mètres de haut, ils entendent un bruit de bris métallique. Ils décident de descendre pour trouver l'origine du bruit. Après être descendue de quelques mètres, la plate-forme bascule vers l'arrière, projetant les trois hommes au sol. Ils sont rapidement transportés au Centre hospitalier de Sept-Îles où on constate le décès de la victime.

L'accident a été causé par la rupture de la goupille centrale des ciseaux inférieurs du côté gauche alors que la goupille du côté droit était déjà rouillée et inopérante. Les patins arrière des ciseaux inférieurs sont sortis des glissières après la rupture des goupilles, faisant ainsi basculer la plate-forme.

Recommandations :

Que la Commission de la santé et de la sécurité du travail :

- sensibilise les propriétaires, les locateurs et les utilisateurs de plates-formes élévatrices afin qu'ils mettent en application la section de la norme canadienne sur l'inspection et l'entretien des plates-formes élévatrices; [1]

- transmette son rapport d'enquête à l'Association canadienne de normalisation pour qu'elle prenne connaissance de l'information relative aux déplacements latéraux acceptables à pleine expansion d'une plate-forme, des problèmes liés à l'inspection et à l'entretien des composantes internes des articulations d'une plate-forme et prenne des mesures ou fasse les ajustements et modifications jugés nécessaires. [2]

Organisations/personnes visées :

Commission de la santé et de la sécurité du travail
Association canadienne de normalisation

Suivi des recommandations :

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-06-27, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-06-27, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Avis/Dossier : A-141964 124921

Événement :

Une femme de 94 ans se déplaçant avec une marchette décède des suites d'une chute survenue au centre d'accueil Gertrude-Lafrance, à Saint-Jean-sur-Richelieu.

La victime se dirigeait vers la cafétéria. Au même moment, une employée poussant un chariot servant à distribuer les repas, heurte la marchette de la femme qui tombe sur le côté gauche, s'infligeant des blessures à l'épaule et à la hanche. On l'installe sur un fauteuil roulant et elle est reconduite à sa chambre. L'infirmière note que la jambe gauche est désaxée. Le médecin est avisé et demande le transfert de la victime à l'Hôpital du Haut-Richelieu. Les examens radiologiques révèlent, entre autres, une fracture de la base du col de la hanche gauche. En accord avec la patiente et la famille, et vu le risque opératoire, il est décidé de ne pas procéder à une chirurgie. L'état de la victime se détériore et elle décède quelques jours plus tard.

Deux miroirs (quart de boule) fixés à l'angle du plafond et du mur permettent d'avoir une vision de la circulation dans le corridor. Toutefois, la hauteur du chariot, une fois les plateaux sur les rails, nuit à une bonne visibilité. De plus, deux chariots de lingerie placés du côté droit du corridor diminuaient l'espace pour circuler, rendant les déplacements difficiles pour les résidants.

Recommandations :

Que le Centre de santé et de services sociaux du Haut-Richelieu/Rouville :

- place les deux chariots de lingerie à un endroit où ils ne nuiront pas à la circulation dans le corridor donnant accès à l'unité de vie du 2e sud; [1]
- demande au personnel de circuler dans le centre du corridor avec le chariot en prenant soin de bien regarder des deux côtés, surtout du côté de la salle communautaire d'où peut arriver un résidant, un visiteur ou un employé; [2]
- demande au personnel chargé de la manutention des chariots d'être vigilant; [3]
- sensibilise le personnel infirmier et le personnel infirmier auxiliaire aux principes de la mobilisation des résidants à la suite d'une chute; [4]
- installe un miroir demi-boule de 36 po au milieu du plafond en face de la buanderie pour améliorer le champ de vision; [5]
- installe un miroir quart de boule dans le haut du mur du corridor entre les chambres 223 et 224 pour une vue d'ensemble sur la salle communautaire d'où peuvent arriver les gens; [6]
- installe un miroir demi-boule de 36 po au plafond à l'intersection de l'unité et du corridor donnant accès à la chapelle; [7]
- soumette ce problème aux comités de gestion des risques afin de déterminer les endroits à risque dans les deux centres d'hébergement qui relèvent d'eux, et mette en place les correctifs appropriés, en fonction des priorités, dont la révision de la hauteur des chariots afin de répondre aux normes de sécurité de l'Association de santé et sécurité au travail, secteur affaires sociales (ASSTAS); [8]
- s'équipe de chariots permettant de conserver la meilleure vision possible, c'est-à-dire ne dépassant pas 140 cm; [9]
- respecte les normes de l'ASSTAS sur les chariots utilisés dans les établissements de santé. [10]

Organisation/personne visée :

Hôpital du Haut-Richelieu

Suivi des recommandations :

Centre de santé et de services sociaux du Haut-Richelieu/Rouville

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 6, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 7, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 8, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 9, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 10, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-157840 128965

Événement :

Un homme de 53 ans décède des suites d'un ou de plusieurs traumatismes à la tête, à Drummondville.

L'homme avait un problème d'alcoolisme important qui lui occasionnait des chutes fréquentes. La veille du décès, un passant aperçoit la victime manifestement en état d'ébriété faire des chutes à maintes reprises sur la voie publique. Il appelle les services d'urgence. Les ambulanciers se présentent sur les lieux et proposent de transporter la victime à l'hôpital, ce qu'elle refuse. Les ambulanciers quittent après avoir fait une évaluation sommaire et rédigé un rapport d'intervention préhospitalière. Un peu plus tard, l'homme, en tentant d'agripper la rampe de l'escalier qui mène à son logement, tombe vers l'arrière et heurte violemment le sol avec sa tête. Il se relève de lui-même et refuse l'aide de témoins qui se sont dirigés vers lui. Au cours de la nuit, un ami lui rend visite et le découvre inconscient, allongé par terre, sur le plancher de la cuisine.

Les résultats d'une tomodensitométrie cérébrale effectuée à l'Hôpital Sainte-Croix de Drummondville où la victime a été transportée ont révélé d'importants hématomes sous-duraux bilatéraux. L'état du patient n'a cessé de se détériorer, et le décès est constaté.

Recommandations :

Que les services ambulanciers Ambulances Drummond :

- sensibilisent tous les ambulanciers à l'importance d'évaluer la capacité d'une personne de prendre une décision éclairée lors de l'expression d'un refus de traitement ou de transport ambulancier. Si le refus de soins ou de transport est susceptible de causer des préjudices à la santé de la personne, la possibilité de recourir aux services policiers pour ordonner un transport forcé vers un milieu hospitalier doit être envisagée. [1]

Que la Direction des services préhospitaliers du ministère de la Santé et des Services sociaux :

- élabore un protocole d'évaluation de l'aptitude des personnes à consentir ou non à des soins ou à un transport ambulancier lors d'appels d'urgence. Ce protocole d'évaluation pourrait prendre la forme d'un questionnaire réalisé par les ambulanciers et grâce auquel un pointage pourrait être établi. Selon les résultats, suggérer un transport hospitalier sans égard à la volonté exprimée de la personne si sa santé risque d'être compromise par l'absence de soins, en recourant au besoin aux services policiers. [2]

Organisations/personnes visées :

Ambulances Drummond
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Suivi des recommandations :

Ambulances Drummond

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

2.5 ÉLECTROCUTIONS

Avis/Dossier : A-147091 116211

Événement :

Un enfant de 9 ans décède d'un arrêt cardio-respiratoire consécutif à une électrocution accidentelle, à Joliette.

En août 2002, le père de l'enfant décide de participer aux activités du Rodéo professionnel de Joliette. La journée de l'ouverture, il s'y rend accompagné de son fils et, pour l'occasion, emprunte la roulotte de son frère. À son arrivée, il localise un poteau muni d'une prise de courant, afin d'y connecter la roulotte. Il doit cependant utiliser une rallonge, car le cordon d'alimentation de la roulotte n'est pas assez long pour se rendre au poteau. Il a plu la veille, et le terrain est mouillé. La rallonge repose à terre et une partie, soit la jonction entre la rallonge et le cordon d'alimentation de la roulotte, trempe dans une flaque d'eau boueuse qui s'est formée peu à peu. L'enfant entre et sort de la roulotte à plusieurs reprises. Il ressent de petits chatouillements lorsqu'il ouvre la porte de la roulotte, chaussé de ses sandales, puis un plus grand choc. Constatant l'inconfort, il en parle à un adulte qui, bottes aux pieds, l'ouvre à son tour, sans rien ressentir. Vers 19 h 15, l'enfant, pieds nus, cette fois, veut aller à l'intérieur de la roulotte, afin de mettre ses sandales, pour assister à la première compétition. Il pose alors le pied gauche sur le marchepied de métal, en s'agrippant avec sa main droite au châssis de la roulotte, tandis que son pied droit est à terre. Il tombe d'un seul coup, sur le dos, la jambe gauche toujours sur la marche de métal.

Très rapidement, on porte secours à la jeune victime. Dans les trois minutes suivant l'événement, un médecin qui se trouve sur place pour les compétitions et deux employés de Pro-Med, compagnie qui a pour but de donner des soins médicaux et dont les services ont été retenus par le Rodéo, interviennent afin de prodiguer la réanimation cardio-respiratoire (RCR). Le 9-1-1 est avisé à 19 h 18 et l'ambulance arrive sur les lieux à 19 h 27. À 19 h 29, un premier choc, au moyen d'un moniteur défibrillateur est administré sans que l'activité cardiaque de l'enfant soit rétablie. L'ambulance part et se dirige vers le Centre hospitalier régional de Lanaudière. Après un arrêt à cet établissement, les médecins décident de transférer l'enfant à l'Hôpital Sainte-Justine compte tenu que des soins plus spécialisés sont requis. À cet endroit, on constate la présence d'un œdème

cérébral, ce qui rend le pronostic très sombre. Les lésions étant irréversibles, les traitements sont abandonnés et le décès est constaté le 16 août 2002, à 7 h 34.

Le récit des événements ne peut pas tout expliquer. Pourquoi la roulotte était-elle sous tension? Pourquoi uniquement la dernière électrisation a-t-elle provoqué la mort de ce jeune garçon? Pourquoi, malgré les interventions rapides des premiers secouristes, l'enfant n'a-t-il pas repris conscience?

Trois hypothèses permettaient d'expliquer la mise sous tension de la roulotte. Avec l'aide d'un ingénieur électrique, la coroner a retenu la dernière, soit l'inversion indirecte de polarité. La tension a pu demeurer sur le châssis de la roulotte, à cause de la présence d'un courant de fuite, puisque la connexion, entre la rallonge et le cordon d'alimentation de la roulotte, a trempé dans de l'eau sale. Puis, la tension est demeurée sur la roulotte, car la continuité des masses (CDM) du réseau était résistive. La CDM, erronément appelée ground ou mise à la terre, est une mesure de protection qui permet de retourner à sa source un courant de fuite, grâce à la présence d'un troisième conducteur si son chemin est ininterrompu.

Ensuite, pour comprendre pourquoi uniquement le dernier contact a provoqué un arrêt cardio-respiratoire, il faut savoir que l'enfant a servi de passage au courant de la roulotte, jusqu'au sol. Le point d'entrée a été sa main droite et le point de sortie son pied droit. Il aurait été exposé à des chocs d'une intensité pouvant varier de 5 à 10 milliampères (mA), ressentant alors un fourmillement, puis un inconfort plus grand. Dans ces cas, l'enfant était chaussé de ses sandales, d'abord sèches, puis mouillées. Par contre, lors du dernier contact, il aurait été exposé à un courant d'environ 100 mA, soit une intensité pouvant provoquer une fibrillation ventriculaire. Dans ce cas, il ne portait plus ses sandales et ses pieds étaient mouillés. Son corps était beaucoup moins résistant et la peau mouillée crée une situation propice à l'électrocution.

L'enfant n'a pas repris conscience, malgré la présence des premiers secouristes. Bien que la RCR ait été prodiguée efficacement, cela n'était pas suffisant. Cette technique fournit un semblant de circulation et d'oxygénation qu'on estime entre 5 % à 10 % de la circulation normale. Dans une telle situation, l'utilisation précoce (idéalement dans les trois ou quatre premières minutes) d'un défibrillateur aurait changé le pronostic. Compte tenu de son jeune âge, de son état de santé et du fait qu'il a pu recevoir la RCR en attendant l'appareil, l'enfant aurait tout simplement repris conscience après avoir reçu le choc, son cœur ayant repris son activité normale.

Ce décès accidentel aurait pu être évité de bien des manières, et un important travail de prévention devrait être entrepris.

D'abord, il faut que les normes techniques concernant la CDM soient appliquées aux installations électriques temporaires extérieures et, pour ce faire, il faut mettre au point de nouveaux outils.

Ensuite, il faut veiller à ce que les soins donnés, à la suite d'une électrocution, soient plus efficaces. Dans ce cas, l'accès à une défibrillation précoce demeure essentiel, lors d'un arrêt cardiaque (fibrillation).

Finalement, il faut accroître les connaissances des Québécois sur le danger du courant domestique. Selon les circonstances et la résistance qu'un corps peut offrir, un simple fourmillement peut se transformer en électrocution.

Recommandations :

Que la Régie du bâtiment du Québec et la Corporation des maîtres électriciens du Québec :

- fassent connaître le programme de contrôle de qualité à tous les entrepreneurs en électricité; [1]

- aident les entrepreneurs en électricité, dont Bruneau Électrique inc., à se doter d'un programme de contrôle de qualité, si ce n'est déjà fait. [2]

Que la Régie du bâtiment du Québec :

- prenne les moyens nécessaires afin d'inciter les entrepreneurs en électricité et les distributeurs privés à l'aviser de la mise en chantier d'installations électriques temporaires extérieures avant le début des travaux; [3]

- inspecte le plus grand nombre d'installations électriques temporaires extérieures pendant la période estivale; [4]

- fasse en sorte qu'à la prochaine modification (prévue pour 2006) du *Code canadien de l'électricité* l'installation d'un disjoncteur différentiel de fuite à la terre soit obligatoire pour protéger les prises de courant extérieures; [5]

- modifie le *Code canadien de l'électricité*, afin que l'installation d'un disjoncteur différentiel de fuite à la terre soit obligatoire pour protéger les prises de courant extérieures. [6]

Qu'Hydro-Québec :

- modifie ses messages de prévention, à la lumière de la présente enquête, en mettant l'accent sur les dangers de l'exposition au courant électrique domestique, lorsque la peau est mouillée. [7]

Qu'Hydro-Joliette :

- diffuse des messages de prévention à ses usagers. [8]

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux :

- examine la possibilité d'encadrer le travail des entreprises privées qui offrent des services de premiers soins. [9]

Que la Fondation des maladies du cœur:

- recense les entreprises qui offrent des services de premiers soins et les renseigne notamment sur l'utilisation du défibrillateur. [10]

Que Pro-Med :

- prenne une entente spécifique avec le directeur médical des soins préhospitaliers de la région des Laurentides concernant l'utilisation du défibrillateur. [11]

Que Bruneau électrique inc. :

- se munisse d'appareils permettant à ses employés de vérifier la présence et la qualité de la continuité des masses; [12]

- se dote d'un programme de contrôle de qualité dont les éléments pourraient être l'instauration d'une fiche de vérification (sur laquelle figure la continuité des masses) ainsi que l'accessibilité à de la formation continue; [13]

- installe uniquement des prises de courant extérieures protégées par un disjoncteur différentiel de mise à la terre. [14]

Organisations/personnes visées :

Régie du bâtiment du Québec
Corporation des maîtres électriciens du Québec
Hydro-Québec
Fondation des maladies du cœur
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Pro-Med
Bruneau électrique inc.
Hydro-Joliette

Suivi des recommandations :

Régie du bâtiment du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-08-30, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-08-30, l'intervenant informe le coroner en chef de son intention d'appliquer la recommandation, mais d'y apporter certaines modifications.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2005-08-30, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2005-08-30, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2005-08-30, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 6, en date du 2005-08-30, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Corporation des maîtres électriciens du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-01-16, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-01-16, l'intervenant informe le coroner en chef de son intention d'appliquer la recommandation, mais d'y apporter certaines modifications.

Hydro-Québec

Sur la recommandation numéro 7, en date du 2005-09-20, l'intervenant informe le coroner en chef de son intention d'appliquer la recommandation, mais d'y apporter certaines modifications.

Hydro-Joliette

Sur la recommandation numéro 8, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sur la recommandation numéro 9, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Fondation des maladies du cœur

Sur la recommandation numéro 10, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Pro-Med

Sur la recommandation numéro 11, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Bruneau électrique inc.

Sur la recommandation numéro 12, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 13, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-159108 128907

Événement :

Un homme de 71 ans décède d'une arythmie cardiaque secondaire à une électrocution, à Martinville.

L'homme bûchait du bois de chauffage sur une terre lui appartenant. L'arbre qu'il sciait est tombé sur une ligne électrique. Il a tenté de le déplacer à l'aide d'un pic à billot, et c'est à ce moment qu'il reçu une décharge électrique mortelle.

Recommandations :

Que la Fédération des producteurs de bois du Québec, en partenariat avec Hydro-Québec :

- mène une campagne de sensibilisation auprès des travailleurs forestiers des dangers liés à l'utilisation d'outils d'abattage d'arbres près des lignes électriques; [1]
- donne une formation aux travailleurs forestiers pour l'utilisation d'outils d'abattage d'arbres près des lignes électriques. [2]

Que la Fédération des producteurs de bois du Québec :

- diffuse ce rapport à ses membres en insistant sur les dangers du travail des producteurs de bois ou de leurs employés à proximité des fils électriques. [3]

Organisations/personnes visées :

Fédération des producteurs de bois du Québec
Hydro-Québec

Suivi des recommandations :

Fédération des producteurs de bois du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Hydro-Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-02-27, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2007-02-27, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

2.6 EXPLOSIONS

Avis/Dossier : A-152903 122425

Événement :

Un homme de 39 ans décède d'un traumatisme cranio-cérébral à la suite d'une explosion, à la mine Agnico Eagle, à Preissac.

L'explosion s'est produite après qu'un travailleur a déposé un bâton de dynamite dans un trou de drillage. Cette explosion a soulevé une plaque de métal qui a percuté la victime. La formation géologique du terrain peut occasionner une explosion instantanée lorsqu'elle est mise en contact avec certains types d'explosifs.

Recommandation :

Que la Commission de la santé et de la sécurité du travail :

- demande aux fabricants d'explosifs à base de nitrate d'ammonium d'indiquer sur leur fiche technique de santé et de sécurité que ces produits sont susceptibles d'entrer en réaction avec du minerai sulfuré et de causer une détonation prématurée de l'explosif. La fiche devrait également préciser les indicateurs qui permettent de déceler la présence de cette réaction et les mesures immédiates à prendre. [1]

Organisation/personne visée :

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Suivi de la recommandation :

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-154226 126407

Événement :

Une explosion dans un édifice à logements de Pointe-du-Lac fait une victime.

Les circonstances entourant ce décès ont fait l'objet d'une enquête publique. La nuit du drame, un appel est fait au 9-1-1 de la Ville de Trois-Rivières pour un incendie au restaurant Le Grand Constant, dans le rang Saint-Charles à Pointe-du-Lac. Presque au même moment, le 9-1-1 reçoit plusieurs appels signalant une panne d'électricité et un bris de transformateur sur la rue Notre-Dame, près de l'endroit où l'incendie a été signalé. Des policiers et des pompiers sont dépêchés aux deux endroits. Hydro-Québec et Gaz Métro sont avisées. Dès leur arrivée, les pompiers remarquent une forte odeur de gaz autour du restaurant. La fuite de gaz provient des entrées et de la conduite d'alimentation, ce qui a pour effet d'alimenter l'incendie. Les policiers dépêchés sur la rue Notre-Dame remarquent eux aussi une forte odeur de gaz et voient des fils électriques qui touchent le sol et provoquent des éclairs. Des poches de gaz s'échappent àes fissures du chemin et du trottoir. L'évacuation des résidants commence immédiatement.

Peu de temps après, alors que les pompiers sont toujours au Grand Constant, une première explosion se produit, suivie quelque minutes plus tard de deux autres explosions et d'un grand incendie. Sept édifices sont détruits. Les restes humains de la victime sont retrouvés dans un des logements de la rue Notre-Dame.

Recommandations :

Que la Ville de Trois-Rivières :

- procède sans délai à la séparation de son service de police de son service de protection incendie et comble les casernes actuellement desservies par des pompiers à temps partiel par des pompiers à temps plein. [1]

Que Gaz Métropolitain :

- continue de donner des cours d'intervention aux services de pompiers du Québec; [2]
- trouve un moyen plus rapide de couper l'alimentation en gaz dans un secteur donné en cas de fuite, même si on doit procéder au raccordement de tous les clients touchés par cette coupure; [3]
- examine les avantages et les désavantages de remplacer ses boîtes de rue en acier par des boîtes de plastique ou faites d'un autre matériel non conducteur ou de les protéger par un isolant non conducteur, et de placer les fils traceurs à distance de ses conduites principales et des colonnes montantes près des entrées individuelles des clients. [4]
- revoie la position des boîtes de rue par rapport aux conduites électriques. [5]

Qu'Hydro-Québec :

- forme ses employés qui interviennent sur des fuites de gaz de la même manière que les pompiers. [6]

Que la Régie du bâtiment du Québec :

- revoie sans délai et de façon péremptoire les normes qui s'appliquent aux conduites de gaz et à la position des fils traceurs. [7]

Que Gaz Métropolitain et Hydro-Québec, de concert avec le ministère de la Sécurité publique :

- sensibilisent la population à la nécessité d'aviser sans délai les bureaux régionaux de Gaz Métropolitain et d'Hydro-Québec lorsque quelque chose d'anormal se produit dans leur voisinage. [8]

Organisations/personnes visées :

Ville de Trois-Rivières
Gaz Métropolitain
Hydro-Québec
Régie du bâtiment du Québec
Ministère de la Sécurité publique

Suivi des recommandations :

Ville de Trois-Rivières

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-01-04, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Gaz Métropolitain

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 8, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Hydro-Québec

Sur la recommandation numéro 6, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 8, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Régie du bâtiment du Québec

Sur la recommandation numéro 7, en date du 2006-03-26, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Ministère de la Sécurité publique

Sur la recommandation numéro 8, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-152641 123012

Événement :

Un travailleur décède à la suite de l'explosion d'une citerne occasionnée par une surchauffe du bitume.

Le travailleur, employé de la compagnie Couvreur Verdun, a immobilisé le camion qu'il conduisait et est monté sur la citerne de bitume. Il a fermé le couvercle d'alimentation qui s'est ouvert à la suite d'une surpression ou d'une combustion de gaz. Vingt-huit secondes plus tard, alors qu'il est toujours sur le dessus de la citerne tout près du couvercle, une combustion de gaz survient, le projetant au sol.

Le bitume excédait sa température sécuritaire d'utilisation. Le travailleur est monté sur la citerne alors que des émanations en sortaient. Il ne reconnaissait vraisemblablement pas cet indice de danger. La citerne était de conception artisanale et ne tenait pas compte de la nature du produit.

Recommandations :

Que la Commission de la santé et de la sécurité du travail prenne les mesures nécessaires pour que s'appliquent les recommandations formulées par la compagnie Pyroteck Bel qui a agi à titre d'experte pour cet accident, à savoir :

- garder les thermomètres de la citerne à bitume toujours propres, visibles et facilement accessibles;
- modifier la tuyauterie pour la recirculation du bitume chaud afin qu'il ne soit pas en contact avec l'air à l'intérieur de la citerne;
- modifier la tuyauterie pour la recirculation du bitume chaud de façon qu'il y ait recirculation complète du bitume dans le réservoir de la citerne;
- installer sur le réservoir un conduit uniquement conçu pour servir d'évent, indépendant du système de recirculation du bitume et muni d'un dispositif interceptant le retour de flamme;
- installer un interrupteur de haute température pour arrêter le chauffage si le bitume atteint la valeur de température maximale. [1]

Que la compagnie Couvreur Verdun :

- informe le personnel responsable du transport et du fonctionnement des réservoirs de bitume du danger de dépasser la température limite du bitume et du danger de l'accumulation de vapeurs combustibles dans la partie supérieure du réservoir de la citerne. [2]

- informe le personnel des dangers de fumer et de produire des étincelles ou des flammes lorsqu'il est sur le réservoir. [3]

- exige que le personnel tienne un registre de la température du bitume dans la citerne. [4]

- élabore un programme de prévention et d'intervention en cas de surchauffe, d'incendie ou d'explosion du bitume. [5]

Organisations/personnes visées :

Commission de la santé et de la sécurité du travail
Couvreur Verdun

Suivi des recommandations :

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Couvreur Verdun

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

2.7 INTOXICATIONS

Avis/Dossier : A-154199 125360

Événement :

Un homme de 50 ans, détenu à l'Établissement de détention de Trois-Rivières, décède d'une dépression respiratoire par intoxication médicamenteuse.

L'examen du profil pharmacologique contenu au dossier médical de l'homme n'indiquait pas la prise de morphine et de ses dérivés ni de bromazépam. Or, l'analyse toxicologique *post mortem* a révélé la présence d'une dose fortement toxique de morphine dans le sang de la victime. Comme celle-ci était détenue depuis six mois, il est probable qu'elle s'était procuré sa dose fatale de façon illicite à l'intérieur des murs de la prison.

Même si on signale un problème d'infiltration de médicaments illicites ou de drogues dans plusieurs autres établissements carcéraux au Québec et qu'il peut s'avérer téméraire et présomptueux de prétendre vouloir éradiquer totalement et définitivement le problème, le coroner désire tout de

même formuler une recommandation à la direction de l'établissement de détention où est survenu cet événement.

Recommandation :

Que la direction de l'Établissement de détention de Trois-Rivières :

- constitue un comité *ad hoc*, ou mandate spécifiquement un comité déjà en place, comme le comité de santé et sécurité, pour étudier le phénomène de la consommation de médication illicite ou de drogue à l'intérieur des murs de l'établissement pour déterminer l'importance, les sources d'approvisionnement, et proposer des pistes de solutions au problème. [1]

Organisation/personne visée :

Établissement de détention de Trois-Rivières

Suivi de la recommandation :

Établissement de détention de Trois-Rivières

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-07-25, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Avis/Dossier : A-152086 120660

Événement :

Une femme de 26 ans, hospitalisée au Centre hospitalier universitaire de Québec - Pavillon Saint-François d'Assise, décède d'une dépression respiratoire et d'un arrêt cardiaque secondaire à une poly-intoxication médicamenteuse.

Or, deux jours avant son décès, la patiente ainsi que la personnel notent l'apparition d'une somnolence diurne. Au cours de cette journée, la patiente réclame des explications concernant des pupilles en myosis, un ralentissement, une somnolence et un sommeil profond. Malgré cette somnolence importante, elle reçoit sa Méthadone ainsi que ses doses régulières de Valium 10 mg, en plus de ses neuroleptiques.

La veille de son décès, elle reçoit la même médication. Elle est dans un état de somnolence très important le jour. Elle avise le personnel du centre hospitalier qu'elle n'aime pas être dans cet état. Au cours de la soirée, elle présente fréquemment des périodes de « nodding » mais, malgré tout, elle réclame sa médication pour dormir.

Devant les symptômes décrits dans les 48 heures précédant le décès, elle présentait des signes d'intoxication, pouvant causer une déplétion respiratoire nocturne beaucoup plus importante. La somnolence diurne est un signal d'alarme à considérer important chez ce type de patient. La Méthadone administrée en fin de journée peut aussi causer une dépression respiratoire. Ainsi, la patiente est décédée d'une déplétion respiratoire progressive causée par l'utilisation mixte de la Méthadone et du Valium.

Recommandations :

Que le directeur des services professionnels du Centre hospitalier universitaire de Québec, Pavillon Saint-François d'Assise :

- soumette le dossier au comité de l'évaluation de l'acte médical et dentaire de l'établissement; [1]

- s'assure que des mesures précises et concrètes sont prises par le département de désintoxication dans l'utilisation mixte de la Méthadone et de benzodiazépines; [2]

- s'assure que le département de désintoxication dispose d'un saturomètre adéquat pour ce type de désintoxication et qu'un protocole d'utilisation est observé. [3]

Organisation/personne visée :

Centre hospitalier universitaire de Québec, Pavillon Saint-François d'Assise

Suivi des recommandations :

Centre hospitalier universitaire de Québec, Pavillon Saint-François d'Assise

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-10-03, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-10-03, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2005-10-03, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Avis/Dossiers : A-151331 125052
A-156225 125258

Événement :

Deux détenus de l'Établissement de détention de Rivière-des-Prairies décèdent d'une polyintoxication à deux semaines d'intervalle.

Le premier avait consommé de l'héroïne et des médicaments qui ne lui avaient pas été prescrits. Il a été trouvé inconscient dans sa cellule. Le deuxième est également trouvé inanimé dans sa cellule. En plus des médicaments sur ordonnance, l'expertise toxicologique confirmait la présence de morphine et de kétamine qui sont aussi connues pour être des drogues d'abus et non prescrites.

L'Établissement de détention de Rivière-des-Prairies tente d'apporter des solutions à l'intérieur des moyens à sa disposition. Toutefois, le coroner croit que le ministère de la Sécurité publique a le devoir d'aller plus loin en généralisant les approches dans tous les milieux de détention. Selon le coroner, il apparaît socialement inacceptable que des détenus sous surveillance réussissent à se donner la mort de façon accidentelle par surconsommation de drogues en établissement surveillé.

Recommandations :

Que le ministère de la Sécurité publique :

- s'assure qu'une politique de surveillance et de contrôle des drogues (habituelles et d'abus) est mise en place dans tous les établissements de détention du Québec; [1]

- agisse promptement dans ce dossier. [2]

Organisation/personne visée :

Ministère de la Sécurité publique

Suivi des recommandations :

Ministère de la Sécurité publique

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-01-16, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Avis/Dossier : A-154240 127505

Événement :

Une femme de 66 ans, demeurant en centre d'hébergement, décède d'une dépression respiratoire secondaire à une surdose de narcotiques.

La victime demeurait depuis deux ans à la Résidence Da-Mie de Trois-Rivières. Elle avait des problèmes de santé majeurs pour lesquels elle prenait une médication. La veille du décès, elle fait une chute. L'infirmière l'examine et note que la patiente est confuse, amnésique et qu'elle présente un hématome occipital. La femme refuse d'être conduite à l'hôpital. Elle est découverte sans vie, dans son lit, le lendemain matin.

L'autopsie n'a démontré aucun dommage cérébral ni aucune hémorragie interne lié à la chute. Les résultats des analyses toxicologiques amènent le coroner à conclure que le décès est attribuable à une surdose de narcotiques.

Recommandations :

Que l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec et le Centre de santé et de services sociaux Cloutier-du Rivage :

- portent une attention particulière aux protocoles de distribution des médicaments narcotiques et dépresseurs du système nerveux central dans les résidences de leur territoire; [1]

- donnent une formation particulière et périodique au personnel infirmier et aux préposés de ces résidences, pour les familiariser aux symptômes et aux effets secondaires anoxiques liés à la prise concommitante de médication narcotique et anxiolytique, particulièrement chez les patients souffrant de maladies respiratoires. [2]

Organisations/personnes visées :

Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Centre de santé et de service sociaux Cloutier-du Rivage

Suivi des recommandations :

Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Centre de santé et de service sociaux Cloutier-du Rivage

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-03-23, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-03-23, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Avis/Dossier : A-157843 129087

Événement :

Un jeune Québécois de 21 ans en vacances au New Jersey décède d'une intoxication à l'alcool.

Le jeune homme faisait du camping à Wildwood avec des amis. Après un souper bien arrosé de bière et de boisson fortement alcoolisée, ils ont continué à consommer de généreuses quantités d'alcool. Au cours de la soirée, le jeune homme ne se sentait pas bien. Ses amis ont même dû l'accompagner aux toilettes en raison d'importantes nausées. Par la suite, ils l'ont reconduit à sa tente. Au cours de la nuit, une des filles du groupe se rend à la tente et le découvre inerte.

Recommandations :

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Régie des alcools, des courses et des jeux :

- planifient une campagne d'information et de sensibilisation auprès du grand public sur les dangers liés à l'intoxication à l'alcool en insistant sur le caractère intrinsèquement fatal de ce type d'intoxication, sans que survienne nécessairement sur la route ou à la maison un accident. Cette campagne de sensibilisation pourrait prendre la forme de : [1]

  - capsules publicitaires télévisées et radiophoniques;
  - publicités dans les médias écrits en ciblant particulièrement la population étudiante collégiale et universitaire;
  - mises en garde écrites qui pourraient être données aux clients à l'achat de tout produit alcoolisé.

  - donnent un caractère permanent à toute mesure de sensibilisation afin d'éviter l'oubli et d'atteindre la population en continuel renouvellement que représentent les adolescents et les jeunes adultes.[2]

Que la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec :

- s'inspire de la réglementation applicable aux produits du tabac pour obliger les embouteilleurs à insérer un avis dans les caisses de bière. Cet encart devrait contenir de l'information sur les dangers de la consommation excessive d'alcool, en spécifiant le risque lié à l'altération sévère de l'état d'éveil et à l'arrêt cardio-respiratoire.[3]

Organisations/personnes visées :

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

Suivi des recommandations :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-03-14, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-03-14, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

2.8 NOYADES

Avis/Dossier : A-153765 124454

Événement :

Un adolescent de 15 ans décède par noyade à la suite d'un plongeon à l'écluse n°1 du canal Soulanges, à Pointe-des-Cascades.

Les jeunes ont l'habitude d'aller sauter à cet endroit très populaire. L'écluse n°1 est la propriété du ministère des Transports du Québec. Il n'y a aucun équipement de sécurité aquatique, aucune clôture empêchant l'accès à l'écluse ni de surveillance sur les lieux. Un décès dans des circonstances similaires est survenu en juillet 1999. Le coroner avait alors recommandé d'installer des panneaux interdisant la baignade. Des panneaux sont visibles au bas de l'escalier et en haut de l'écluse n°1. De toute évidence, cette mesure dissuasive n'a pas réussi à freiner les comportements téméraires.

Recommandations :

Que le ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Pointe-des-Cascades :

- installent des panneaux interdisant l'accès à l'écluse, sous peine de sanction; [1]
- engagent un agent de sécurité afin d'assurer l'application de l'interdiction d'accès; [2]
- installent des caméras de surveillance sur les lieux de l'écluse; [3]
- érigent une haute clôture avec barbelé sur le périmètre de l'écluse; [4]
- rendent disponible un équipement de sécurité aquatique à l'écluse n°1. [5]

Organisations/personnes visées :

Ministère des Transports du Québec
Municipalité de Pointe-des-Cascades

Suivi des recommandations :

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-09-08, l'intervenant informe le coroner en chef de son intention d'appliquer la recommandation, mais d'y apporter certaines modifications.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2005-09-08, l'intervenant informe le coroner en chef de son intention d'appliquer la recommandation, mais d'y apporter certaines modifications.

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Municipalité de Pointe-des-Cascades

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-160151 128436

Événement :

Une fillette de 3 ans décède trois jours après être tombée dans la piscine hors terre de la résidence familiale, à Deauville.

La porte de la piscine avait été laissée ouverte quelques minutes alors qu'il n'y avait pas de surveillance. L'enfant est trouvée inanimée par ses parents. Le père, n'ayant pas de formation en premiers soins, tente de son mieux de pratiquer les manœuvres de réanimation. La piscine était conforme au règlement de la Ville de Sherbrooke. Toutefois, la barrière n'était pas munie d'une penture à ressort servant à la fermer et qui s'enclenche automatiquement lorsqu'on franchi la barrière.

Recommandations :

Que la Ville de Sherbrooke :

- amende son règlement concernant les modalités d'installation des piscines extérieures, afin que soit ajoutée l'obligation de munir de pentures à ressort et de loquets qui ferment et verrouillent automatiquement les portes, limitant ainsi l'accès à la piscine; [1]
- encourage la formation en premiers soins, notamment pour les propriétaires de piscines; [2]
- prenne les moyens nécessaires pour aviser et sensibiliser les propriétaires de piscines des dangers que celles-ci peuvent représenter pour les jeunes usagers et de la nécessité d'installer les dispositifs de sécurité précités; [3]

Que le ministère des Affaires municipales et des Régions et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- diffusent les normes de sécurité de base concernant l'installation de piscines à l'ensemble des municipalités du Québec; [4]

Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- prenne les moyens nécessaires pour sensibiliser les propriétaires de piscines et encourager leur formation en premiers soins. [5]

Organisations/personnes visées :

Ville de Sherbrooke
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministère des Affaires municipales et des Régions

Suivi des recommandations :

Ville de Sherbrooke

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-01-13, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-01-13, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-01-13, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Ministère des Affaires Municipales

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

2.9 ACCIDENTS MÉDICAUX OU CHIRURGICAUX

Avis/Dossier : A-150676 121778

Événement :

Une femme de 57 ans décède trois jours après avoir subi une cholécystectomie par laparoscopie, au Centre hospitalier de LaSalle, à Montréal.

La femme est décédée d'un choc hypovolémique secondaire à un méléna étendu et à une hématémèse massive, consécutifs à une ischémie entérique étendue de l'intestin grêle. Lors de la chirurgie par laparoscopie, on crée un pneumopéritoine par injection de CO^2. On maintient le pneumopéritoine à une pression constante afin de mieux espacer les organes et de pouvoir atteindre la vésicule biliaire pour son exérèse. C'est l'hypertension intra-abdominale causée par le pneumopéritoine lors de la chirurgie qui a occasionné l'ischémie entérique. Cette situation est toutefois rarissime et la qualité de l'acte chirurgical n'est pas mise en cause.

Recommandation :

Que le Collège des médecins du Québec, l'Association des anesthésiologistes du Québec, l'Association québécoise de chirurgie, la Fédération des médecins spécialistes du Québec et la direction du Centre hospitalier de LaSalle :

- revoient ce dossier. [1]

Organisations/personnes visées :

Collège des médecins du Québec
Association des anesthésiologistes du Québec
Fédération des médecins spécialistes du Québec
Centre hospitalier LaSalle
Association québécoise de chirurgie

Suivi de la recommandation :

Collège des médecins du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-07-11, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il juge la recommandation non justifiée ou inapplicable.

Association des anesthésiologistes du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-06-17, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Association québécoise de chirurgie

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Fédération des médecins spécialistes du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-09-12, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Centre hospitalier LaSalle

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossiers :

A-145662	114304
A-142997	114760
A-145690	115063
A-134749	116693
A-151647	120238

Événement :

Il s'agit de cinq enquêtes publiques portant sur des décès accidentels de personnes en perte d'autonomie, survenus dans quatre résidences privées et un CHSLD pour personnes âgées.

Au terme de ses enquêtes, la coroner déplore l'inadéquation entre les besoins et les services offerts. Dans chacun des décès, les victimes ont manqué de surveillance ou de soins adaptés à leurs besoins. Il faut comprendre que le vieillissement de la population ainsi que la volonté gouvernementale de maintenir les personnes âgées le plus longtemps possible dans leur milieu naturel ont entraîné, au cours des dernières années, une augmentation importante du nombre de ces résidences privées.

Ce développement s'est, toutefois, fait sans encadrement suffisant. En effet, la coroner souligne avoir constaté un laisser-aller dangereux à l'égard de ces personnes qui sont parmi les plus vulnérables de notre société et qui ont le droit de compter sur des soins et des services de qualité et de vivre en toute sécurité. Il y a lieu de trouver des solutions pour mieux assurer la sécurité des personnes âgées vivant en résidences privées, pour qu'on améliore les soins qui leur sont offerts et, enfin, pour que le milieu soit apte à réagir efficacement devant une détérioration de l'état de santé de ces personnes lorsqu'elles cessent d'être autonomes.

Chaque année, environ 1 100 décès de personnes âgées surviennent au Québec et font l'objet d'avis au coroner. Parmi ceux-ci, en moyenne chaque année, 18 décès concernent des personnes vivant en résidences privées. Ce sont en majorité des accidents mais aussi parfois des suicides. Or, plus de 85 000 personnes vivent dans ces résidences. On pourrait croire, en voyant ces données, que le nombre de décès violents ou dont la cause est indéterminée est infime. En réalité, on soupçonne plutôt une sous-déclaration des décès devant faire l'objet d'avis au coroner. En effet, une comparaison sommaire avec les données du ministère de la Santé et des Services sociaux permet de croire qu'environ 500 décès consécutifs à des chutes échapperaient, chaque année, aux coroners. De plus, il est probable que des cas de négligence, de mauvais soins et de surveillance inadéquate ne sont pas signalés par les intervenants.

Recommandations :

Que le ministère de la Santé et des Service sociaux :

- crée un comité multipartite ayant comme mandat d'examiner les décès des personnes âgées dont les causes ou les circonstances soulèvent des interrogations afin d'avoir un

meilleur portrait de la situation des personnes âgées et des facteurs ayant contribué à leurs décès; [1]

- s'assure que toute résidence pour personnes âgées, quel que soit le nombre de ses pensionnaires, est titulaire d'un permis d'exploitation; [2]
- s'assure que ce permis est assujetti à des normes de qualité minimales en matière de soins et de services; [3]
- s'assure que ce permis est assujetti à des normes minimales de construction rendant les installations sécuritaires; [4]
- s'assure que des inspections régulières sont faites par les autorités locales dans toutes les résidences, pour vérifier leur respect des normes relatives au bâtiment; [5]
- favorise des liens étroits entre les propriétaires de résidences privées et les centres de santé et de services sociaux; [6]
- s'assure que les propriétaires de résidences privées et les membres de leur personnel possèdent une formation minimale de préposés aux bénéficiaires; [7]
- propose une modification à la *Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux* afin que la compétence de ce dernier soit étendue aux résidences privées; [8]
- accorde aux centres de santé et de services sociaux les ressources nécessaires pour remplir adéquatement leur mandat dans toutes les résidences de leur territoire; [9]
- veille, par des contrôles plus stricts, au maintien de normes de qualité (environnement sécuritaire, soins) dans les CHSLD privés et s'assure de la présence d'un personnel qualifié. [10]

Que la Résidence de la Providence, la Villa Saint-Maxime, la Résidence Les Floralies LaSalle, la Villa Ancestrale, la Résidence du Second Bonheur ainsi que tous les autres propriétaires de résidences privées pour personnes âgées :

- s'assurent d'offrir à leurs résidants des services de qualité, en n'engagent que du personnel dûment qualifié et ayant les qualités personnelles nécessaires pour occuper de telles tâches; [11]
- s'assurent d'offrir à leurs résidants un milieu de vie sécuritaire, notamment en mettant au point des procédures d'urgence et en informant adéquatement leur personnel; [12]
- s'assurent que leurs résidants ont accès aux soins et aux services offerts par les centres de santé et de services sociaux en concluant avec ces derniers des ententes de service et de partenariat; [13]
- mettent l'accent sur le maintien et le renforcement des capacités des résidants en leur offrant des activités et en respectant le plus possible leurs habitudes de vie; [14]
- procèdent, dans la mesure de leurs moyens, à une évaluation régulière et systématique de l'autonomie de la personne âgée; [15]
- informent les familles, les médecins traitants et les autres intervenants de tout changement notable dans l'état de la personne âgée dont ils ont la charge; [16]
- remettent en question régulièrement leur capacité à prendre soin de chacun de leurs pensionnaires et orientent ceux-ci, le cas échéant, vers d'autres ressources; [17]
- cessent d'utiliser toute forme de contention physique. [18]

Que le Centre hospitalier LaSalle ainsi que tous les hôpitaux du Québec :

- élaborent, en ce qui concerne les salles d'urgence, des protocoles spécifiques aux personnes âgées (notamment pour le triage); [19]

- s'assurent que les infirmiers et infirmières d'urgence reçoivent une formation particulière en gériatrie; [20]

- procèdent à une évaluation sérieuse, par une équipe multidisciplinaire, de l'adéquation du milieu de vie dans lequel une personne en perte d'autonomie est retournée après un séjour à l'urgence ou dans un de leurs services. [21]

Que le Collège des médecins du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec :

- sensibilisent leurs membres à leur devoir de veiller au bien-être de leurs patients âgés, notamment en s'assurant que leur milieu de vie leur convient, c'est-à-dire qu'ils reçoivent les soins et les services appropriés à leur état; [22]

- sensibilisent de façon particulière leurs membres au problème des contentions dans un milieu non adapté; [23]

- s'assurent que leurs membres sont formés sur les soins à apporter aux brûlures, notamment en ce qui concerne les personnes âgées et les critères d'admission en centres spécialisés; [24]

- sensibilisent leurs membres quant au niveau de soins à donner aux personnes âgées notamment dans un contexte de demande de non-réanimation. [25]

Organisations/personnes visées :

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Résidence de la Providence
Villa Saint-Maxime
Résidence Les Floralies LaSalle
Villa Ancestrale
Résidence du Second Bonheur
Centre hospitalier LaSalle
Association des hôpitaux du Québec
Collège des médecins du Québec
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Suivi des recommandations :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-01-20, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-01-20, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-01-20, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-01-20, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-01-20, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 6, en date du 2006-01-20, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 7, en date du 2006-01-20, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 8, en date du 2006-01-20, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 9, en date du 2006-01-20, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 10, en date du 2006-01-20, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Résidence de la Providence

Sur la recommandation numéro 11, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 12, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 13, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 16, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 17, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 18, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Villa Saint-Maxime

Sur la recommandation numéro 11, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 12, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 13, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 16, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 17, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 18, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Résidence Les Floralies LaSalle

Sur la recommandation numéro 11, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 12, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 13, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 16, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 17, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 18, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Villa Ancestrale

Sur la recommandation numéro 11, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 12, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 13, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-01-26, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 16, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 17, en date du 2005-01-09, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 18, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Résidence du Second Bonheur

Sur la recommandation numéro 11, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 12, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 13, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 16, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 17, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 18, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Centre hospitalier LaSalle

Sur la recommandation numéro 19, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 20, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 21, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Association des hôpitaux du Québec

Sur la recommandation numéro 19, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 20, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 21, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Collège des médecins du Québec

Sur la recommandation numéro 22, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 23, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 24, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 25, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Sur la recommandation numéro 22, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 23, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 24, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 25, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-154730 126003

Événement :

Un homme de 21 ans, détenu à l'Établissement de détention de Québec, décède d'une broncho-aspiration secondaire à la prise de méthadone.

L'homme était incarcéré à cet établissement depuis deux semaines. La veille du décès, il accepte des mains d'une infirmière une dose de méthadone destinée à un détenu portant le même nom que lui. Dès la découverte de l'erreur, il est transféré au service de soins de santé pour observation durant 24 heures. Il est découvert sans vie le lendemain matin.

Recommandations :

Que le ministère de la Sécurité publique :

- étudie et révise de façon complète et sécuritaire le problème dans le processus d'identification des personnes incarcérées recevant de la méthadone et d'autres narcotiques; [1]
- mette en place un processus clair d'identification par la prise de photo en plus du nom et de la date de naissance; [2]
- distribue ces médicaments à l'infirmerie uniquement, que ce soit sur semaine ou en fin de semaine, de sorte que le personnel infirmier soit en contact direct avec le détenu; [3]
- s'assure que le médicament est ingurgité sur place et bien avalé; [4]
- instaure un processus d'identification clair à partir de la pharmacie jusqu'à la distribution finale lorsqu'il y a deux détenus portant le même nom; [5]
- établisse dans les plus brefs délais un cartable de procédures et protocoles divers touchant les soins infirmiers dans l'établissement; [6]
- informe les intervenants en soins de santé de tous les milieux carcéraux où de la méthadone ou des narcotiques doivent être administrés à des usagers des dangers de ces drogues pour qu'ils soient en mesure de reconnaître de potentiels signes d'intoxication. [7]

Organisation/personne visée :

Ministère de la Sécurité publique

Suivi des recommandations :

Ministère de la Sécurité publique

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-02-14, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-02-14, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-02-14, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-02-14, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-02-14, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 6, en date du 2006-02-14, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 7, en date du 2006-02-14, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Avis/Dossier : A-144545 123425

Événement :

Une femme de 56 ans décède d'embolies pulmonaires massives secondaires à une chirurgie esthétique de lipectomie et de liposuccion effectuée au Centre hospitalier Le Gardeur, à Lachenaie.

La femme avait des antécédents médicaux et chirugicaux chargés. Elle était obèse. Les examens préopératoires n'ayant rien démontré de significatif, l'interniste donne son accord pour la chirurgie. L'opération se déroule bien, et la femme reçoit son congé du chirugien plasticien avec recommandations de marcher et de bouger régulièrement les mollets 5 min/h. Avant son départ, elle revoit aussi l'interniste. Il ne fait aucune mention dans ses notes médicales d'une thromboprophylaxie périopératoire, ni de la nécessité de porter des bas élastiques à domicile.

L'évolution postopératoire s'est avérée normale les trois premiers jours. Le mari remarque cependant que le pied gauche est enflé et bleuté, la troisième journée. En fin de soirée le lendemain, alors qu'elle est dans la salle de bain, elle devient subitement dyspnéique et tombe en état de choc. Elle est transportée au Centre hospitalier du Suroît de Valleyfield où, malgré les manœuvres de réanimation intensives, on ne peut que constater le décès.

Recommandations :

Que le Collège des médecins du Québec :

- revoie ce dossier. [1]

Que la direction de l'Association des spécialistes en chirurgie plastique et esthétique du Québec :

- s'assure que l'article *Prevention of venous thromboembolism in the plastic surgery patient* paru dans la revue *Plastic Reconstructive Surgery*, qu'elle a fait parvenir à tous ses membres en décembre 2004, soit lu et relu par ces derniers. [2]

Que la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec :

- sensibilise ses membres qui pratiquent des lipossuccions aux complications thromboemboliques qui peuvent en découler si certaines règles ne sont pas respectées. [3]

Que le comité d'évaluation de l'acte médical du Centre hospitalier Le Gardeur :

- revoie ce dossier. [4]

Organisations/personnes visées :

Collège des médecins du Québec
Association des spécialistes en chirurgie plastique et esthétique du Québec
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
Centre hospitalier Le Gardeur

Suivi des recommandations :

Collège des médecins du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Association des spécialistes en chirurgie plastique et esthétique du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Centre hospitalier Le Gardeur

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

2.10 AUTRES DÉCÈS ACCIDENTELS

Avis/Dossier : A-156903 124242

Événement :

Un travailleur de Baie-Saint-Paul décède d'un traumatisme crânio-cérébral sévère, alors qu'il est heurté par le bras télescopique d'une dépanneuse, dont il est à réparer le système de freinage.

À moins qu'il ne soit retenu par une chaîne, lorsque le bras télescopique de la remorqueuse est activé après manipulation de la manette hydraulique, il chute brutalement au sol. Or, dans le cas présent, le bras téléscopique n'était pas retenu par une telle chaîne de sorte que, dès que la manette a été activée par erreur, le bras est sorti de son ancrage et est tombé subitement.

Recommandation :

Que la Commission de la santé et de la sécurité du travail :

- fasse en sorte qu'un avis soit transmis à toutes les firmes de remorquage utilisant le bras télescopique de type NRC 2500, ou analogue, les enjoignant de toujours s'assurer qu'une chaîne retient le bras télescopique lorsqu'il est levé ou baissé. Idéalement, une deuxième chaîne pourrait être mise en place afin de palier toute défectuosité de la première chaîne. [1]

Organisation/personne visée :

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Suivi de la recommandation :

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-04-27, l'intervenant informe le coroner en chef de son intention d'appliquer la recommandation, mais d'y apporter certaines modifications.

Avis/Dossiers : A-148308 118900
A-147220 118523

Événement :

Enquête publique portant sur deux décès survenus en pratiquant une activité de glisse en 2003.

Le premier décès est survenu lors d'une descente en ski alpin à la station de ski Mont-Bélu. Skieur débutant, le jeune homme a perdu l'équilibre sur une piste de ski alpin, l'a quittée et est allé percuter un arbre qui se trouvait en bordure de la piste. Le skieur allait à une vitesse supérieure à 30 km/h, dans des conditions printanières de neige collante, avec ses nouveaux skis paraboliques qu'il n'avait utilisés qu'à six occasions. Il ne portait pas de casque protecteur.

Selon le coroner, cet accident est lié à un manque d'expérience du skieur et non à sa témérité. Une meilleure connaissance des techniques de base et des particularités de ses skis paraboliques lui aurait permis de mieux réagir et de rétablir tout probablement sa course, limitant ainsi les risques d'accident. Même si le port du casque n'a pas pu empêcher son décès compte tenu de la force de l'impact, cette mesure de protection demeure essentielle à la pratique de ce sport.

Le deuxième décès est survenu lors de l'exécution d'un saut dans le parc à neige du Centre récréotouristique de Montjoye. Le jeune homme était considéré comme un surfeur intermédiaire en descente mais comme un débutant pour l'exécution de sauts dans les parcs à neige. Il a tenté d'exécuter une série de trois sauts de grande taille (type Big Air). Il a réussi le premier saut, tout en prenant beaucoup de vitesse. Il a continué pour enchaîner avec le deuxième saut, mais n'a pas ralenti sa course lors de sa manœuvre d'approche. Dans les airs, son corps a tourné. Il a été

projeté haut et loin. Il a dépassé la zone de réception, c'est-à-dire la zone qui est plus en pente, pour que le surfeur puisse glisser et amortir son saut. Il a atterri sur une inclinaison de 12°, perpendiculaire à la ligne de descente, et le côté de sa planche a mordu dans la neige. Il a été projeté tête première dans la neige, le cou replié sur sa poitrine. Il est décédé d'une dissociation craniospinale.

C'est la zone de réception du deuxième saut qui peut expliquer la sévérité des blessures du surfeur. Cette zone était trop courte et ne laissait aucune place à l'erreur; les sauts étaient à risques de blessures même pour les experts. Le décès de ce jeune homme, tout comme de nombreux traumatismes survenus dans les parcs à neige, aurait pu être évité.

Recommandations :

Que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- travaille avec le milieu à l'élaboration de normes pour les parcs à neige notamment des normes techniques sur la construction, l'aménagement et l'entretien des modules (sauts); [1]

- inspecte annuellement tous les parcs à neige et fasse cesser toutes les situations dangereuses; [2]

- se dote d'un échéancier pour réaliser les actions recommandées par le présent rapport (l'élaboration de normes techniques, la modification du guide de 2005, l'inspection des stations de ski et la réglementation, s'il y a lieu); [3]

- rende les normes obligatoires par règlement si le guide 2005 n'est pas modifié ou que sa version modifiée n'est pas appliquée par toutes les stations de ski du Québec;[4]

- crée un forum permanent (comité mixte) auquel siègeraient, notamment, les responsables du dossier ski au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'Association des stations de ski du Québec, les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Institut national de santé publique du Québec, le directeur national de la santé publique, les fédérations sportives (notamment Surf des neiges Québec), les organisations de patrouille (notamment la Patrouille sur skis Saint-Jean et la Patrouille canadienne de ski), les organismes ayant pour mandat la formation (notamment l'Alliance des moniteurs de ski du Canada, les Programmes d'enseignement sportif du Québec, l'Alliance des moniteurs de surf du Québec), des adeptes ainsi que des représentants de l'industrie. Ce comité mixte devrait avoir pour mandat de poursuivre et d'approfondir la réflexion concernant les traumatismes survenus dans les parcs à neige et sur les pistes de ski alpin ainsi que les mesures à prendre afin d'en diminuer le nombre et la sévérité;[5]

- évalue périodiquement le taux de port du casque protecteur et, devant l'éventuel constat d'un faible taux de port du casque, adopte un règlement afin de le rendre obligatoire; [6]

- veille à ce que des représentants du Québec participent au comité de la Canadian Standards Association ayant comme mandat d'élaborer une norme canadienne pour les casques.[7]

- crée un comité réunissant, notamment, des représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'Association des stations de ski du Québec, certaines stations de ski, le ministère de la Santé et des Services sociaux (Direction des soins préhospitaliers), l'Institut national de santé publique du Québec, le directeur national de la santé publique, les fédérations sportives (notamment Surf des neiges Québec), les organisations de patrouille (notamment la Patrouille sur skis Saint-Jean et la Patrouille canadienne de ski), les organismes ayant pour mandat la formation (notamment l'Alliance des moniteurs de ski du Canada, les Programmes d'enseignement sportif, l'Alliance des moniteurs de surf du Québec), afin de s'assurer de la qualité et de l'uniformité des interventions qui sont faites auprès des blessés dans des stations de ski. Le comité devrait notamment se pencher en priorité sur les sujets suivants :[8]

- comment assurer une rétroaction et une évaluation des actions des patrouilleurs lors d'accidents graves;

- comment assurer que les documents didactiques proposés par les organisations de patrouille sont conformes aux directives du Québec pour les soins préhospitaliers;

- quels renseignements devraient être communiqués au grand public concernant les mesures à prendre lors d'accidents avec blessés.

Que l'Association des stations de ski du Québec :

- amende le guide de 2005 selon les commentaires du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. [9]

Que toutes les stations de ski du Québec qui possèdent un parc à neige :

- appliquent le guide 2005 amendé; [10]

- cessent d'offrir les activités liées au parc à neige si elles ne sont pas en mesure d'appliquer le guide; [11]

- obligent minimalement le port du casque protecteur pour les enfants ayant moins de 12 ans sur les pistes et dans les parcs à neige, pour les adeptes de tous les âges dans les parcs à neige et lors de la formation;[12]

- donnent des cours de figures libres aux adeptes fréquentant les parcs à neige par des moniteurs certifiés.[13]

Que l'Association des stations de ski du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Institut national de santé publique du Québec, le directeur national de la santé publique du Québec, les fédérations sportives, les organisations de patrouille et les organismes ayant pour mandat la formation :

- participent activement au comité mixte mis en place par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui a pour mandat de poursuivre et d'approfondir la réflexion concernant les traumatismes survenus dans les parcs à neige et sur les pistes de ski alpin et les mesures à prendre afin d'en diminuer le nombre et la sévérité;[14]

- participent activement au comité mis en place par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant les secours, les premiers soins et les soins préhospitaliers.[15]

Que la National Snow Industries Association, l'Association des stations de ski du Québec, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Institut national de santé publique du Québec ainsi que le directeur national de la santé publique :

- intensifient les mesures encourageant le port du casque.[16]

Que les organisations de patrouille:

- obligent leurs membres à porter le casque afin de donner l'exemple. [17]

Que l'Alliance des moniteurs de ski du Canada, les Programmes d'enseignement sportif du Québec, l'Alliance des moniteurs de surf du Québec :

- obligent les moniteurs et leurs élèves à porter le casque.[18]

Que le groupe de suivi ministériel en traumatologie du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

- révise la directive *Prise en charge préhospitalière des traumatisés*.[19]

Que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'Association des stations de ski du Québec, les stations de ski du Québec, les fédérations sportives, les organisations de patrouille, les organismes ayant pour mandat la formation :

- continuent de faire connaître le *Code de conduite en montagne*;[20]

- élaborent, conformément à l'article 46.12 de la *Loi sur la sécurité dans les sports*, les mesures raisonnables pour assurer le respect du *Code de conduite en montagne*;[21]

- promeuvent les cours de formation sur les pistes et dans les parcs.[22]

Organisations/personnes visées :

Association des stations de ski du Québec
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Institut national de santé publique du Québec
Surf des neiges
National Snow Industries Association
Directeur national de la santé publique
Alliance des moniteurs de ski du Canada
Programmes d'enseignement sportif du Québec
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Alliance des moniteurs de surf du Québec
Patrouille canadienne de ski

Suivi des recommandations :

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 6, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 7, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 8, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 16, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 20, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 21, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 22, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Association des stations de ski du Québec

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 16, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 20, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 21, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 22, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 16, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 19, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Institut national de santé publique du Québec

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 16, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Direction de la santé publique du Québec

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 16, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Surf des neiges

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 20, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 21, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 22, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Patrouille sur skis Saint-Jean

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 17, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 20, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 21, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 22, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

National Snow Industries Association

Sur la recommandation numéro 16, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Alliance des moniteurs de ski du Canada

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 18, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 20, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 21, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 22, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Programmes d'enseignement sportif du Québec

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 18, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 20, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 21, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 22, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Alliance des moniteurs de surf du Québec

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 18, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 20, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 21, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 22, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Patrouille canadienne de ski

Sur la recommandation numéro 14, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 15, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 17, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 20, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 21, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 22, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

3. SUICIDES, HOMICIDES, INDÉTERMINÉES

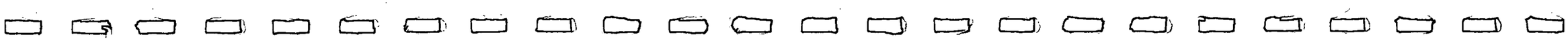

3.1 SUICIDES

Avis/Dossier : A-152695 123778

Événement :

Une femme dépressive de 68 ans se suicide par intoxication médicamenteuse dans sa résidence de Saint-Jérôme.

La victime n'a pas réussi à surmonter un deuil qu'elle vivait depuis six mois. Même si elle était suivie en psychiatrie, cet événement indique que le désir d'attenter à ses jours l'a emporté sur l'aide et le soutien thérapeutique. Le coroner est d'avis que l'accessibilité à une certaine quantité de médicaments, chez un patient qui manifeste des idéations suicidaires, devrait faire l'objet d'une réflexion. Bien que l'on restreigne l'accessibilité aux médicaments, cette mesure ne fera pas nécessairement échec au plan suicidaire. Cependant, l'expérience démontre qu'en restreignant l'accès à des moyens ou en rendant l'exécution du plan plus difficile, on peut obtenir certains résultats positifs.

Recommandation :

Que le CLSC Arthur-Buies :

- fasse en sorte que son équipe médicale revoie ses modalités de prescription de médicaments d'ordonnance chez un patient entretenant des idéations suicidaires. [1]

Organisation/personne visée :

CLSC Arthur-Buies

Suivi de la recommandation :

CLSC Arthur-Buies

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-155926 124472

Événement :

Un jeune homme de 16 ans se suicide par pendaison, au Centre jeunesse Le Phare de Saint-Hyacinthe.

À la suite de la découverte de la victime par l'éducateur, il s'est ensuivi un chaos dans la prise en charge et les soins prodigués. L'éducateur, titulaire d'un certificat de secourisme en milieu de travail, a paniqué et a laissé le jeune homme seul alors qu'il était inconscient, le temps de demander à une consoeur d'appeler les agents de sécurité, puisque ce sont eux qui ont la responsabilité de prodiguer les premiers soins. Toutefois, ni l'un ni l'autre n'est qualifié en secourisme. Devant l'état d'inconscience de la victime et sans s'informer de la situation, un agent demande au préposé à l'accueil de composer le 9-1-1. Selon l'information donnée aux ambulanciers, la victime est inconsciente, son pouls est faible et elle a de la difficulté à respirer; on ne précise toutefois pas qu'il y a eu pendaison. Les ambulanciers croient alors à une crise d'hyperventilation. Ce n'est qu'à leur arrivée qu'ils apprennent qu'il s'agit d'une pendaison. Ils entreprennent les manœuvres de réanimation mais, comme ils n'ont pas avec eux le matériel pour faire face à cette situation, ils demandent une seconde ambulance.

Le coroner déplore que les centres jeunesse confient en sous-traitance à une agence de sécurité, qui n'a pas à répondre de ses actes devant le public, la mission de prodiguer les premiers soins et

d'entreprendre les manœuvres de réanimation auprès des jeunes, sans l'obligation de fournir du personnel compétent en tout temps. Selon le coroner, trois correctifs devraient être apportés; ils doivent viser à prévenir la perte de sang-froid lors de situations d'urgence, éviter le flou et l'inexactitude lors de la transmission de l'information et corriger les lacunes en matériels de premiers soins.

Recommandation :

Que le ministère de la Santé et des Service sociaux :

- prenne les dispositions nécessaires pour la mise en place des correctifs appropriés pour éviter pareille situation dans le futur. [1]

Organisation/personne visée :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Suivi de la recommandation :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-151041 126572

Événement :

Un homme de 72 ans se suicide en se jetant devant un wagon, à la station de métro Sauvé.

L'homme souffrait d'anxiété liée à des problèmes de santé. Il bénéficiait d'un suivi à domicile de la clinique externe de psychiatrie. Il était inscrit à un service d'appel quotidien, et un séjour en hébergement était envisagé. Le jour de son décès, l'homme avait rencontré son infirmière qui lui avait annoncé qu'elle espacerait ses visites. Par ailleurs, bien qu'elle ait vu une lettre de suicide sur la table de la cuisine, l'infirmière ne s'en est pas inquiétée outre mesure, d'autant plus qu'elle était datée de deux mois auparavant. Toutefois, cette date avait été biffée pour être remplacée à huit jours précédant l'événement.

Par ailleurs, le coroner souligne l'importance de connaître le plus d'éléments possible de la problématique du suicide dans le métro, afin de trouver des correctifs. Toutes sortes de solutions peuvent être envisagées, mais il est important que tous les intervenants se rencontrent et en discutent. Devant le coût pour la société québécoise des morts et des blessures qui pourraient être évitées, le coroner pense que des énergies et des moyens financiers devraient être consentis pour contrer ce fléau.

Recommandations :

Que la Société de transport de Montréal :

- réactive son comité de prévention du suicide afin de suivre de façon régulière ce qui se fait et ce qui pourrait être fait en la matière. [1]

Que le Centre de santé et de services sociaux de Laval :

- révise le dossier de la victime afin de voir si des mesures pourraient être prises pour éviter que surviennent d'autres décès dans des situations analogues. [2]

Organisations/personnes visées :

Société de transport de Montréal
Centre de santé et de services sociaux de Laval

Suivi des recommandations :

Société de transport de Montréal

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-06-29, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Centre de santé et de services sociaux de Laval

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-154030 126210

Événement :

Un homme de 40 ans, ayant des problèmes psychiatriques, se suicide par pendaison dans sa résidence de Baie-Comeau.

L'homme souffrait de schizophrénie paranoïde, d'un trouble obsessif compulsif, de crises de panique et d'un intellect limité. Il était suivi par un médecin de famille et un psychiatre. Un suivi psychosocial était également assuré par l'équipe de suivi intensif dans la communauté du Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan. Par ailleurs, il était suivi à la clinique externe de psychiatrie par une travailleuse sociale. Un plan d'intervention et d'allocations de services avait été établi, afin de maintenir un niveau optimal de fonctionnement autonome dans la communauté et de prévenir les désorganisations psychiatriques et psychosociales.

Or, au cours des trois semaines précédant son décès, la victime a fait appel aux policiers à trois reprises parce qu'elle affirmait entendre des voix lui disant de se suicider et elle a consulté à l'urgence à quatre reprises. L'homme a également laissé un message dans la boîte vocale de son intervenant au CLSC, en précisant qu'il était prêt à aller vivre dans une famille d'accueil, comme le lui avait suggéré l'équipe de suivi intensif. Le jour de son décès, il a fait un appel à la Sûreté du Québec, se disant stressé. La répartitrice l'a mis en contact avec un intervenant du Centre d'intervention et de prévention du suicide. Pourtant, un suicide a eu lieu dans ce contexte.

Une situation complexe est difficile à évaluer dans un court laps de temps, surtout dans les conditions de l'unité d'urgence. Voilà pourquoi un travail en réseau s'impose. Le coroner se demande si la réponse psychiatrique de l'unité d'urgence est suffisamment efficace, continue et articulée. Il se demande également si le personnel du Centre d'intervention et de prévention du suicide dispose suffisamment d'information pour intervenir de façon optimale lorsqu'il est confronté à des problèmes complexes de santé mentale, afin de coordonner une réponse articulée et à celle recommandée par les professionnels du département de psychiatrie. Finalement, le coroner se demande si la Sûreté du Québec, après des interventions répétées et rapprochées auprès de la même personne en crise, devrait prévoir un mécanisme informant un représentant désigné au centre hospitalier qui pourrait valider le suivi accordé à une personne en détresse psychologique.

Recommandations :

Que le Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan :

- Assure en tout temps, quelle que soit la période de l'année, dans un contexte de crise, une prise en charge professionnelle de la personne en établissant les éléments qui permettent un encadrement prédéterminé, soit en établissement, soit dans la communauté; [1]

- révise avec tous ses partenaires, les éléments qui mènent à la mise en place d'une réponse intégrée et qui garantissent à cette personne un suivi clinique sécuritaire dans la communauté. [2]

Organisation/personne visée :

Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan

Suivi des recommandations :

Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-152685 123578

Événement :

Un homme de 24 ans, en fugue du Pavillon Albert-Prévost depuis deux jours, est trouvé pendu dans un boisé de Laval.

L'homme était hospitalisé en psychiatrie pour schizophrénie paranoïde avec hallucinations auditives. La veille de sa disparition, son état s'étant amélioré, le médecin traitant l'avait autorisé à circuler seul sur le terrain de l'établissement. Le jour de sa disparition, les policiers ont été informés de la situation. Toutefois, compte tenu que le patient n'était pas sous garde en établissement, les policiers ont refusé de prendre un rapport d'enquête. Ils considèrent la fugue comme un refus de traitement. S'ils le retracent, ils tenteront de le convaincre de revenir par lui-même, car ils ne peuvent le contraindre sans mandat. Tout au plus, s'ils l'interceptent, ils le feront évaluer par un médecin d'Urgences-santé et, si ce dernier conclut à une hospitalisation, ils le ramèneront.

Ce n'est qu'au lendemain de la disparition que le père a fait pression sur le service de police. Il a été décidé que l'établissement communique avec le 9-1-1 afin qu'une auto-patrouille soit envoyée pour prendre le rapport de disparition. Le soir même, un passant découvrait l'homme pendu.

Lorsqu'un établissement psychiatrique fait appel aux policiers pour signaler la disparition d'un patient, c'est qu'il a des motifs raisonnables et probables de croire que la sécurité du patient en fugue ou d'autrui est en péril. Un service de police doit son existence à son devoir de protéger la société, ce qui implique également l'obligation de porter secours à une personne en détresse en cas de demande expresse à cet effet. La protection de la société comporte plusieurs facettes dont celle de rechercher un patient en fugue et dont on craint pour sa vie.

Recommandations :

Que le Pavillon Albert-Prévost :

- recourre au bracelet fugueur lors de la sortie autonome autorisée d'un patient ayant présenté une problématique de fugue ou de danger pour lui-même ou autrui, et ce, tant que le patient sera sous ses soins; [1]

- soumette le dossier au comité des médecins, dentistes et pharmaciens de son établissement, afin qu'il analyse les actes médicaux et ordonnances et qu'il y apporte les correctifs jugés nécessaires. [2]

Que le Service de police de la Ville de Montréal :

- conclue avec ces établissements un protocole d'intervention en cas de fugue d'un patient d'établissement psychiatrique sur son territoire, et que ce protocole fasse l'objet de directives mandatoires auprès des membres de son service; [3]

- crée dans chacun de ses centres opérationnels, une équipe d'intervention affectée à la recherche de patients d'établissements psychiatriques en fugue, et que cette équipe puisse

être opérationnelle dans les meilleurs délais lors de la réception d'un signalement de disparition. [4]

Organisations/personnes visées :

Pavillon Albert-Prévost
Service de police de la Ville de Montréal

Suivi des recommandations :

Pavillon Albert-Prévost

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Service de police de la Ville de Montréal

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-154671 127343

Événement :

Un homme de 26 ans est trouvé pendu près du barrage Boralex à Rimouski.

L'homme présentait des symptômes dépressifs en relation avec des troubles d'adaptation. Un traitement aux antidépresseurs est entrepris et le médecin le dirige vers un psychologue. Les notes au dossier médical font mention d'absence d'idées suicidaires. Quelques semaines après le début du traitement, le père signale la disparition de son fils à la Sûreté du Québec.

Les résultats des analyses toxicologiques effectuées dans le sang de la victime se sont révélés négatifs. Toutes les ordonnances de médicaments ont été trouvées à son domicile, démontrant qu'il n'a jamais pris sa médication, même s'il disait le contraire au médecin.

Un programme de soutien auprès des patients est en vigueur dans la Vallée de la Matapédia. Un infirmière fait le lien entre le patient, le médecin et le pharmacien et s'assure que le suivi des soins est adéquat.

Recommandation :

Que l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent :

- évalue la possibilité de mettre en place un système avec infirmières cliniciennes en soutien au médecin traitant, qu'il soit omnipraticien ou psychiatre, auprès des patients présentant une dépression majeure ou trouble d'adaptation et qui n'ont pas recours à un professionnel semblable. [1]

Organisation/personne visée :

ADRLSSSS du Bas-Saint-Laurent

374

Suivi de la recommandation :

ADRLSSSS du Bas-Saint-Laurent

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-11-16, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Avis/Dossier : A-152682 123947

Événement :

Un homme de 58 ans, en fugue du service de psychiatrie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal où il était hospitalisé pour une dépression majeure, se suicide par noyade dans la rivière des Prairies.

Le rapport de fugue a été rédigé à 9 h 30, soit deux heures après qu'un membre du personnel a vu l'homme marcher sur le trottoir. L'établissement a tenté de joindre la conjointe qui s'est absentée. Ce n'est qu'à 13 h 30 que l'établissement a la confirmation qu'il n'est pas chez lui. À 14 h, le signalement est fait au service de police, soit plus de 6 h 30 plus tard. Or, plus le temps court, plus les risques qu'il lui soit arrivé quelque chose de fâcheux sont élevés. C'est pourquoi le coroner est d'avis que l'établissement devra revoir sa façon de faire en cas de fugue.

Recommandation :

Que l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal :

- révise sa politique en cas de fugue d'un patient potentiellement suicidaire notamment en faisant intervenir immédiatement le service de police. [1]

Organisation/personne visée :

Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Suivi de la recommandation :

Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-152687 123742

Événement :

Un homme de 40 ans se suicide par pendaison, environ une heure après avoir reçu un jugement le condamnant à payer une pension alimentaire élevée. Il se croyait alors victime d'une injustice.

L'homme devait se défendre contre une requête en modification de mesures accessoires à un divorce devant la Cour supérieure. La demanderesse était représentée par une avocate du Centre communautaire juridique de Laval. La victime se défendait seule, n'étant pas représentée par un avocat. L'audition a duré une heure, et l'homme a été condamné à payer une pension alimentaire de 856,16 $ par mois. Se croyant victime d'injustice, il a quitté la salle d'audience en colère et en exprimant des idées noires non équivoques. La sécurité a dû intervenir pour éviter tout débordement. Par la suite, il a quitté seul le palais de justice. L'avocate de la demanderesse, troublée par la réaction de l'homme, a revérifié ses calculs pour se rendre compte qu'une erreur s'était produite et que le montant à payer aurait dû être moindre. Elle a essayé de joindre la victime pour l'informer, mais en vain. Un message a été laissé sur son répondeur.

En matière familiale de garde d'enfants ou de pension alimentaire, il n'est pas rare de voir une personne se défendre seule, parce qu'elle n'a pas les moyens financiers pour retenir les services

d'un avocat et qu'elle n'est pas admissible à l'aide juridique. Ces affaires sont souvent gouvernées par des émotions et les sentiments entourant une relation affective qui s'est soldée par un échec. Lorsqu'une personne se défend seule, les émotions et les sentiments prennent souvent le dessus, tandis que l'objectivité est absente. On cherche à convaincre le juge, mais avec les mauvais arguments. Or, dans le présent dossier, l'homme n'avait pas d'avocat pour lui expliquer si son jugement était objectif ou subjectif.

Par ailleurs, les juges et les avocats ne sont pas formés pour évaluer le risque suicidaire. Entre la manipulation et le danger de passer à l'acte, la marge est mince, et ils n'ont pas à se former une opinion sur le risque. Toutefois, dans ce cas, il existait des éléments probants de risque puisque l'homme avait déjà fait une tentative de suicide et qu'il tenait des propos inquiétants à la fin de l'audience. Le coroner se demande s'il n'aurait pas été à propos que le juge demande aux constables spéciaux de retenir la victime jusqu'à ce qu'elle soit évaluée par un médecin.

Recommandations :

Que le ministère de la Justice :

- évalue, lors de la révision du régime d'aide juridique, la possibilité qu'une partie défenderesse, non admissible à l'aide juridique dans une procédure devant la Chambre de la famille en matière familiale, puisse obtenir un mandat d'aide juridique pour retenir les services d'un avocat de son choix pour la représenter lorsqu'une partie demanderesse est représentée par un permanent d'aide juridique ou d'un avocat de pratique privée bénéficiant d'un mandat d'aide juridique; [1]

- évalue, de concert avec le juge en chef de la Cour supérieure du Québec et le ministère de la Sécurité publique, la possibilité qu'une des parties présente un risque sérieux d'attenter à ses jours soit évaluée par un médecin sur demande du juge aux constables spéciaux, et qu'il amende la loi, s'il y a lieu. [2]

Organisation/personne visée :

Ministère de la Justice

Suivi des recommandations :

Ministère de la Justice

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-154679 127562

Événement :

Un homme dépressif de 43 ans se suicide par pendaison dans un boisé en bordure d'un rang, à Saint-Anaclet-de-Lessard.

Une semaine auparavant, l'homme s'était présenté à l'urgence du Centre régional de santé et de services sociaux de Rimouski afin d'obtenir une médication pour une dépression. Il avouait être déprimé depuis toujours et avoir un problème d'agressivité. Le médecin concluait qu'il n'y avait pas de risque suicidaire, et une médication appropriée lui était remise. La victime n'avait pas de médecin de famille. Dans le cas contraire, la visite à l'urgence aurait pu être évitée et un suivi aurait pu être planifié à court terme.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a présenté son plan d'action en santé mentale pour 2005-2010 ayant pour titre *La Force des liens*. On y présente, entre autres, les principes directeurs quant à la nécessité de répondre aux besoins des personnes en assouplissant les

frontières qui balisent les interventions et en assurant des liaisons nécessaires afin de réduire les ruptures de la continuité des services.

Recommandations :

Que le Centre régional de santé et de services sociaux de Rimouski :

- veille à ce qu'un suivi et un plan d'intervention soient mis en place lorsqu'un patient à risque suicidaire se présente à l'urgence pour une évaluation; [1]
- fasse en sorte que de l'information soit transmise au médecin de famille de la personne concernée; [2]
- offre des solutions de rechange au patient lorsqu'il n'a pas de médecin de famille; [3]
- sollicite la participation du centre de crise afin de donner du soutien lorsque la situation l'exige. [4]

Organisation/personne visée :

Centre régional de santé et de services sociaux de Rimouski

Suivi des recommandations :

Centre régional de santé et de services sociaux de Rimouski

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-01-11, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-01-11, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-01-11, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-01-11, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Avis/Dossier : A-158703 127119

Événement :

Un homme de 51 ans se suicide en se jetant devant un wagon de métro à la station Honoré-Beaugrand à Montréal.

Depuis plusieurs mois, la victime faisait part à son entourage de son intention de mettre fin à ses jours. Deux jours avant son décès, l'homme réitère des idées suicidaires avec mention d'un plan pour passer à l'acte. Les services d'urgence sont appelés et la victime est amenée à l'Hôpital Louis-H. Lafontaine. L'homme est alors évalué par un psychiatre quant à l'existence d'un risque suicidaire immédiat ou non. Le psychiatre conclut à l'absence de dangerosité pour lui-même ou pour autrui et libère le patient qui ne désire pas à ce moment demeurer à l'hôpital bien que cette option lui ait été offerte par le spécialiste.

Recommandation :

Que le directeur des services professionnels de l' Hôpital Louis-H. Lafontaine :

- soumette ce dossier au comité d'évaluation de l'acte médical. [1]

Organisation/personne visée :

Hôpital Louis-H. Lafontaine

Suivi de la recommandation :

Hôpital Louis-H. Lafontaine

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-09-12, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Avis/Dossier : A-301278 127698

Événement :

Un homme de 40 ans décède de traumatismes multiples en se faisant heurter sur la rame de métro de la station Beaudry.

L'homme avait un passé psychiatrique chargé depuis 1994 et avait déjà fait quelques tentatives de suicide. Un mois avant son décès, la victime a consulté un médecin généraliste. Ce dernier a diagnostiqué un état dépressif avec anxiété et a demandé au patient de consulter en urgence psychiatrique. Une semaine plus tard, l'homme a effectivement consulté un psychiatre qui a alors jugé qu'il n'y avait pas d'urgence psychiatrique, tout en dirigeant le patient à la clinique externe de psychiatrie pour le suivi.

Recommandation :

Que la direction des services professionnels de l'Hôpital Jean-Talon :

- revoie ce dossier. [1]

Organisation/personne visée :

Hôpital Jean-Talon

Suivi de la recommandation :

Hôpital Jean-Talon

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-154608 123545

Événement :

Un homme de 43 ans, souffrant de dépression majeure, se suicide par intoxication à l'oxyde de carbone à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Il consultait un médecin et un psychologue pour cette condition. Une médication lui était prescrite, mais il ne la prenait pas de façon régulière. Devant la détérioration de l'état mental du patient et un risque suicidaire important, le médecin traitant demande une consultation en psychiatrie, en indiquant l'urgence de la situation. La clinique externe de psychiatrie communique avec la victime trois semaines plus tard pour lui fixer un rendez-vous. L'homme refuse toute consultation.

Recommandations :

Que le département de psychiatrie du Centre hospitalier du Haut-Richelieu :

- révise les procédures d'évaluation des cas confiés en psychiatrie avec risque suicidaire. [1]
- propose localement une formation médicale permettant de mieux gérer la problématique de la consultation urgente dans des conditions semblables. [2]

Organisation/personne visée :

Centre hospitalier du Haut-Richelieu

Suivi des recommandations :

Centre hospitalier du Haut-Richelieu

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-09-14, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-09-14, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Avis/Dossier : A-158293 128488

Événement :

Une femme de 50 ans se suicide en se jetant du pont d'aluminium d'Arvida, à Saguenay.

La femme souffrait de dépression chronique. Elle avait déjà fait plusieurs tentatives de suicide. Le jour de son décès, elle venait de quitter l'Institut Roland-Saucier où elle était hospitalisée pour dépression.

Recommandation :

Que le comité d'évaluation médicale et dentaire du Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi :

- évalue le dossier de cette patiente. [1]

Organisation/personne visée :

Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi

Suivi de la recommandation :

Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-158302 126243

Événement :

Un homme de 54 ans se suicide par arme à feu à son domicile, à Montréal.

L'homme avait reçu son congé de l'Hôpital Saint-Luc du Centre hospitalier de l'Université de Montréal quelques jours auparavant. Il avait été hospitalisé pendant 10 jours et, à la suite de l'investigation, un diagnostic d'adénocarcinome pulmonaire métastasique était posé. Il n'acceptait pas du tout le diagnostic de cancer et avait exprimé des propos inquiétants à son entourage.

Recommandations :

Que le Centre hospitalier de l'Université de Montréal :

- demande au service de psychiatrie, lorsqu'un patient hospitalisé reçoit un diagnostic de maladie sérieuse, de procéder à une évaluation avant de lui donner son congé; [1]
- tienne compte de cette évaluation dans le plan de traitement du patient. [2]

Organisation/personne visée :

Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Suivi des recommandations :

Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-01-19, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il juge la recommandation non justifiée ou inapplicable.

Avis/Dossier : A-154585 124958

Événement :

Une jeune homme de 22 ans se suicide par pendaison sur une terre à bois, à Saint-Stanislas.

Le jeune homme vivait un état dépressif situationnel depuis six ou sept ans en raison de ses déboires amoureux. Il consommait de l'alcool, des drogues dures ainsi que de la marijuana. Depuis quelques mois, ses parents avaient tenté de le faire hospitaliser à plusieurs reprises. Il a consulté à l'urgence mais, puisqu'il était soit sous l'effet de l'alcool ou de la drogue, il ne pouvait pas être admis en psychiatrie.

Or, neuf jours avant son décès, il a consulté à l'urgence, car il avait des idées suicidaires. Le lendemain, une intervenante du service social l'a convaincu d'avoir recours à des intervenants de la maison Domrémy pour régler son problème de consommation d'alcool et de drogues dures. À ce moment, il était décrit comme étant isolé et paranoïde. Il est déplorable que, malgré les rencontres des parents avec les psychiatres, ni les travailleurs sociaux ni les intervenants de la maison Domrémy n'aient pris le jeune homme en charge.

Recommandation :

Que le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, Pavillon Saint-Joseph et le ministère de la Santé et des Service sociaux :

- fassent en sorte qu'il y ait une unité de court séjour pour ce type de patients, permettant aux différents intervenants de former une équipe multidisciplinaire, afin de cerner le problème et, éventuellement, d'offrir des solutions à ces patients. [1]

Organisations/personnes visées :

Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, Pavillon Saint-Joseph
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Suivi de la recommandation :

Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, Pavillon Saint-Joseph

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-01-04, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Avis/Dossier : A-157074 125567

Événement :

Une femme de 45 ans se suicide par pendaison à Laval.

La victime est conduite à l'Hôpital Sacré-Cœur de Montréal pour idéations suicidaires dans un contexte de difficultés conjugales. Elle est vue en consultation par un psychiatre qui la juge non suicidaire ni dangereuse pour autrui. Il lui accorde son congé en lui suggérant de consulter son médecin de famille et d'entreprendre une psychothérapie.

Quelques jours plus tard, le couple se sépare et la femme est trouvée pendue chez elle.

Recommandations :

Que l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal :

- soumette ce dossier au comité des médecins, dentistes et pharmaciens de son établissement pour analyse de l'acte médical et recommandations de mesures correctrices, s'il y a lieu. [1]

Que le Collège des médecins du Québec :

- soumette ce rapport à la Direction de l'amélioration de l'exercice afin de lui permettre d'en prendre connaissance et d'intervenir, s'il y a lieu, dans les limites de ses compétences. [2]

Organisations/personnes visées :

Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
Collège des médecins du Québec

Suivi des recommandations :

Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Collège des médecins du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-157069 125471

Événement :

Un homme de 52 ans décède par asphyxie à l'oxyde de carbone à son domicile, à Montréal.

L'homme est conduit par ambulance à l'Hôpital Douglas pour idéations suicidaires. Le psychiatre diagnostique un trouble d'adaptation avec éléments anxiodépressifs. Il lui donne congé et le dirige vers un CLSC où il pourra obtenir de l'aide en cas de besoin. Deux jours après sa sortie de l'hôpital, il est trouvé inconscient dans son véhicule, le moteur en marche.

Un an auparavant, l'homme avait été hospitalisé à l'Hôpital Douglas pour tentative de suicide. Aucun suivi en clinique externe n'a été planifié à sa sortie de l'hôpital.

Recommandations :

Que l'Hôpital Douglas :

- soumette ce rapport pour étude et analyse au comité des médecins, dentistes et pharmaciens de son établissement afin qu'il se penche sur la qualité des actes médicaux et qu'il fasse des recommandations s'il y a lieu; [1]

- communique avec les proches du patient afin de vérifier avec eux le potentiel de risque de passage à l'acte avant de donner congé à un patient évalué en psychiatrie pour un risque suicidaire. [2]

Que le Collège des médecins du Québec :

- soumette ce rapport à la Direction de l'amélioration de l'exercice afin de lui permettre d'en prendre connaissance et d'intervenir, s'il y a lieu, dans les limites de ses compétences.[3]

Organisations/personnes visées :

Hôpital Douglas
Collège des médecins du Québec

Suivi des recommandations :

Hôpital Douglas

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Collège des médecins du Québec

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-159471 128554

Événement :

Le corps d'une femme de 25 ans est trouvé flottant dans les eaux du fleuve, à la hauteur de la marina de Longueuil.

Au moment de son décès, la jeune femme souffrait d'un état de psychose aiguë. Celui-ci est survenu après un usage quotidien et chronique de marijuana pendant plusieurs années, soulevant la possibilité d'une relation causale.

Effectivement, il a été démontré que l'usage quotidien de cannabis double le risque d'apparition de symptômes psychiatriques. Une étude a démontré que les patients aux prises avec une dépendance au cannabis étaient 2,9 fois plus susceptibles d'avoir un diagnostic de schizophrénie. Andreasson a démontré, à l'aide d'une étude prospective de 50 000 recrues militaires sur 15 ans, que l'usage répété (> 50 fois) de cannabis à 18 ans était associé à un risque 6 fois plus grand de développer la schizophrénie au cours des 15 années subséquentes.

Ainsi, plus l'initiation au cannabis se fait tôt, plus le risque de psychose augmente. Comme l'initiation au cannabis en bas âge est un phénomène relativement nouveau, mais dont l'ampleur est en nette progression, il faut s'attendre à voir l'incidence de schizophrénie augmenter au cours des prochaines années. Il semble que ce soit d'ores et déjà le cas dans certaines villes comme Londres.

Recommandation :

Que le Service de toxicomanie du ministère de la Santé et des Service sociaux :

- considère la pertinence de sensibiliser les jeunes, entre autres, lors de la semaine de la prévention à la toxicomanie, au risque accru de schizophrénie associé à l'usage chronique du cannabis. [1]

Organisation/personne visée :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Suivi de la recommandation :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-01-31, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Avis/Dossier : A-155851 123979

Événement :

Un homme de 30 ans se suicide par pendaison à Terrebonne.

Quelques mois avant son décès, l'homme est évalué en psychiatrie au Centre hospitalier Le Gardeur. Un diagnostic de personnalité double est posé. Le médecin propose de l'hospitaliser, mais le patient refuse. On lui conseille alors de revoir son médecin traitant en attendant qu'un suivi puisse débuter en clinique externe de psychiatrie. Il ne s'est jamais présenté à ses rendez-vous.

Entre-temps, les parents, voyant l'état de leur fils se détériorer, demandent de l'aide au CLSC de L'Érable pour qu'il soit hospitalisé et traité.

Recommandations :

Que l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec :

- revoie avec ses membres les critères et les détails de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui.* [1]

Que le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec :

- clarifient avec leurs membres l'importance de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui.*[2]

Que le Service de psychiatrie du Centre hospitalier Le Gardeur :

- revoie les éléments pertinents de ce dossier et apporte, si nécessaire, les changements dans la procédure de suivi des patients psychiatriques à risque. [3]

Organisations/personnes visées :

Association des CLSC et des CHSLD du Québec
Collège des médecins du Québec
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec
Centre hospitalier Le Gardeur

Suivi des recommandations :

Association des CLSC et des CHSLD du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-02-21, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Collège des médecins du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Centre hospitalier Le Gardeur

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-154693 129139

Événement :

Un homme de 62 ans se suicide par arme à feu à Saint-Tharcisius.

L'homme n'a jamais manifesté d'idées suicidaires, ni présenté de symptômes de dépression. Il avait toutefois un grave problème de jeu. Au cours des derniers mois, il avait dépensé des milliers de dollars pour l'achat de billets de loterie, de type Banco. Il avait déjà gagné deux fois des sommes importantes, ce qui l'avait encouragé à continuer.

La vente et la distribution des billets se fait par des concessionnaires qui ne sont pas des employés de Loto-Québec. Loto-Québec leur fournit du soutien et de l'information, mais ils ne reçoivent aucune directive concernant l'achat de billets par des personnes présentant un problème de jeu compulsif.

Recommandation :

Que Loto-Québec :

- sensibilise les détaillants qui sont des concessionnaires de vente de billets de Loto-Québec à reconnaître les personnes ayant un comportement de joueur compulsif afin qu'ils puissent leur remettre de la documentation pour les aider à reconnaître qu'elles ont un problème de jeu et qu'elles ont besoin d'aide. [1]

Organisation/personne visée :

Loto-Québec

Suivi de la recommandation :

Loto-Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-156296 124771

Événement :

Un homme de 45 ans se suicide par arme à feu, à Saint-Hippolyte.

L'homme avait un problème de jeu. La veille du décès, il emprunte une importante somme d'argent dans une institution bancaire et dépose l'argent dans son compte. Peu après, il se rend dans un établissement titulaire d'un permis d'alcool où il joue pendant près de 15 heures sur des machines de vidéo-poker. Il effectue plusieurs retraits au guichet automatique de l'établissement. Il quitte à la fermeture du bar après avoir perdu presque tout son argent.

Quelques heures plus tard, il est trouvé sans vie dans son camion stationné en bordure de la route, une arme à feu à ses côtés.

Recommandations :

Que la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec :

- s'assure, en tenant compte de la notion des droits acquis, d'interdire la présence de guichets automatiques dans l'établissement d'un détenteur d'appareils de vidéo-poker; [1]
- obtienne le consentement des détenteurs d'appareils de vidéo-poker à se départir des guichets automatiques dans leur établissement; [2]
- considère, en cas d'application d'une politique de réduction du nombre d'appareils de vidéo-poker en circulation, le retrait des guichets automatiques dans les établissements de détenteurs d'appareils de vidéo-poker. [3]

Organisation/personne visée :

Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

Suivi des recommandations :

Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-02-03, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-02-03, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-02-03, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Avis/Dossier : A-159469 128275

Événement :

Une femme de 31 ans se suicide par pendaison à Saint-Hubert.

La femme a une longue histoire de troubles de santé mentale pour lesquels elle prend des médicaments. Elle change souvent de médicaments à cause d'effets secondaires gastro-intestinaux. Quelques mois avant le décès, elle se présente en compagnie de sa mère à l'Hôpital Charles-Lemoyne pour des symptômes dépressifs importants. Elle demeure hospitalisée pendant deux mois sans nette amélioration de son état, car tous les médicaments essayés semblent provoquer des effets secondaires gastro-intestinaux. On lui propose alors de nouveaux traitements, ce qu'elle refuse catégoriquement. Une ordonnance de garde en établissement est refusée par les tribunaux et elle quitte l'hôpital sans médication ni suivi psychiatrique.

Peu de temps après sa sortie de l'hôpital, elle consulte à la Clinique du nouveau départ, car elle se croit intoxiquée aux antidépresseurs. Le médecin accepte de procéder à un sevrage pharmacologique tout en reconnaissant la présence d'une dépression majeure probable. Il prescrit le traitement habituel, soit quatre semaines de thérapie en interne et trois semaines en externe. Le sevrage aux antidépresseurs est réalisé et elle quitte avec des benzodiazépines. Elle consulte de nouveau pour rechute de dépression et le médecin lui suggère un antidépresseur tricyclique, ce qu'elle refuse. Il lui prescrit alors un inhibiteur de la recapture de la sérotonine, médication qu'elle connaît bien pour ses effets secondaires incommodants. Devoir reprendre sa médication constitue pour elle un profond échec. Elle ne revient plus en consultation et ne se présente pas aux deux rendez-vous fixés. aucun effort n'est fait pour s'enquérir des raisons de son absence à ses rendez-vous.

Recommandations :

Que le Collège des médecins du Québec :

- évalue la qualité des soins médicaux prodigués à la victime par la Clinique du nouveau départ. [1]

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux :

- enquête afin que soit clarifié le permis d'établissement de la Clinique du nouveau départ et les obligations qui en découlent. [2]

Que la Clinique du nouveau départ :

- se dote d'un protocole de relance et de suivi pour ses patients qui présentent des risques pour leur santé et celle d'autrui. [3]

Organisations/personnes visées :

Collège des médecins du Québec
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Clinique du nouveau départ

Suivi des recommandations :

Collège des médecins du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Clinique du nouveau départ

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-03-02, l'intervenant informe le coroner en chef de son intention d'appliquer la recommandation, mais d'y apporter certaines modifications.

Avis/Dossier : A-144900 124934

Événement :

Un homme de 27 ans, souffrant de schizophrénie et abusant de marijuana, se suicide par arme à feu dans son logement, à Montréal.

La victime était suivie par le service de psychiatrie du Centre hospitalier général juif depuis 1997. On note plusieurs hospitalisations alors que l'homme décompensait de sa schizophrénie, entendait des voix et devenait agressif. En mars 2003, il avait été hospitalisé par ordre de la cour, après avoir cessé sa médication au cours des neuf mois précédents. Lors de son congé, son état mental était stable et les hallucinations auditives avaient disparu.

La dernière visite à la clinique de psychiatrie a été faite un an avant son décès. Il devait recevoir comme médication, entre autres, des injections intramusculaires de Modecate 30 mg aux trois semaines, au CLSC Bordeaux-Cartierville. Toutefois, il n'y allait pas dans la dernière année.

Lorsque l'homme semblait décompenser, un membre de la famille avisait la clinique de psychiatrie, afin d'évaluer s'il y avait décompensation psychotique majeure et si on devait appeler la police pour l'hospitaliser de force par ordre de la cour. Or, quelques mois avant le drame, la famille a communiqué avec la clinique de psychiatrie, informant le personnel que l'homme avait été arrêté après cinq coups de feu tirés à partir de son logement. De plus, on soulignait que, tout en prenant sa médication orale, l'homme commençait à halluciner et à soliloquer. La clinique était au courant qu'il ne recevait plus ses injections depuis plusieurs mois. Or, la clinique n'a pas songé à obtenir un ordre de la cour pour qu'il soit conduit par la police à l'hôpital, afin d'évaluer sa décompensation et de l'hospitaliser, si nécessaire.

Recommandation :

Que la direction du service de psychiatrie de l'Hôpital général juif de Montréal :

- fasse en sorte que le dossier psychiatrique soit revu par la direction du service de psychiatrie. [1]

Organisation/personne visée :

Hôpital général juif de Montréal

Suivi de la recommandation :

Hôpital général juif de Montréal

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-160152 128696

Événement :

Une femme de 42 ans se suicide par pendaison à son domicile, à Rock-Forest.

La femme avait des antécédents de dépression majeure et vivait des problèmes familiaux importants. Épuisée, perdue, elle appelle le centre de prévention du suicide JEVI en mentionnant des idées suicidaires. Elle refuse les secours proposés par l'intervenant, mais accepte de le rencontrer chez elle en promettant de ne rien tenter avant son arrivée. Il se présente au domicile accompagné par un intervenant du centre d'aide aux victimes d'actes criminels. La femme est calme, mais se décrit dépressive et sans espoir. Elle parle de son plan suicidaire en précisant qu'elle a tout en sa possession pour le mettre en œuvre. Les intervenants conviennent qu'elle ne doit pas rester seule, et prennent entente avec le couple pour qu'il se présente au bureau de JEVI le lendemain. Ils quittent le domicile sans enlever les moyens à la disposition de la victime pour s'enlever la vie.

Elle est découverte pendue le lendemain matin, par son conjoint.

Recommandations :

Que les centres d'aide aux victimes d'actes criminels du Québec, le centre de prévention du suicide JEVI de l'Estrie ainsi que tous les centres de prévention du suicide du Québec fassent preuve de plus de prudence et révisent les procédures dans les situations à haut risque de suicide, notamment :

- en portant une attention particulière sur l'accessibilité des moyens de suicide;[1]
- en se questionnant sur la valeur des contrats de non-suicide dans de telles situations d'urgence;[2]
- en réévaluant les circonstances dans lesquelles une évaluation psychiatrique serait indiquée. [3]

Que le centre de prévention du suicide JEVI de l'Estrie et le centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Estrie :

- évaluent l'intervention effectuée auprès de la victime pour s'assurer que le protocole d'intervention a été respecté. Dans l'affirmative, y aurait-il lieu de réviser ce protocole afin d'insister sur l'obligation des intervenants de s'assurer que la personne suicidaire ne peut avoir un accès rapide à un moyen de se suicider, particulièrement lorsque cette personne formule un plan spécifique de suicide avec une arme à feu, des médicaments ou une corde.[4]

Organisations/personnes visées :

Centres d'aide aux victimes d'actes criminels
Centre de prévention du suicide JEVI de l'Estrie
Centres de prévention du suicide du Québec
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de L'Estrie

Suivi des recommandations :

Centre de prévention du suicide JEVI de l'Estrie

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Centres d'aide aux victimes d'actes criminels

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Centres de prévention du suicide du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de L'Estrie

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-152338 128717

Événement :

Un homme de 25 ans décède d'un polytraumatisme majeur lors d'une collision frontale avec un camion lourd sur la route 169, à Roberval.

L'homme avait quitté le domicile familial en colère à la suite d'une violente dispute avec son père. Selon un témoin, il circulait à haute vitesse en effectuant des manœuvres de dépassement. Rendu à la côte du cran, il dévie soudainement de sa voie pour heurter de plein fouet le véhicule lourd arrivant en sens inverse.

Recommandation :

Que le ministère des Transports du Québec :

- évalue la possibilité d'installer des blocs de béton de type *New Jersey* de haut en bas de la côte. [1]

Organisation/personne visée :

Ministère des Transports du Québec

Suivi de la recommandation :

Ministère des Transports du Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-301754 128261

Événement :

Un homme de 36 ans, incarcéré à l'Établissement de détention de Montréal, est trouvé pendu dans sa cellule lors d'une ronde d'inspection.

L'homme avait été transféré de l'Établissement de détention de Saint-Jérôme. Tenant des propos suicidaires, il avait été rencontré par un intervenant dans le cadre du programme de prévention du suicide. Il disait éprouver beaucoup de tristesse, mais niait vouloir se suicider. À son entrevue d'admission à l'Établissement de détention de Montréal, il affirme à l'agent des services correctionnels qu'il va bien. Cette rencontre a lieu dans un local où circulaient et parlaient plusieurs personnes et n'a duré qu'environ cinq minutes. L'agent des services correctionnels n'a pas pris connaissance au préalable du dossier social qui, pourtant, était disponible ni même des renseignements médicaux provenant du système DACOR.

Le coroner souligne qu'aucune instruction sur le risque suicidaire applicable à l'ensemble des établissements de détention n'existe au Québec. Ces derniers adoptent plutôt, s'ils le désirent, des instructions locales permettant de fixer les modalités de dépistage, de référence et de suivi des détenus présentant un risque suicidaire.

Recommandations :

Que le ministère de la Sécurité publique :

- mette rapidement en application le plan d'action pour l'évaluation en prévention du suicide pour les personnes incarcérées nouvellement admises ou transférées à l'Établissement de détention de Montréal; [1]
- offre à tout le personnel de l'Établissement de détention de Montréal une mise à jour des connaissances en prévention du suicide; [2]
- améliore le système informatisé de gestion des dossiers afin que les antécédents psychiatriques et notamment suicidaires soient facilement accessibles à toute personne autorisée qui intervient auprès d'un détenu; [3]
- instaure dans tous les établissements de détention un programme de dépistage amélioré basé sur le projet pilote de l'Établissement de détention de Québec; [4]
- donne aux établissements de détention les ressources humaines et financières nécessaires pour instaurer partout ce processus de dépistage. [5]

Organisation/personne visée :

Ministère de la Sécurité publique

Suivi des recommandations :

Ministère de la Sécurité publique

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

3.2 CAUSES NATURELLES, DÉCÈS NATURELS

Avis/Dossier : A-156212 125371

Événement :

Une femme de 40 ans décède d'une insuffisance myocardique aiguë.

La victime avait des antécédents familiaux de maladie cardiaque. Fumeuse, elle était suivie pour de l'hypertension depuis 1999. En 2002, elle consultait à la salle d'urgence de l'Institut de cardiologie de Montréal pour des engourdissements à la main et au bras gauches. L'évaluation médicale suggère des symptômes non spécifiques et elle est soumise à une batterie de tests diagnostiques. Les résultats des examens sont normaux, autant ceux de l'échographie cardiaque que ceux du test de Holter. Il n'y a pas d'évaluation des lipides par le cardiologue à ce moment-là. La médication cardiaque est modifiée et reconfirmée en 2003, où le diagnostic d'hypertension demeure. Les notes au dossier indiquent que les lipides doivent être surveillés, mais aucune médication ne lui sera donnée.

Deux jours avant le décès, elle se plaint de douleurs rétrosternales importantes. Elle se présente, avec son conjoint, à la salle d'urgence de l'Institut de cardiologie. L'électrocardiogramme et le bilan sanguin sont normaux, à l'exception d'une dyslipidémie. Le médecin lui donne son congé en lui mentionnant qu'une épreuve à l'effort devrait être faite en externe et lui recommande de reconsulter de nouveau si les symptômes persistent. Elle est trouvée sans vie, en fin de soirée le lendemain, par un voisin venu vérifier à la demande du conjoint inquiet de ne pas avoir de réponses à ses appels.

Recommandation :

Que l'Institut de cardiologie de Montréal :

- analyse leur approche de soins d'urgence et de suivi chez les patients présentant des risques coronariens et apporte des modifications à leur protocole, si on le juge à propos. [1]

Organisation/personne visée :

Institut de cardiologie de Montréal

Suivi de la recommandation :

Institut de cardiologie de Montréal

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-156251 123784

Événement :

Une femme de 49 ans décède d'une arythmie maligne associée à une maladie vasculaire artériosclérotique sténosante tritronculaire.

La veille de son décès, la femme s'était présentée à l'urgence de l'Hôpital général juif de Montréal pour des douleurs à la poitrine. Elle se plaignait, entre autres, d'avoir été réveillée durant la nuit par

ces douleurs. Elle précisait au médecin de l'urgence que, quelques mois auparavant, elle avait consulté en cardiologie et que l'électrocardiogramme était normal, de même que l'examen. Le cardiologue soupçonnait alors un désordre d'origine gastrique et lui prescrivait du Pantoloc 40 mg. Devant ces renseignements, le médecin de l'urgence adopte la même conduite que le cardiologue. Elle reçoit donc son congé avec référence en gasto-entérologie et on lui remet une prescription de Pantoloc. Les examens prévus à l'urgence sont annulés.

Certains diront qu'une investigation complète aurait été appropriée et d'autres diront le contraire. Cependant, le coroner est d'avis qu'en cas de doute, il ne faudrait pas renoncer à investiguer davantage. Un électrocardiogramme est un examen peu onéreux et qui peut, le cas échéant, nous en apprendre sur l'état du patient. Il peut en être de même d'un bilan sanguin.

Recommandation :

Que l' Hôpital général juif de Montréal :

- soumette le dossier au comité des médecins, dentistes et pharmaciens de son établissement pour analyse et recommandations, s'il y a lieu. [1]

Organisation/personne visée :

Hôpital général juif de Montréal

Suivi de la recommandation :

Hôpital général juif de Montréal

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-157817 **127124**

Événement :

Un homme de 86 ans, résidant au CHSLD Centre-du-Québec à Drummondville, décède d'une pneumonie nécrosante polymicrobienne extensive du poumon droit.

Dans ce centre hospitalier de soins de longue durée, l'agressivité thérapeutique et les soins administrés au patient sont dictés par des niveaux préalablement déterminés par le médecin traitant en accord avec l'ensemble des intervenants, la famille et lorsque possible, le patient. La victime bénéficiait de soins de niveau II jusqu'à son décès. Ce niveau est défini par des soins visant à corriger toute détérioration possiblement réversible, afin de rétablir l'état de santé antérieur en utilisant des moyens proportionnés. Le jour du décès, le médecin note une détérioration progressive de l'état du patient. Le niveau de soins a été modifié de II à III. Or, alors que l'hyperthermie du patient persistait et que son état se détériorait, aucune visite médicale ne semble avoir eu lieu dans les deux jours précédant son décès.

Recommandation :

Que le Centre de santé et de services sociaux Drummond

- étudie l'ensemble de ce dossier quant à la qualité des actes médicaux prodigués en portant une attention particulière à la concordance entre les services rendus au patient et le niveau de soins en vigueur à ce moment au dossier. [1]

Organisation/personne visée :

Centre de santé et de services sociaux Drummond

Suivi de la recommandation :

Centre de santé et de services sociaux Drummond

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-300556 126323

Événement :

Un homme de 58 ans décède d'une arythmie cardiaque maligne secondaire à une ischémie myocardique aiguë probable, à Loretteville.

Cet homme souffrait d'une cardiopathie ischémique avec angine de grade I/IV et d'une hypercholestérolémie. Trois jours avant la découverte du corps, il s'est présenté à l'urgence du Centre hospitalier Chauveau en raison d'un malaise rétrosternal. Un électrocardiogramme a été effectué et s'est avéré normal. Il est impossible pour le coroner de savoir quel traitement ou mise en garde a été prescrit au patient, car les notes du médecin de l'urgence dans le dossier médical de la victime sont illisibles.

Recommandation :

Que le directeur des services professionnels du Centre hospitalier Chauveau :

- prenne connaissance de ce rapport d'investigation afin de soumettre le dossier médical au comité d'évaluation de l'acte médical. [1]

Organisation/personne visée :

Centre hospitalier Chauveau

Suivi de la recommandation :

Centre hospitalier Chauveau

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-07-12, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Avis/Dossier : A-157325 126313

Événement :

Une femme de 89 ans, demeurant en ressource intermédiaire à la résidence La Source de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, décède d'une broncho-pneumonie seize jours après son arrivée.

Cette résidence privée pour personnes âgées héberge dix-neuf patients dont certains sont semi-autonomes, alors que les autres nécessitent plus de soins. Le jour, il y a de deux à trois employés et un seul le soir et la nuit. Ils occupent les fonctions de gardien, de cuisinière, de préposé aux soins et de préposé à l'entretien ménager. Ils n'ont suivi aucune formation relative à leur travail, sauf l'une d'entre eux qui en a suivi une de trois jours, quelques mois après son embauche. La nuit, il n'y a pas de ronde systématique, le gardien répondant aux besoins des patients lorsque la situation se présente.

En soirée la veille de son décès et au cours de la nuit qui a suivi, la victime avait actionné sa clochette à quatre reprises. Elle était confuse, ne reconnaissait pas le gardien, voulait aller manger et disait avoir quelqu'un dans sa chambre. Par ailleurs, le gardien a remarqué qu'elle parlait moins fort et qu'elle « sillait » en respirant. Il est sorti de la chambre, car elle ne s'était plainte de rien. Quatre heures plus tard, celui-ci trouvait la patiente décédée.

Recommandations :

Que la Résidence La Source :

- se dote d'une politique d'embauche pour les employés travaillant auprès des patients, afin de s'assurer qu'ils possèdent les compétences nécessaires à l'exécution de leurs tâches, minimalement une formation de préposé aux bénéficiaires. [1]

Que le ministère de la Santé et des Service sociaux :

- rende obligatoire l'obtention d'un permis pour toutes les résidences privées pour personnes âgées au Québec; [2]

- s'assure que la présence en tout temps de personnel adéquatement formé est un des critères réglementaires pour qu'une résidence privée pour personnes âgées puisse obtenir un permis. [3]

Organisations/personnes visées :

Résidence La Source
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Suivi des recommandations :

Résidence La Source

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-10-17, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2005-10-17, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Avis/Dossier : A-300155 126585

Événement :

Un enfant de 15 mois, souffrant du syndrome de Prader-Willi, décède d'un choc décompensé dans le contexte d'une fièvre d'origine indéterminée, à l'Hôpital Sainte-Justine de Montréal.

L'enfant avait été hospitalisé pendant 21 jours à l'Hôpital Sainte-Justine pour fièvre et détresse respiratoire. Deux jours après sa sortie de l'hôpital, il ést admis au Centre hospitalier Antoine-Labelle pour mauvais état général. Un transfert vers l'Hôpital Sainte-Justine est organisé et l'enfant part en ambulance accompagné d'une infirmière et d'une inhalothérapeute. L'état de l'enfant ne cesse de se détériorer et, malgré les soins et les traitements administrés, on ne peut que constater le décès le lendemain de son admission.

Recommandations :

Que l'équipe de l'urgence du Centre hospitalier Antoine-Labelle :

- se familiarise avec les lignes directrices du PALS (Pediatric Acute Life Support) et de l'American College of Critical Care Medicine pour la reconnaissance et le traitement de choc chez l'enfant. Des cours sont donnés de façon régulière par l'éducation médicale continue de plusieurs universités (Montréal et Sherbrooke); [1]

- fasse un bilan sanguin complet (formule sanguine et biochimie) chez les enfants présentant des convulsions de novo et/ou un état de choc; [2]

- discute des résultats de laboratoire avec l'urgentiste de l'Hôpital Sainte-Justine avant le transfert;[3]

- exige la présence d'un médecin dans l'ambulance, dans la mesure du possible, lorsqu'un enfant dont l'état de santé est aussi précaire est transféré sur une aussi longue distance;[4]

- fasse en sorte que les notes d'évolution au dossier soient plus détaillées, en ce qui a trait à l'examen physique du patient, au diagnostic différentiel évoqué, aux discussions avec l'hôpital où le patient sera transféré et au traitement administré; [5]

Que la direction des services professionnels du Centre hospitalier Antoine-Labelle :

- revoie ce dossier. [6]

Organisation/personne visée :

Centre hospitalier Antoine-Labelle

Suivi des recommandations :

Centre hospitalier Antoine-Labelle

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-155892 124893

Événement :

Un homme de 41 ans décède d'un œdème pulmonaire à l'Hôpital Santa Cabrini de Montréal.

L'homme, reconnu comme étant dépressif, est amené à l'urgence de cet hôpital après avoir ingéré du Tylex et de l'Ajax. Un lavement est fait et, à la suite de la stabilisation de son état clinique, le patient est transféré dans un service. Les résultats de l'endoscopie effectuée peu de temps après son admission ne révèlent qu'une gastrite peu sévère. Dans les heures qui suivent, l'état du patient continue de s'améliorer mais, le surlendemain, il y a détérioration rapide suivie d'un état de choc, dans un contexte d'insuffisance rénale aiguë et d'acidose métabolique marquée.

Selon l'expert en toxicologie qui a revu ce dossier, l'hypothèse d'un œdème pulmonaire sur une poussée hypertensive est la plus crédible pour expliquer ce décès. Il est possible que cette hypertension datait d'un certain temps, car des signes d'hypertrophie ventriculaire gauche apparaissent à l'électrocardiogramme.

Par ailleurs, une vérification de la toxicité des produits a été faite par le coroner. L'Ajax est une poudre à récurer non toxique et le Tylex ne contient aucun ingrédient pouvant causer une toxicité retardée de 48 heures.

Recommandations :

Que le comité d'évaluation de l'acte médical de Hôpital Santa Cabrini :

- porte une attention particulière à l'évaluation du traitement de ce patient. [1]

Que le Collège des médecins du Québec :

- évalue ce dossier. [2]

Organisations/personnes visées :

Hôpital Santa Cabrini
Collège des médecins du Québec

Suivi des recommandations :

Hôpital Santa Cabrini

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Collège des médecins du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-157951 126584

Événement :

Un homme de 52 ans décède d'empyème bilatéral et de pneumonie, deux jours après avoir consulté à l'urgence du Centre hospitalier régional de Sept-Îles.

La victime s'était présentée à l'hôpital pour douleurs abdominales, vomissements et diarrhée. L'électrocardiogramme s'est avéré normal. Le patient a donc reçu son congé. De retour à la maison, l'homme disait ne pas bien aller, il avait de la difficulté à respirer et à dormir, en plus de se plaindre de maux de ventre.

Recommandation :

Que la direction des services professionnels du Centre hospitalier régional de Sept-Îles :

- demande au comité d'évaluation médicale de revoir les actes médicaux accomplis au service d'urgence, afin de déterminer si le patient a reçu les soins appropriés et subi les tests requis eu égard aux règles de l'art. [1]

Organisation/personne visée :

Centre hospitalier régional de Sept-Îles

Suivi de la recommandation :

Centre hospitalier régional de Sept-Îles

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-152182 120907

Événement :

Un homme de 81 ans décède d'une insuffisance myocardique aiguë au CHSLD du Marigot, à Laval.

L'homme avait des antécédents de maladie cardiaque. Il était hébergé temporairement au CHSLD pour donner un peu de répit à son épouse. Il est trouvé sans vie par une préposée aux bénéficiaires, couché par terre dans sa chambre, quelques jours après son admission. Un appel est fait au 9-1-1 sans qu'aucune manœuvre de réanimation soit effectuée par le personnel infirmier.

Recommandations :

Que le CLSC-CHSLD du Marigot :

- demande au personnel d'entreprendre immédiatement des manœuvres de réanimation jusqu'à la prise en charge par le service préhospitalier ou un médecin; [1]
- affiche une note dans la chambre des patients qui nécessitent une protection avec des ridelles.[2]

Organisation/personne visée :

CLSC-CHSLD du Marigot

Suivi des recommandations :

CLSC-CHSLD du Marigot

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-159957 127450

Événement :

Une femme de 82 ans décède d'une hémorragie digestive massive, quelques heures après avoir été libérée de l'Hôtel-Dieu de Québec, où elle était hospitalisée depuis cinq jours pour rectorragies.

Les examens effectués en cours d'hospitalisation, y compris les cultures de selles, s'avèrent normaux. Une coloscopie courte permet de conclure à un examen normal jusqu'à 30 cm. Le gastro-entérologue ne peut aller cependant plus loin dans l'investigation de l'intestin, compte tenu de la présence de selles abondantes. La muqueuse est décrite comme étant normale. Cliniquement, devant la disparition des symptômes d'entérite, il est convenu de libérer la patiente. Or, il s'avère que l'hémorragie digestive massive était secondaire à une entérite bactérienne de l'intestin grêle à cocci Gram positif.

Même si l'état clinique de la patiente présentait des signes d'amélioration lors de son séjour à l'Hôtel-Dieu de Québec, il existe une nette disproportion entre l'amélioration de cet état clinique et les découvertes pathologiques sur le plan digestif faites par le pathologiste lors de l'autopsie.

Recommandation :

Que l'Hôtel-Dieu de Québec : .

- examine ce dossier, à la lumière des découvertes pathologiques. [1]

Organisation/personne visée :

Hôtel-Dieu de Québec

Suivi de la recommandation :

Hôtel-Dieu de Québec

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-151491 127834

Événement :

Un homme de 47 ans, détenu à l'Établissement de détention de Saint-Jérôme, décède d'une insuffisance myocardique aiguë secondaire à une artériosclérose coronarienne importante.

À 21 h 23, l'homme a subi un arrêt cardiorespiratoire. La réanimation est entreprise avec massage et ventilation. À 21 h 36, soit treize minutes après l'arrêt, les ambulanciers arrivent et donnent deux séries de défibrillation, jusqu'à ce que le moniteur indique un rythme en asystolie. On intube l'homme avec un combitube avant de quitter pour l'hôpital. Malheureusement, au départ, l'homme est toujours sans activité électrique. Arrivé à l'hôpital vers 22 h 5, on continue les manœuvres, mais le décès sera finalement constaté à 22 h 23.

La défibrillation rapide est l'intervention la plus apte à augmenter le taux de survie en cas d'arrêt cardiaque. La probabilité de réanimer le patient diminue de 7 à 10 % pour chaque minute qui s'écoule sans succès avec la défibrillation, de sorte que, après douze minutes, les chances de survie sont à peu près nulles. Or, le coroner est d'avis que tous les établissements de détention doivent être équipés d'un défibrillateur automatique externe. Il y a eu une évolution considérable au cours des dernières années quant au mode d'utilisation de l'appareil, des préalables, de son entretien, sans oublier son coût à la baisse.

Recommandations :

Que la direction de l'Établissement de détention de Saint-Jérôme :

- se procure un défibrillateur automatique externe qu'il conservera dans son unité de soins de santé et s'assure qu'il y a toujours en place au moins un membre du personnel capable d'utiliser l'appareil. [1]

Que le ministère de la Sécurité publique :

- produise une directive pour chacun des établissements de détention sous sa compétence et mette à la disposition de son personnel de soins de santé un défibrillateur automatique externe et forme en nombre suffisant le personnel pour qu'il y ait toujours en place au moins une personne en mesure de faire fonctionner l'appareil. [2]

Organisations/personnes visées :

Établissement de détention de Saint-Jérôme
Ministère de la Sécurité publique

Suivi des recommandations :

Établissement de détention de Saint-Jérôme

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-03-29, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il formera un comité d'étude portant sur la pertinence de la recommandation.

Ministère de la Sécurité publique

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-03-29, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il juge la recommandation non justifiée ou inapplicable.

Avis/Dossier : A-151497 127923

Événement :

Un homme de 81 ans, résidant à l'Hôpital Sainte-Anne de Sainte-Anne-de-Bellevue, décède d'un infarctus du myocarde.

L'homme fumait beaucoup. Après avoir fait une chute dans sa chambre, il est trouvé face contre terre, le teint cyanosé, et sa respiration est superficielle. On lui donne de l'oxygène à 100 % et des soins de confort lui sont administrés. Il décède le lendemain.

Le coroner est d'avis qu'il s'agit d'un décès de cause naturelle.

Recommandation :

Que le comité d'examen des décès de l'Hôpital Sainte-Anne :

- examine les circonstances entourant ce décès. [1]

Organisation/personne visée :

Hôpital Sainte-Anne

Suivi de la recommandation :

Hôpital Sainte-Anne

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-03-30, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Avis/Dossier : A-151430 127146

Événement :

Un homme de 75 ans décède d'une insuffisance myocardique aiguë secondaire à une artériosclérose coronarienne tritronculaire sténosante.

Quelques jours auparavant, la victime avait quitté l'Hôpital général de Montréal où elle avait été hospitalisée plusieurs semaines pour une insuffisance cardiaque et une arthrite rhumatoïde sévère. Malheureusement, le septuagénaire a développé un ulcère très profond au niveau du sacrum, ce qui nécessitait un changement quotidien de pansement. Immobile avec la peau très sèche et fragile, le patient était à haut risque pour développer des ulcères de décubitus.

L'association entre l'ulcère de pression et le décès est bien connue. Plus du tiers des patients qui développent un tel ulcère à l'hôpital meurent durant la même hospitalisation. En général, la cause du décès est attribuable à l'évolution de la maladie primaire, mais l'ulcère peut contribuer au décès dans certains cas. On peut concevoir, dans le présent dossier, que l'ulcère provoque une certaine

déshydratation. Déjà aux prises avec une fraction d'éjection limite, il n'en faut guère plus pour que le patient décède d'une insuffisance myocardique aiguë.

Le coroner souligne que c'est à l'hôpital que l'ulcère est d'abord apparu puis qu'il s'est infecté. Sans lésion à l'entrée, le patient avait, au moment de son congé, un ulcère de stade IV. Pour le coroner, c'est un peu inquiétant car l'hôpital devrait être un milieu privilégié pour prévenir ce genre de complication et certainement faire en sorte que l'ulcère demeure superficiel et bien circonscrit.

Recommandation :

Que le comité de gestion des risques de l'Hôpital général de Montréal :

- se penche sur la question des ulcères de pression et décide s'il y a lieu de revoir le protocole en place pour mieux prévenir le développement de tels ulcères. [1]

Organisation/personne visée :

Hôpital général de Montréal

Suivi de la recommandation :

Hôpital général de Montréal

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-151366 125731

Événement :

Une femme de 46 ans décède d'un état asthmatique aigu à l'Hôpital Sacré-Cœur de Montréal.

La femme souffrait d'asthme chronique et prenait une médication appropriée à sa maladie. Quelques jours avant son décès, elle consulte un omnipraticien pour une cervicalgie. Un anti-inflammatoire est prescrit. Des notes au dossier indiquent une allergie à la codéine, mais rien concernant l'aspirine ou les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS). Les jours suivants, elle fait un usage accru de son bronchodilatateur. Elle est conduite en ambulance à l'Hôpital Sacré-Cœur pour détresse respiratoire où, malgré les soins prodigués, le décès est constaté.

Recommandations :

Que le ministère de la Santé et des Service sociaux :

- indique clairement aux agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux l'importance d'allouer un budget récurrent de fonctionnement aux centres d'enseignement sur l'asthme sous la responsabilité du Réseau québécois pour l'asthme et de la maladie pulmonaire obstructive chronique afin de garantir la pérennité de ces centres d'enseignement; [1]

- recommande un financement non récurrent qui permettra au réseau de mieux se faire connaître auprès des groupes de médecine de famille et autres cliniques de première ligne. [2]

Que le Réseau québécois de l'asthme et de la maladie pulmonaire obstructive chronique :

- se dote d'un véritable programme de sensibilisation auprès des omnipraticiens et soumette ce plan au Ministère pour obtenir les fonds nécessaires. [3]

Que l'Ordre des pharmaciens du Québec :

- sensibilise ses membres à l'importance de faire une mise en garde lorsqu'ils remplissent une ordonnance pour les AINS ou pour l'aspirine auprès d'un client reconnu comme étant asthmatique. [4]

Que le Collège des médecins du Québec :

- formule des lignes directrices sur le traitement de l'asthme; [5]
- informe de nouveau les médecins, par l'entremise de son bulletin *Le Collège*, de l'existence des centres d'enseignement sur l'asthme.[6]

Organisations/personnes visées :

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Réseau québécois de l'asthme et de la maladie pulmonaire obstructive chronique
Ordre des pharmaciens du Québec
Collège des médecins du Québec

Suivi des recommandations :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2005-12-22, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2005-12-22, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Réseau québécois de l'asthme et de la maladie pulmonaire obstructive chronique

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ordre des pharmaciens du Québec

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-03-10, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Collège des médecins du Québec

Sur la recommandation numéro 5, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Sur la recommandation numéro 6, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-158312 126525

Événement :

Un homme de 61 ans décède d'un infarctus massif au Centre hospitalier des Vallées-de-l'Outaouais, à Gatineau.

L'homme, sans antécédents médicaux, s'est présenté à la salle d'urgence de cet hôpital pour état grippal. Il est classé niveau 4 par l'infirmière au triage, c'est-à-dire semi-urgent. L'infirmière l'avise de venir la voir s'il survient un changement dans son état. Il est trouvé sans vie quatre heures plus tard, assis sur une chaise dans la salle d'attente, sans avoir vu le médecin, ni avoir été revu par l'infirmière.

Recommandation :

Que le Centre hospitalier des Vallées-de-l'Outaouais :

- affecte systématiquement une infirmière par quart de travail à la réévaluation systématique préconisée par l'échelle de triage et de gravité des patients qui attendent d'être vus par le médecin à la salle d'urgence. [1]

Organisation/personne visée :

Centre hospitalier des Vallées-de-l'Outaouais

Suivi de la recommandation :

Centre hospitalier des Vallées-de-l'Outaouais

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-137793 109687

Événement :

Un homme de 31 ans décède d'une hémorragie interne secondaire à une rupture de l'artère iliaque commune gauche.

L'homme était porteur du syndrome d'Ehlers-Danlos. Au cours de la soirée, il se plaint de douleurs abdominales. Ses amis le conduisent en automobile vers un centre hospitalier. Chemin faisant, ils croisent une ambulance et l'interceptent. Les ambulanciers leur conseillent de se rendre à l'Institut de cardiologie de Montréal situé tout près.

La victime arrive à l'urgence en arrêt cardio-respiratoire. Les manœuvres de réanimation demeurent infructueuses et le décès est constaté.

Recommandation :

Qu'Urgences-santé :

- instruise ses membres sur leur devoir de prêter assistance à toute personne dans le besoin. [1]

Organisation/personne visée :

Urgences-santé

Suivi de la recommandation :

Urgences-santé

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-02-23, l'intervenant informe le coroner en chef que les mesures proposées étaient déjà en place.

Avis/Dossier : A-156191 127514

Événement :

Un homme de 72 ans décède d'un anévrysme rupturé de l'aorte abdominale, quelques heures après avoir été admis à l'urgence du Centre de santé de Memphrémagog.

À 12 h 42, lors de l'évaluation de l'infirmière au triage de l'urgence, le patient accuse des douleurs abdominales irradiant vers la région lombaire, surtout gauche. Il se sent faible et est en diaphorèse. Selon l'Échelle canadienne de triage et de gravité pour les départements d'urgence (ETG), l'homme est évalué à 4 (moins urgent), ce qui signifie qu'il doit être vu par un médecin au plus tard dans une heure et, si c'est impossible, qu'il soit réévalué par l'infirmière. Toutefois, jusqu'à 15 h 20, le patient est laissé seul sur une civière malgré ses plaintes au sujet de l'intensité progressive de la douleur. À 15 h 25, le patient est en choc; sa tension artérielle est de 80/52 et son pouls à 103. Le médecin est alors avisé. L'impression diagnostique est un anévrysme de l'aorte abdominale se rupturant. Un transfert vers le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke pour une chirurgie d'urgence est organisé. Le patient décède au cours de l'opération, sa condition cardiaque étant précaire en raison du choc prolongé.

Pour le coroner, une évaluation à 4 dans le cas de ce patient semble une sous-évaluation à cause de la symptomatologie. Une évaluation à 3 (urgent) lui apparaît, a posteriori, plus justifiée. De plus, l'évaluation de la douleur 1/10 comme l'indique l'ETG n'a pas été complétée. Par ailleurs, même si ce patient devait être vu par le médecin une heure au plus tard après son arrivée, il n'y a pas eu réévaluation par l'infirmière, et ce n'est que 2 h 40 plus tard que le médecin est intervenu. Le coroner précise que, à mesure que les heures passaient, les chances de survie du patient s'amenuisaient au point de devenir nulles.

Recommandations :

Que la Direction des soins infirmiers du Centre de santé Memphrémagog :

- s'assure d'une meilleure formation des infirmières au triage et de modifier la fiche d'évaluation pour y inclure une échelle de la douleur de 1 à 10 comme l'exige l'ETG. [1]

Que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec :

- s'assure de la qualité de la formation des infirmières et des infirmiers au triage des urgences. [2]

Que l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux du Québec :

- s'assure d'une bonne formation des infirmières et des infirmiers au triage. [3]

Que l'Association des médecins d'urgence du Québec :

- prenne connaissance de ce rapport. [4]

Organisations/personnes visées :

Centre de santé Memphrémagog
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Association des médecins d'urgence du Québec
Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux du Québec

Suivi des recommandations :

Centre de santé Memphrémagog

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Sur la recommandation numéro 2, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Association des hôpitaux du Québec

Sur la recommandation numéro 3, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Association des médecins urgentologues du Québec

Sur la recommandation numéro 4, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

Avis/Dossier : A-300558 126481

Événement :

Il s'agit d'une enquête publique sur le décès d'une enfant de 18 mois survenu à l'Hôpital Saint-Joseph de La Malbaie.

La cause du décès est attribuable à un œdème pulmonaire d'origine non cardiogénique. L'origine de cet œdème serait due, selon l'expert neuropathologiste, à une dysplasie hippocampique et à une gliose hypertrophique pathologique. Ces affections sont probablement d'origine congénitale. De l'avis des médecins entendus durant les audiences, le cas de l'enfant est exceptionnel.

Selon le coroner, les soins donnés à la petite durant les quelques heures passées à l'Hôpital de la Malbaie ont été excellents. Si les symptômes de l'enfant ont été réfractaires à tout traitement, ce n'est certes pas en raison de la qualité des soins qui lui ont été apportés. Par ailleurs, le coroner précise que le refus du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUL) d'accepter le transfert de l'enfant n'a eu aucun impact quelconque sur son décès.

Recommandation :

Que l'Hôpital Saint-Joseph de La Malbaie :

- révise le fonctionnement de son système de communication afin de s'assurer de pouvoir joindre rapidement l'équipe chirurgicale de garde.[1]

Organisation/personne visée :

Hôpital Saint-Joseph de la Malbaie

Suivi de la recommandation :

Hôpital Saint-Joseph de la Malbaie

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-02-14, l'intervenant informe le coroner en chef qu'il a appliqué intégralement la recommandation ou qu'il a l'intention de le faire.

Avis/Dossier : A-139623 112672

Événement :

Un homme de 73 ans, ayant des problèmes de dysphagie, décède d'une broncho-aspiration avec pneumonie d'aspiration à la base droite.

L'homme souffrait de démence mixte dont la maladie d'Alzheimer, d'hydrocéphalie et de troubles de la déglutition. Il demeurait à la résidence des Pins à Pointe-du-Lac depuis un certain temps. Or, le médecin qui a constaté le décès s'interrogeait si ce patient avait été placé à la bonne résidence en raison de ses problèmes de santé. Il faut se demander s'il n'y aurait pas eu lieu de le diriger dans une résidence d'accueil ou un CHSLD.

Recommandation :

Que le ministère de la Santé et des Service sociaux :

- fasse en sorte que les agences régionales de santé et des services sociaux aient dans leurs plans de classification des bénéficiaires, des endroits appropriés et sélectionnés pour l'attribution des soins à sa clientèle nécessitant des soins spécialisés; tout au moins, il devrait y avoir une certaine sensibilisation à tous les intervenants de ce milieu sur la dysphagie, de façon à ce que les gens aient un œil averti pour les patients qui risquent éventuellement de s'aspirer. [1]

Organisation/personne visée :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Suivi de la recommandation :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-03-26, l'intervenant répond au coroner en chef en formulant un commentaire général.

Avis/Dossier : A-301293 127217

Événement :

Un enfant de trois ans décède des complications à long terme de la prématurité au Centre hospitalier Pierre Le Gardeur, à Lachenaie.

Les premiers mois de vie de l'enfant ont été très difficiles. Né à 24 semaines à l'Hôpital de Montréal pour enfants, il avait été hospitalisé pendant un an. Il était vu régulièrement à la clinique externe.

La veille du décès, le petit n'allait pas bien. Le lendemain matin, la mère le découvre dans sa chambre, semi-conscient. L'enfant est transporté par ambulance au Centre hospitalier Pierre Le Gardeur où, malgré des manœuvres de réanimation, son décès est constaté.

Recommandation :

Que la Direction des services professionnels de l'Hôpital de Montréal pour enfants :

- revoie ce dossier avec le service de néonatalogie dans le but d'évaluer les principes éthiques de réanimation prolongée chez les enfants prématurés. [1]

Organisation/personne visée :

Hôpital de Montréal pour enfants

Suivi de la recommandation :

Hôpital de Montréal pour enfants

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

3.3 CAUSES INDÉTERMINÉES, DÉCÈS DE NATURE INDÉTERMINÉE

Avis/Dossier : A-150675 121795

Événement :

Un enfant de 3 ans décède d'une insuffisance cardiaque greffée sur une maladie cardiaque rhumatismale.

L'enfant était très hypothéqué au point de vue physique. Dans les jours précédant le décès, on diagnostique une maladie valvulaire majeure avec début d'insuffisance cardiaque. Il est admis à l'Hôpital de Montréal pour enfants pour qu'on investigue l'étiologie des pathologies valvulaires et qu'on diminue sa pression diastolique. Pour ce faire, il reçoit du Vasotec 2,5 mg par voie buccale. L'enfant tombe en choc quatre heures après la prise de ce médicament.

Recommandation :

Que le comité d'évaluation de l'acte médical de l'Hôpital de Montréal pour enfants :

- revoie ce dossier. [1]

Organisation/personne visée :

Hôpital de Montréal pour enfants

Suivi de la recommandation :

Hôpital de Montréal pour enfants

Sur la recommandation numéro 1, en date du 2006-04-05, aucune réponse de l'intervenant à la suite de cette recommandation du coroner.

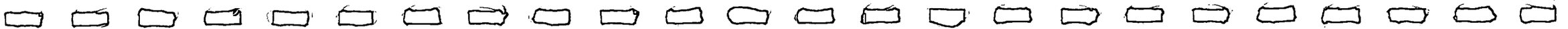

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

85. Les effectifs du Bureau du coroner, par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour 2005-2006.

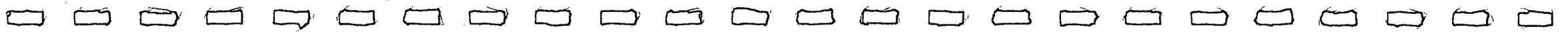

TITRE ET PROGRAMME : Bureau du coroner – 03.03

QUESTION 85: Les effectifs du Bureau du coroner, par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2005-2006.

Catégorie d'emplois	2005-2006	
	Effectifs autorisés	Masse salariale
Coroners	14	1 614 665
Cadres supérieurs	3	261 248
Professionnels	10	767 311
Techniciens et employés de bureau	17	637 615
Ouvriers	12	372 984
	56	3 653 823

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

86. La liste des coroners investigateurs et des coroners enquêteurs, leur rémunération respective pour la période 2005-2006 ainsi que les augmentations prévues.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Bureau du coroner – 03.03

QUESTION 86 : La liste des coroners investigateurs et des coroners enquêteurs, leur rémunération respective pour la période 2005-2006 ainsi que les augmentations prévues.

	Rémunération	Augmentations prévues
Coroners investigateurs		
Bellemare, Danielle	133 603	
Brochu, Jean-E	120 162	
Couillard, Bernard	113 221	
Dionne, Paul	113 221	
Houde, Michelle	117 676	
Morin, Pierre	116 788	
Nolet, Louise	122 557	
Paquin, Claude	113 221	
Ramsay, Jacques	113 221	
Turmel, Serge	120 162	
Total	**1 183 832**	**Augmentation de 2 % à partir du 1er avril 2006**
Coroners enquêteurs		
Kronström, Andrée	100 022	
Malouin, Luc	109 118	
Rudel-Tessier, Catherine	109 118	
Total	**318 258**	**Augmentation de 2 % à partir du 1er avril 2006**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

87. L'état des rapports d'investigation (terminés ou non) sur les décès signalés en 2003, 2004 et 2005 ainsi que le délai moyen entre le signalement du décès et le dépôt du rapport.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Bureau du coroner-03.03

QUESTION 87 : L'état des rapports d'investigation (terminés ou non) sur les décès signalés en 2003, 2004 et 2005 ainsi que le délai moyen entre le signalement du décès et le dépôt du rapport.

État des rapports :

Tableau 1 - Nombre de rapports d'investigation terminés et à venir pour les décès signalés en 2003, 2004 et 2005

Année de signalement du décès	2003	2004	2005
Rapport terminé	4076	3830	2642
Rapport en cours	143	283	1734
Total des décès signalés	4219	4113	4376

Tableau 2 - Pourcentage de rapports d'investigation terminés et à venir pour les décès signalés en 2003, 2004 et 2005

Année de signalement du décès	2003	2004	2005
Rapport terminé	97%	93%	60%
Rapport en cours	3%	7%	40%

Délai moyen :

Le délai moyen entre le signalement d'un décès et la remise du rapport d'investigation est de 9,2 mois.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

88. La liste des enquêtes terminées en 2005-2006 (incluant la date d'ordonnance, la nature de l'événement, le nom du coroner enquêteur en charge du dossier, la date du décès, l'endroit et la date de remise du rapport).

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Bureau du coroner – 03.03

QUESTION 88 : La liste des enquêtes terminées en 2005-2006 (incluant la date d'ordonnance, la nature de l'événement, le nom du coroner enquêteur en charge du dossier, la date du décès, l'endroit et la date de remise du rapport).

Date de l'ordonnance	Enquête	Nature de l'événement	Coroner enquêteur	Date du décès	Endroit de remise du rapport	Date de remise du rapport
2001-03-01	Snow, Francis	• Suicide par pendaison dans un établissement de détention fédéral	Me Catherine Rudel-Tessier	2001-02-08	Sainte-Foy	2005-07-07
2002-10-09	Murphy, Irène	• Décès d'une personne âgée en chaise roulante habitant une résidence privée de personnes âgées	Me Catherine Rudel-Tessier	2002-03-13	Sainte-Foy	2005-11-28
2002-11-05	Bolduc, Gisèle	• Chute d'une personne âgée souffrant de la maladie d'Alzheimer habitant une résidence privée de personnes âgées	Me Catherine Rudel-Tessier	2002-04-14	Sainte-Foy	2005-11-28
2002-11-11	Lefebvre, Lucia	• Décès d'une personne âgée morte brûlée habitant une résidence privée de personnes âgées	Me Catherine Rudel-Tessier	2002-05-16	Sainte-Foy	2005-11-28

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Bureau du coroner – 03.03

QUESTION 88 : La liste des enquêtes terminées en 2005-2006 (incluant la date d'ordonnance, la nature de l'événement, le nom du coroner enquêteur en charge du dossier, la date du décès, l'endroit et la date de remise du rapport).

Date de l'ordonnance	Enquête	Nature de l'événement	Coroner enquêteur	Date du décès	Endroit de remise du rapport	Date de remise du rapport
2002-11-28	Gaudet-Rainville, Christopher	• Décès par électrocution • Électrocuté par une roulotte sur le site du rodéo professionnel de Joliette	Me Andrée Kronström	2002-08-16	Sainte-Foy	2005-06-20
2002-12-16	Gervais, Annie et Jean-Berthony, Charles	• Accident sur le boulevard Pie IX à Montréal • Piétons heurtés par autobus circulant sur une voie réservée à contresens de la circulation	Me Catherine Rudel-Tessier	2002-06-12 2001-10-23	Sainte-Foy	2005-06-16
2003-03-10	Couture, Yannick	• Chute en planche à neige dans la station de ski « MontJoie »	Me Andrée Kronström	2003-02-15	Sainte-Foy	2006-02-14
2003-04-09	Guay, Pierre-Étienne	• Skieur en perte de contrôle qui a heurté un arbre à la station de ski « Mont Bélu »	Me Andrée Kronström	2003-03-22	Sainte-Foy	2006-02-14

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Bureau du coroner – 03.03

QUESTION 88 : La liste des enquêtes terminées en 2005-2006 (incluant la date d'ordonnance, la nature de l'événement, le nom du coroner enquêteur en charge du dossier, la date du décès, l'endroit et la date de remise du rapport).

Date de l'ordonnance	Enquête	Nature de l'événement	Coroner enquêteur	Date du décès	Endroit de remise du rapport	Date de remise du rapport
2003-05-15	Petitclerc, Micheline	• Étranglée par contention dans un centre d'accueil de St-Hyppolite dans les Laurentides	Me Catherine Rudel-Tessier	2002-09-19	Sainte-Foy	2005-11-28
2003-08-05	Guimond, Henri	• Décès dans une résidence privée pour personnes âgées	Me Catherine Rudel-Tessier	2003-06-25	Sainte-Foy	2005-11-28
2005-01-14	Chouinard, Pauline	• Décès à la suite d'une explosion dans sa résidence • Incendie du secteur Pointe- du – Lac à Trois-Rivières	Me Cyrille Delage	2005-01-14	Sainte-Foy	2005-11-22
2005-02-16	Lavoie, Carole-Anne	• Décès avant son transfert dans un autre CH	Me Catherine Rudel-Tessier	2005-01-18	Sainte-Foy	2006-01-23

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

89. La liste des enquêtes pendantes au 31 mars 2006 (incluant la date d'ordonnance, la nature de l'événement, le nom du coroner enquêteur en charge du dossier, la date du décès, l'endroit) ainsi que l'état d'avancement de l'enquête.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Bureau du coroner – 03.03

QUESTION 89 : La liste des enquêtes pendantes au 31 mars 2006 (incluant la date d'ordonnance, la nature de l'événement, le nom du coroner enquêteur en charge du dossier, la date du décès, l'endroit) ainsi que l'état d'avancement de l'enquête.

Date de l'ordonnance	Enquête	Nature de l'événement	Coroner enquêteur et Procureur	Date du décès	Endroit	État d'avancement de l'enquête
2002-06-29	Yu, Stephany Yu, Tiffany Wong, Doris Fullum, Marielle	• Noyade lors du naufrage du Lady Duck • Incident avec un véhicule récréatif amphibie sur la rivière Outaouais à Gatineau	Me Catherine Rudel-Tessier Me Christian Hacquin	2002-06-23	Rivière des Outaouais	Rédaction du rapport en cours
2003-04-22	Gagnon, Shirley	• Décès au CH St-Georges de Beauce • Décédé quelques heures après son admission à l'hôpital	Me Jean-Luc Malouin Me Cathie Halpenny	2002-12-20	St-Georges de Beauce	Rédaction du rapport en cours
2003-05-20	Bergeron, Jean-François	• Polytraumatisme crânien	Me Catherine Rudel-Tessier	2003-04-09	St-Jean-Baptiste	En suspens (poursuite criminelle)
2003-09-29	Forgeot, Cyril	• Accident d'auto à St-Jérome	Me Catherine Rudel-Tessier Me Cathie Halpenny	2003-06-14	St-Jérôme	En suspens (poursuite criminelle)
2003-10-14	Wells, Cosmo	• Chute au CH du Haut-Richelieu • Patient hospitalisé retrouvé mort sur un toit de l'hôpital après une chute	Me Jean-Luc Malouin Me Christian Hacquin	2003-08-15	St-Jean-sur-Richelieu	Rédaction du rapport en cours
2004-09-28	Berniquez, Michel	• Décès après son arrestation par des policiers	Me Andrée Kronström Me Cathie Halpenny	2003-06-28	Montréal	Auditions prévues en juin 2006

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Bureau du coroner – 03.03

QUESTION 89 : La liste des enquêtes pendantes au 31 mars 2006 (incluant la date d'ordonnance, la nature de l'événement, le nom du coroner enquêteur en charge du dossier, la date du décès, l'endroit) ainsi que l'état d'avancement de l'enquête.

Date de l'ordonnance	Enquête	Nature de l'événement	Coroner enquêteur et Procureur	Date du décès	Endroit	État d'avancement de l'enquête
2005-02-16	Linetsky, Jaclyn Schneider, Vadim	• Passagers décédés dans un accident de véhicule • Conducteur du véhicule amnésique à la suite de l'accident	Me Andrée Kronström Me Cathie Halpenny	2003-09-08	Longueuil	Auditions prévues les 1er et 2 juin 2006
2006-03-06	Labrecque, Tommy	• Chute en planche à roulettes	Me Catherine Rudel-Tessier Me Christian Hacquin	2004-07-01	Laval	Auditions prévues les 15, 16 et 24 avril 2006
2006-03-13	D'Addario, Ugo	• Décès d'un patient après sa disparition du centre hospitalier	Me Catherine Rudel-Tessier Me Christian Hacquin	2005-01-08	Laval	Auditions prévues les 19 et 20 juin 2006

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

90. Copie des directives envoyées par le Bureau du coroner en chef à tous les coroners pour la période 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Bureau du coroner-03.03

QUESTION 90 : Copie des directives envoyées par le Bureau du coroner en chef à tous les coroners pour la période 2005-2006.

Aucune directive n'a été envoyée par le Bureau du coroner en chef à tous les coroners pour la période 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

91. Les effectifs du Commissaire à la déontologie policière, par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Commissaire à la déontologie policière – 03.04

QUESTION 91 : Les effectifs du Commissaire à la déontologie policière, par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2005-2006.

Catégories d'emploi	Effectifs	Masse salariale	Effectifs	Masse salariale
	2004-2005		2005-2006	
Dirigeant et membre	2	250 786	2	250 786
Cadres supérieurs	2	203 550	2	203 550
Professionnels	23	1 523 614	22	1 458 189
Techniciens	2	84 266	2	84 266
Personnel de bureau	13	447 843	13	447 843
Total	42	2 510 059	41	2 444 634

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

92. La liste des dirigeants du Commissaire à la déontologie policière, leur rémunération respective pour la période 2005-2006 ainsi que les augmentations et bonis prévus.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Commissaire à la déontologie policière – 03.04

QUESTION 92: La liste des dirigeants du Commissaire à la déontologie policière, leur rémunération respective pour la période 2005-2006 ainsi que les augmentations et bonis prévus.

Le Commissaire à la déontologie policière	:	Me Claude Simard	Traitement au 31 mars 2006 : 141 668
Le commissaire adjoint	:	Me Réjean Gauthier	Traitement au 31 mars 2006 : 109 118
Pour les augmentations et bonis prévus	:	Nous ne possédons aucune information à ce sujet.	

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

93. La répartition des plaintes adressées au Commissaire par corps policier et constable spécial pour la période 2005-2006 (incluant le nombre de plaintes, le total des policiers en cause), ainsi que le nombre de dossiers portés en appel par corps policier.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE – 03.04

QUESTION 93 : La répartition des plaintes adressées au Commissaire par corps policier et constable spécial pour la période 2005-2006 (incluant le nombre de plaintes, le total des policiers en cause), ainsi que le nombre de dossiers portés en appel par corps policiers.

	Nombre de plaintes	Nombre de policiers
Nombre de plaintes reçues entre le 1er avril 2005 et le 31 mars 2006.	**1 381 ***	**2 261**
1. **Corps policier:**		
- Sûreté du Québec:	331	462
- Service de police de la ville de Montréal:	516	845
- Corps de police municipaux:	521	893
- Constables spéciaux:	37	60
- Autres:	1	1
TOTAL :	**1 406 ***	

* Une plainte peut impliquer des policiers de plus d'un corps de police.

Nombre de dossiers portés en appel devant la Cour du Québec par corps policiers.

2. **Corps policiers**	Nombre de dossiers
- Sûreté du Québec	7
- Service de police de la Ville de Montréal	4
- Corps policiers municipaux	6
- Constables spéciaux	--
TOTAL :	**17**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

94. La répartition des dossiers selon la décision prise à la réception des plaintes par le Commissaire pour la période 2005-2006 ou, si le dossier est en suspens, les motifs pour lesquels aucune décision n'a été prise.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE – 03-04

QUESTION 94 : La répartition des dossiers selon la décision prise à la réception des plaintes par le Commissaire pour la période 2005-2006 ou, si le dossier est en suspens, les motifs pour lesquels aucune décision n'a été prise.

Traitement apporté et décisions à la réception:

-	Désistements:	26
-	Plaintes refusées:	802
-	Enquêtes:	128
-	Conciliations:	416
-	En attente de renseignements additionnels:	90
-	À l'étude:	39

Motifs pour lesquels aucune décision n'a été prise :

La *loi sur la police* prévoit un délai de 40 jours à l'analyse préliminaire de la plainte notamment pour permettre au plaignant de faire valoir son droit d'opposition à la conciliation. Les dossiers en attente de renseignements additionnels et à l'étude sont ceux qui sont à l'intérieur de ce délai de 40 jours.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

95. Motifs invoqués pour le refus de plaintes par le Commissaire et nombre de plaintes refusées par motif.

TITRE ET PROGRAMME : COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE – 03-04

QUESTION 95 : Motifs invoqués pour le refus de plaintes par le Commissaire et nombre de plaintes refusées par motif.

802 plaintes furent refusées à la réception de la plainte et ce, pour les raisons suivantes :

- Un élément essentiel à sa recevabilité fait défaut :
  - elle ne vise pas un policier ou un constable spécial (ex. un préposé au stationnement);
  - cette personne n'était pas lors de l'incident à l'origine de la plainte dans l'exercice de ses fonctions (la plainte porte sur des actes qui n'ont pas de relation avec l'exercice de la fonction de policier et qui ont été perpétrés hors des heures de service);
  - pas un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers du Québec.
- La plainte est prescrite (le délai de prescription est d'un an);
- La plainte est manifestement frivole, vexatoire ou portée de mauvaise foi (ex.plaintes répétitives alors que le Commissaire a déjà disposé de telles plaintes de la part du plaignant);
- Le Commissaire n'a pu obtenir dans le délai prescrit (40 jours pour procéder à l'examen préliminaire) la collaboration du plaignant pour recueillir les éléments d'information nécessaires au traitement de sa plainte;
- Les vérifications effectuées auprès du plaignant, d'autres personnes impliquées ou à partir des documents disponibles (ex. rapports opérationnels) permettent de conclure qu'il n'y a pas eu dérogation déontologique en l'espèce;
- Le plaignant n'a pas fourni de motif valable pour s'opposer à la conciliation.

Plainte irrecevable :	90
Refus faute de précisions demandées :	66
Refus de la plainte – Identification des policiers impossible :	5
Autres motifs non répertoriés :	641 qui ont donné lieu à des décisions motivées transmises aux plaignants et aux policiers impliqués.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

96. Les effectifs du Comité de déontologie policière, par catégorie d'emplois, ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2005-2006.

TITRE ET PROGRAMME : Comité de déontologie policière – 03.05

QUESTION 96 : Les effectifs du Comité de déontologie policière, par catégorie d'emplois, ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2005-2006

Catégorie d'emplois	Effectifs	Masse salariale
Président et membres	8	727 200
Professionnels	3	257 700
Techniciens	2	84 900
Employés de bureau	8	229 500
TOTAL	**21**	**1 299 300**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

97. La liste des dirigeants du Comité, leur rémunération respective pour la période 2005-2006 ainsi que les augmentations prévues.

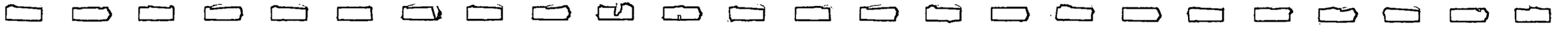

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Comité de déontologie policière – 03.05

QUESTION 97 : La liste des dirigeants du Comité, leur rémunération respective pour la période 2005-2006 ainsi que les augmentations prévues.

Les dirigeants du Comité sont les suivants :	Rémunération au 31 mars 2006	Augmentation prévue
M[e] Mario Bilodeau, président	155 142 $	Majoration de 2 % au 1[er] avril 2006
M[e] Pierre Gagné, vice-président	109 118 $	Majoration de 2 % au 1[er] avril 2006

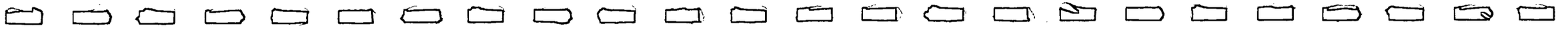

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

98. Le nombre de dossiers reçus pour la période 2005-2006, par catégorie (citations/révisions) et par origine (SQ, SPVM, corps municipaux) durant la période 2005-2006.

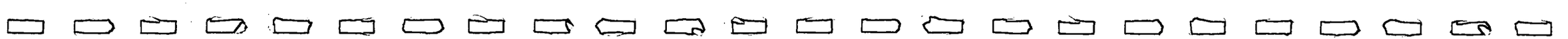

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Comité de déontologie policière – 03.05

QUESTION 98 : Le nombre de dossiers reçus pour la période 2005-2006, par catégorie (citations/révisions) et par origine (SQ, SPVM, corps municipaux)[1] durant la période 2005 -2006.

Dossiers reçus en 2005-2006 au 31 mars 2006

Origine	Citations	Révisions
Sûreté du Québec	11	3
Corps municipaux	30	10
SPVM	48	14
Polices amérindiennes	4	2
Constables spéciaux	0	0
Contrôleurs routiers	0	0
TOTAL	**93**	**29**

[1] Incluant également les polices amérindiennes, constables spéciaux et contrôleurs routiers.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

99. Le nombre de dossiers en suspens au 31 mars 2006, par catégorie et par origine.

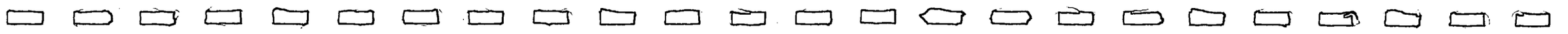

TITRE ET PROGRAMME : Comité de déontologie policière – 03.05

QUESTION 99 : Le nombre de dossiers en suspens au 31 mars 2006, par catégorie et par origine

Les 4 dossiers en suspens au 31 mars 2006 font l'objet de recours devant les tribunaux supérieurs.

Origine	Citations	Révisions
Sûreté du Québec	0	0
Corps municipaux	2	0
SPVM	1	0
Polices amérindiennes	1	0
Constables spéciaux	0	0
Contrôleurs routiers	0	0
TOTAL	**4**	**0**

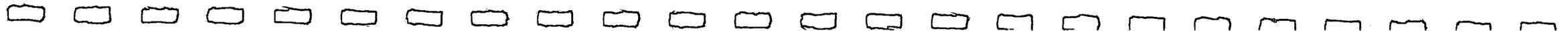

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

100. Le délai moyen pour le traitement d'un dossier.

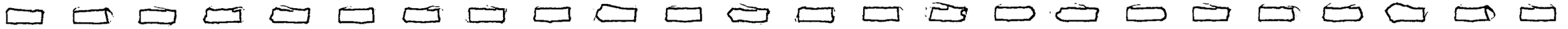

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Comité de déontologie policière – 03.05

QUESTION 100 : Le délai moyen pour le traitement d'un dossier.

Le délai moyen global de traitement d'un dossier de citation pour l'année 2005-2006 est de 12,3 mois.

Il s'agit du délai entre le dépôt au greffe de la citation et la transmission de la décision finale, peu importe l'année du dépôt du dossier au greffe.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

101. Les effectifs de la CQLC, par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chaque catégorie pour la période 2005-2006, et prévisions pour 2006-2007.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Commission québécoise des libérations conditionnelles – 03.02

QUESTION 101 : Les effectifs de la CQLC, par catégories d'emplois ainsi que la masse salariale pour chaque catégorie pour la période 2005-2006, et prévisions pour 2006-2007

Catégorie d'emploi	2005-2006		Prévisions 2006-2007			
	Nombre	Masse salariale	Nombre	Masse salariale		
Dirigeants, membres d'organismes et cadres supérieurs	11	1 220,3	10	1 199,9		
Professionnels	8	560,3	8	634,4		
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	12	376,7	12	423,0		
TOTAL	31	2 157,3	30	2 257,3		

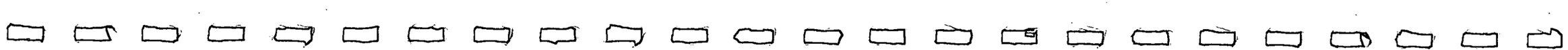

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

102. La liste des commissaires (permanents/communautaires) de la Commission pour la période 2005-2006, incluant leur CV, leur traitement annuel et date de la fin de leur mandat.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Commission québécoise des libérations conditionnelles – 03.02

QUESTION 102 : La liste des commissaires (permanents/communautaires) de la Commission pour la période 2005-2006, incluant leur c.v., leur traitement annuel et date de la fin de leur mandat.

1. Membres à temps plein (commissaires permanents)

Nom	Traitement annuel	Date de fin de mandat
Dugré, Jean	109 118 $	2009-09-06
Durand, Sylvie	109 118 $	2007-09-15
Foy-Vigneault, Alyson	109 118 $	2004-05-02
Larrivée, Régis	130 983 $	2007-11-17
Letendre, Georges	109 118 $	2008-03-30
Millette, Renée	109 118 $	2006-11-11
Sauvé, Manon	86 098 $	2008-03-30
Sultan, David	120 162 $	2006-10-30
Vincent, André	131 413 $	2010-05-08

Conformément à l'article 7 de la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus*, les membres demeurent en fonction à l'expiration de leur mandat jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Commission québécoise des libérations conditionnelles – 03.02

QUESTION 102 : La liste des commissaires (permanents/communautaires) de la Commission pour la période 2005-2006, incluant leur c.v., leur traitement annuel et date de la fin de leur mandat.

2. Membres à temps partiel (commissaires communautaires)

Bédard, Paul
Bien-Aimé, Jean Sergo
Blouin, Luc
Bordeleau, Solange
Boyer, André
Bujold, Fernand
Calderon, José
Chaput, Claude
Desgagné, Jean-Guy
Dionne, Alain
Dupuis Salvas, Claudette
Duquette, Jacques
Estiverne-Bathalien, Amanthe
Falardeau, Mark
Fallu, Patricia Ann
Frenette, Marie Claude
Guay, Normand
Guillén-Lemus, Ivonne
Hudon, Jean-Marc
Jeanvenne, Louise
Lacombe, Élysabeth
Lambert, Claudette
Lapointe, Roger
Laramée, Pierre
Latendresse, Michel
Leblanc, Alma
Le Blanc, Claude
Leblond, Isabelle
Lessard, Claude
Lesyk, Marcel
Marsolais, Diane
Martineau, Guy
Milliard, Paul
Ouellet, Gaétan
Paris, Brenda Mae
Pelletier, André
Perras, Colombe
Petosa, Connie
Poirier, Donate
Razik, Nourredine
Richard, Hélène
Rocheleau, Raymond
Rodrigue, Daniel
St-Pierre, Louise
Savaria, Claude
Shir, Ming Jyh
Sioui, Jean
Teitelbaum, Reisa
Toussaint, Rosette
Tremblay, Jean-René
Turmel, Paul

Les commissaires communautaires reçoivent une allocation de présence (décret 412-81) de 200,00 $ pour une journée de séance à laquelle ils participent ou de 100,00 $ au terme de chaque demi-journée de séance.

Leur fin de mandat est le 21 décembre 2007 (décret 1217-2004).

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES *(Je consens à leur reproduction en annexe du Communiqué de presse du premier ministre et dans le site internet de ce dernier.)*

S.V.P. veuillez valider ces notes et ajouter de nouveaux éléments s'il y a lieu

DUGRÉ, Jean

ÂGE

FORMATION ACADÉMIQUE

	École des Hautes Études Commerciales de Montréal
1976	Baccalauréat en administration des affaires

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

	Cabinet de la présidente du Conseil du trésor
2003 - 2004	Conseiller politique
	Commission nationale des libérations conditionnelles
1993 - 2003	Commissaire permanent
1989 - 1993	Commissaire à temps partiel
	Les Nordiques de Québec
1991 - 1992	Directeur du développement des affaires gouvernementales
	Léveillé, Vickers et Benson
1990 - 1991	Vice-président au développement
	Les Communicateurs Associés
1987 - 1989	Vice-président
	Nantel et associés
1981 - 1983	Responsable de projets de communications
	Parti progressiste-conservateur
1988	Directeur des communications – section Québec
1984 - 1986	Directeur – section Québec
1979 - 1982	Trésorier – section Québec
1979 - 1980	Adjoint au directeur national
1977 - 1979	Directeur adjoint – section Québec

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) à ajouter s'il y a lieu :	N° de membre : (non publié)	Année d'admission :

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES *(Je consens à leur reproduction en annexe du Communiqué de presse du premier ministre et dans le site Internet de ce dernier.)*

S.V.P. veuillez valider ces notes et ajouter de nouveaux éléments s'il y a lieu

DURAND, Sylvie

ÂGE

FORMATION ACADÉMIQUE

Depuis 1985	Membre du Barreau du Québec
	Université de Montréal
1984	Baccalauréat en droit
1981	Maîtrise en criminologie
1979	Baccalauréat en criminologie

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

	Centre communautaire juridique de Montréal
Depuis 1985	Avocate à la Division criminelle
	Université de Montréal
Depuis 1984	Chargée de cours à l'École de criminologie et à la Faculté d'éducation permanente
	Collège de Maisonneuve
1989 - 1992	Chargée de cours en techniques policières
	Université de Montréal
1982 - 1984	Agente de recherche au Centre international de criminologie comparée

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) à ajouter s'il y a lieu:	N° de membre : (non publié)	Année d'admission :

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM : FOY-VIGNEAULT		PRÉNOM : Alison	
N.A.S. : ---			
LIEU DE NAISSANCE :		LANGUES :	
DATE DE NAISSANCE :		ÂGE :	SEXE :
ADRESSE PERSONNELLE : CODE POSTAL :		TÉLÉPHONE BUR : TÉLÉPHONE RÉS :	

FORMATION ACADÉMIQUE (EN COMMENÇANT PAR LE DERNIER DIPLÔME OBTENU)

ANNÉE	INSTITUTION	OPTION	DIPLÔME OBTENU
1996	Université McGill	Service social	Maîtrise
1990	Université McGill	Service social	Baccalauréat
1968	Université McGill	Sociologie	Baccalauréat

FONCTION ACTUELLE

NOM DE L'EMPLOYEUR : Les Consultants Delorme-Lussier	DEPUIS : 1994-06 année/mois/jour
POSTE OCCUPÉ : Thérapeute	

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ANTÉRIEURE (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)

Année de/à	Employeur	Fonction
1992-1994	Hillside Family Therapy Center	Thérapeute individuelle, conjugale et familiale
1989-1992	McGill Family Therapy Clinic	Stagiaire et superviseure
1989-1990	CSSLL, DPJ, bureau Lachute	Stagiaire
1979-1982	La Galerie La Murée	Directrice d'une galerie d'art

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES *(Je consens à leur reproduction en annexe du Communiqué de presse du premier ministre et dans le site internet de ce dernier.)*

S.V.P. veuillez valider ces notes et ajouter de nouveaux éléments s'il y a lieu

LARRIVÉE, Régis

ÂGE

FORMATION ACADÉMIQUE

Université Laval

1976 Baccalauréat en éducation (orientation)
1976 Licence en orientation scolaire et professionnelle

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Ministère de la Sécurité publique

Depuis 2002 Sous-ministre associé à la Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité

Ministère du Conseil exécutif

1998 - 2002 Secrétaire adjoint aux affaires autochtones

Ministère de la Sécurité publique

1988 - 1998 Conseiller auprès du sous-ministre et coordonnateur des affaires autochtones
1986 - 1988 Conseiller au bureau du sous-ministre associé responsable des services correctionnels

Ministère de la Justice

1982 - 1986 Coordonnateur régional à la Direction de la participation communautaire
1980 - 1982 Agent de probation à la Direction de la probation

Ministère du Solliciteur général du Canada

1979 - 1980 Agent de gestion de cas à l'Institution Leclerc

Maison Étienne-Després inc.

1976 - 1979 Directeur clinique du centre de transition pour ex-détenus

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) à ajouter s'il y a lieu:	N° de membre : (non publié)	Année d'admission :

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES *(Je consens à leur reproduction en annexe du Communiqué de presse du premier ministre et dans le site internet de ce dernier.)*

S.V.P. veuillez valider ces notes et ajouter de nouveaux éléments s'il y a lieu

LETENDRE, Georges

ÂGE

FORMATION ACADÉMIQUE

Depuis 1974	Membre du Barreau du Québec
	Université Laval
1972	Licence en droit

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

	Ministère de la Justice
Depuis 2000	Substitut en chef adjoint du procureur général
1979 - 2000	Substitut du procureur général
	Cour du Bien-être social du Québec
1973 - 1979	Avocat à la Cour du Québec et à la Chambre de la jeunesse

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) à ajouter s'il y a lieu:	N° de membre : (non publié)	Année d'admission :

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (conservés au dossier à titre confidentiel et utilisés, s'il y a lieu, à des fins statistiques dans le cadre des programmes d'accès à l'égalité)

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (élaborées selon les informations actuellement détenues au Secrétariat aux emplois supérieurs et qui seront reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre).

Veuillez valider ces notes et ajouter de nouveaux éléments s'il y a lieu.

MILLETTE, Renée

ÂGE [redacted] ans

FORMATION ACADÉMIQUE

	Université McGill
1985 - 1987	Scolarité de maîtrise en droits et libertés
	Université de Montréal
1977 - 1978	Études de maîtrise en urbanisme
	Université Laval
1976	Études de maîtrise en droit administratif
Depuis 1975	Membre du Barreau du Québec
	Université Laval
1974	Licence en lettres légales

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Depuis 1978	Avocate en pratique privée – droit administratif, pénal et carcéral
	Office des droits des détenues et détenus
1985 - 1989	Conseillère juridique
	Université de Montréal
1987	Chargée de cours à la Faculté de criminologie
	Ligue des droits et libertés de la personne
1981 - 1985	Conseillère juridique
	Université de Montréal
1977 - 1978	Auxiliaire de recherche au Centre de recherche en droit public
	Ville de Québec
1976 - 1977	Avocate au Service du greffe

Initiales R. M. ...2

	Université Laval
1976	Auxiliaire de recherche au Centre de recherche en aménagement de territoire
	Amyot, Lesage, DeGranpré, Colas, Bernard et Drolet
1975	Stagiaire en droit

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) À AJOUTER:	N° de membre: (non publié)	Depuis:

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES *(Je consens à leur reproduction en annexe du Communiqué de presse du premier ministre et dans le site Internet de ce dernier.)*

S.V.P. veuillez valider ces notes et ajouter de nouveaux éléments s'il y a lieu

SAUVÉ, Manon

ÂGE ans

FORMATION ACADÉMIQUE

Depuis 1991	Membre du Barreau du Québec
	Université du Québec à Montréal
1989	Baccalauréat en sciences juridiques
1986	Baccalauréat en sciences politiques

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Depuis 1991	Avocate en pratique privée
	Carrefour Jeunesse-Emploi Thérèse-de-Blainville
Depuis 1996	Directrice
	Centre d'intervention des Basses-Laurentides pour l'emploi
1998	Directrice par intérim
	Ville de Bois-des-Filion
1993 - 1997	Conseillère municipale

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) à ajouter s'il y a lieu:	N° de membre : (non publié)	Année d'admission :
Barreau du Québec	189802-7	1991

488

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (élaborées selon les informations actuellement détenues au Secrétariat aux emplois supérieurs et qui seront reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre).

Veuillez valider ces notes et ajouter de nouveaux éléments s'il y a lieu.

SULTAN, David

ÂGE ans

FORMATION ACADÉMIQUE

Depuis 1995	Membre du Barreau du Québec
	Université de Montréal
1990	Baccalauréat en droit
	Université du Québec à Montréal
1988	Études en science politique

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

	Commission québécoise des libérations conditionnelles
Depuis 1999	Membre
	Fédération des services communautaires juifs de Montréal
1999	Directeur de la Campagne sépharade de l'Appel juif unifié
	Congrès juif canadien – Région du Québec
1994 - 1999	Directeur des relations communautaires
1990 - 1994	Conseiller politique

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) À AJOUTER:	N° de membre: (non public)	Depuis:
BARREAU DU QUÉBEC		1995

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES

(Je consens à leur reproduction en annexe du Communiqué de presse du premier ministre et dans le site internet de ce dernier.)

S.V.P. veuillez valider ces notes et ajouter de nouveaux éléments s'il y a lieu

VINCENT, André

ÂGE

FORMATION ACADÉMIQUE

Membre du Barreau du Québec

Université de Sherbrooke

1973 Licence en droit

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Ministère de la Justice

Depuis 2000	Substitut en chef du Procureur général - Bureau de lutte au crime organisé
1997 - 2000	Substitut en chef du Procureur général - Montréal et Laval
1995 - 1997	Substitut en chef du Procureur général - Montréal
1988 - 1995	Substitut en chef adjoint - Assises criminelles et causes spéciales
1980 - 1988	Procureur - Assises criminelles
1975 - 1980	Substitut du Procureur général - Longueuil

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) à ajouter s'il y a lieu:	N° de membre : (non publié)	Année d'admission :

490

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
BÉDARD	PAUL	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1984	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL COURS DE DOCTORAT CRIM.	
1977	MAÎTRISE EN CRIMINOLOGIE	M. Sc.
1975	BACCALAURÉAT EN CRIM.	Bacc.

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1978 à —	LES CENTRES JEUNESSE	AGENT DE RELATIONS HUMAINES CRIMINOLOGUE
1977 à 1978	SERVICE CANADIEN DES PÉN	AGENT DE CLASSEMENT
1975 à 1977	" " "	CONSEILLER SÉNIOR
1974 à 1975	SNLC MONTRÉAL	AGENT DE LIB. COND.
1970 à 1971	CEGEP DE VICTORIAVILLE	ANIMATEUR SOCIOCULTUREL

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
BIEN AIMÉ	JEAN SERGO	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1995	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	BACHELIER EN ÉDUCATION
1990	UQAM	CERTIFICAT EN EDUCATION INTERCULTURELLE
1981	CEGEP DE ROSEMONT. MONTRÉAL QUÉBEC	DEC FINANCE

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1978 À NOS JOURS	SERVICE D'AIDE AUX NÉO-QUÉBÉCOIS ET IMMIGRANTS (JANQI) INC	DIRECTEUR-ADJOINT CONSEILLER MAIN-D'OEUVRE IMMIGRATION
1974 À 1978	CENTRE D'INFORMATION & DE RECHERCHE POUR IMMIGRANTS	COMMIS COMPTABLE - RESPONSABLE BANQUE D'EMPLOIS - CONSEILLER
1972 À 1973	EASTERN COATED PAPERS	AIDE - OPÉRATEUR

492

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
BLOUIN	Luc	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1988	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	BACCALAURÉAT - CRIMINOLOGIE

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1990 à 2004	COLLÈGE DE MAISONNEUVE	PROFESSEUR DE CRIMINOLOGIE

CURRICULUM VITAE ABRÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
Bordeleau	Solange	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1978	Cité étudiante Polyno	Modification du comportement chez l'enfant
1957-1961	Collège Jésus-Marie d'Outremont	cours classique
1951-1957	Académie de l'Assomption de La Sarre	certificat d'étude prim

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à ~~temps plein seulement~~ et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1998-	Com.qué.des lib.cond.	Commisaire comm.et suppléante
1993-1997	Ass.des Gr.Frères d'Amos	évaluation et direction
1989-2004	Clinique du Dr.Luc Lapointe	Assistante en chiropratie
1988-1993	Comm.qué. des lib. cond.	Commissaire communautaire
1986-1989	Clair Foyer La Sarre	Transport des personnes déficien intellectuelles.
1983-	Ass.des Gr.Frères d'Abitibi-Ouest	directrice

CURRICULUM VITAE ABREGE

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
BOYER	ANDRÉ	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1978	UNIV. SHERBROOKE	BACC. SERVICE SOCIAL

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :
TRAV. SOCIAUX / ADM. AGRÉÉS	25 ANS +

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1997 - DATE	SCP. ENR.	CONSULTANT
1993-1997	C.L.S.C. CENTRE-VILLE MONTRÉAL	CHEF de PROGRAMMES & CONS. CLINIQUE.
1977-1993	CENTRE SERV. SOCIAUX MTL-MÉR.	CHEF de SERVICE
1969-1977	Com. ECOLES de MTL.	TRAV. SOCIAUX.

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
BUJOLD	FERNAND	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1947	International Accounting Society	---
1941	École d'agriculture Les Pacettes	Technicien agricole
1944	École de maître Normale	Diplôme secondaire

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
	Retraité	
2000 - 1956	Travailleur Autonome	GE, Holland Mfg. et McCleary
	Agent manufacturier	Directeur régional des ventes

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
CALDERON	JOSÉ	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1995	Université de Montréal	Maîtrise en Théologie.
1979	Université de Montréal	Maîtrise en Éducation
1961	Licence et BACC en Théologie dogmatique	Université Grégorienne (Rome)

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :
THÉOLOGIEN	1995

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1989-2004	COPATLA.	Directeur
1987-88	COCLA	Conseiller familial
1985-86	MATRI	Coordonnateur projet d'adaptation Immigrants
1983-85	L'Hirondelle	Agent des relations humaines
1974-82	Hôtel Holiday-Inn	Superviseur entretien.
1970-74	ÉGLISE CATHOLIQUE.	Animateur pastorale

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
CHAPUT	CLAUDE	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
73-74	INSTITUT DE POLICE	TECHNIQUE D'ENQUÊTE
72-74	CEGEP ROUYN-NORANDA	TECHNIQUE POLICIÈRE
58-59	ECOLE SEC. CHOMEDEY	ECOLE SECONDAIRE

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :
ENQUETEUR	1973

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1989-2004	MINISTÈRE INDUSTRIE & COMMERCE	ENQUETEUR
1959-1988	SURETÉ DU QUEBEC	

498

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
DESGAGNÉ	JEAN-GUY	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1975	U. de Montréal	Licence en Droit
1978	U. de Sussex (cours)	Mt Soc. (cours)

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
2002 –	Samson + Ass. (Gatineau)	Consultant
1999-2002	Ressources Naturelle Canada	Chef Service de Rédaction
2000-2002	Sénat du Canada (comité sur les drogues)	Dir. Communication
1999-2000	Sénat du Canada (comité aborigènes)	Dir Communications
1996-97-98	Justice Canada	Consultant – Recherches
1995-1996	Tribunal du terrain international du droit des enfants	Secrétaire Général
1993-94	Conseil international de la famille	DIR Exécutif

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

499

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
DIONNE	ALAIN	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1988	BISHOP UNIVERSITY	COMMON LAW
1987	U Q A M	CERTIFICAT ADM
1966	PAUL HUBERT RIMOUSKI	ÉTUDES SECONDAIRES

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
2000 à maint	GARDA DU CANADA	TEMPS PARTIEL ENQUÊTES USA CANADA ALLEMAGNE
2000 à Maintenant	GRC MTL	ENQUÊTES CANDIDAT
1966-2000	GRC	12 ANS RESPONSABLE POSTE DE SHERBROOKE

500

CURRICULUM VITAE ABRÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM		ÂGE
DUPUIS SALVAS	CLAUDETTE		

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1959-63	Couvent des Soeurs St-Joseph	Etudes secondaires
1963-64	Hôtel-Dieu de Sorel	Techniques infirmières
1983-84	Cégep de Sorel-Ttracy	Techniques administratives

Voir annexes.

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

1987... Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu. Directrice générale

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
2000...	Commision québecoise des Libérations conditionnelles	Commissaire communautaire
2004...	Table sécurité alimentaire	Membre du comité
2004...	I.P.A.C.(Fonds Fédéral..)	Responsable de l'infrastructure et de l'implantation des cuisines
2002...	Info-cancer(MRC Bas-Rich)	Resp:mise sur pied et animatrice des ateliers Belle et bien dans sa peau.
2001...	Sureté du Québec(Arbre de Joie)	Coordonnatrice du volet techniq
1996-98	Régie régionale de la santé et des services sociaux	Membre du conseil d'administratior
1995...	Centraide Richelieu-Yamaska	Conférenciaire et adjointe au Prés dent
1994	Ville de Sorel	Membre du comité Villes et Villages en santé.

Voir annexes

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
DUQUETTE	JACQUES	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1961	COLLEGE STE-MARIE (MTL)	BACCALAURÉAT ES-ART
1964	UNIVERSITE DE MONTRÉAL	LICENCE EN DROIT

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :
AVOCAT	1966 à 2002

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
2003 - 2004	A LA RETRAITE	
2000 à 2003	A MON COMPTE	PRATIQUE DU DROIT
1973 à 1997	AIDE JURIDIQUE	DIRECTEUR DE BUREAU
1966 à 1973	A MON COMPTE	PRATIQUE DU DROIT

502

CURRICULUM VITAE ABRÉ.

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
ESTIVERNE-BATHALIEN	AMANTHE	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1995	UQAM	BACC. TRAVAIL SOCIAL
1994	CEGEP MARIE-VICTORIN	DEC. ASSISTANCE SOCIALE

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :
DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC	1996

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1994 à ...	CENTRE JEUNESSE DE MTL	INTERVENANTE SOCIALE

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
FALARDEAU	MARK	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
JUIN 2002	UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	CERTIFICAT ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
AOÛT 1994	UNIVERSITÉ LAVAL	CERTIFICAT EN ADMINISTRATION
MAI 1986	UNIVERSITÉ D'OTTAWA	BACC. EN CRIMINOLOGIE

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :
—	—

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1991 à maintenant	COLLÈGE F.-X.-GARNEAU	PROFESSEUR
1989 à 1991	MINISTÈRE SÉCURITÉ PUBLIQUE	AGENT DE PROBATION
1986 à 1989	CENTRE JEUNESSE TILLY	ÉDUCATEUR

504

NOTES BIOGRAPHIQ .S (reproduites dans le Communiqu e presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
FALLU	PATRICIA ANN	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1985	Université du Québec à Rimouski	Certificat en andragogie
1953 à 1956	Couvent des Filles de Jesus N.Rich	Etudes secondaires
1951 à 1953	Couvent des Ursulines Gaspe	" primaires

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1998 à 2004	C.C.L.C.	Commissaire communautaire
1987- 1998	Organisme Gaspesien des pers. atteintes de cancer	Coordonnatrice
1991 - 2004	Gîte Les Bouleaux	Propriétaire et exploitante

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

505

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
FRENETTE	MARIE CLAUDE	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1998	Ecole NATIONALE D'ADMINISTRATION Publique	MAITRISE EN ADM. PUBLIQUE OPTION A
1993	UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	CERTIFICAT EN PERFECTIONNEMENT de L'ENSEIGNEMENT
1992	UNIVERSITE de MONTREAL	LICENCE EN DROIT

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :
BARREAU DU Québec	1973 RÉINSCRIPTION 2 1987

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
87 À Auj.	College de MAISONNEUVE	PROFESSEUR

506

CURRICULUM VITAE ABRÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
GRAY	NORMAND	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1966	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	LICENCE EN RÉDAGOGIE
1964	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	BACCALAURÉAT EN RÉDAGOGIE
1963	UNIVERSITÉ LAVAL	BACCALAURÉAT ES ARTS

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1ER OCT. 1997		DÉBUT DE LA RETRAITE
1966-1997	COM. SCOLAIRE ROBERVAL	DIRECTEUR D'ÉCOLE
1971-1988	COM. SCOL. RÉG. LOUIS-HÉMON	DIRECTEUR D'ÉCOLE

CURRICULUM VITAE ABRÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
Guillén-Lemus	Ivonne	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1982	École de Travail Social,	Travail social
	San Salvador, El Salvador	

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1988 - présent	Centres Jeunesse de Montréal	Agent de relations humaines
1987	Carrefour Latinoaméricain	Recherchiste
1985 - 1987	Entraide Multiculturelle St-Louis	Coordonnatrice
1983 - 1984	Association des personnes	Recherchiste
	Handicapés visuelles Rive-Sud	
1982 - 1983	B.B.C. Medical	Traductrice administrative
1979 - 1980	Conseil Salvadorien de la protection aux mineures	Travailleuse Sociale

508

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
Hudon	Jean-Marc	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
65 à 67	Université Mtl.	- études. Relation Industrielles
1960.	Institut Technologique Shawinigan	- Technicien Professionnel
	- - -	"Senior Métric"

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :
C.R.I.A. Conseiller Relations Industrielles Agréé	1982.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
depuis 1990	Ressources Exfort JMH Ltée	President.
1987 à 1990	Les Bateaux Dorval Ltée	Vice-President.
1978 à 1987	Kruger Inc.	Directeur du Personnel.
1965 à 1977	Syndicat du Papier	Negociateur - Est Canada-US.
Depuis 1997	CQLC.	Commissaire Communautaire et suppléant.

CURRICULUM VITAE ABRÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
JEANNENNE	LOUISE	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1981	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS	BACCALAURÉAT TRAVAIL SOCIAL
1978	CÉGEP DE L'OUTAOUAIS	DEC EN SECRÉTARIAT DE DIRECTION

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :
—	—

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1981 À	AVENUE DES JEUNES	DIRECTRICE GÉNÉRALE
AUJOURD'HUI		

510

CURRICULUM VITAE ABRÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
LA COMBE	ELYSABETH	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1997	Université du Québec à Montréal	Sexologie (maîtrise)
1992	Université de Montréal	Criminologie (baccalauréat
—	—	—

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :
—	—

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
2002 —	Direction de santé publique de Montréal	Agente de planification
1999 —	UQAM	chargée de cours
2000-2002	travailleuse autonome	consultante en intervention sexologique
1998-2000	UQAM	Assistante de recherche
1994-1995	YWCA	Agente des relations humaines
1991-1993	Société Elizabeth Fry du Qc	intervenante
1988-1991	Maison du Réconfort	intervenante

CURRICULUM VITAE ABRÉG

511

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
LAMBERT	CLAUDETTE	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
75-78	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	BAC CRIMINOLOGIE
73-75	Collège de THETFORD-MINES	DEC SC. HUMAINES
69-73	POLYVALENTE BLACK-LAKE	D.E.S.

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1995 à 2004	Au Moulin de la Source	RESPONSABLE CENTRE DE JOUR POUR PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUE
1987-1994	MOI-MÊME	ÉDUCATRICE DE GARDERIE EN MILIEU FAMILIAL
1980-1982	ST-DAMIEN DE BELLECHASSE	ÉDUCATRICE
1978-1980	CITÉ DES PRAIRIES	ÉDUCATRICE

512

CURRICULUM VITAE ABRÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
LIADDINTE	ROGER	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
	PAS DE CHANGEMENT AU C.V.	

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :
S.O.	

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
	RETRAITÉ	

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

513

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
LARAMÉE	PIERRE	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1956	Université de Montréal	Maîtrise en art (Relations industrielles)

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :
Conseillers en Relations industrielles	Plus membre depuis 20 ans

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1956 à 1984	Hydro-Québec	Directeur des ressources humaines jusqu'en 1975
1975	"	Conseiller en gestion de carrières. Région Laurentides
1985 à 1989	Programme SEMO	Directeur - Intégration -
1990 à	Laurentides	Travail
1996	Tribunal des Droits de la personne	assesseur - 3/4 du temps

514

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
Latendresse	Michel	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
2004	Université de Montréal	Cert. Intervention auprès des jeunes
1995	Cegep Marie-Victorin	Tech. Éducation spécialisée
1976	Université du Québec à Hull	Bacc. de la main d'oeuvre

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :
Association des gestionnaires des réseaux de services Devant docteur	1999

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
96 à	Centre Jeunesse Laval	Chef de service à la permanence
99. 04	Maison des jeunes de Mirabel	Directeur
93. 99	Maison des jeunes de l'Est Laval	Co-gestionnaire

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

515

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
LEBLANC	ALMA	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1978	U QAR (Rimouski)	MAÎTRISE EN ÉTHIQUE
1973	U QAR	BACC ADAPTATION SCOLAIRE
1970	Université Montréal	BACC EN PÉDAGOGIE

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
2003	Centre Mission de soutien	Commissaire fonction des services
2002	RRSSS région 01	Agente de programmation
1988-2002	Centre de mise Bas St-Laurent	directrice générale
1986	Statistique Canada	Commissaire au recensement

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES

(Je consens à leur reproduction en annexe du Communiqué de presse du premier ministre et dans le site internet de ce dernier.)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
LE BLANC	CLAUDE	

FORMATION ACADÉMIQUE

(en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1962	École Mgr. Georges Gauthier	Secondaire 11e année
1970	C.E.G.E.P. Ahuntsic	Techniques Correctionnelles - en Criminologie, criminology & Sciences B

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	N° de membre : (non publié)	Année d'admission :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

(à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE DE	ANNÉE À	EMPLOYEUR	POSTE
69	99	Gouvernement du Québec	Agent des services Correc.
		Société Publique	à administrateurs dans
			établissement de détention
		Requalifié cadre Intermédiaire	niveau 10.
1999	-	Retraité	
2001	2002	Rappel dans un poste	au réseau comme
		régulier à l'établissement	de Montréal.

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
LEBLOND	ISABELLE	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1984-1987	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	BACCALAURÉAT EN CRIMINOLOGIE
1982-1984	COLLÈGE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE	DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN SCIENCES HUMAINES ET MATHÉMATI

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1997 à ce jour	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI ANJOU/ST-JUSTIN	DIRECTRICE
1998 à ce jour	COMMISSION DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLE DU QUÉBEC	COMMISSAIRE
1989 à 1997	OPÉRATION SURVEILLANCE ANJOU	DIRECTRICE
1994 à 1995	VIDÉOTRON	RECHERCHISTE ET ANIMATRICE TÉLÉVISION
1990 à 1992	I.L.P.B. BUREAUTIQUE ENR	CO-PROPRIÉTAIRE

518

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
Lessard	Claude	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1961	École de Police	Policier
1960	École Forestière	Garde-Forestier
1958	Collège Montmagny	11e Cours Scientifique

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1998 à ce jour	C.O. & C.	Conseiller en Communication
1994 à 1998	Agence de détectives Morel	Enquêtes
1986 à 1994	Sécurité Sog/Roc Inc.	Directeur Général
1961 à 1987	Sûreté du Québec	Policier en Enquêtes

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
LESYK	MARCEL	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1978	Université du Québec A.T.	Certificat en Administration
1972	GEGEP Ab.-Tém.	D.E.C. en Assistance-Sociale
1954	Séminaire St-Antoine Trois-Rivières	Cours Classique

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1996	Retraité	
1990-1995	Conseil Régional de la Santé et des Serv. Sociaux puis Régie Régionale	Dir. Général
1969-1990	Bur. Aide Sociale, Main d'Oeuvre et Séc du Revenu	Dir. Régional

520

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
MARSOLAIS	DIANE	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1988	Université de Montréal	Baccalauréat Criminologie

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1990 à aujourd'hui	Centre Jeunesse Montérégie	1999 à aujourd'hui : Réviseur
		1991 à 1999 : Agente Relations Humaines
		1990 à 1991 : Déléguée à la Jeunesse LSJPA
1988 à 1990	Ministère Justice Québec	Agente de relations
1987 à 1988	Université Montréal	Assistante de recherche CICC.
1993 à 1994	CCLC	Commissaire à temps
		partiel (communautaire)

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
MARTINEAU	GUY	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
2004	FACULTÉ DE MÉDECINE UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	MICRO-PROGRAMME MAÎTRISE EN TOXICO : VOLET RECHERCHE
2002	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC HULL	CERTIFICAT DE NIVEAU MAÎTRISE GESTION DE PROJET
1998.	FACULTÉ DE MÉDECINE UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	CERTIFICAT 1er cycle toxicologie

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) : ANN — DEPUIS : 2000.

ACADÉMIE NATUROPATHE ET NATUROTHÉRAPEUTE

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
	ÉTANT À MON PROPRE COMPTE DEPUIS QUELQUES ANNÉES, ET OCCUPANT DIVERS POSTES ET FONCTIONS AVEC DIFFÉRENTES ORGANISATIONS, JE JOINT EN ANNEXE MON CURRICULUM VITAE, AFIN DE VOUS PERMETTRE DE BIEN VISUALISER MON CHEMINEMENT PROFESSIONNELLE.	

522

Guy Martineau

Consultation et relation d'aide

Renseignements personnels

Langues parlées: Français et anglais

Objectif de carrière

Développer mon entreprise de services, tout en valorisant diverses compétences acquises en court de carrière.

Formation académique

Formation de 2ième cycle en toxicomanie avec la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke.

Programme court de 2ième cycle en gestion de projet de l'U.Q.A.H.

Certificat en toxicomanie de la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke.

Formation professionnelle

Formation pour l'enseignement du français langue seconde, dispensé par le Centre de Langue Caron à Ottawa

Attestation de spécialisation professionnelle en lancement d'une entreprise avec le Centre Compétence Outaouais.

Formation en Bureautique au Collège Multi-Hexa à Hull.

Formation continue depuis les 10 dernières années en toxicomanie, intervention de crise et post traumatique, santé mentale, ainsi qu'en communication et en gestion.

Domaines d'expériences

Interventions, animations et conférences

Évaluer, accorder ou refuser, et fixer les conditions de sortie des détenues pour la Commission des Libérations Conditionnelle du Québec.

Consultants en santé mental pour les médecins urgentologues de l'hôpital de Hawkesbury

Consultants pour les gestionnaires de la Fonction publique sur la communication.

Consultants pour les gestionnaires aux prises avec des employées problématiques.

Enseignement du français langue seconde, aux anglophones de la fonction publique.

Rencontres d'informations et de formations sur l'alcoolisme, la toxicomanie, l'intervention de crise, la gestion du stress, la communication et autres.

Interventions de crises et séances de débriefing de groupe.

Conférences, entrevues télévisées, ateliers de formations, et tenue de kiosques d'informations.

Gestion et coordination

Former et coordonner et une équipe d'intervention de crise, pour les employés municipaux via le programme d'aide aux employés.

Négocier le processus protocolaire avec divers représentants des services d'urgence de la ville pour la mise en place de mesure de soutien en intervention de crise.

Embauche de psychologues et psychothérapeute pour les besoins de contrats nationaux de programme d'aide aux employés.

Participer, sur divers comités, à l'élaboration de services communautaires.

Interviewer, procéder à l'embauche, et superviser une trentaine d'employés.

Implication dans le milieu

Actif à divers niveaux au sein d'organismes d'entraide et de support pour alcooliques et toxicomanes. 1991 - à ce jour

Coordonnateur et animateur pour un organisme d'entraide pour adultes alcooliques et toxicomanes (Centre de détention de Hull) 1993 - 1997

Administrateur au Conseil d'Administration du C.I.P.T.O. 1995 - 1996

Accompagnateur pour les mourants et leurs proches C.H.V.O. de Hull et Centre de santé Élisabeth Bruyère (soins palliatifs) 1994 - 1996

Travailleur autonome

Commissaire Communautaire Commission des libérations conditionnelles du Québec (Centre de détention de Hull)	Juin 2000 - à ce jour (2 à 3 jours par mois)
Consultant, conférencier et intervenant en situation de crise FGI international (Ottawa Ontario)	Mai 2003 à ce jour
Intervenant en situation de crise Service de crise de Prescott Russel (Centre hospitalier Montfort)	Juin 2003- à ce jour (3 jours semaine)
Consultant et Naturothérapeute Guy Martineau, Consultation et Relation D'aide Membre de l'ANN (Hull, Québec)	Mai 2001- à juin 2003
Consultant, psychothérapeute, gestionnaire de cas et coordonnateur de l'équipe d'intervention de crise Les services EAPlus Consultation et psychothérapie (Ottawa, Ontario)	Février 2001- Avril 2003

Emplois permanents

Intervenant en situation de crise Centre d'aide 24/7 Hull (Québec)	Janvier 1993 - Avril 2001
Coordonnateur des services Gîte Ami Hull (Québec)	Mars 2000 - Août 2000
Intervenant communautaire Ressource d'hébergement jeunesse dépannage de l'Outaouais	1996 - 1997

Avant mon changement de carrière, j'ai occupé divers postes dans le domaine de la vente et de la gestion. (1984-1991)

Depuis 1997, je suis propriétaire et gestionnaire d'un immeuble à revenus.

RÉFÉRENCES DISPONIBLES SUR DEMANDE

525

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
MILLIARD	PAUL	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1970	UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	MAÎTRISE en SCIENCES COMMERCIALES

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
2002 à ce jour	TRAVAILLEUR AUTONOME	Consultant gestion Ress. Humaines
1998 à 2002	C.H.S.L.D. ESTRIADE	DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES
1990 à 1998	RÉGIE RÉGIONALE SANTÉ-SERVICES SOCIAUX	Chef du SERVICE R.H. et finance
1981 à 1990	" " " "	CADRE-CONSEIL, Responsable SERVICE
1978 à 1981	C.H. HOTEL DIEU	COORDONNATEUR SERVICE FORMATION
1970 à 1978	UNION RÉGIONALE CAISSE POP.	Analyste en FORMATION.

526

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
OUELLET	GAÉTAN	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1954-62	Collège St-Alexandre et Séminaire de Rimouski	Bacc. ès Arts
1962-66	Département de Psychologie Université de Montréal	Bacc. et Maîtrise en PSYCHOLOGIE
1966-68	"	Ph.D. Psychologie (Counseling)

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
2001 - 2004	Université du Québec à Trois-Rivières	professeur associé
1977 - 2001	"	professeur-chercheur
1969 - 1977	Université de Montréal	professeur

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
PARIS	BRENDA	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1997	CONCORDIA UNIVERSITY	B.A. - APPLIED SOCIAL SCIENCES
1984	CONCORDIA UNIVERSITY	CERTIFICATE - FAMILY LIFE EDUCATION

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
2001 - 2003	BLACK COMMUNITY RESOURCE CENTRE	EXECUTIVE DIRECTOR
1970 - 1998	DAWSON COLLEGE	COORDINATOR - STUDENT DEVELOPMENT

528

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
PELLETIER	ANDRE	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1976	UNIVERSITÉ LAVAL	CERTIFICAT ANIMATION SOCIAL
1962	ECOLE NORMALE RIMOUSKI	BREVET D'ENSEIGNEMENT (E)
1972	UNIVERSITE SHERBROOKE	CERTIFICAT SUR LES TOXICOMA

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1998 - 1999	Régie Régionale Santé Services	Socio / agent de planification
1976 - 1998	Centre de Services Sociaux	Conseiller aux programmes
1967 - 1976	Ministère des Affaires Sociales	Probation jeunesse / Directeur régional
1963 - 1967	Hydro - Québec	Lecteur de compteur / commis

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
PERRAS	COLOMBE. ELISE	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1989-90	Université Montréal	Certificat - Toxicomanie
93. 94	" "	Certificat. Relations. Int. Psycho. Social
89-90	" "	Certificat - Criminologie

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
89 - 2004	CERIM - Travailleur autonome	Intervenante Psychothérapeute
		Formatrice en Entreprises
en Centres	de Traitements en Milieux Carcéraux...	- Penitentiaire.
Pratique	privée / Conférencière - Animatrice	Inst. Loiselle.
		Maison Tremblay
90. 96	Centres Traitements	. Intervenante / Archambault
	en Alcoolisme Toxicomanie	R.P.P
Jean Lapointe / Pavillon Nouveau / Maisonneuve d'Orléans / CET.		Bordeaux.

530

CURRICULUM VITAE ABRÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
Petosa	Connie	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
88	Univ. McGill	Travail Social
85	Dawson College	Tech. en Assistance Social
83	Cegep Champlain	Services Sociaux

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :
—	—

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
depuis 1991	Armée du Salut	Directrice de Program
1990 - 1991	Clsc St. Leonard	TS (contrat d'un an)
1988 - 1990	CRC Carrefour Nouveau Monde	Assistante Directrice

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
POIRIER	Donate	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
2002	Université de Montréal	Certificat en toxicomanie
1987	Université de Montréal	Maîtrise en criminologie
1981	Université de Montréal	Baccalauréat en criminologie

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1985 à ce jour	Commission scolaire Marguerite Bourgeoys.	Éducatrice spécialisée
1984-1985	Services correctionnels du Canada	Agent de correction et Agent de gestion des cas

532

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
RAZIK	Noureddine	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
2004	Université de Montréal	Maitrise en Criminologie Mémoire : *« L'intervention face au phénomène des gangs »*
1993	Université de Montréal	Baccalauréat Ès Sciences , Criminologie
1993 1991 1988	Université de Montréal Université de Montréal Université de Montréal	Certificat de Criminologie I Certificat de Criminologie II Certificat en Santé et Sécurité du Travail

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) : Membre en règle de la Société de Criminologie du Québec.	DEPUIS : 5 ans

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
De 1989- 1996 1996-2004 1995	Ministère de la Santé et des Services Sociaux Québec Centres de la Jeunesse et de la Famille Batshaw Centres de la Jeunesse et de la Famille Batshaw Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse Ville Marie	 Intervnant -éducateur Team Leader/ Duty officer/ Chef d'équipe de nuit Gestion des placements d'Urgence des jeunes en difficulté Agent des Relations Humaines/en évaluation – orientation /Délégué du Directeur de la Protection de la Jeunesse
1994-1996	Ministère de la Sécurité Publique	Agent des Services correctionnels
1992- 2004	Centre Jeunesse de Montréal Ministère de la Santé et des Services Sociaux	Intervenant en Intervention rapide et intensive Urgences Sociales
1990	Centres Jeunesse Shawbridge Ministère de la Santé et des Services Sociaux	Chef d'Unité par Intérim
1985	Mouvement Pleine Forme Projet du programme Défi du gouvernement fédéral .	Directeur du projet
1983	Centre Sportif Polydium Châteauguay	Coordonnateur

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
RICHARD	HÉLÈNE	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
2002	Université Laval	Certificat en droit
1992	" " " "	Maîtrise en psychologie
1990	" " " "	Baccalauréat en psychologie

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :
Ordre des psychologues du Québec	1993

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
* 1994 -	Pratique privée	Psychologue
*1999 -	Ordre des psychologues du Québec	Enquêteure à l'inspection professionnelle
*2004 -	" " " "	formatrice en déontologie
*2003 -	Université de Montréal	Chargée de cours
2003	SAAQ	Psychologue consultante
1999-2000	Service correctionnel du	Psychologue contractuelle
	Canada	
Étés 90-91-92	Service correctionnel du Canada	Agente de libération conditionnelle -

534

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
ROCHELEAU	RAYMOND	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1965-1970	Université Laval à Montréal	Bacc. et Licence en Education
1957-1961	Université d'Ottawa	Bacc. éducation et sc. humaines
1954-1957	Université d'Ottawa	Bacc. en philo (BA. - B. Phil.)

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1998-2004	C.Q.L.C.	Commissaire commissaire
1985-2004	Office des professions du Québec	Administrateur nommé pour la protection du public
1986-1985	Ministère de la Justice	Gestion des ressources humaines
1975-1986	Tribunal de l'expropriation	Directeur administratif
1973-1975	Min. Travail et main-d'oeuvre	Directeur du perfectionnement
1970-1973	Min. Travail et main-d'oeuvre	Directeur du Reclassement

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
Rodrigue	DANIEL	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1988	Université du Québec Trois-Rivières	BAPC - Adaptation scolaire
1988	Université du Québec Trois-Rivières	certificat enfance inadaptée
1980	CEGEP Lévis-Lauzon	D.E.C. sciences humaines

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1984 - 1998	Comm. Scolaire de Québec	Enseignant en adaptation scolaire
1983	Centre Jeunesse Tilly	Éducateur Centre d'accueil

536

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
St-Pierre	Louise	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1984-1986	ENAP. Scolarité de maîtrise	ENAP
1971-1975	Bac. en Science de la Santé UL	Sciences infirmières U.L.
1966-1968	CEGEP de Trois Rivières	DEC en ASSISTANCE Sociale

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
2000.	Travailleuse autonome	Productrice d'Événements et spectacles &
1998	" " " "	Agente littéraire
1998	CQLC	commissaire communautaire et suppléan
1988-1997	Firme conseil Multi-Projets	P.d-g.
1986-1987	CLSC de l'Aquilon	Coord. Serv. à la clientèle - Elaboration
1975-1988	CRSSS-CN	de Politiques de gestion coordonnatrice - Service des programm
1967-1971	Réseau de la Santé et Serv. sociaux -	diverses fonctions
1963-1966	Bibliothèques L'université Laval (Rivière-du-Loup)	Commis Bibliothécaire

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
SAVARIA	ELAINE	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1961	COLLÈGE DE LONGUEUIL	11ème ANNÉE complété
1959	ECOLE SACRE-COEUR Boucherville	9ème ANNÉE

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1963-1992	PETROMONT-VARENNES	
1990-1992	Petromont "	EXPLOITATION ET SERVICE EXPANSION CHEF de Secteur LIAISON
1983-90	PETROMONT "	RESPONSABLE SUPERVISEUR ET PRO CHEF de Secteur-OLEFINES 2
1973-83	PETROMONT "	SUPERVISION DE 100 EMPLOYÉS Chef de Secteur Heures tournantes
1963-73	PETROMONT "	OPERATEUR-CHEF d'équipe

538

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
SHYR	MING	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1993	Régie régionale de la santé	Interprète à formation culturelle
1984	Simul-Academie (Japon)	Interprète simultanée
1979	Université Seinan (Japon)	Bac en anglais

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi aduel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
2002 à 2003	Société du Jardin de Chine	Directrice générale
1994 à 2002	Ville de Montréal	Agente culturelle (Jardin de
1979 à 1980	Consulat de Taiwan au Japon	Employée (section Visa)
1980 à 1991	Divers	Pigiste : interprète
2003-aujourd'hui	"	" : interprète culturel
		Conseillère en interculti

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

539

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
Sioui	JEAN	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1968	Ecole Le Plateau, Montréal	Général

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :
Briqueteur - maçon	

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1983 - à ce jour	Gestion Darlcert Inc.	Gérant d'immeubles
1971 - à 82	Custodis Canadian Chimney's	Briqueteur - maçon
1968 à 71	Hopital Hotel-Dieu Montréal	Préposé

540

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
TEITELBAUM	REISA	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1977-1980	Université de Montréal	Faculté de droit diplôme : LL.L
1976-1977	Université de Concordia	
1975-1976	Canadian Junior College, Lausanne, Suisse	diplômes école secondaire (13e année)

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :
BARREAU DU QUÉBEC	1981

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
Mars 2003 à date	Association nominale POLLACK KAVITZ TEITELBAUM	avocate (associée)
1986 à Mars 2003	association nominale POLLACK MACHLOVITCH KAVITZ & TEITELBAUM	avocate (associée)
1985-1986	association nominale POLLACK TEITELBAUM	avocate (associée)
1981-1985	Me Max M TEITELBAUM	avocate
	(Présentement juge de la Cour fédérale)	

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
TOUSSAINT	ROSETTE	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1995-1997	UNIVERSITÉ McGILL, Mtl	Certificat en langue espagnole
1981-1986	École Nationale d'Administration Publique (E.N.A.P.)	Maîtrise en administration publique
1974-1979	Université du Québec, Mtl	Baccalauréat d'enseignement à l'enfance inadaptée

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
Juillet 1997	Retraitée	—
1994-1996	Hôpital Rivière-des-Prairies	Conseillère aux programmes de psychiatrie
1986-1994	Hôpital Rivière-des-Prairies	Chef de service Intégration socio-professionnelle
1979-1986	Hôpital Rivière-des-Prairies	Chef de programme Intégration socio-professionnelle
1977-1979	Hôpital Rivière-des-Prairies	Pédagogue
1974-1977	Hôpital Rivière-des-Prairies	Éducatrice spécialisée - responsable de groupe

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
Tremblay	Jean-René	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1984	U.Q.T.R.	Certificat en gestion policière
1981	CEGEP Ahuntsic	DEC Tech. Aux. Justice
1968	H.E.C.	B Sc Comm. (2 ans de complétés)

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1963 – 1997	Service de la police de Montréal	Inspecteur- chef, membre de l'état-major
1991 – 1996	Comité de déontologie policière	Membre policier

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

NOTES BIOGRAPHIQUES (reproduites dans le Communiqué de presse du premier ministre)
S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	AGE
Turmel	Paul	

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1981	Université Laval	Baccalauréat en administration des affaires, option finance
1976	C.E.G.E.P. Limoilou	Diplôme d'étude collégiale en sciences physiques
1973	Collège Jean-de-Brébeuf	Diplôme d'études secondaires

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) :	DEPUIS :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1004 à aujourd'hui	Les Services Parajudiciaires Autochtones Du Québec	Directeur général
1983 à 1004	Les Services Parajudiciaires Autochtones Du Québec	Assistant directeur
1982 à 1983	Administration Régionale Kativik	Conseiller financier et administratif

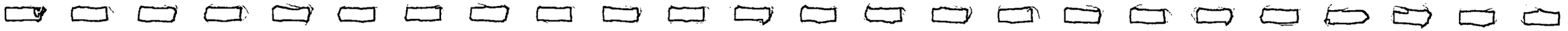

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

103. La répartition des décisions prises par la Commission pour la période 2005-2006, (libérations conditionnelles avec ou sans audiences, programme de semi-liberté et programme d'appel en matière d'absence temporaire).

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Commission québécoise des libérations conditionnelles – 03.02

QUESTION 103 : La répartition des décisions prises par la Commission pour la période 2005-2006 (libérations conditionnelles avec ou sans audiences, programme de semi-liberté et programme d'appel en matière d'absence temporaire).

Libérations conditionnelles avec ou sans audiences – La répartition des décisions prises par la Commission pour la période 2005-2006.

Au cours de l'exercice 2005-2006, soit du 1er avril 2005 au 31 mars 2006, la Commission a pris en audience :

➢ Décisions en matière de libération conditionnelle :		3 931
➢ Décisions en matière d'appel en absence temporaire :		
➢ Octroi en absence temporaire :	1	
Refus en absence temporaire :	72	
Révocations en absence temporaire :	4	
Report :	1	78
Total des décisions prises en audience		**4 009**

En ce qui concerne les décisions prises hors audience, la répartition s'effectue comme suit :

➢ Autorisation de déplacements hors Québec et hors Canada :	33
➢ Recevabilité des demandes de révision et de nouvel examen en libération conditionnelle :	355
➢ Recevabilité des demandes d'appel en absence temporaire :	96
➢ Cas particuliers :	
➢ 1 – Rapports d'événement	243
➢ 2 – Reports d'audience	501
Total des décisions prises hors audience	**1 228**
TOTAL DES DÉCISIONS PRISES PAR LA COMMISSION en 2005-2006	**5 237**

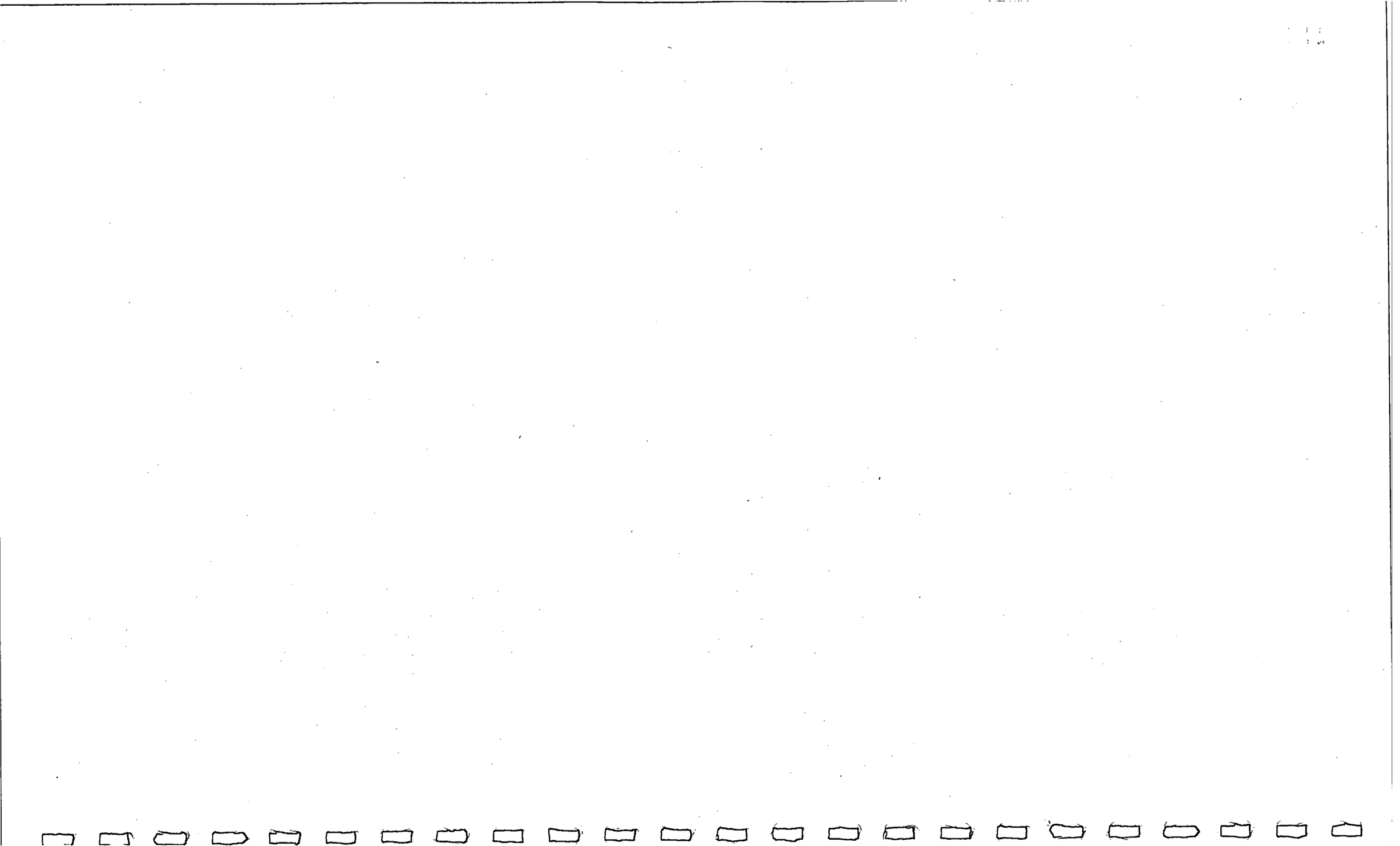

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

104. La répartition territoriale, par établissement de détention, des renonciations et des décisions de la Commission pour la période 2005-2006.

Ministère de la Sécurité Publique
Étude des crédits 2006-2007
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

TITRE ET PROGRAMME : Commission québécoise des libérations conditionnelles – 03.02

QUESTION 104 : La répartition territoriale, par établissement de détention, des renonciations et des décisions de la Commission pour la période 2005-2006.

Pour la période du 1er avril 2005 au 31 mars 2006, la répartition du nombre de renonciations et du nombre de décisions en matière de libération conditionnelle est la suivante :

Direction territoriale	Établissement	Renonciations	Décisions
Est du Québec	Baie-Comeau	21	39
	Chicoutimi	15	88
	CQLC-Québec	0	66
	Détention Québec(F)	19	68
	Détention Québec(H)	137	612
	New-Carlisle	30	78
	Rimouski	44	84
	Roberval	28	22
	Sept-Iles	7	17
	Trois-Rivières	41	244
	Sous-Total	**342**	**1 318**
Ile de Montréal	CQLC-Montréal	1	190
	Détention Montréal	248	942
	Maison Tanguay	33	107
	Rivière - des - Prairies	16	124
	Sous-Total	**298**	**1 363**
Ouest du Québec	Amos	23	88
	Hull	67	175
	Saint-Jérôme	63	543
	Sherbrooke	84	212
	Sorel	8	143
	Valleyfield	10	89
	Sous-Total	**255**	**1 250**
	TOTAL	**895**	**3 931**

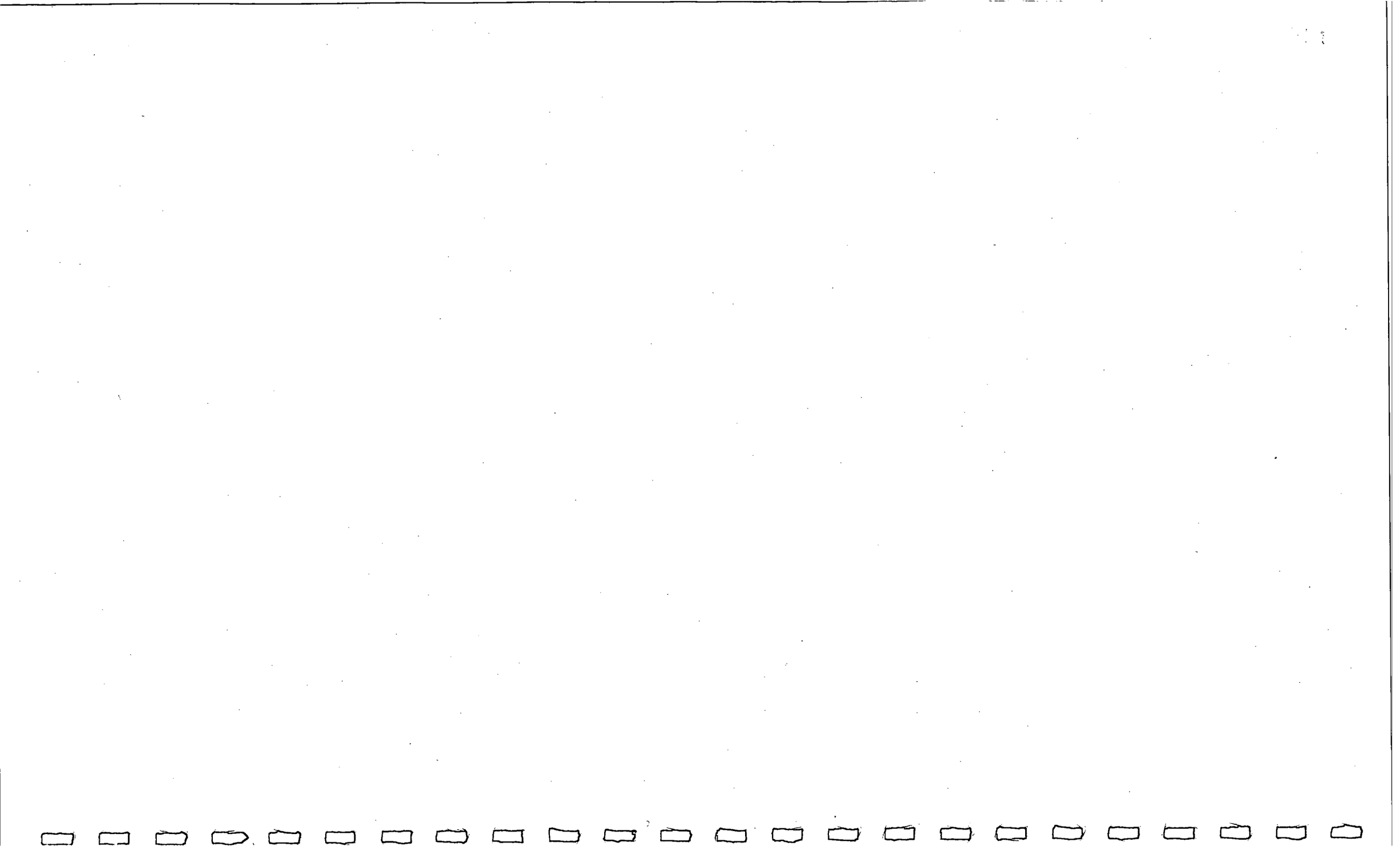

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

105. Copie d'entente(s) conclue(s) avec la Commission nationale des libérations conditionnelles (fédéral) concernant l'échange d'information contenue dans les dossiers de détenus.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Commission québécoise des libérations conditionnelles – 03-02

QUESTION 105 : Copie d'entente(s) conclue(s) avec la Commission nationale des libérations conditionnelles (fédéral) concernant l'échange d'information contenue dans les dossiers de détenus.

ENTENTE CANADA – QUÉBEC CONCERNANT L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉLINQUANTS (Voir pièce ci-jointe)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES CORRECTIONNELS
SERVICE DU SOUTIEN AU RÉSEAU

1 8 JUIL. 2003

N/Réf.: _____

557

ENTENTE

ENTRE

Le *GOUVERNEMENT DU CANADA*
représenté par le solliciteur général du Canada
(ci-après appelé le «Canada»)

ET

Le *GOUVERNEMENT DU QUÉBEC*
représenté par le ministre de la Sécurité publique du Québec et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes
(ci-après appelé le «Québec»)

ENTENTE CANADA – QUÉBEC CONCERNANT L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉLINQUANTS

ATTENDU QUE l'alinéa 4c) de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (L.R.C., c. C-44.6) oblige le Service correctionnel du Canada (ci-après appelé le « SCC ») à accroître son efficacité et sa transparence par l'échange, au moment opportun, de renseignements utiles avec les autres éléments du système de justice pénale;

ATTENDU QUE l'article 23 de cette loi oblige le SCC à prendre toutes les mesures possibles pour obtenir des renseignements et documents concernant les personnes condamnées ou transférées dans un pénitencier;

ATTENDU QUE l'article 25 de cette loi oblige le SCC à communiquer à la Commission nationale des libérations conditionnelles, aux gouvernements provinciaux et aux commissions provinciales de libération conditionnelle les renseignements pertinents dont il dispose, soit pour prendre la décision de mettre un délinquant en liberté, soit pour sa surveillance;

ATTENDU QUE l'article 9 de la *Loi sur le Ministère de la Sécurité publique* (L.R.Q., c. M-19.3), modifié par l'article 147 du chapitre 76 des lois de 2001, confie au ministre de la Sécurité publique le mandat d'administrer les établissements de détention, d'assurer la disponibilité des services d'agents de probation et de surveillance, et de surveiller l'exécution des ordonnances de probation et de sursis ;

ATTENDU QUE l'article 57 de la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus* (L.R.Q., c. L-1.1) confie au ministre de la Sécurité publique la responsabilité de son application ;

ATTENDU QUE l'alinéa 8(2)f) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (L.R.C., c. P-21) permet la communication de renseignements personnels qui relèvent d'une institution fédérale aux termes d'une entente entre le Canada et une province ou l'un de ses organismes en vue de l'application des lois ou pour la tenue d'enquêtes licites ;

ATTENDU QUE l'article 67 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) permet la communication d'un renseignement nominatif par un organisme public à toute personne ou à un organisme si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent conclure une entente visant l'échange électronique de renseignements nécessaires sur les délinquants en vue d'administrer ou d'appliquer leurs lois respectives en matière de services correctionnels et de mise en liberté sous condition, pour assurer efficacement la garde des délinquants ainsi que leur réinsertion dans la collectivité en toute sécurité et ce, tout en convenant des mesures de protection administratives, techniques et matérielles nécessaires pour la protection du caractère confidentiel des renseignements, surtout en ce qui concerne leur usage et leur communication ;

Par conséquent, les parties conviennent de ce qui suit :

DÉFINITION

1. Au sens de la présente entente, le terme «délinquant» désigne selon le cas :
   a) une personne répondant à la définition de ce terme en vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*;
   b) une personne contrevenante ou prévenue en vertu de la *Loi sur les services correctionnels*;
   c) une personne détenue visée par l'application de la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus*

OBJET DE L'ENTENTE

2. Afin que le Canada et le Québec puissent collaborer à l'amélioration de la fluidité de la circulation de l'information entre les deux gouvernements, la présente entente a pour objet de permettre l'échange électronique de certains renseignements sur les délinquants.

3. Afin que la partie, qui a la garde ou la surveillance d'un délinquant en particulier ou qui peut prendre la décision de le mettre en liberté, puisse administrer ou appliquer ses lois touchant les services correctionnels et la mise en liberté sous condition en disposant du maximum de renseignements nécessaires sur le délinquant en question, la présente entente donne :

   a) à des utilisateurs autorisés de la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec et de la Commission québécoise des libérations conditionnelles un accès direct aux renseignements prévus à l'annexe A et contenus dans la banque de données du système de gestion des délinquants (ci-après appelé « SGD ») administré par le Service correctionnel du Canada;

   b) à des utilisateurs autorisés du SCC un accès direct aux renseignements prévus à l'annexe B et contenus dans la banque de données du système de dossiers administratifs correctionnels (ci-après appelé « système DACOR ») administré par la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec.

PARTIE I - SYSTÈME DE GESTION DES DÉLINQUANTS (SGD)

TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

4. Le Canada convient de donner aux utilisateurs autorisés de la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec et de la Commission québécoise des libérations conditionnelles l'accès direct aux renseignements prévus à l'annexe A concernant les délinquants et contenus dans le SGD.

5. Avant de fournir des renseignements sur un délinquant, le Canada convient d'établir un processus de vérification électronique pour s'assurer que le délinquant, sur lequel des renseignements sont requis par le Québec, est inscrit dans le système DACOR.

PROCÉDURE

6. Le Canada convient de donner aux utilisateurs autorisés de la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec et de la Commission québécoise des libérations conditionnelles la formation initiale nécessaire sur l'utilisation du SGD et de fournir au besoin une formation de recyclage, ainsi que le soutien technique et de dépannage nécessaires, de façon à leur donner accès aux renseignements sur les délinquants, qui sont contenus dans le SGD. La formation portera notamment sur les normes de protection du SGD, que chaque utilisateur devra respecter, ainsi que sur l'obligation qu'il a de protéger le caractère confidentiel des renseignements sur les délinquants.

7. Le Québec convient de fournir par écrit la liste des utilisateurs autorisés qui, avec l'accord du Canada, auront accès au SGD.

PARTIE II – SYSTÈME DE DOSSIERS ADMINISTRATIFS CORRECTIONNELS (DACOR)

PROCÉDURE

8. Le Québec convient de donner aux utilisateurs autorisés du SCC la formation nécessaire pour l'accès aux renseignements personnels sur les délinquants, qui sont contenus dans le système DACOR.

9. Le Canada convient de fournir par écrit la liste des utilisateurs autorisés du SCC qui, avec l'accord du Québec, auront accès au système DACOR.

TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

10. Le Québec convient de donner aux utilisateurs autorisés du SCC l'accès direct aux renseignements prévus à l'annexe B concernant les délinquants et contenus dans le système DACOR.

PARTIE III - CONFIDENTIALITÉ ET RESTRICTIONS

11. Le Québec convient que les renseignements fournis à titre confidentiel par le Canada à partir du SGD sont des renseignements personnels au sens de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (L.R.C. c. P-21) et qu'ils ne pourront être communiqués qu'aux utilisateurs prévus à l'article 3 de la présente entente.

12. Le Québec s'engage à n'utiliser ou à ne communiquer les renseignements personnels obtenus en vertu de la présente entente que pour l'application de la *Loi sur les services correctionnels* (L.R.Q., c. S-4.01) et de la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus* (L.R.Q., c. L-1.1).

13. Le Canada convient que les renseignements fournis à titre confidentiel par le Québec à partir du système DACOR sont des renseignements nominatifs au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) et qu'ils ne pourront être communiqués qu'aux utilisateurs prévus à l'article 3 de la présente entente.

14. Le Canada s'engage à n'utiliser ou à ne communiquer les renseignements nominatifs obtenus en vertu de la présente entente que pour l'application de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (L.R.C., c. C-44.6).

15. Il est entendu que si un utilisateur autorisé ayant accès à des renseignements du Canada ou du Québec omet de protéger ces renseignements, utilise ses privilèges d'accès ou encore utilise ou communique ces renseignements à des fins non autorisées par la présente entente, le Canada ou le Québec, selon le cas, se réserve le droit de refuser immédiatement l'accès au SGD ou au système DACOR, selon le cas, à tous les utilisateurs autorisés dans le lieu de travail où la violation s'est produite, jusqu'au règlement de la violation d'une manière satisfaisante et jusqu'à l'installation de dispositifs de protection pour empêcher que d'autres incidents de cette nature ne surviennent.

16. Chaque partie s'engage à maintenir, à respecter et à protéger pleinement le caractère confidentiel des renseignements obtenus en vertu de la présente entente et à ne pas communiquer ces renseignements à qui que ce soit, à moins qu'une telle communication ne soit autorisée par la présente entente ou exigée par la loi.

17. Le Québec et le Canada conviennent de respecter les mesures de protection administratives, matérielles et techniques prévues aux annexes C et D.

PARTIE IV - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

18. Le Canada et le Québec assument respectivement les coûts occasionnés par l'application de la présente entente.

RESPONSABILITÉS

19. Le Canada s'engage à exonérer le Québec de toute responsabilité à l'égard de toutes réclamations ou actions et de tous droits d'action, dommages et frais subis ou engagés par le Québec ou auxquels il peut être exposé en application de la présente entente, sauf lorsque la réclamation découle de la négligence ou d'une omission du Québec ou de ses fonctionnaires, mandataires ou employés.

20. Le Québec s'engage à exonérer le Canada de toute responsabilité à l'égard de toutes réclamations ou actions et de tous droits d'action, dommages ou frais subis ou engagés par le Canada ou auxquels il peut être exposé en application de la présente entente, sauf lorsque cette réclamation découle de la négligence ou d'une omission du Canada ou de ses fonctionnaires, mandataires ou employés.

PROCÉDURE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

21. En cas de différend au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou du respect des dispositions de la présente entente, les parties suivent les procédures de règlement ci-dessous :

    a) le différend est soumis au sous-ministre associé de la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec ainsi qu'au sous-commissaire régional adjoint (opérations) pour la région du Québec du SCC;

    b) si le sous-ministre associé de la direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec et le sous-commissaire régional adjoint (opérations) pour la région du Québec du SCC ne peuvent résoudre le différend dans les 90 jours suivant sa soumission, l'un ou l'autre s'engage, à l'échéance de ce délai, à soumettre la question au sous-commissaire régional pour la région du Québec du SCC et au sous-ministre du ministère de la Sécurité publique du Québec qui s'efforceront de régler le différend dans un autre délai de 90 jours s'ils conviennent d'une prolongation de délai, à défaut de quoi la présente entente pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties sans préavis;

c) pour l'application du présent article, le renvoi au sous-commissaire régional pour la région du Québec du SCC et au sous-ministre du ministère de la Sécurité publique du Québec s'entend exclusivement du renvoi au fonctionnaire ainsi nommé.

PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT

22. Les parties conviennent que le sous-commissaire régional pour la région du Québec du SCC et le sous-ministre du ministère de la Sécurité publique peuvent s'entendre sur des procédures de fonctionnement compatibles avec la présente entente au sujet des questions administratives et opérationnelles à régler pendant la durée de l'entente, pourvu qu'elles soient consignées par écrit.

ANNEXES

23. Les annexes font partie intégrante de la présente entente.

MODIFICATIONS

24. Sous réserve des dispositions légales applicables, les parties peuvent apporter en tout temps des modifications à la présente entente ou aux annexes par consentement mutuel donné par écrit.

AVIS ET AUTRES DOCUMENTS

25. Chaque partie s'engage à remettre à l'autre un avis écrit au sujet de toute modification apportée aux dispositions législatives, aux règlements ou aux politiques concernant ses programmes respectifs qui est susceptible d'influer sur la présente entente.

26. Tout avis ou autre document que l'une des parties peut ou doit donner ou remettre à l'autre est réputé avoir été valablement donné ou transmis à son destinataire, s'il lui est remis en mains propres, par télécopieur ou par courriel à la date de livraison ou de transmission ou, s'il est posté, le troisième jour ouvrable suivant sa mise à la poste au Canada par courrier affranchi au tarif de première classe adressé comme suit :

Au gouvernement du Québec :
Direction générale des Services correctionnels du Québec
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Télécopieur : (418) 643-0275
Courriel : louis.dionne@msp.gouv.qc.ca

À l'attention du sous-ministre associé de la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec

Au gouvernement du Canada :
Service correctionnel du Canada
Administration régionale du Québec
3, Place Laval, 2e étage
Laval (Québec) H7N 1A2
Télécopieur : (450) 967-3326
Courriel : 301-sc@csc-scc-gc.ca

À l'attention du sous-commissaire régional pour la région du Québec.

27. L'une des parties peut, à tout moment, donner à l'autre un avis écrit de changement d'adresse postale, de courriel ou de numéro de télécopieur pour les communications futures.

ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

28. La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.

29. La présente entente a une durée d'une année à compter de son entrée en vigueur et se renouvelle par tacite reconduction. Chaque partie peut toutefois y mettre fin en avisant l'autre par écrit au moins six mois avant son échéance ou son renouvellement.

RÉSILIATION

30. À l'exception de ce qui est prévu aux articles 21 et 29, l'une des parties peut résilier la présente entente en tout temps, sans être tenue de motiver sa décision, en remettant à l'autre un préavis écrit d'un mois.

EN FOI DE QUOI, la présente entente est signée,

Pour le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 10 avril 2003.

Le ministre de la Sécurité publique

Pour le GOUVERNEMENT DU CANADA

Le 9 M JUIL. 2003.

Wayne Easter

Le solliciteur général du Canada

Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes

563

Annexe A

RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES AUX UTILISATEURS AUTORISÉS DU QUÉBEC

L'échange de renseignements avec les utilisateurs autorisés du ministère de la Sécurité publique, incluant la Direction générale des services correctionnels et la Commission québécoise des libérations conditionnelles, prévoit un accès au SGD en mode lecture seulement et vise les écrans/documents listés ci-après ou les écrans /documents qui les remplacent.

Ce document a pour but d'indiquer à l'utilisateur autorisé du Québec le type d'information qu'il trouvera dans les écrans/documents auxquels il aura accès.

La présente annexe n'a pas pour but de limiter l'accès à des informations qui pourraient éventuellement être disponibles sous la forme électronique et qui sont nécessaires au Québec pour administrer ou appliquer ses lois et règlements touchant les services correctionnels et la libération conditionnelle.

LISTE DES ÉCRANS/DOCUMENTS

Accès au Système de Gestion des Délinquants :

Lors de l'accès au système, l'utilisateur autorisé du Québec aura d'abord accès à l'écran BANNIÈRE du SGD et à un MENU PRINCIPAL conçu spécialement pour les besoins du Québec.

Numéro d'écran	Nom de l'écran
UTIL023.QKC	SGD
UTILxxx.QKC	MENU PRINCIPAL DES PROVINCES

Accès au dossier des délinquants

La demande d'un dossier SGD se fera par l'écran VÉRIFIER SI LE DOSSIER EXISTE. Seuls les dossiers ayant été identifiés par le SCC pourront être accessibles à partir de cet écran. Cependant, un utilisateur du Québec pourra vérifier si le SGD a un dossier pour un détenu en particulier en y effectuant une recherche par SED, nom/prénom, date de naissance ou soundex à cet écran.

Numéro d'écran	Nom de l'écran
OFF004.QKC	VÉRIFIER SI LE DOSSIER EXISTE

Accès aux renseignements de base sur le délinquant

Les renseignements de base demandés par le Québec seront accessibles par les écrans suivants. Le tableau ci-après indique le type d'information qui est disponible dans chacun des écrans et sous-écrans.

Prendre note que l'écran des RELATIONS affichera des informations sur les associés, co-condamnés, complices, incompatibles, plus proche parent, soutien communautaire, ressources à joindre en cas d'urgence et visiteurs.

Numéro d'écran	Nom de l'écran
OFF003.QKC	INFORMATION SUR UN DÉTENU Incluant : Numéro SED, Nom de famille, Prénom, Deuxième Prénom, Date de naissance, Sexe, État civil, Langue officielle de service préférée, Langue maternelle, Besoin d'un traducteur, Autre langue parlée, Fumeur O/N, Emplacement actuel du délinquant, Citoyenneté, Autre pays, Citoyenneté vérifiée O/N, Date vérifiée
OFF009.QKC	TAILLE, POIDS, YEUX & CHEVEUX Incluant: Taille en cm et en pi/ po, Poids en kg et en lb, Teint, Couleur des yeux, Couleur des cheveux, Densité des cheveux, Cause de calvitie s'il y a lieu
OFF012.QKC	LIEU DE NAISSANCE Incluant: Ville, Pays, Province/État (si au Canada ou aux États-Unis)

OFF014.QKC	RACE Incluant : Race et • si Indien d'Amérique du Nord: Statut/Non-statut O/N, No. Bande, Nation/Langue • si Inuit: Dialecte parlé
OFF015.QKC	RELIGION
CMGT010.QKC	ALIAS & CHANGEMENTS DE NOM DU DÉTENU Incluant : Nom de famille de l'alias, Prénom de l'alias, Deuxième prénom de l'alias, alias de SED, alias de date de naissance, Catégorie d'alias (changement de nom légal, nom d'adoption, nom d'emprunt, nom de jeune fille, nom de femme mariée, nom de naissance, vrai nom), Observations sur l'alias
OFF007.QKC	CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DISTINCTIVES Incluant : Type de caract. phys. (cicatrices, amputation, barbe, cicatrices chirurgicales, cicatrices de tatouage, lunettes, moustache, perruque, prothèse, tatouage, tache de naissance, toupet et autre), Endroit sur le corps, Description
OFF010.QKC	AFFILIATIONS DU DÉTENU Incluant: Affiliation (groupe et type), Identifiée par, Observations
OFF022.QKC	RELATIONS DU/DE LA DÉLINQUANT(E) Incluant: Nom de famille de la relation, Prénom de la relation, Deuxième prénom de la relation, DDN de la relation, Sexe, SED de la relation s'il y a lieu, Relation (ami, avocat, conjoint de fait, mère, père, sœur, frère, etc.), Observations, Type de relation (associés, co-condamnés, complices, incompatibles, plus proche parent, soutien communautaire, en cas d'urgence et visiteurs)
OFF023.QKC	ADRESSES de la relation Incluant: Type d'adresse (bureau ou résidence), Pays, Rue/casier postal, Ville, Province/État, Code postal/zip code, N° de tél., N° de télécopieur, Observations, Statut de l'adresse (actif ou inactif), En vigueur le
OFF020.QKC	ADRESSE DU/DE LA DÉLINQUANT(E) Incluant : Type d'adresse (bureau, centre résidentiel communautaire ou résidence), Pays, Rue/case postale, Ville, Province/État, Code postal/zip code, N° de tél., Statut de l'adresse (actif ou inactif), En vigueur le, Demeure présentement avec
CMGT050.QKC	ALERTES Incluant: Code de l'alerte (affectivement instable, antécédents d'isolement préventif, arrangements relatif à l'unité spéciale de détention, connaissance dans le domaine des armes et des explosifs, connaissances dans le domaine de la sécurité, fournisseur/utilisateur de substances intoxicantes, conditions spéciales de libération d'office, constat de maladie mentale, conditions non-standards de surveillance, comportement prédatoire, considération usage de la force, handicap de communication, handicap physique, intérêt pour la police et la communauté, information à la sécurité préventive, leader / organisateur / instigateur, menaçant, connaissance dans le domaine de l'informatique, préoccupation dans le domaine de la sécurité, prise d'otage, prise d'otage et agression sexuelle, risque d'évasion, réactif aux gaz, séquestration, programme de surveillance intensive en communauté, séquestration / agression sexuelle, suicidaire, détenu à l'unité spéciale de détention, violent, autre), Date, Identifiée par, Statut (actif, inactif), Date du statut, Description
CMGT052.QKC	INDICATEURS Incluant: Code (acte de gangstérisme, cas notoire, séjour au centre de santé mentale au Québec, expulsion / extradition, initiative du Nouveau-Brunswick, observateurs aux audiences, purge sa peine sous un alias, listé au registre des ordonnances protection, renseignements protégés à la sécurité préventive, initiative de la Saskatchewan, thérapie à la méthadone, violence conjugale), Statut, Date, Description
CMGT008.QKC	ANTÉCÉDENTS CRIMINELS Incluant: Condamnations antérieure(s), Condamnation(s) antérieure(s) la (les) plus grave(s), Évaluation des antécédents criminels

Les écrans suivants de la gestion des peines qui seront partagés avec le Québec contiennent les informations suivantes :

Numéro d'écran	Nom de l'écran
UTIL029.QKC	GESTION DES PEINES Écran menu incluant: Numéro de peine (avec possibilité d'ouvrir la peine désirée), Date du début de la peine choisie, Type de peine (déterminée ou indéterminée), Date d'expiration du mandat, Peine Totale en années/mois/jours

SENT019.QKC	PEINE Incluant: Numéro de peine, Juridiction, Renonciation à l'admission O/N, Type de peine (déterminée, indéterminée), Date de début, Peine totale, Observations spéciales, Sommaire des événements de la peine
SENT039.QKC	PÉRIODE D'INCARCÉRATION Incluant : Type d'admission (cessation de libération avec ou sans infractions, échanges de services avec provinces, libération inopérante, mandat d'incarcération, mandat du lieutenant gouverneur, révocation avec accusations en instance / avec infractions / sans infraction, transfèrement d'un pays étranger), Date, Numéro de la période, Établissement d'admission, Type admission modifié (s'il y a lieu), Date de la modification, Début de la période d'incarcération, Période d'incarcération totale en jours, Date de libération d'office, Observations.
SENT041.QKC	RÉDUCTION MÉRITÉE DE PEINE
SENT018.QKC	LIBÉRATION PROVISOIRE (SOUS CAUTION) Incluant: Date de début de la période de caution, Date d'audition, Date de rappel, Date de fin de la période de caution, Observations sur libération provisoire, Total des jours de libération sous caution
SENT004.QKC	ÉVASION / IEL Incluant : Date d'évasion, Type d'évasion (évasion d'un établissement, d'une escorte, d'un établissement: minimum, médium ou maximum, évasion d'un autre établissement, non-retour d'une permission de sortir), Période totale en jrs, Évadé de l'établissement, Date reprise, Observations
CMGT201.QKC	INFORMATIONS ET CERTIFICATS DE SURVEILLANCE Incluant : Numéro de la peine, Établissement de libération, Type de surveillance, No de décision, Date du début et de fin, Bureau responsable de la surveillance, Endroit de surveillance, Avis envoyé à la police O/N, Conditions particulières et Directives spéciales, Statut de surveillance, Date du statut, Se rapporte à la Police (Corps Policier)
CMGT151.QKC	CONDITION(S) SPÉCIALE(S) Incluant: : Conditions et Observations supplémentaires, date de début et de fin, Statut
SENT048.QKC	FIN DE LA PEINE Incluant : Type de fin (décès, expiration de mandat, expiration de sentence, mandat de la cour, mandat du lieutenant-gouverneur, privilège royal de grâce, surveillance antérieure révoqué ou terminée, transfèrement à l'étranger), Date de fin, Destination, Observations
SENT006.QKC	MANDAT DE DÉPÔT Incluant : Début de peine, Date de condamnation, No registre de la Cour, No référence du mandat, Nom de la Cour, Endroit de la sentence, Nom du Juge
SENT007.QKC	INFRACTIONS Incluant : Date de début de la peine, No de référence du mandat, No du registre de la Cour, Numéro infraction, Statut de l'infraction (en appel, augmenté en appel, condamné, diminué, abandonné / non-coupable), Article (1), Article (2), nombre de Chefs, Type de peine (déterminé, indéterminé, acte de gangstérisme, loi des jeunes contrevenants, délinquant à contrôler et acte de gangstérisme, délinquant à contrôler, fin ordre de sursis, intermittent, peine totale du mandat, remanet), Peine années/mois/jours, Restriction (un tiers, une demie), Direction de peine (concurrent, consécutif ou non spécifié), Observations
SENT008.QKC	INFO. SUPPLÉMENTAIRES SUR L'INFRACTION Incluant : Lieu de l'infraction, Dates d'infraction, Lieu d'arrestation, Date d'arrestation, Corps policier, N° de référence de la police
SENT005.QKC	ARMES
SENT029.QKC	AMENDES/FRAIS SUPPL. POUR VICT./DÉDOMMAGEMENT Incluant : Type d'amende (amende, restitution, surcharge pour la victime), Montant de l'amende, Peine si défaut en années/mois/jours, Jours en défaut, Direction (concurrent, consécutif ou non spécifié), Période de défaut en années/mois/jours, Date de défaut, Date exécution mandat, Observations, Balance de l'amende à payer, Jours
SENT052.QKC	INFO. SUPPLÉMENTAIRES SUR LA VICTIME Incluant: Age auquel elle fut victime, Relation avec le détenu, Sexe, Observations

SENT010.QKC	RECOMMANDATION(S) DU JUGE Incluant : Port d'arme à feu interdit, Traitement et programme recommandés, Conditions spéciales relatives à la libération conditionnelle, Autres directives, Observations
SENT015.QKC	PROBATION Incluant : Période de probation, Début, Observations
SENT035.QKC	INFRACTIONS - sommaire Liste des infractions dont le détenu a été reconnu coupable incluant les informations suivantes : N° De l'infraction, N° De l'Article, Description, Chef, Type, Peine, Direction, Date, si Victime
SENT011.QKC	APPELS Incluant : N° d'infraction, Type d'appel (condamnation, condamnation et peine, peine), Appel logé par (Couronne, détenu), Nom de la Cour, Niveau de Cour, Date comparution, Date de rappel, Résultat d'appel (abandonné, annulé, augmenté, diminué, rejeté), Observations
SENT021.QKC	ACCUSATIONS EN INSTANCE Incluant : Numéro accusation instance, Code de l'infraction, Infraction perpétrée du/au, Date d'accusation, Chefs, Lieu d'infraction, Corps policier, Région d'application, Plaide coupable? O/N, Date, Résultat, Date, Observations, Date de renvoi, Date de comparution
SENT002.QKC	CONTRÔLE DES SUSPENSIONS Liste des périodes de liberté illégale incluant : Type de mandat, Date de suspension, Date d'arrestation, Type de cessation, Date de cessation, Nombre de Jours
SENT003.QKC	PÉRIODE D'EES (Entente d'Échange de Services) Incluant : Statut (caution, détenu incarcéré, détention temporaire, expiration de mandat, évaluation psychiatrique, expiration, illégalement en liberté, libération conditionnelle totale, libération d'office, mandat du lieutenant-gouverneur, placement extérieur, permission de sortir, remand, retourné à juridiction fédérale ou provinciale, semi-liberté, renonciation), Date début et fin, Province/territoire, Établissement, Observations
SENT038.QKC	ORDONNANCE D'EXTRADITION/EXPULSION Incluant : Type ordonnance, Destination-pays, Date, Observations
SENT049.QKC	LIBÉRATION PROVISOIRE (SOUS CAUTION) SOMMAIRE Liste des périodes de libération provisoire incluant : Numéro de la peine, date de début et de fin, Observations
SENT050.QKC	ÉVASION/EL SOMMAIRE Liste des périodes d'évasion incluant : Numéro de la peine, date d'évasion, date de reprise, Observations

Les écrans/rapports (case_docs) suivants seront accessibles via l'écran EXAMEN DE LA DOCUMENTATION ainsi que les écrans / sous-écrans qui les sous-tendent.

Numéro d'écran / numéro du document	Nom de l'écran
CMGT184.QKC	EXAMEN DE LA DOCUMENTATION Listant tous les documents ci-après.
CMGT168.QKC / 0012	ENQUÊTE COMMUNAUTAIRE Rapport décrivant l'information recueillie auprès de ressources communautaires.
CMGT198.QKC / 0013	RAPPORT RÉCAPITULATIF SUR L'ÉVOLUTION DU CAS Rapport décrivant le processus d'évolution du délinquant incarcéré ou en surveillance ainsi que les différentes études concernant ses élargissements à venir incluant les recommandations. Rapports présents au SGD avant février 99 puis remplacés par les « Évaluations en vue d'une décision »
CMGT164.QKC / 0014	RAPPORT SUR LE PROFIL CRIMINEL Rapport décrivant les infractions commises par le délinquant incluant la version du délinquant et la version officielle.
SECU011.QKC / 0015, 0053, 0054, 0055, 0056, 0057	EXAMEN/AUDITION D'UN CAS EN ISOLEMENT Rapport effectué lors d'un séjour du délinquant en isolement préventif incluant les études concernant le retrait ou le maintien du délinquant en isolement.
SECU016.QKC / 0016	AUDIENCE DE DÉTENTION Information inscrite au système lors de l'étude préliminaire de maintien en incarcération.

CMGT181.QKC / 0018, 0032, 0033, 0044, 0045, 0046, 0047, 0048, 0049, 0050, 0051, 0052	ÉVALUATION PSYCHO./PSYCHI. DE GESTION DES CAS Rapports de différents types complétés par les psychologues et psychiatres : 0032 ÉVAL. PSYCHIATRIQUE - AU SGD 0033 ÉVAL. PSYCHOLOGIQUE - AU SGD 0044 PSYCHIATRIQUE/ISOLEMENT 0045 PSYCHOLOGIQUE/ISOLEMENT 0046 PSYCHIATRIQUE/GÉNÉRAL 0047 PSYCHOLOGIQUE/ACTIVITÉS/NOTES 0048 PSYCHOLOGIQUE/ÉVAL. INITIALE 0049 PSYCHOLOGIQUE/AUTRES 0050 PSYCHOLOGIQUE/SPÉCIALISÉ 0051 PSYCHOLOGIQUE/THÉRAPIE 0052 PSYCHOLOGIQUE/CNLC
SECU020.QKC / 0019	REVUE/DÉCISION PAR UN COMITÉ DU SCC Rapport concernant les décisions prises par le SCC.
CMGT187.QKC / 0020	RAPPORT SPÉCIAL Rapport décrivant le processus d'évolution du délinquant en surveillance ainsi que les différentes études concernant ses libérations incluant les recommandations. Rapports présents au SGD avant février 99 puis remplacés par les « Évaluations en vue d'une décision »
SECU017.QKC / 0021	RAPPORT SUR UN ÉVÉNEMENT SPECTACULAIRE Rapport concernant des évènements significatifs, médiatisés ou non, tels des libertés illégales, décès, etc, étant survenus dans la communauté et impliquant un délinquant en surveillance.
CMGT149.QKC / 0025	ÉCHELLE D'ÉVALUATION DES RISQUES ET BESOINS DANS LA COLLECTIVITÉ Étude concernant le rythme de surveillance pendant une libération.
CMGT223.QKC / 0027	NOTE DE SERVICE AU DOSSIER Informations diverses concernant le délinquant ou la gestion de son dossier.
CMGT157.QKC / 0028, 0034	RAPPORT SUIVANT UNE PS OU UN PE Rapport complété après la participation à une permission de sortir ou un placement extérieur.
PGM20000.QKC / 0029	PLAN CORRECTIONNEL PRÉCÉDENT Rapport indiquant les progrès du délinquant face à son plan correctionnel initial. Rapports présents au système avant février 99 puis remplacés par les « Suivis du plan correctionnel ».
IA00.QKC / 0030	ÉVALUATION INITIALE Rapport complété à l'admission du détenu, décrivant les détails de son cas et la planification correctionnelle qui sera suivie pendant son mandat. Rapport présent au système avant février 99 puis remplacé par le « Plan correctionnel ».
PGM22000.QKC / 0031	ÉVALUATION DU RENDEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME Rapport suite à la participation aux programmes en établissement ou en communauté.
IA25.QKC / 0041	ÉCHELLE D'ISR Rapport statistique concernant l'évaluation du risque de récidive.
IA92.QKC / 0042	ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE Rapport complété suite à la condamnation du délinquant, s'attardant aux besoins immédiats de celui-ci ainsi qu'à la version du délit selon le délinquant.
CMGT245.QKC / 0042, 0060	INDICATEURS DES BESOINS IMMÉDIATS - MÉDICAL Rapport concernant la révision, s'il y a lieu, des besoins médicaux du délinquant.
CMGT245.QKC / 0042, 0061	INDICATEURS DES BESOINS IMMÉDIATS - SANTÉ MENTALE Rapport concernant la révision, s'il y a lieu, des besoins du délinquant en matière de santé mentale.
CMGT245.QKC / 0042, 0062	INDICATEURS DES BESOINS IMMÉDIATS - SÉCURITÉ Rapport concernant la révision, s'il y a lieu, des besoins du délinquant en matière de sécurité.
CMGT245.QKC / 0042, 0063	INDICATEURS DES BESOINS IMMÉDIATS - SUICIDE Rapport concernant la révision, s'il y a lieu, des besoins du délinquant en matière de prévention du suicide.
CMGT236.QKC / 0058	MAJ DU PROFIL CRIMINEL Rapport complété lors de mise-à-jour de l'information contenue au "Rapport sur le profil criminel" (version officielle).
CMGT013.QKC / 0059	ÉCHELLE DE CLASSEMENT PAR NIVEAU DE SÉCURITÉ Rapport complété pour évaluer les critères servant à déterminer le lieu d'incarcération.
CMGT225.QKC / 0064	ÉVALUATION EN VUE D'UNE DÉCISION Rapport fournissant une analyse professionnelle et un résumé du cas du délinquant qui serviront à la présentation de recommandations aux autorités décisionnelles concernées en vue d'une décision.

CMGT241.QKC	SUIVI DU PLAN CORRECTIONNEL Rapport complété pour enregistrer les progrès du délinquant face à son plan correctionnel et les changements importants survenus depuis le dernier suivi, pour résumer les observations pertinentes aux progrès vers la réinsertion sociale du délinquant ou pour fournir une mise-à-jour sur les progrès du cas en vue de la rédaction d'une « Évaluation en vue d'une décision ».
CMGT226.QKC	PLAN CORRECTIONNEL Rapport permettant d'identifier les composantes de la planification correctionnelle, incluant l'évaluation des facteurs dynamiques et statiques, la planification de la peine, la chronologie du plan correctionnel, l'évaluation du potentiel de réinsertion sociale et les programmes appropriés.

Les écrans suivants relatifs aux incidents et aux analyses d'urine seront accessibles au Québec :

Numéro d'écran	Nom de l'écran
SECU036.QKC	INCIDENTS D'UN DÉTENU Incluant : Type d'incident, Numéro de l'incident, Date, Emplacement, Résumé de l'incident ainsi que le texte descriptif de l'incident.
SECU003.QKC	RAPPORT D'INCIDENT (seulement ceux en lien avec SECU036.QKC) Incluant : Type d'incident, Date/Heure, Usage de la force, Emplacement / Lieu, Commentaires et Détails sur l'incident, Résumé, Auteur du rapport, Sommaire narratif.
SECU061.QKC	INFO. USAGE DE LA FORCE (seulement ceux en lien avec SECU036.QKC et SECU003.QKC) Incluant : Description de la force utilisée, Rapport complété par, Incident filmé O/N, Intervention de l'EFIU O/N, Type de force utilisé ainsi que sa description et quantité s'il y a lieu (arme à feu, agent chimique, jet incendiaire, autre force).
SECU064.QKC	OBJETS INTERDITS (seulement ceux en lien avec SECU036.QKC et SECU003.QKC) Incluant: Type et Description des objets interdits, Quantité et Commentaires.
SECU005.QKC	RÔLE DANS L'INCIDENT (seulement ceux en lien avec SECU036.QKC et SECU003.QKC) Incluant: Identification des individus et leurs rôles dans l'incident, Identification des blessures encourues s'il y a lieu.
SECU006.QKC	INFO. PERTINENTES (RÉFÉRENCES) (seulement ceux en lien avec SECU036.QKC et SECU003.QKC) Incluant: Toute autre information pertinente à l'incident.
SECU014.QKC	MAJ SUR L'INCIDENT (seulement ceux en lien avec SECU036.QKC et SECU003.QKC) Incluant: Auteur du rapport et son titre, Date / Heure ainsi que le texte narratif
SECU031.QKC	ANALYSE D'URINE Incluant: Date / Heure de la demande, Unité opérationnel, Raison pour le test, Refus du délinquant s'il y a lieu, Date de la collecte, Nom du collecteur, Date du test au laboratoire, Résultats et Commentaire, Action prise, Produits présents dans l'échantillon s'il y a lieu.

L'écran suivant relatif aux transfèrements sera accessible au Québec :

Numéro d'écran	Nom de l'écran
CMGT216.QKC	MANDAT DE TRANSFEREMENT Incluant : Numéro du mandat, Type de mandat, Numéro de la décision, Date de décision, Autorité décisionnelle, Motif du transfèrement, Établissements de départ et d'arrivée, Destinations intérimaires, Mandat signé par, Date, Décision en vigueur le, Statut du mandat (annulé, émis, exécuté, expiré, retiré), Date et les Observations.

Pour pouvoir consulter les décisions de la Commission nationale des libérations conditionnelles, les utilisateurs accèderont aux écrans suivants:

Numéro d'écran	Nom de l'écran
NPB004.QKC	STATUT DES DÉCISIONS - HISTOIRE Incluant: une liste complète des décisions prises par la CNLC : Numéro de la décision, Statut de la décision, Type de décision, Prise en audience ou sur dossier, Date, Total des décisions prises.

Pour l'impression des documents, les utilisateurs auront besoin d'utiliser les écrans suivants (en mode d'écriture et de lecture) :

Numéro d'écran	Nom de l'écran
RPTS040.QKC	GESTION DES FORMULAIRES
RPTS020.QKC	LISTE DES RAPPORTS SGD
RPTS009.QKC	ECRAN IMPRESSION DES RAPPORTS
CMGT185.QKC	IMPRESSION DE PLUSIEURS RAPPORTS
RPTS010.QKC	PARAMÈTRES POUR IMPRESSION DE PLUSIEURS RAPPORTS
UTIL037.QKC	GESTION DES TEXTES LIBRES
CMGT204.QKC	IMPRIMER LE CERTIFICAT de libération
RPTS036.QKC	INTERACTIF/EN LOT

ATTRIBUTION DU CAS AU QUÉBEC PAR LE SCC

Dans un premier temps, l'utilisateur du Québec pourra vérifier si la base de données du Service Correctionnel du Canada possède de l'information sur le délinquant visé et ce en utilisant l'écran VÉRIFIER SI LE DOSSIER EXISTE. Cette vérification ne permettra pas l'ouverture du dit dossier électronique. Le Québec pourra accéder au dossier requis lorsqu'une attribution de cas sera faite par un employé du SCC suite à l'envoi d'une demande d'accès au dossier informatisé.

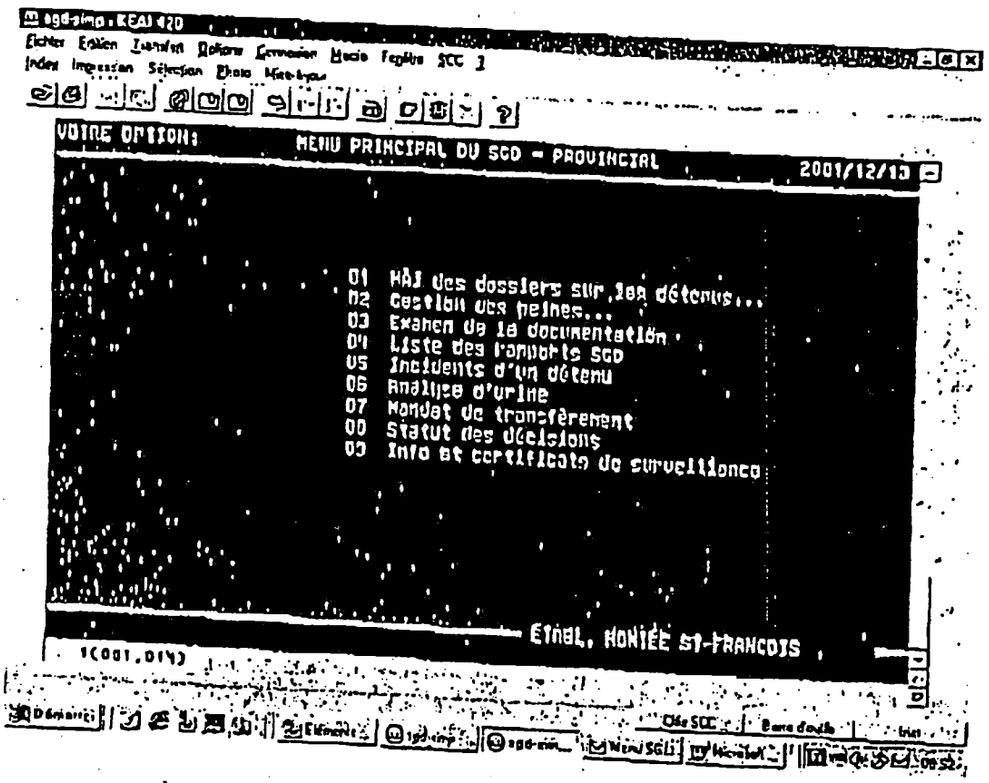

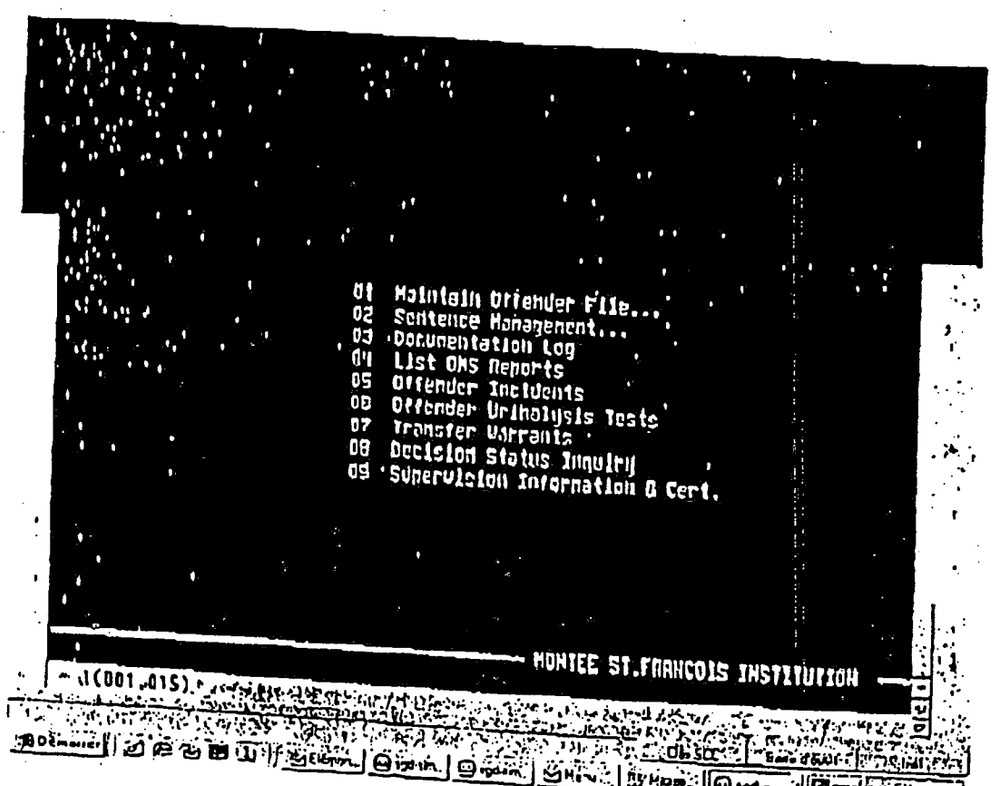

Annexe B

RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES AUX UTILISATEURS AUTORISÉS DU CANADA

L'échange de renseignements avec les utilisateurs autorisés du Canada, prévoit un accès au système DACOR en mode lecture seulement et vise les écrans/documents listés ci-après ou les écrans /documents qui les remplacent.

Ces panoramas ou les panoramas qui les remplacent touchent les aspects de repérage d'un contrevenant, de consultation du dossier d'un contrevenant, de la feuille de route, de repérage des causes ainsi que du repérage et de la consultation des manquements à la discipline en milieu carcéral.

Cette annexe donne le contenu des champs disponibles pour le SCC.

La présente annexe n'a pas pour but de limiter l'accès à des informations qui pourraient éventuellement être disponibles sous forme électronique et qui sont nécessaires au SCC pour administrer ou appliquer ses lois et règlements sur les services correctionnels et la mise en liberté sous condition.

Numéro de l'écran	Nom de l'écran
DAAG0093 PROBATION	REPÉRER UN DOSSIER Nom, Prénom, N° de dossier, Date de naissance, Prénom de la mère, (archivé informatiquement)
DAAG0082 PROBATION	CONSULTER LE CONTREVENANT N° de dossier, Date de naissance, Sexe, Nom du contrevenant, Prénom, Prénom de la mère, Adresse, N° téléphone, Nom et prénom de la mère, Décédée (O/N), Nom et prénom du père, Décédé (O/N). Alias (nom, prénom, date de naissance, prénom de la mère)
DAAG0103 PROBATION	CONSULTER LE CONTREVENANT N° dossier, Date d'inscription, État civil (célibataire, marié, séparé, divorcé, veuf, union de fait), Groupe ethnique, Nation autochtone, Citoyenneté autre que canadienne : Code de langue (français, anglais, français et anglais, autre) : Scolarité (sait lire (O/N), sait écrire (O/N), Nombre d'années, Niveau : nil, primaire, secondaire, collégial, universitaire, scolarité complétée O/N) : Emploi (actuel, habituel, au délit, nom de l'employeur, téléphone, adresse). Source de revenu (emploi, SR, assurance-chômage, nil, autre, revenu net mensuel au dernier emploi)
DAAG0104 PROBATION	CONSULTER LE CONTREVENANT Dossier (juvénile O/N), judiciaire O/N). Dossiers existants (correctionnels, communautaires) ; Personne ressource (nom, prénom, adresse, code postal, n° téléphone, lien : père, mère, frère, sœur, ami, conjoint, autre) ; Nombre de personnes à charge, N° téléphone des parents ; Complexité du cas (faible, moyen, élevé) ; Disponibilité du contrevenant (jour, soir, fin de semaine) ; Commentaires
DAAG0075 FEUILLE DE ROUTE	SITUATION PRÉSENTE DU CONTREVENANT Nom du contrevenant, Prénom, Prénom de la mère, N° de dossier, Date de naissance, Bureau en milieu ouvert (intervenant, début, fin prévue, état particulier, EV, IN, PS, centre alco-frein, date de manquement). Établissement de détention (date d'entrée, libération probable, exp. Légale, statut, motif d'inscription, état particulier, absence temporaire : début, fin, lieu de séjour, exécution/ suspension : date, CQLC, localisation, admissibilité, audience).
DAAG0076 FEUILLE DE ROUTE	HISTORIQUE CORRECTIONNEL N° dossier, Nom, Prénom, Date Service : détention, probation CQLC : endroit, motif (demande, libération, audience, fermeture, inscription, décision, transfert), raison, numéro, statut.

Numéro de l'écran	Nom de l'écran
DAAG0077 FEUILLE DE ROUTE	HISTORIQUE DES SENTENCES N° dossier, Début de la sentence, Libellé loi et article, N°s cause et chefs, Nombre de chefs, Amende ($), Sursis (jr), Prob. (MS), TC (heures), Dét. (jr)
DAAG0027 FEUILLE DE ROUTE	INFORMATIONS GÉNÉRALES N° de dossier, Date de naissance, Nom contrevenant, Prénom, Prénom de la mère, N° assurance sociale, N° assurance maladie, Service dactyloscopique (FPS), Sexe, État civil, Profession, Citoyenneté, Langue, Religion, Ethnie, Taille, Yeux, Cheveux, Teint, Codes de repérage connus, Signes distinctifs.
DAAG0020 FEUILLE DE ROUTE	INFORMATIONS MÉDICALES N° dossier, Maladie :diabétique. cardiaque, épileptique, autre, médication, Avait un emploi O/N, Emploi habituel, Dernier classement :catégorie (transit, juvénile, détention, résidence, réclusion, infirmerie, première peine, courte peine, récidiviste pénitencier, récidiviste, prison commune). Motif: psychiatrie : (pyromane, dépressif, narcomane, risque suic. ante. suic., autres, motif), social : (transsexuel, autres), sécuritaire : (assaut, évasion, violence, traitement, particulier, tentative de suicide, tentative d'évasion, autres).
DAAD0142 DÉTENTION	LISTE INDIVIDUELLE DES CAUSES ET DES CHEFS D'ACCUSATION N° de dossier, Date de naissance, Nom contrevenant, Prénom, Prénom de la mère, États de chef, Causes, N° cause greffe, N° cause municipale, N° chef, état du chef, Date du début de la peine.
DAD0143 DÉTENTION	LISTE INDIVIDUELLE DES MANQUEMENTS À LA DISCIPLINE N° de dossier, Date de naissance, Nom du contrevenant, Prénom, Prénom de la mère, Date/heure manquement, Avis/rapport., Établissement, Nature du manquement (art. 35), Date/heure, Décision, Date/heure révision
DAAD0181 DÉTENTION	CONSULTER UN MANQUEMENT À LA DISCIPLINE N° dossier, Nom, Prénom, N° écrou, Date de naissance, Prénom de la mère, Cellule, Libération probable, Statut, Date et heure du manquement, Avis ou rapport, Infractions en vertu de l'art. 35 (usage de violence physique, langue, geste injur. menac., bris de biens, refus de participer, entrave à la bonne marche, objets interdits, don. ou échange d'objets prohibés, commet des actes obscènes, non-conformité aux règlements, détail) ; Lieu (établissement, transfert, retour à l'établissement, extérieur, comparution, sortie sous escorte), Implique qui :(fonctionnaire, personne incarcérée, autre : si autre spécifiez)
DAAD0182 DÉTENTION	CONSULTER UN MANQUEMENT À LA DISCIPLINE N° dossier, Nom, Prénom, Date et heure du manquement, Avis ou rapport, Renseignements sur le manquement (quoi, où, quand, comment, pourquoi, noms des témoins)
DAAD0183 DÉTENTION	CONSULTER UN MANQUEMENT À LA DISCIPLINE N° dossier, Nom, Prénom, Date et heure du manquement, Avis ou rapport, art. 38 ; Mesures temporaires prises par le supérieur immédiat : (perte de bénéfice, confinement, réclusion) : Date et heure du rapport ou de l'avis ; Établissement origine, Témoins du manquement : nom, prénom ; Auteur du rapport/avis : nom, prénom ; Supérieur immédiat : nom, prénom
DAAD0184 DÉTENTION	CONSULTER UN COMPTE RENDU DU COMITÉ DE DISCIPLINE N° dossier, Nom, Prénom, N° écrou, Date de naissance, Mère, Cellule, Statut, Date et heure du manquement, Lieu, Nature de l'infraction (article) ; Mesures temporaires prises: Sentence globale (début de la peine, sentence globale, libération conditionnelle, bon temps accumulable, libération probable, sentence complétée, date de report de décision, plainte déposée à la cour O/N)

Numéro de l'écran	Nom de l'écran
DAAD0185 DÉTENTION	CONSULTER UN COMPTE RENDU DU COMITÉ DE DISCIPLINE N° dossier, Nom, Prénom, Date et heure du manquement, Date et heure de l'audition, Résumé de l'audition, Personnes entendues lors de l'audition : (contrevenant, auteur du rapport, avocat, témoins)
DAAD0186 DÉTENTION	CONSULTER UN COMPTE RENDU DU COMITÉ DE DISCIPLINE N° dossier, Nom, Prénom, Date et heure du manquement ; Y a-t-il eu manquement ; Date et heure de la décision, Renvoi au directeur, Sanctions : (réprimande, perte bénéfice(jr), déchéance(jr), confinement(jr), réclusion(jr), sanctions suspendues exécutoire le, délai de révision ; Comité : président (nom, prénom); membre (nom, prénom)
DAAD0187 DÉTENTION	CONSULTER UNE DEMANDE DE RÉVISION EN DISCIPLINE N° dossier, Nom, Prénom, N° écrou, Date de naissance, Prénom de la mère, Date et heure du manquement, Lieu, Nature de l'infraction (article), Date et heure de décision du comité; Sanctions ; Date, heure et motifs de la demande de révision
DAAD0188 DÉTENTION	CONSULTER UNE DÉCISION SUR RÉVISION EN DISCIPLINE N° dossier, Nom, Prénom, Date et heure du manquement ; Décision de l'administrateur (sanctions maintenues, sanctions modifiées, sanctions annulées, réprimande, perte bénéfice (jr), déchéance (jr), confinement (jr) réclusion (jr), sanctions suspendues jusqu'au); Administrateur : nom, prénom

Annexe C

Mesures de protection administratives, matérielles et techniques

INTRODUCTION

Le présent document décrit les mesures de protection administratives, matérielles et techniques que le Québec doit respecter afin de conserver son accès aux renseignements sur les délinquants contenus dans les systèmes informatiques du Service correctionnel du Canada (SCC).

PRÉPONDÉRANCE

Le présent document est assujetti à l'entente. Si l'information contenue dans cette annexe ne correspond pas à celle de l'entente, cette dernière a prépondérance.

MESURES ADMINISTRATIVES

Responsable technique

Le Québec désigne un responsable technique qui aura pour responsabilités :

- de voir à ce que la configuration soit conforme aux normes de connexion du Québec;
- de maintenir la connexion au réseau virtuel privé tout au long de l'application de la présente entente;
- de participer aux essais de réception de la connexion;
- de coordonner les essais de réception des utilisateurs autorisés du Québec.

Agent de sécurité des systèmes informatiques

Le Québec désigne un agent de sécurité des systèmes informatiques (ASSI) qui aura pour fonctions :

- de recevoir les avis de sécurité pertinents à la connexion au SGD;
- de signaler les incidents de sécurité au directeur de la sécurité des TI du SCC;
- de demander l'ouverture, la suppression et la modification de comptes et de certificats de l'ICP pour les utilisateurs autorisés qui ont besoin de disposer de tels accès;
- de s'assurer que seuls ces utilisateurs utilisent le poste du SGD sur une base individuelle et que les mots de passe ou que les jetons d'accès demeurent confidentiels;
- de renseigner ces utilisateurs sur les mesures de sécurité à respecter prévues dans la trousse de connectivité;
- de s'assurer que les mesures de protection mises en place sont opérationnelles et fonctionnelles;
- de remettre les informations relatives à la vérification de sécurité des employés (si nécessaire);
- de fournir ses coordonnées au SCC.

Gestion des incidents

En cas d'incident de sécurité informatique, le Québec convient de procéder à une vérification et d'en transmettre les résultats à l'administrateur régional, Systèmes de gestion de l'information, SCC.

Interruption de service

Le Québec accepte que le SCC se réserve le droit d'interrompre les services si la situation l'exige et ce, sans justification ou préavis.

Administration des comptes

Seuls les employés du gouvernement du Québec peuvent être désignés comme utilisateurs autorisés et posséder un compte d'accès au SGD. Les bénévoles et les contractuels n'y ont donc pas droit. Dès qu'un utilisateur autorisé quitte son emploi, le Québec doit immédiatement en aviser le SCC. De plus, le Québec doit s'assurer que les délinquants n'ont accès à aucun poste du SGD.

SÉCURITÉ MATÉRIELLE

- Chaque poste d'accès au SGD doit être situé dans une aire d'accès restreint.

- Seuls les employés autorisés et les visiteurs sous escorte peuvent y pénétrer. De plus, cette aire doit faire l'objet d'une surveillance périodique et être isolée, de préférence, par une aire de réception.

- Cette aire de réception est utilisée pour accueillir les visiteurs, pour offrir des services, pour échanger de l'information et pour contrôler l'accès à certaines zones. En général, ce qui se passe à la réception est surveillé par ceux qui y travaillent, par le personnel de la sécurité ou par d'autres employés. Les heures de visite sont restreintes et seuls les visiteurs autorisés pourront y entrer.

- Dans une zone de travail à aire ouverte, le périmètre de la réception est visiblement délimité, par exemple, par une entrée de porte, par l'arrangement du mobilier ou par des cloisons.

Entretien

Les préposés à l'entretien qui ont accès au poste du SGD doivent être surveillés pour préserver l'intégrité des renseignements qu'il contient et empêcher qu'aucun dommage ne lui soit causé. Si le disque dur du poste de travail devient inaccessible, il devra être effacé au moyen de l'utilitaire DMX de la GRC. Mais, si le contenu ne peut être effacé, on devra l'envoyer à l'administration régionale du SCC où il sera démagnétisé, puis envoyé à l'administration centrale. Le coût du disque dur défectueux ne sera pas remboursé.

SÉCURITÉ TECHNIQUE

Configuration

Le poste de travail est configuré par le Québec en conformité avec ses normes de connexion.

Disponibilité

Tous les efforts sont déployés afin de permettre l'accès au SGD, mais la disponibilité du système n'est pas garantie.

Modalités de reprise des opérations en cas de sinistre

En cas de sinistre et s'il juge que l'accès au SGD est essentiel aux activités de la direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique, le Québec doit intégrer le lien formé par le poste de travail du SGD à ses procédures de reprise des opérations.

Annexe D

Mesures de protection administratives et de sécurité

INTRODUCTION

Le présent document décrit les mesures de protection administratives et de sécurité que le Service correctionnel du Canada (SCC) doit respecter afin de conserver son accès aux renseignements sur les contrevenants inscrits dans le système DACOR de la Direction générale des services correctionnels (DGSC) du ministère de la Sécurité publique du Québec.

PRÉPONDÉRANCE

Le présent document est assujetti à l'entente. Si l'information contenue dans cette annexe ne correspond pas à celle de l'entente, cette dernière a prépondérance.

MESURES DE PROTECTION ADMINISTRATIVES

- Le SCC reconnaît le caractère confidentiel des renseignements qui lui sont fournis par la DGSC.

- Le SCC s'engage à appliquer les mesures conventionnelles de protection de la nature confidentielle des renseignements communiqués soit, le rangement après les heures de travail des documents imprimés, la protection contre les indiscrétions lors de la circulation des documents et la destruction confidentielle des documents imprimés.

- Chaque poste de travail donnant accès à ces données doit être situé dans un endroit discret non accessible au public.

- L'accès aux renseignements inscrits dans les panoramas mentionnés à l'annexe B est limité par un code d'identification permanent, attribué spécifiquement à l'utilisateur autorisé assigné au poste de travail dédié au système DACOR, et par l'utilisation d'un mot de passe individuel que chacun voit à modifier à chaque 90 jours.

- Les utilisateurs autorisés à consulter le système DACOR sont ceux identifiés par le SCC et dont les noms ont été transmis au pilote, responsable de la sécurité. La DGSC est en charge de la gestion des codes d'identification pour l'accès au système DACOR. Cet accès est limité à la consultation et au repérage des panoramas présentés à l'annexe B.

- Le SCC accepte que le ministère de la Sécurité publique du Québec se réserve le droit d'interrompre les services informatiques si la situation l'exige et ce, sans justification ou préavis.

MESURES DE SÉCURITÉ

- Les mesures de sécurité en vigueur au sein du ministère de la Sécurité publique du Québec doivent être appliquées afin d'assurer la préservation, l'intégrité et la confidentialité des renseignements communiqués, notamment en limitant l'accès aux employés pour qui ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

- Le SCC s'engage à ne pas divulguer ces renseignements à d'autres personnes qu'à ces employés.

- Le SCC doit communiquer le plus rapidement possible au pilote du système DACOR le nom de toute personne qui ne doit plus accéder à ce système à la suite d'un changement de responsabilité ou de son départ du SCC.

576

- En cas d'incident informatique, le SCC s'engage à en informer le pilote du système DACOR et à procéder à une vérification de sécurité pour éventuellement prendre les mesures correctives et les dispositions appropriées.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

106. Les effectifs de l'École nationale de police du Québec, par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 106 : Les effectifs de l'École nationale de police du Québec, par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2005-2006.

Catégorie d'emplois	Nombre d'effectifs		Masse salariale 2005-2006
	ETC au plan d'effectifs*	Personnes	En dollars
Cadres	19	19	2 038 777
Professionnels	31	43	2 812 052
Fonctionnaires	73	124	4 638 030
Ouvriers	19	26	850 600
Policiers en prêt de service	17	17	1 633 677
Personnes-ressources	0	167	1 352 188
	159	396	13 325 324

* Le plan d'effectifs autorisé de l'École est de 158.6 ETC auquel s'ajoute un équivalent de 44.4 ETC occasionnels pour les besoins des différents cours et activités.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

107. La liste des dirigeants de l'École, leur rémunération respective pour la période 2005-2006 ainsi que les augmentations prévues.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 107 : La liste des dirigeants de l'École, leur rémunération respective pour la période 2005-2006 ainsi que les augmentations prévues.

		Rémunération	Prochaine augmentation prévue
Michel Beaudoin	Directeur général	104 304 $ *	2 % d'indexation le 1er avril 2006

* Rémunération ajustée à la baisse afin de tenir compte d'une rente de retraite.
La rémunération inclut des avantages sociaux à un taux de 15 %.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

108. La liste des cours offerts par l'École nationale de police du Québec.

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 108 : LISTE DES COURS OFFERTS PAR L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

Mission et programmes de formation

En tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration, l'École a pour mission d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence des activités relatives à la formation policière.

La formation professionnelle personnel policier comporte **trois aspects**:

1. la formation initiale (détail page suivante);
2. le perfectionnement professionnel (détail page suivante);
3. le perfectionnement de service.

Pour chacun des aspects de formation, les programmes de l'École s'articulent autour des **trois domaines** de la pratique policière suivants :

- la patrouille-gendarmerie;
- l'enquête policière;
- la gestion policière.

Les formations initiales

La *Loi sur la police* stipule que l'École a l'exclusivité de la formation initiale du personnel policier permettant d'accéder aux trois domaines de la pratique policière.

La formation initiale est celle qui permet d'acquérir les compétences de base dans un domaine donné de pratique policière. L'acquisition de la formation initiale en patrouille-gendarmerie est nécessaire pour accéder à la formation initiale dans les deux autres pratiques policières.

Le perfectionnement professionnel

L'École offre également des activités de perfectionnement professionnel. Contrairement aux formations initiales dont l'École a l'exclusivité, l'aspect du perfectionnement professionnel des policiers est une responsabilité partagée entre les partenaires du continuum de formation policière du Québec (collèges, École, universités, service de formation des corps de police).

Le perfectionnement professionnel représente donc la formation ayant pour objet, dans chaque domaine de pratique policière, la mise à jour des compétences ou l'acquisition d'une spécialité. Au nombre des principales spécialités représentées dans l'offre de formation de l'École, on retrouve notamment la patrouille spécialisée, les appareils de mesure du taux d'alcool, l'intervention tactique ou encore les formations de pointes en enquête (agent d'infiltration, crimes à caractère sexuel, entrevue filmée d'un suspect, etc.) et en gestion (sélection du personnel, application stratégique du maintien de l'ordre par la résolution de problèmes, etc.).

Afin de répondre aux besoins de formation des policiers dispersés sur l'ensemble du territoire québécois, l'École mise également sur la formation d'un réseau de moniteurs oeuvrant en emploi de la force ainsi qu'en sécurité publique. Cette stratégie, hautement appréciée par les corps de police, couvre notamment les spécialités suivantes : appareils de détection d'alcool approuvés, cinémomètres, intervention tactique, intervention physique, etc.

Le perfectionnement de service

Au besoin, l'École offre ou collabore à l'organisation d'activités de perfectionnement de service destinées à répondre aux besoins des différents corps de police.

Formation policière autochtone

Également, l'École offre des programmes d'études à la clientèle policière des Premières Nations du Québec afin de lui assurer un cheminement de carrière professionnel et dynamique. Les programmes offerts touchent la formation initiale en patrouille-gendarmerie, l'enquête policière, la gestion policière (certificat universitaire) ainsi que la formation de constables spéciaux.

Formation sur mesure

La mission du Service de formation sur mesure est d'offrir des programmes et des activités de formation à d'autres organismes œuvrant dans le domaine de la sécurité publique ou dont les domaines de compétences s'apparentent aux tâches que l'on retrouve en milieu policier, tout en s'appuyant sur l'expertise de l'École en matière de patrouille, de sécurité routière, d'emploi de la force et d'enquête.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 108 : LISTE DES COURS OFFERTS PAR L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

LES PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

Patrouille-gendarmerie

Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

Enquête

Programme de formation initiale en enquête policière

- **Analyse criminologique : enquête policière**
- Droit pénal appliqué à l'enquête policière
- Éléments d'éthique appliquée
  - Activité d'intégration sur les méthodes et techniques d'enquête policière
- Processus d'enquête
  - Activité d'intégration en enquête **policière**

Gestion

Programme de formation initiale en gestion policière

- Développement des habiletés de direction
- Éléments d'éthique appliquée
- Évaluation continue du rendement en milieu policier
- Management des organisations
  - Activité d'intégration de la fonction de superviseur de patrouille-gendarmerie
  - Activité d'intégration de la fonction de superviseur d'enquêtes

LES PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Patrouille-gendarmerie

Activités du patrouilleur

- Actualisation des connaissances du patrouilleur
- Code de la sécurité routière
- Inspection systématique du système d'échappement d'une motocyclette
- Maintien de l'ordre par la résolution de problèmes

Enquête de collision

- Techniques d'enquête de collision

Patrouille spécialisée

- Lois et règlements relatifs à la sécurité nautique
- Loi sur les véhicules hors route
- Patrouille à vélo
- Patrouille à motoneige
- Patrouille à motoquad
- Patrouille en bateau – Niveau 1

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 108 : LISTE DES COURS OFFERTS PAR L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

Patrouille-gendarmerie (suite)

Appareils de mesure du taux d'alcool

- Alco-Sensor IV - RBT IV – Notions spécifiques
- Intoxilyzer® 5000 C – Notions spécifiques
- Technicien qualifié en alcootest – Alco-Sensor IV – RBT IV
- Technicien qualifié en alcootest – Breathalyzer® 900 et 900A
- Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000 C
- Technicien qualifié en alcootest – Alco-Sensor IV – RBT IV - Requalification
- Technicien qualifié en alcootest – Breathalyzer® 900 et 900A - Requalification
- Technicien qualifié en alcootest - Intoxilyzer® 5000 C - Requalification

Intervention tactique

Armes spécialisées

- Carabine 223 « Remington »
- **Fusil** « Arwen »
- Fusil de calibre 12 – Munitions particulières
- Pistolet électrique « Taser »

Contrôle de foule

- Chef de peloton

Équipe d'endiguement

- Membre d'une équipe d'endiguement

Équipe de perquisition et d'arrestation à risque

- Membre d'une équipe de perquisition et d'arrestation à risque

Enquête

Autres activités de formation

- Actualisation des connaissances juridiques
- Analyse de déclaration
- Enquête à la suite d'un incendie
- Enquête sur le crime économique
- Enquête sur le vol de véhicules à moteur
- Enquête sur les produits de la criminalité
- Enquête sur **les** crimes à caractère sexuel, sur l'abus physique et le décès de jeunes enfants
- Entrevue filmée d'un suspect
- Policier judiciaire

Services de soutien

- Agent d'infiltration
- Conception informatique d'un portrait-robot à l'aide du logiciel « Faces »
- Conception informatique d'un portrait-robot à l'aide du logiciel « EFIT »
- Négociateur

Gestion

Certificat en direction des organisations policières

- Prise de décision en situation difficile
    - Activité d'intégration **des fonctions** de direction d'une organisation policière

Autre activité de formation

- Application stratégique du maintien de l'ordre par la résolution de problèmes

Centre d'appréciation du personnel de la police

- Sélection du personnel policier 1 – Concepts et applications – Appréciation par simulation
- Sélection du personnel policier 2 – Principes et méthodes – Entrevue structurée
- Sélection du personnel policier - Mise à jour – concepts et applications – Appréciation par simulation

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 108 : LISTE DES COURS OFFERTS PAR L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

LES PROGRAMMES DE FORMATION DES FORMATEURS

Formation en pédagogie

Niveau universitaire

- Enseignement et didactique
- Instrumentation didactique

Niveau technique

- Animateur

Formation technique

Appareils de détection approuvés

- Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur
- Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur – Requalification
- Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur
- Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur – Requalification

Cinémomètres

- Cinémomètre Doppler – Le moniteur
- Cinémomètre Doppler – Le moniteur – Requalification
- Cinémomètre laser – Le moniteur
- Cinémomètre laser – Le moniteur – Requalification

Emploi de la force – Intervention à haut risque

Capacité d'endiguement – Le moniteur

Formation technique (suite)

Emploi de la force – Intervention physique

- Communication tactique – Le moniteur
- Communication tactique – Le moniteur – Requalification
- Intervention physique – Le moniteur
- Intervention physique – Le moniteur – Requalification

Emploi de la force – Tir

- Maniement du fusil de calibre 12 – Le moniteur
- Maniement du fusil de calibre 12 – Le moniteur – Requalification
- Tir au pistolet – Le moniteur
- Tir au pistolet – Le moniteur – Requalification
- Tir au revolver – Le moniteur – Requalification
- Transition revolver/pistolet – Le moniteur

Photomètre

- Photomètre – Le moniteur
- Photomètre – Le moniteur - Requalification

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

109. La liste des conditions et des tests requis pour être admis à l'École nationale de police du Québec et pour y graduer.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 109 : LISTE DES CONDITIONS ET DES TESTS REQUIS POUR ÊTRE ADMIS À L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC ET POUR Y GRADUER.

Partie I – Liste des conditions pour être admis (conditions d'admission)

Partie II – Liste des tests pour être admis (exigences médicales et celles relatives à la condition physique)

Partie III –Pour y graduer (Évaluation et diplôme)

PARTIE I – Liste des conditions pour être admis (conditions d'admission)

En vertu de la *Loi sur la police*, la réussite du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École nationale de police du Québec est obligatoire pour accéder à la fonction policière au Québec. Voici les cheminements de formation possibles :

1. obtenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques policières délivré par le ministre de l'Éducation;
2. obtenir une attestation d'études collégiales (A.E.C.) en techniques policières délivré par un des onze collèges d'enseignement général et professionnel et, en ce cas, avoir obtenu préalablement une promesse d'embauche dans les fonctions de policier par un corps de police.

Loi sur la police
(L.R.Q., c. P-13, a. 16 et 115)

Extrait de l'article 16 :

« Les conditions d'admission pour la formation en patrouille-gendarmerie établissent, entre autres, les exigences médicales et celles relatives à la condition physique auxquelles les élèves doivent répondre. »

Extrait de l'article 115 :

« Les conditions minimales pour être embauché comme policier sont les suivantes :

1° être citoyen canadien;
2° être de bonnes mœurs;
3° ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées;
4° être diplômé de l'École nationale de police du Québec ou satisfaire aux normes d'équivalence établies par règlement de l'École.... ».

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 109 : LISTE DES CONDITIONS ET DES TESTS REQUIS POUR ÊTRE ADMIS À L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC ET POUR Y GRADUER

PARTIE II – Liste des tests pour être admis (exigences médicales et celles relatives à la condition physique)

RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DES ÉTUDES DE L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC (*Gazette officielle du Québec, 28 décembre 2005, 137e année, n° 52*)

Article 4 du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec :*

« Pour être admis à ce programme, un candidat doit, au moment de sa demande d'admission et jusqu'à la fin de sa formation, satisfaire aux conditions suivantes :

1° être citoyen canadien;

2° avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le ministre de l'Éducation ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial et, en ce cas, avoir obtenu préalablement une promesse d'embauche dans les fonctions de policier d'un corps de police;

3° être titulaire d'un permis de conduire autorisant la conduite d'un véhicule d'urgence;

4° ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées;

5 ° avoir réussi un examen médical dans les 9 mois précédant le début de sa formation à l'École;

L'examen médical vise à s'assurer de la capacité physique et mentale du candidat à suivre le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

- Cet examen est effectué par un médecin désigné par l'École et comporte, notamment, un questionnaire médical décrit au présent règlement, la prise des signes vitaux, un examen de la vue, un audiogramme tonal, une prise de sang mesurant la formule sanguine complète (FSC) et le profil biochimique du candidat, une analyse d'urine ainsi qu'un examen physique complet relatif aux systèmes physiologiques et conditions médicales.

Le candidat doit fournir au médecin toutes les informations demandées par ce dernier et se soumettre, le cas échéant, à tout examen ou analyse additionnels qu'il juge appropriés.

Si le candidat ne réussit pas l'examen médical, le médecin doit indiquer à l'École s'il s'agit d'une incapacité temporaire ou permanente.

6° avoir réussi, pour le candidat qui détient un diplôme d'études collégiales en techniques policières, un des tests, épreuves ou cours de langue suivants:

- l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et de littérature, tel que prescrit par le ministre de l'Éducation en vertu de l'article 26 du Règlement sur le régime des études collégiales, approuvé par le décret n° 1006-93 du 14 juillet 1993;
- l'épreuve de langue française exigée par un établissement d'enseignement de niveau universitaire conformément à la Loi sur les établissements de niveau universitaire (L.R.Q., c. E-14.1);
- les cours d'appoint en langue française suivis dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire;
- le test « SEL » administré par Télé-Université au sein du réseau de l'Université du Québec;
- le test « Ministerial Examination of College English, Language of Instruction and Literature » pour le candidat provenant du Collège John Abbott.

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 109 : LISTE DES CONDITIONS ET DES TESTS REQUIS POUR ÊTRE ADMIS À L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC ET POUR Y GRADUER.

7° payer les frais d'admission exigibles en vertu de l'article 42 de la loi;

8° avoir réussi les tests d'aptitudes physiques décrits à l'annexe « C » du présent règlement dans les 3 mois précédant le début de sa formation à l'École;

9° avoir réussi, dans les 2 ans précédant le début de sa formation à l'École, le cours de « soins d'urgence » offert dans un établissement d'enseignement collégial ou le cous de « réanimation cardiorespiratoire » ou toute formaiton équivalente offerte par l'un des organismes suivants :

- Ambulance St-Jean;
- Croix-Rouge Canadienne;
- Fondation des maladies du cœur du Québec;
- Société de sauvetage.

10° donner ses empreintes digitales à un représentant autorisé de l'École;

11° être de bonnes mœurs. »

PARTIE III – Pour y graduer (Évaluation et diplôme)

Pour obtenir le diplôme de l'École, il faut (1) le maintien des conditions d'admission et (2) réussir les compétences énoncées aux articles 3, 14, 15 et 16 du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec.*

Extrait de l'article 3 du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec* :

« Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie permet à l'étudiant d'acquérir les compétences de base en patrouille-gendarmerie.

Ce programme de formation a pour objectif général de préparer l'étudiant à intervenir adéquatement et efficacement dans le contexte des opérations policières spécifiquement reliées à la fonction de policier. Il permet notamment à l'étudiant d'acquérir les compétences suivantes:

1° patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention;
2° intervenir lors de situations régulières;
3° intervenir lors de situations à risques;
4° intervenir lors de situations planifiées;
5° intégrer dans les interventions policières les dimensions légale, méthodologique, technique (tir, conduite, intervention physique), psycho-socio-communautaire et éthique.

La durée minimale de ce programme est de 434 heures. »

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : École nationale de police du Québec

QUESTION 109 : LISTE DES CONDITIONS ET DES TESTS REQUIS POUR ÊTRE ADMIS À L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC ET POUR Y GRADUER.

Extrait de l'article 14 du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec :*

« L'École évalue les apprentissages liés à un programme ou à une activité de formation professionnelle auquel l'étudiant est inscrit ».

« L'évaluation se fait au moyen d'examens théoriques, de travaux, de mises en situation, de simulations ou de démonstrations »

Extrait de l'article 15 du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec :*

« L'École délivre à chaque étudiant inscrit à un programme ou à une activité de formation professionnelle un relevé de notes qui fait état des résultats de l'évaluation de ses apprentissages ».

Les résultats d'une évaluation d'un apprentissage sont établis comme suit :

A+	=	90 à 100 %
A	=	87 à 89 %
A-	=	84 à 86 %
B+	=	81 à 83 %
B	=	78 à 80 %
B-	=	75 à 77 %
C+	=	72 à 74 %
C	=	69 à 71 %
C-	=	66 à 68 %
D+	=	63 à 65 %
D	=	60 à 62 %
E	=	59 % et moins

La note de passage est établie à « D ».

Extrait de l'article 16 du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec :*

« L'École délivre un diplôme à l'étudiant qui a obtenu au moins la note « D » pour chacune des compétences d'un programme et qui a payé les frais de scolarité exigibles en vertu de l'article 42 de la loi. Le diplôme mentionne le nom de l'étudiant et le titre du programme ».

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

110. Les effectifs de la RACJ par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 110 : Les effectifs de la RACJ par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale pour chacune de ces catégories pour la période 2005-2006.

	2005-2006	
	Nombre	**Masse salariale ($)**
Dirigeants et membres d'organismes	17	1 860 300
Cadres	8	647 200
Cadre juridique	1	116 400
Avocats, notaires	22	1 706 400
Professionnels	24	1 405 800
Techniciens	55	2 212 400
Personnel de bureau	77	2 523 200
Sous-total	204	10 471 700
Effectifs occasionnels additionnels qui ont été octroyés par le gouvernement pour combattre l'économie au noir dans le domaine des alcools – Projet ACCES (CT 202617 du 28 juin 2005 et CT 203236 du 24 janvier 2006)	31	1 475 430
Contractuels à l'emploi de la Régie dans les secteurs des courses de chevaux et des sports de combat pratiqués par des professionnels (juges, arbitres, vétérinaires, médecins)	79	981 500
Total	**314**	**12 928 630**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

111. La liste des dirigeants et des régisseurs de la RACJ, leur rémunération respective pour la période 2005-2006 ainsi que les augmentations prévues. Préciser pour chacun la date d'entrée en fonction et la date d'échéance du contrat d'embauche.

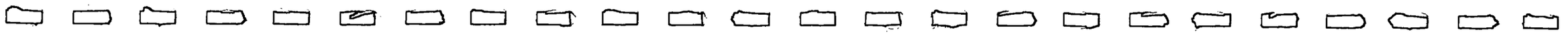

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 111 : La liste des dirigeants et des régisseurs de la RACJ, leur rémunération respective pour la période 2005-2006 ainsi que les augmentations prévues. Préciser pour chacun la date d'entrée en fonction et la date d'échéance du contrat d'embauche.

	NOM	TITRE	RÉMUNÉRATION	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE D'ÉCHÉANCE	AUGMENTATION PRÉVUE
DIRIGEANTS :						
	Racicot, Denis	Président	155 142 $	2005-05-02	2010-05-02	Non disponible
	Lavigne, Alain	Vice-président à la fonction juridictionnelle	120 162 $	2002-05-21	2007-05-20	Non disponible
	Pagé, Gisèle	Vice-présidente aux affaires corporatives	110 108 $	2004-03-29	2009-03-28	Non disponible
RÉGISSEURS :						
	Chrétien, André J.	Régisseur	109 118 $	2000-01-05	2006-09-18	Non disponible
	Cohen, Salomon	Régisseur	93 565 $	2002-03-04	2007-03-03	Non disponible
	Fréchette, Carole	Régisseure	109 118 $	2005-10-24	2010-10-23	Non disponible
	Gagné, Hélène	Régisseure	98 927 $	2002-02-11	2007-02-10	Non disponible
	Godin, André	Régisseur	109 118 $	2002-11-18	2008-11-17	Non disponible
	Gourde, Gaston	Régisseur	109 118 $	2001-01-08	2006-07-07	Non disponible
	Karibian, Aïda	Régisseure	80 829 $	2005-08-15	2010-08-14	Non disponible
	Lessard, Isabelle	Régisseure	109 118 $	2004-08-30	2009-08-29	Non disponible
	Monette, Jacques	Régisseur	109 118 $	2002-01-07	2007-01-06	Non disponible
	Paquet, Gilles	Régisseur	109 118 $	1997-09-08	2007-09-07	Non disponible
	Provencher, Jean	Régisseur	109 118 $	2001-09-24	2007-01-29	Non disponible
	Richard, Jacques	Régisseur	109 118 $	2005-09-06	2008-09-05	Non disponible
	Roy, Richard	Régisseur	109 118 $	1988-03-31	2009-03-29	Non disponible
	Vieira, Arlindo	Régisseur	110 357 $	2002-04-02	2007-04-01	Non disponible

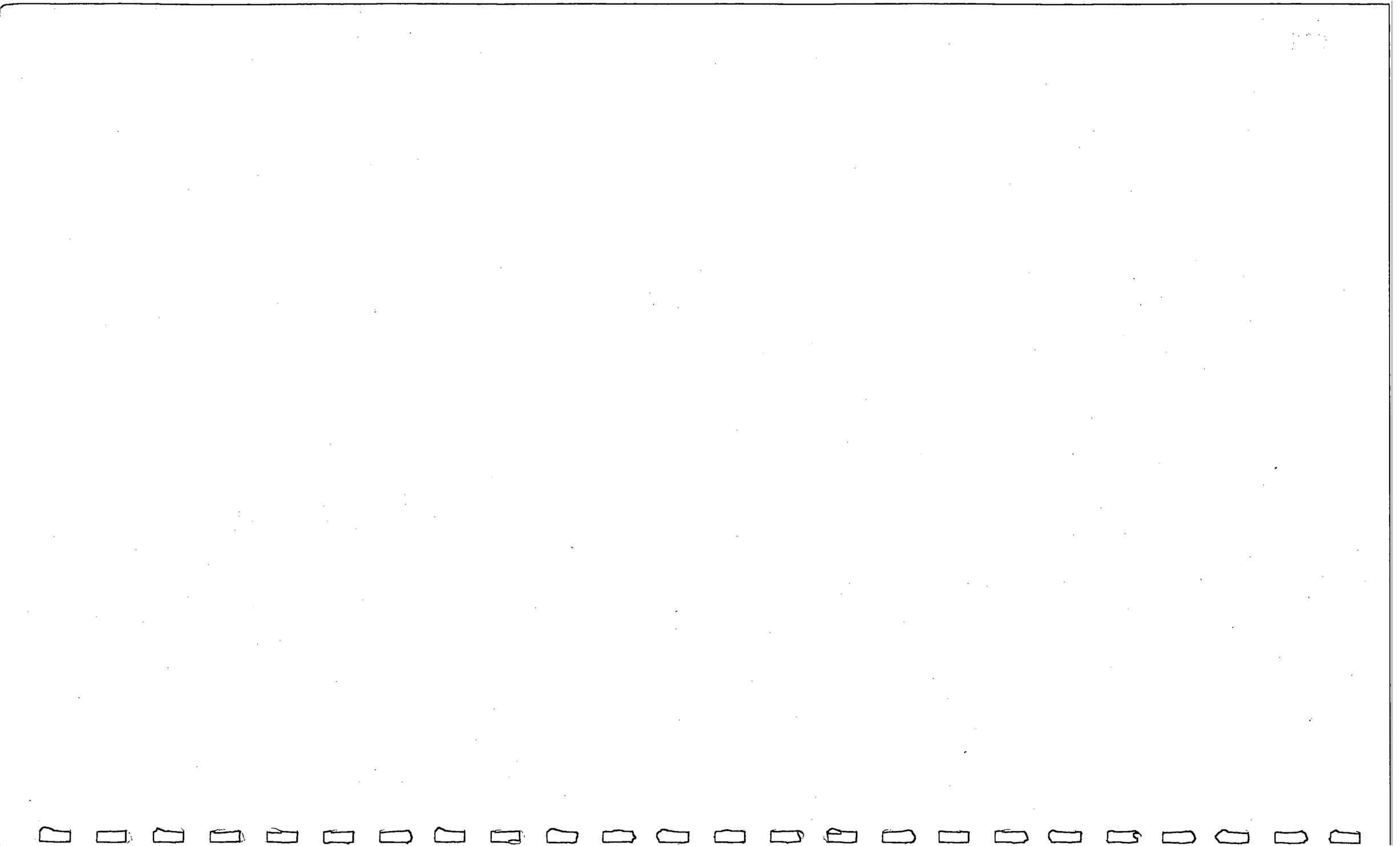

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

112. Le nombre d'enquêtes et d'inspections effectuées par la RACJ et les corps de police mandatés, pour chaque secteur d'activité pour la période 2005-2006.

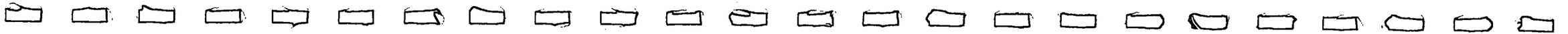

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 112 : Le nombre d'enquêtes et d'inspections effectuées par la RACJ et les corps de police mandatés, pour chaque secteur d'activité pour la période 2005-2006

Régie des alcools, des courses et des jeux

Alcools	125
Appareils d'amusement	208
Appareils de loterie vidéo	213
Bingos	53
Concours publicitaires	2
Courses	344
Moûts et fabricants	24
Sports de combat	40
Tirages	18
Transmis à un corps policier	184
Total :	**1 211**

Par les corps de police mandatés « ACCES-Alcools »

SPVM	1 764
Sûretés municipales	3 264
SQ	3 055
Total :	**8 083**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

113. Le nombre de permis d'alcool accordés, suspendus ou révoqués, pour la période 2005-2006, incluant les principales raisons de suspension ou de révocation.

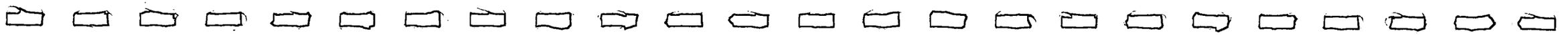

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 113 : Le nombre de permis d'alcool accordés, suspendus ou révoqués, pour la période 2005-2006, incluant les principales raisons de suspension ou de révocation.

Nombre de permis d'alcool accordés :	- nouveaux	811	
	- modifications	2 810	
	Total :	**3 621**	
Nombre de permis d'alcool suspendus :		**500**	
Nombre de permis d'alcool révoqués :	- volontairement	238	➢ à la demande des détenteurs
	- avec saisie des boissons alcooliques	827	➢ pour non-paiement des droits ou suite à une décision des régisseurs
	- autres	255	➢ pour non-paiement des droits ou suite à une décision des régisseurs mais sans saisie des boissons alcooliques
	Total :	**1 320**	

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

114. Le nombre de licences d'appareils de loterie vidéo accordées, suspendues ou révoquées, pour la période 2005-2006, incluant les principales raisons de suspension ou de révocation.

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 114 : Le nombre de licences d'appareils de loterie vidéo accordées, suspendues ou révoquées, pour la période 2005-2006, incluant les principales raisons de suspension ou de révocation.

Nombre de licences d'exploitant de site renouvelées pour lesquelles des appareils sont en fonction :	3 111
Nombre de licences d'exploitant de site suspendues :	98
Nombre de licences d'exploitant de site révoquées :	87

Motifs de suspension

➢ Suspensions volontaires :	2
➢ Suspensions à la suite d'une convocation à la Régie :	96
Total :	**98**

Motifs de révocation

➢ Révocations volontaires :	78
➢ Révocations pour non-paiement des droits de permis d'alcool :	9
Total :	**87**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

115. Le nombre d'événements de bingo et de licences, selon la catégorie, pour la période 2005-2006.

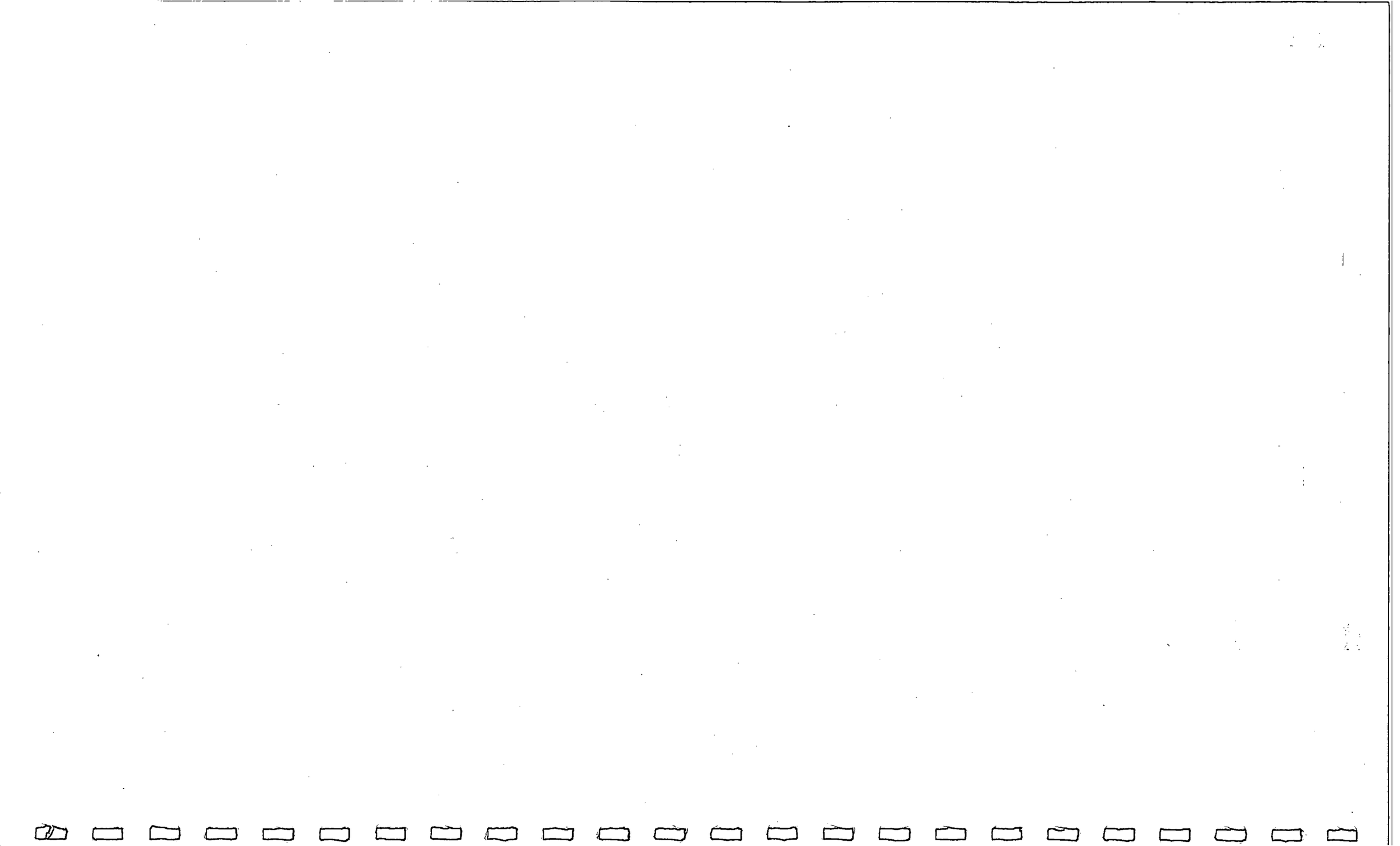

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 115 : Le nombre d'événements de bingo et de licences, selon la catégorie, pour la période 2005-2006.

Nombre d'événements de bingo

Catégorie de licences	Nombre d'événements
Bingo en salle	39 016
Bingo-média	2 854
Total des événements :	**41 870**

Nombre de licences de bingo

Catégorie de licences	Nombre de licences
Bingo en salle	1 136
Bingo-média	82
Bingo récréatif	941
Total des licences :	**2 159**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

116. Le nombre de licences de course, de pistes de course, de salles de paris et de demandes de réciprocité accordées pour la période 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 116 : Le nombre de licences de course, de pistes de course, de salles de paris et de demandes de réciprocité accordées pour la période 2005-2006.

Nombre de licences de courses : (accordées aux individus et/ou raisons sociales)	5 642
Nombre de licences de pistes de course :	16
Nombre de licences de salles de paris :	19
Nombre de demandes selon l'entente de réciprocité :	986

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

117. Le nombre de décisions rendues par le personnel désigné et par les régisseurs, pour chaque secteur d'activités pour la période 2005-2006 ainsi que le résultat de la décision.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 117 : Le nombre de décisions rendues par le personnel désigné et par les régisseurs, pour chaque secteur d'activités pour la période 2005-2006 ainsi que le résultat de la décision.

Permis d'alcool		Licences de loterie vidéo		Licences de tirage		Licences de bingo		Licences d'appareils d'amusement		Concours publicitaires	
Type de décision	**Nombre**	**Type de décision**	**Nombre**	**Type de décision**	**Nombre**	**Type de décision**	**Nombre**	**Type de décision**	**Nombre**	**Type de décision**	**Nombre**
Autorisation	10 563	Autorisation	3 111	Autorisation	1 158	Autorisation	2 504	Autorisation	1 112	Autorisation	66
Refus	487	Modification	142	Refus	19	Refus	27	Refus	0	Refus	0
Conditionnelle	16	Révocation	87	Libération de cautionnement	218	Désistement	6				
Désistement	389	Suspension	98								
Nul effet	35	Refus dû au moratoire	5								
Révocation volontaire	238										
Révocation avec saisie des boissons alcooliques	827										
Révocation autres	255										
Révocation d'autorisation d'exploitation temporaire	176										
Suspension	500										
Jours de suspension	4 998										

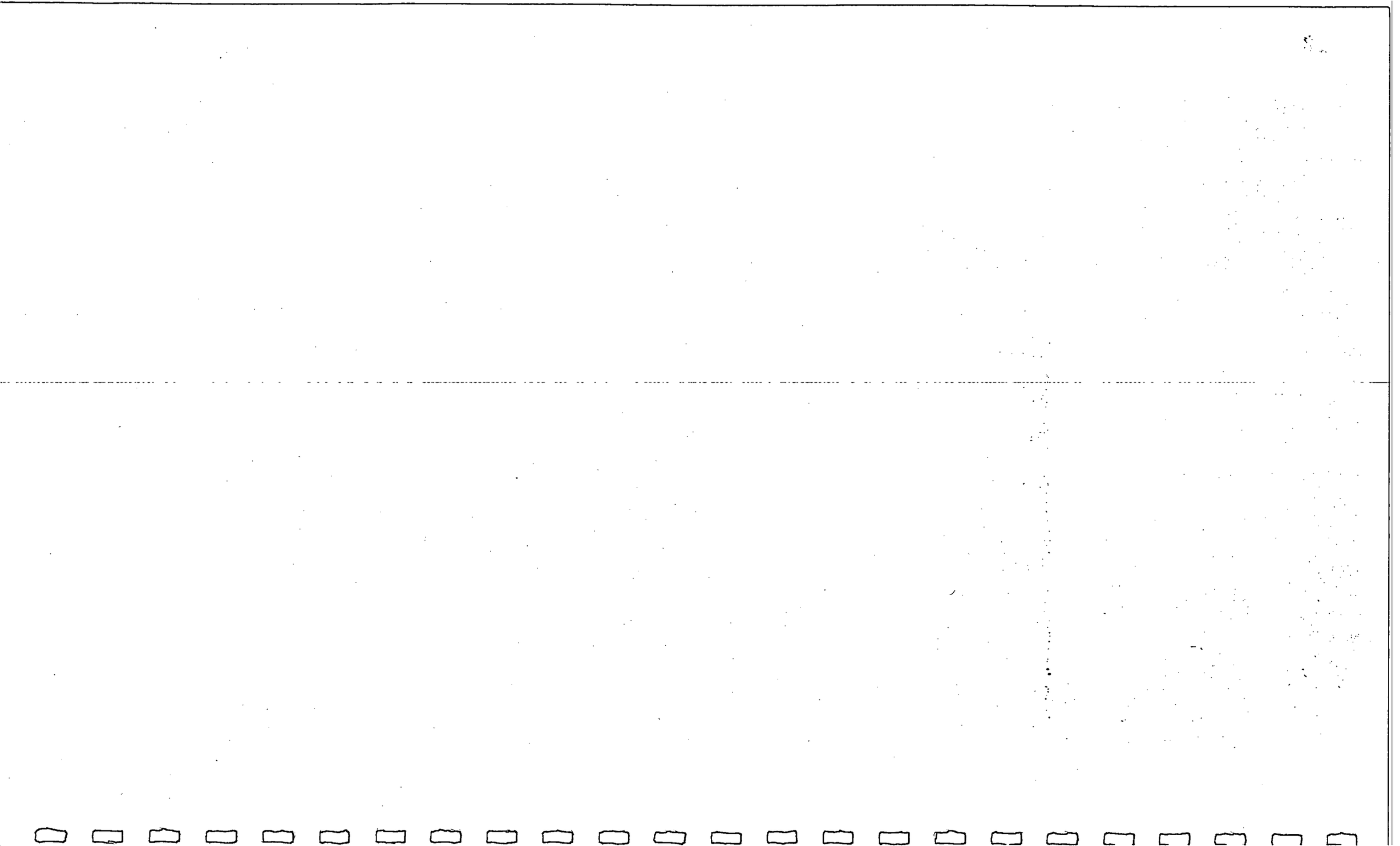

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

118. Procès-verbaux des rencontres du comité de direction de la Régie pour 2005-2006. Préciser sujets abordés, compte rendus des discussions, dates et personnes présentes.

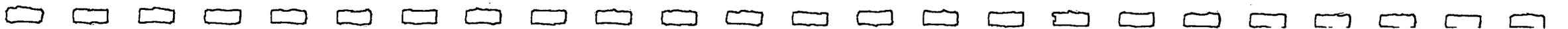

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Régie des alcools, des courses et des jeux – 03.01

QUESTION 118 : Procès-verbaux des rencontres du comité de direction de la Régie pour 2005-2006. Préciser sujets abordés, compte rendus des discussions, dates et personnes présentes.

Le mode de fonctionnement de ce comité ne prévoit pas de prise de décisions formelles et vise plutôt à informer les gestionnaires de la Régie. Il n'existe donc pas de registre de décisions.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

119. La liste des municipalités ou des villes de moins de 5 000 habitants qui ont choisi de conserver ou créer un corps policier municipal ou qui ont signé de nouvelles ententes intermunicipales relatives aux corps policiers ou qui ont opté pour la Sûreté du Québec.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection – 01.04

Question 119 : Liste des municipalités ou des villes de moins de 5 000 habitants qui ont choisi de conserver ou créer un corps policier municipal ou qui ont signé de nouvelles ententes intermunicipales relatives aux corps policiers ou qui ont opté pour la Sûreté du Québec.

a) Municipalités de moins de 5 000 habitants qui ont choisi de conserver ou de créer un corps de police municipal.

Le seuil de plus ou moins 5 000 habitants n'existe plus dans la loi actuelle (*Loi sur la police)* par conséquent, aucune municipalité ne répond à ce critère. En effet, depuis le 21 juin 2001, la *Loi sur la police* prévoit qu'à l'exception des municipalités situées dans les communautés métropolitaines (CM) de Montréal et de Québec ainsi que dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Chicoutimi, Hull, Sherbrooke et Trois-Rivières, seules les municipalités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation d'être desservies par un corps de police municipal. Quant aux municipalités de moins de 50 000 habitants, qui étaient desservies par un corps de police municipal, elles avaient la possibilité de le maintenir dans la mesure où elles étaient aptes à fournir le niveau de services requis par la loi. Les autres municipalités sont desservies par la Sûreté du Québec dans le cadre d'ententes de services conclues avec leur MRC respective.

b) Municipalités de moins de 5 000 habitants qui ont signé de nouvelles ententes intermunicipales relatives aux corps policiers.

Le seuil de plus ou moins 5 000 habitants n'existe plus dans la loi actuelle (*Loi sur la police*) par conséquent, aucune municipalité ne répond à ce critère.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

120. Liste des municipalités desservies par la Sûreté du Québec, copie des contrats et montant facturé à chacune d'elle pour 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection – 01.04

Question 120 : Liste des municipalités desservies par la Sûreté du Québec, copie des contrats et montant facturé à chacune d'elle pour 2005-2006.

La réponse à cette question se retrouve à la question numéro 55 de ce cahier.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

121. Liste des municipalités de plus de 5 000 habitants qui n'ont pas de corps de police.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection – 01.04

Question 121 : Liste des municipalités de plus de 5 000 habitants qui n'ont pas de corps de police.

Le seuil de plus ou moins 5 000 habitants n'existe plus dans la loi actuelle (*Loi sur la police)* et par conséquent, aucune municipalité ne répond à ce critère. Par ailleurs, depuis 1997, toutes les municipalités sont assujetties à la compétence, soit d'un corps de police municipal ou soit de la Sûreté du Québec.

Rappelons que, depuis le 21 juin 2001, la *Loi concernant l'organisation des services policiers* est venue établir un partage plus précis des responsabilités et une répartition des services mieux adaptée aux besoins de la population de même qu'un accroissement de la capacité des corps de police à lutter contre la criminalité. Ainsi, à l'exception des municipalités situées dans les communautés métropolitaines (CM) de Montréal et de Québec ainsi que dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Chicoutimi, Hull, Sherbrooke et Trois-Rivières, seules les municipalités de plus de 50 000 habitants avaient l'obligation d'être desservies par un corps de police municipal. Quant aux municipalités de moins de 50 000 habitants, qui étaient desservies par un corps de police municipal, elles pouvaient le maintenir dans la mesure où celui-ci était apte à fournir le niveau de services requis. Les autres municipalités sont desservies par la Sûreté du Québec dans le cadre d'ententes de services conclues avec leur MRC respective.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

122. Liste des municipalités qui ont un corps de police, mais dont les services rendus ne sont pas conformes à ceux prescrits par le Règlement sur les services policiers de base.

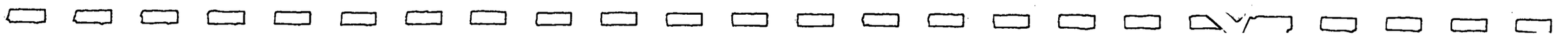

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection – 01.04

Question 122 : Liste des municipalités qui ont un corps de police, mais dont les services rendus ne sont pas conformes à ceux prescrits par le Règlement sur les services policiers de base.

Aucune municipalité ne répond à ce critère puisque depuis, le 21 juin 2001, la *Loi concernant l'organisation des services policiers* est venue établir des niveaux de services policiers (annexe G de la loi) en fonction du nombre d'habitants que comporte le territoire à desservir. Ces niveaux de services précisent les responsabilités de chacun des corps de police en matière de gendarmerie, d'enquêtes, de services de soutien et de mesures d'urgences. De plus, ils précisent le rôle supplétif et complémentaire de la Sûreté du Québec, de même que sa mission à caractère national.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007

123. Produire le plan triennal d'immobilisation (agrandissement, rénovation ou construction) pour chacune des prisons sous la juridiction du Québec.
Copie de la programmation pluriannuelle à la suite de la réflexion qui s'est poursuivie au cours de l'exercice 2005-2006.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2006-2007
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : Services correctionnels - 01.02

QUESTION 123 : Produire le plan triennal d'immobilisation (agrandissement, rénovation ou construction) pour chacune des prisons sous la juridiction du Québec. Copie de la programmation pluriannuelle à la suite de la réflexion qui s'est poursuivie au cours de l'exercice 2005-2006.

Nom	Coûts (k$)[1]	Impacts (k$)[2]			
		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Hull - Agrandissement pour les services administratifs	1 687,0 $		176,7 $	235,6 $	235,6 $
Québec - Réfection des services alimentaires	3 840,0 $		202,4 $	347,0 $	347,0 $
Sept-Îles - Agrandissement pour les services administratifs	1 722,4 $	16,5 $	198,4 $	198,4 $	198,4 $
Sherbrooke - Réfection des services alimentaires	3 266,0 $		369,7 $	403,3 $	403,3 $
Total :	**10 515,4 $**	**16,5 $**	**947,2 $**	**1 184,3 $**	**1 184,3 $**

(1) Coût estimé des travaux.

(2) Estimation des impacts budgétaires (aménagements et espaces).